This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 697,762

THE UNIVERSITY OF MIC[HIGAN]
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

Nicolas Clément

MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS SECRETES
DE LA
COUR DE FRANCE,
TOUCHANT
LA PAIX DE MUNSTER.

Contenant les Lettres, Réponses, Memoires, & Avis secrets envoiez de la part du Roi, de S. E. le Cardinal Mazarin, & de Mr. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, aux Plenipotentiaires de France à Munster, afin de leur servir d'instruction pour la Paix Générale.

AVEC

Les Dépêches & les Réponses desdits Plenipotentiaires.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES CHATELAIN,
M. DCC. X.

D
269
.C51
v.1

A

SON ALTESSE ELECTORALE

MONSEIGNEUR

L'ELECTEUR PALATIN.

MONSEIGNEUR,

VOtre Alteſſe Electorale aiant été rétablie avec tant de juſtice dans la poſſeſſion du haut Palatinat, &

 dans

dans le rang qui lui eſt dû dans le College Electoral, & aiant tant d'interêt à ſe faire confirmer l'une & l'autre d'une maniere ſolennelle par le Traité prochain de la Paix générale; j'ai crû que la conjoncture ne pouvoit être plus propre pour excuſer la liberté que je prends de lui offrir ce Recueil de Lettres. Si Vôtre Alteſſe Electorale a la bonté d'y jetter les yeux, Elle y trouvera les Negociations les plus ſecretes de la Cour de France au Traité de Weſtphalie, mais en particulier Elle y pourra remarquer, que ſi l'Electeur de Baviere

re fût alors revêtu de la Dignité d'Electeur, & si on demembra en sa faveur le haut Palatinat du reste des Etats de Vôtre Auguste Maison, il eût la principale obligation de ces grands avantages à ses intrigues avec la France, & à l'intelligence qu'il entretenoit secretement avec Elle au préjudice de l'Alliance où il étoit avec Sa Majesté Imperiale; Elle y verra que de l'aveu de la France même ce Prince lui rendit alors des services plus utiles que tous les Princes de l'Empire qui avoient embrassé ouvertement son Parti; & que l'Empereur n'aiant recompensé en lui

qu'un Ennemi ſecret au lieu d'un fidelle Allié, l'acquiſition qu'il fit alors eſt vicieuſe dans ſon principe. C'eſt avec une extrême joie que j'embraſſe l'occaſion de fournir à Vôtre Alteſſe Electorale des preuves authentiques d'un fait ſi avantageux aux interêts de ſa Maiſon. J'eſpere qu'Elle voudra bien les recevoir avec cette bonté qui lui eſt ſi naturelle, & les regarder comme une marque de mon zele pour ſon ſervice, & du profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR

DE VÔTRE ALTESSE ELECTORALE

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-fidelle ſerviteur

C. * * * * * *

PREFACE.

PErsonne n'ignore, que comme l'Assemblée de Munster & d'Osnabrug a été l'une des plus nombreuses qu'on vit jamais, toutes les Puissances de l'Europe, excepté l'Angleterre & la Pologne, y aiant eu des Députez; aussi la Paix qui y a été concluë a été l'une des plus solennelles, soit qu'on en veuille juger par la longue durée de la guerre, qu'elle a terminée, ou par la quantité des Puissances interessées dans cette guerre, ou par les Articles même du Traité, puis qu'ils ont donné une forme aux affaires d'Allemagne (aiant debrouillé le Cahos, où de si longs troubles l'avoient plon-

plongée) qu'ils ont établi dans l'Empire l'exercice libre des trois Religions, & qu'ils ont mis en fûreté les droits & les privileges des divers Membres, qui composent ce grand Corps. Que si ce même Traité trop favorable à la France à cause du succès de ses armes, lui a laissé une superiorité de Puissance, qui a fait pancher la balance de son côté, au moins peut-on dire, que tant le Traité même, que la maniere dont il a été negocié, prouvent invinciblement qu'en y réduisant aujourd'hui la France, bien loin de lui faire aucun tort, dont elle pût avoir lieu de se plaindre, on lui laisseroit encore des Païs extorquez alors par la necessité de la conjoncture, & par les artifices que cette Couronne mit en usage; lesquels lui sont devenus depuis si ordinaires, qu'on ne doit plus s'y laisser surprendre.

Le Traité de Westphalie est donc d'une extrême consequence; & les François

çois eux mêmes, malgré les diverſes infractions qu'ils y ont faites, ne manquent pas, lorſqu'on veut y donner quelque atteinte à leur préjudice (en propoſant par exemple de leur ôter l'Alſace pour rétablir l'équilibre dans l'Europe,) de s'écrier que c'eſt là renverſer ce qu'il y a de plus ſacré & de plus inviolable parmi les hommes. On ne doit donc pas douter que le Public ne reçoive avec plaiſir tout ce qui peut contribuer à repandre quelque lumiere ſur un Traité ſi important; & comme rien n'eſt plus capable de produire cet effet, que la lecture des Lettres des Plenipotentiaires de France, & des ordres qu'ils recevoient de la Cour, nous avons crû faire au Public un préſent fort agréable en procurant l'impreſſion de ce qui nous en eſt tombé entre les mains.

Il ſeroit inutile de lui rendre compte de la maniere dont ces importantes Pieces nous ſont parvenuës. Le Public doit

 être

être content, qu'on les lui présente telles qu'elles ont été écrites sans la moindre alteration ; & il n'auroit rien à desirer, si outre la plusspart des Lettres & des Ordres de l'an 1646. qu'il trouvera dans ce Recueil, nous avions pû lui en donner une suite complete pendant tout le cours de la Negociation.

Le peu qui s'en trouve ici ne laisse pas de meriter une attention particuliere. On y verra plusieurs Lettres des 3. Plenipotentiaires de France, qui étoient le Duc de Longueville, & Messieurs d'Avaux & de Servien. Et comme ce dernier, (qui passoit pour l'homme de son tems qui écrivoit le mieux) étoit celui qui les dressoit, on y trouvera un tour élegant, une grande justesse d'expression, & des raisonnemens toûjours deduits en peu de mots, avec beaucoup de précision & de clarté.

Les Lettres du Cardinal Mazarin, quoique plus diffuses, donnent une hau-

te

te idée de l'habileté de ce Miniſtre, des ſoins infatigables qu'il emploioit à l'adminiſtration des affaires dans une Minorité, qui en redoubloit les difficultez; & du nombre des correſpondances, qu'il entretenoit dans toute l'Europe pour le ſervice de l'Etat. On ne peut rien ajoûter à la clarté de ſes raiſonnemens, à la peine qu'il ſe donne pour inſtruire à fonds les Plenipotentiaires, aux loüanges delicates dont il les flatte, pour les animer à bien faire, & à la déference qu'il témoigne avoir pour leurs ſentimens, lors qu'il ſe propoſe de leur faire embraſſer les ſiens.

Les Lettres de la Cour ſont à peu près du même caractere; & les Lettres même du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, quoi qu'écrites d'un Stile Gothique, peu correct, obſcur, confus, & embarraſſé, ſont recommandables par l'importance de la matiere, & par pluſieurs faits curieux, qui ne ſe trouvent pas dans celles du Cardinal. Il

me de Naples, & d'attaquer dans son Siege celui que les Rois de France regardent comme le Pere commun des Chrétiens, & dont ils font gloire de se dire les Fils aînez. On y voit la France faire parade de son zele pour la Religion, pendant que pour soûtenir les Barberins, & pour s'assurer, en les protegeant, une puissante faction dans le Conclave prochain, Elle traite le Pape avec la derniere indignité, comme si favoriser l'Espagne trop affoiblie, & vouloir empêcher son entiere ruine, par une Paix, qui obligeât la France à la restitution d'une petite partie de ses Conquêtes, étoit un crime énorme, & une partialité indigne du Chef de l'Eglise. On y voit cette même Couronne, pour se faire honneur d'un prétendu Zele, ordonner à ses Plenipotentiaires de parler hautement contre la secularisation des biens d'Eglise dans l'Empire, pendant que par des ordres secrets Elle leur per-

met de donner les mains à en enrichir la Suede, pourvû que la France pût à la faveur d'un tel sacrifice se procurer à elle-même quelque avantage.

On y voit la France aspirer en toutes manieres à devenir Membre de l'Empire, & à se faire donner rang & suffrage dans les Dietes, offrant pour cet effet de relever de l'Empire tant pour l'Alsace, que pour les 3. Evêchez de Mets, Toul, & Verdun; & aimant mieux affoiblir son droit sur de si belles Provinces, que de manquer les occasions de troubler, quand Elle y pourroit trouver son compte, le Corps auquel elle demandoit d'être aggregée. Que si on eût alors la prudence de lui fermer cette porte, & de rejetter cette prétention, ne seroit-on pas aujourd'hui bien fondé à prendre pied sur l'aveu que fait le Comte de Brienne dans sa Lettre du 17. de Fevrier 1646. *que les 3. Evêchez susdits n'ont jamais appartenu à la France, que par le seul droit de Pro-*

Protection ; & d'obliger cette Couronne à les restituer , ou à en donner ailleurs tel Equivalent que la sûreté des Alliez pourra demander.

Je viens à l'échange des Païs-Bas contre la Catalogne, projet favori du Cardinal. On verra dans diverses Lettres combien ce projet lui tenoit au cœur, avec quelle délicatesse il propose aux Plenipotentiaires de le mettre sur le tapis , & quels ressorts il met en œuvre pour parvenir à son but, jusqu'à envoier Monsieur d'Estrades à la Haye pour rendre le Prince d'Orange favorable à cet échange, en lui offrant le Marquisat d'Anvers. On verra quelle gêne le Cardinal donne à son esprit pour fournir aux Plenipotentiaires des raisons capables de persuader aux Espagnols que la restitution d'une partie de la Catalogne leur importoit davantage que la possession des Païs-Bas ; & capables de persuader aux Hollandois que le voisinage de la France agrandie par des Etats si con-

considerables étoit moins dangereux à leur liberté, que celui de l'Espagne separée des Païs-Bas par tant de Mers, & toûjours exposée aux attaques de la France. Ces Paradoxes sont si outrez, qu'on ne sait, si on doit s'étonner davantage de voir que le Cardinal ait pû concevoir l'esperance de les persuader aux Parties interessées, ou de voir qu'il a effectivement imaginé des raisons assez plausibles pour pouvoir les éblouïr.

Mais comme il parle aux Plenipotentiaires à cœur ouvert & sans se contraindre, il ne leur dissimule pas, que ses vûes dans ce vaste projet vont jusqu'à assujettir quelque jour la Hollande elle-même; c'est dans cet esprit qu'il s'exprime ainsi dans sa Lettre portant datte du 21. de Janvier 1646. *Il n'y a*, dit-il, *que les seules dissensions intestines, lesquelles s'accroissent ou s'allument aisément dans la Paix, qui seroient capables, si l'échange avoit lieu, de troubler le repos des Hollan-*

landois, & c'est aussi une des raisons, qui doivent obliger la France à préferer les acquisitions de ce côté-là à toutes les autres qu'Elle pourroit faire ailleurs, puis qu'Elle pourroit avec le tems se prévaloir notablement de leurs divisions.

On pourroit faire un beau Commentaire sur ces paroles, si la France ne l'avoit fait elle même par l'invasion de l'an 1672. faisant connoître alors aux Hollandois d'une maniere bien sensible les avantages qu'ils auroient dû esperer du voisinage de la France dans les Païs-Bas, puisque sans les posseder, cette Couronne trouvoit les moiens de profiter de leurs *divisions intestines* au point qu'Elle le fit dans cette funeste conjoncture. Le Cardinal ajoûte plus bas dans la même Lettre, ces paroles remarquables, que si le Roi de France pouvoit avoir les Païs-Bas en dot, en épousant l'Infante d'Espagne, alors il auroit tout le solide, *Car nous pourrions*, dit-il, *aspirer à la succession des Espagnes*,

gnes, quelque Renonciation qu'on en fit faire à l'Infante, & ce ne seroit pas une attente fort éloignée, puis qu'il n'y a que la vie du Prince son frere, qui l'en puisse exclure.

La France nous a épargné la peine de faire le Commentaire de ces paroles du Cardinal, aussi bien que des précedentes, lors qu'en acceptant le prétendu Testament du feu Roi d'Espagne, Elle a violé les Renonciations jurées si solemnellement à la Paix des Pirenées, & si recemment réïterées par les engagemens du Traité de partage, proposé par Elle-même aux Alliez pour les endormir. Mais ce qui doit le plus surprendre, lors qu'on aura vû avec quelle ardeur les Plenipotentiaires se sont portez à faire réussir le projet de l'Echange des Païs-Bas contre la Catalogne, & combien de fois la Cour leur a recommandé de faire leur Capital de cette Negociation; c'est de lire la Lettre, que Monsieur de Servien écrivit le 24. d'Avril de

l'année suivante 1647. à chacune des Provinces-Unies, excepté la Hollande. Car ce digne instrument du Cardinal s'étant aperçû combien les Hollandois prenoient d'ombrage de cet échange, & que la negociation de la France pour y parvenir, les degoûtoit entierement de son Alliance, & les disposoit à faire avec l'Espagne leur accommodement particulier, *jure sur son honneur & sur sa vie, & se soûmet à perdre l'un & l'autre, si jamais la Cour de France a eu la moindre pensée d'un tel échange, & il demande qu'on punisse à toute rigueur les Calomniateurs, qui ont osé imputer un dessein si perfide à un Roi, dont la fidelité est si connuë & l'Alliance si utile à la République.*

Nous avons jugé à propos de faire imprimer cette Lettre à la fin de ce Recueil, quoi qu'elle l'ait déja été dans un Livre fort rare, où l'on trouve les Libelles diffamatoires, que Messieurs d'Avaux & de Servien écrivirent l'un contre l'autre l'an 1644.

1644. dans lesquels, quoi que Servien soit l'agresseur, & qu'il tâche de noircir son Collegue par les calomnies les plus atroces, il n'a pourtant rien fait de si indigne que de se soûmettre par un parjure public, à perdre l'honneur, en cas que la France eût eu la moindre pensée d'un Echange, qui avoit fait jusqu'alors la partie la plus considerable de ses propres Instructions. Nous avons même crû que le Public nous saura bon gré d'y avoir ajouté ces Pieces, quoi que d'une *Date* anterieure, & de les avoir purgées d'un nombre infini de fautes, qui s'étoient glissées dans l'Edition qu'on en a, & qui ne se trouve presque plus.

L'intelligence du Duc de Baviere avec la France pendant tout le cours de la Negociation de Munster & sa correspondance avec le Cardinal Mazarin, par le canal du Nonce Bagni, sont encore un fait très-remarquable, qui paroît par divers endroits des Lettres du Cardinal. On y

 ver-

verra que, pendant que l'Empereur se portoit à dépouiller la Maison Palatine pour enrichir le Duc de Baviere, & qu'il érigeoit en sa faveur un nouvel Electorat, le Duc s'assuroit de la part de la France les mêmes avantages, & s'entendoit secretement avec cette Couronne.

De sorte que quand le Duc de Baviere aujourd'hui demeureroit privé de la Dignité Electorale, on pourroit non seulement alleguer qu'il a merité ce traitement, pour s'être joint aux Ennemis de l'Empereur & de l'Empire; mais on pourroit encore ajoûter, que cette Dignité n'est entrée dans sa Maison, que d'une maniere subreptice, l'Empereur aiant crû récompenser par là les services d'un Prince fidelle & affectionné, pendant qu'à son insû ce même Prince étoit en intelligence avec ses Ennemis.

On pourroit tirer des Lettres que nous donnons au Public une infinité de remar-

ques

ques de cette nature ; mais outre qu'il faudroit pour cela faire un Livre, & non pas une Préface, il est bon de laisser au Lecteur le plaisir de faire lui même ces découvertes ; ce que nous avons dit étant suffisant pour le mettre en goût de s'y appliquer.

J'ajoûterai seulement qu'on ne reconnoît plus à la Paix des Pirenées ce Cardinal Mazarin, si ferme & si inébranlable sur les conditions de celle de Westphalie. On le voit ici exhorter sans cesse les Plenipotentiaires à ne se relâcher sur aucune des Prétentions de la France, & à lui conserver toutes ses Conquêtes, au lieu qu'au Traité des Pirenées (qui est son propre ouvrage) on le voit accorder aux Espagnols sans aucun besoin des restitutions très-considerables. Autant qu'il a inspiré de fermeté & de courage aux Plenipotentiaires de France à Munster ; autant fait-il paroître de molesse & de lâcheté à Louïs de

de Haro dans l'Isle de la Conference. Procedé qu'il seroit difficile d'attribuër uniquement à l'étroite liaison du Cardinal avec la Reine Mere (qui avoit alors une extrême passion de favoriser son frere le Roi d'Espagne,) & dont il paroît qu'on trouve le principal motif dans le rapport que fit l'Envoié de Suede Puffendorff au Roi son Maître à son retour de France, lorsqu'il lui dit avoir apris du Maréchal de Turenne que l'ardent desir qu'avoit Mazarin de devenir Pape, & la promesse que lui fit Louïs de Haro que l'Espagne y contribueroit à l'Election prochaine, avoient porté cet ambitieux Cardinal à sacrifier les interêts de la France à l'esperance de sa grandeur future.

LETTRE DE MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES A Mr. LE COMTE DE BRIENNE.

Dattée du 6. Janvier 1646.

On recommande les interêts de Madame la Landgrave, qu'on ménage les Villes de Strasbourg, & de Colmar, & qu'on paye plus régulierement le Resident de France à Cassel.

MONSIEUR,

MOnsieur Oxenstiern est venu enfin à Munster, & nous avons conferé amplement avec lui sur nos Repliques: il a été resolu de les faire ici & à Osnabrug en même jour qui sera demain Dieu aidant. Et encore qu'il ait été arrêté que ce sera de bouche, & non par écrit, nous avons néanmoins

écrit & noté en substance ce que nous avons à dire pour nous servir de memoire. Cela a occupé nôtre tems, de sorte que vous nous pardonnerez si nous ne vous écrivons qu'un mot par cet ordinaire. Quand cette action, qui est la plus importante où nous nous soions emploiez jusques ici, & qu'on peut dire être le veritable commencement du Traité, aura été achevée, nous en ferons savoir toutes les particularitez par le Sieur de Presontaine, qui est présentement à Osnabrug pour voir de plus près ce qui se passera, afin d'en pouvoir faire le rapport asseuré. Vous jugez bien que dans cette rencontre nous avons besoin de nos amis plus que jamais, & c'est pourquoi nous ne pouvons differer plus longtems à faire les offices qu'on a desiré de nous.

On recommande les interêts de Me. la Landgrave.

Madame la Landgrave demande qu'il plaise à leurs Majestez de s'emploier efficacement pour la conservation de ses quartiers de l'Oosttrise. Les raisons qu'elle a vous sont connuës, & il n'est pas besoin de les repeter, non plus que de vous supplier de faire s'il se peut que Madite Dame soit aidée de quelque subside extraordinaire, vû la necessité de ses affaires, & l'état où ses troupes sont reduites. Ce qui ne leur est arrivé que pour avoir été trop long-temps jointes aux troupes du Roi, où elles ont si utilement servi pendant la derniere Campagne.

Qu'on ménage les Villes de Strasbourg, & de Colmar.

Messieurs de la Ville de Strasbourg ont desiré aussi nôtre recommandation; ils se plaignent que quelque Cavalerie des nôtres sous le commandement du Colonel Schwitberg a logé dans le village de . . . . . qui leur apartient, par ordre

ordre & departement du Général & qu'on y a vécu comme en païs ennemi. Il eſt très-important, comme nous avons déja dit, que l'on ne prenne point de mauvaiſe opinion de la France en ce tems-ci plus qu'en tout autre, pour ne trouver point d'oppoſition à ce qu'elle prétend, qui eſt d'ailleurs aſſez difficile. Nous ne devons omettre de vous dire que le Deputé de Strasbourg faiſant ſes plaintes, nous dit avec reſpect néanmoins, que ce commencement pourroit donner ſujet à leur ville de prendre un mauvais augure du voiſinage des François. La même conſideration a fait que nous vous avons écrit en faveur de ceux de la Ville de Colmar pour faire ceſſer les pourſuites d'un particulier, qui les veut moleſter dans la poſſeſſion d'un Prieuré qu'ils poſſedent depuis cent ans. Nous vous avons fait voir par nos dernieres, que cette affaire n'eſt du tout point recevable en Allemagne où il y a une infinité d'exemples de pareilles poſſeſſions de biens d'Egliſe, que l'uſance & les traitez faits pour la pacification des troubles ont validé. Ainſi les efforts de ce particulier ne ſerviront qu'à ſuſciter ici des plaintes, qui auroient déja éclatté ſans l'ordre que nous y avons mis; & les Imperiaux prendroient ſujet d'animer l'eſprit de tous les Deputez & notamment des Proteſtans contre nous. Il vous plaira, Monſieur, d'en écrire à Monſieur de Bauſſan & au Commandant dudit Colmar.

Le Sieur de Beauregard qui s'acquitte très-bien de ſa charge à Caſſel nous mande qu'il lui eſt dû une année de ſes appointemens, & que

Et qu'on paye plus regulierement le

Resident de France à Cassel.

que si on ne le paioit il auroit peine à subsister. Les levées qui se font dans la Hesse lui sont à quelque charge, étant obligé de traiter souvent les Officiers, & faire dépense. Ses services meritent qu'il vous plaise de prendre soin de lui.

Nous vous renvoions la Lettre de change de Monsieur Hoeuff du 20. Mai dernier de la somme de dix mil Risdales, dont vôtre derniere Lettre fait mention, qui a depuis été revoquée, & n'a point eu d'effet. Sur ce, nous vous supplions de nous conserver l'honneur de vôtre bien-veillance & de croire que nous sommes &c.

RÉPONSE

De Messieurs les Plenipotentiaires au Memoire du Roi.

Du 23. Decembre 1645.

Volmar n'agit pas de concert avec les Ministres de Baviere, ni même Trautmansdorff. Grands préparatifs de la France pour la Campagne de l'an 1646. Ménagements pour le Duc de Baviere, & pour ses Ministres.

NOus nous sommes bien aperçus qu'il n'y a point trop bonne intelligence entre les Espagnols & les Bavarois, d'autant que ceux-

ceux-ci ne font pas scrupule de dire tout ouvertement, qu'on ne differera pas de faire la paix dans l'Empire, sans les autres, s'ils ne se mettent à la raison. Nous avons aussi déja quelque lumiere du peu de concert qu'il y a entre Volmar & les Bavarois, & nous les avons avertis que c'étoit lui qui avoit proposé par écrit l'alternative pour l'Electorat. Ce qui non seulement a fait rumeur ici, mais à Vienne même, & aiant donné sujet aux Bavarois de reconnoître nôtre franchise les a obligez de nous en faire des remercîmens. Pour les Espagnols, nous avons bien vû auparavant quelque familiarité entre Saavedra, & ledit Volmar, mais depuis peu nous avons sujet de croire qu'il y avoit du refroidissement, néanmoins nous y prendrons garde de près, aiant trouvé que tous les avis qui nous viennent de la Cour sont veritables & bien fondez.

Volmar n'agit pas de concert avec les Ministres de Baviere.

Le troisiéme avis touchant le Comte de Trautmansdorff est encore très-bon, comme on aura pû en remarquer quelque chose, par nos depêches precedentes. Nous ne pouvons juger assûrément si les Espagnols lui ont donné ce mouvement depuis son arrivée ou s'il l'a apporté de Vienne. Mais des personnes qui en peuvent avoir connoissance nous ont dit que le Duc de Baviere n'a pas eu toute la part à son envoi qu'il a voulu faire croire, d'autant qu'ils ont été autrefois mal ensemble, & ne sont reconciliez que depuis peu. En effet nous avons sû des Plenipotentiaires de Suede que traittant avec eux il n'avoit pas parlé des interêts du Duc de Ba-

Ni même Trautmansdorff.

viere comme les affectionnant, & leur a voulu faire croire qu'il n'étoit pas mal avec nous, l'aiant mis quasi au rang de l'Archevêque de Treves.

Sur le quatriéme avis nous vous avons mandé tout ce que nous en avons pû connoître en divers temps, tant à Osnabrug qu'ici, & depuis que les Espagnols ont sû que nous en sommes informez, il semble par leurs discours à quelques uns de nous & par leur conduite qu'ils aient pris soin de nous en faire croire davantage, esperant peut-être qu'après les soupçons ils pourront jetter quelque division parmi nous. C'est pourquoi sans rien negliger nous ne faisons pas semblant de rien craindre. Il paroît encore visiblement que les Espagnols trouvant rudes les conditions que l'état present des affaires nous donne lieu de prétendre dans le Traité, se tournent de tous côtez pour n'être point obligez de venir à nous. Mais comme déja Messieurs les Etats leur ont répondu comme il faut, nous n'oublierons rien pour porter les Suedois à en faire de même.

Grands préparatifs de la France pour la Campagne de l'an 1646.

Sa Majesté ne pouvoit prendre une meilleure resolution ni plus utile pour avoir une bonne paix que de faire les grands préparatifs tant par mer que par terre, dont on nous fait l'honneur de nous donner part. Nous esperons que c'est ce qui donnera la principale force à nos raisons pour nous aider à vaincre l'obstination de nos parties : nous croions néanmoins qu'il est plus à propos d'en attendre l'effet, comme il nous est prudemment ordonné, que non pas d'en

d'en faire vanité & nous nous contenterons de le faire par la fermeté de nôtre conduite. On ne pouvoit user avec plus de prevoiance que l'on a fait à la Cour pour les levées étrangeres, mais nous sommes obligez de representer que si on ne pourvoit suffisamment & à temps à leur entretenement, c'est une dépense perduë.

Nous ne saurions exprimer d'ici les diverses difficultez qui s'y rencontrent. Nous avons donné charge au porteur de les faire entendre de bouche, afin qu'il y soit apporté l'ordre qui sera jugé necessaire.

Ménagements pour le Duc de Baviere & pour ses Ministres.

Nous conservons assez bonne intelligence avec les Bavarois pour tâcher de nous assûrer de leur maître, en cas de quelque defection de nos alliez: mais c'est un point si chatouilleux que la prudence ne permet pas de nous en ouvrir, craignant que le Duc de Baviere qui préfere son interêt à tout autre, ne nous considere moins s'il nous voit en apprehension d'être abandonnez des Suedois, comme il nous fut mandé très-à propos lors qu'on nous envoia l'ordre de leur communiquer ce que nous traitions avec ledit Duc.

Depuis les premieres instances que l'on nous a fait pour le passeport du Duc Charles on ne nous en a point parlé, & si l'on nous en presse, nous observerons l'ordre qui nous est donné sur ce sujet.

Nous ne manquerons pas de nous prevaloir auprès des Suedois des recherches que les Espagnols ont faites en France & en Hollande, afin que les Suedois connoissent le peu de fondement

qu'on doit faire en de ſemblables offres, qui ne tendent qu'à jetter de la diviſion. Il faudra néanmoins que nous leur en parlions avec diſcretion parce qu'ils ſont extraordinairement jaloux, & que la crainte de nous voir unis avec le Duc de Baviere & les autres Princes Catholiques d'Allemagne les a autant obligez qu'aucune autre choſe à écouter les propoſitions qu'on leur a voulu faire.

LETTRE

Deſdits Sieurs Plenipotentiaires Audit Sieur de Brienne.

Dattée du 14 Janvier 1646.

Les Suedois refuſent d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences à Oſnabrug. Ils prétendent pour leur ſatisfaction Bremen, Verden, Halberſtadt, Oſnabrug, & Minden. Les François ſe reſervent de pouvoir traiter avec l'Eſpagne ſeparement. Les Plenipotentiaires d'Eſpagne donnent le titre d'Excellence aux Ambaſſadeurs de Hollande & les viſitent.

MONSIEUR.

NOus avons fait nôtre replique de vive voix, ainſi qu'il nous avoit été mandé de faire. Les Mediateurs ont mis en écrit ce que nous leur avons dit, & en ont pris des notes

notes en Langue Italienne qu'ils ont depuis fait traduire en assez mauvais Latin. Avant que de les délivrer aux Imperiaux, ils nous les ont envoyées pour reconnoître si elles étoient selon nôtre intention. Nous y avons changé & ajoûté peu de chose, non pas en la substance, mais pour plus d'éclaircissement, laissant le reste dans les mêmes termes qu'on nous l'avoit envoyé. Vous en recevrez une copie avec la presente que vous rendra le Sieur de Presontaine, qui ayant vû ce qui s'est passé ici & à Osnabrug, & vous en pouvant faire le raport, nous n'avons pas estimé devoir faire cette depêche bien ample.

Les Suedois refusent d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences à Osnabrug.

Les Plenipotentiaires des deux Couronnes ayant à traitter les affaires en divers lieux, il y a clause expresse dans l'alliance qui porte qu'un Ministre de Suede doit être present aux Conferences qui se tiendront par les François à Munster, & un autre de la part de la France en celles des Suedois à Osnabrug. Pour satisfaire à cette obligation mutuelle nous dîmes à Monsieur Oxenstiern que nous menerions avec nous le Sieur Rosenham leur Resident, quand nous irions faire nôtre replique chez les Mediateurs, ne doutant pas qu'ils ne fissent le même à Osnabrug envers le Sieur de la Barde. Il y témoigna quelque repugnance, disant qu'il suffisoit après les Conferences, de donner communication de ce qui y auroit été fait. Mais comme nous lui eûmes fait connoître que ni eux ni nous n'étions pas libres en cela, & que c'étoit une des conventions du Traitté à laquelle nous ne pouvions déroger sans ordre de nos Maîtres, il temoigna

s'y acquiescer. Il est arrivé néanmoins qu'étant de retour à Osnabrug il fit grande difficulté sur ce point au Sieur de la Barde, s'arrêtant principalement sur la peine que nous aurions, après avoir conferé chez Monsieur le Nonce, où il ne se pouvoit trouver personne de leur part, d'aller chez Monsieur Contarini repeter les mêmes choses en presence de leur Resident: dequoi ledit Sieur de la Barde nous ayant donné avis, pour ôter tout prétexte aux Plenipotentiaires de Suede nous leur fimes savoir que nous irions faire nôtre replique chez Monsieur Contarini seul, où nous menerions avec nous le Sieur de Rosenhan, afin qu'il assistât à la premiere & principale communication avant que d'aller trouver Monsieur le Nonce. Et de fait nous l'avons ainsi executé ponctuellement, ce Resident aiant été present à tout ce qui s'est dit & passé en nôtre Conference qui n'a pas moins duré de six heures. Eux au contraire ont fait leur replique aux Imperiaux, sans qu'ils y aient voulu appeller le Sieur de la Barde, quoiqu'il leur ait pû dire ou représenter là-dessus.

Ce manquement dans une chose dont nous étions demeurez d'accord & contre ce qui est si exprès dans le Traité nous semble meriter d'autant plus de consideration que le Comte de Trautmansdorff est toujours à Osnabrug, & que les Suedois refusant d'admettre à leurs Conferences un homme de la part du Roi, il y a lieu de craindre qu'il ne s'y traite des choses qu'on ne veut pas qui nous soient connuës. Nous avons bien resolu de leur en faire vivement nos plaintes, mais

mais nous sommes d'autre côté obligez de le faire avec le moins de bruit qu'il se pourra, de crainte qu'il ne paroisse en l'Assemblée qu'il y a du decon-cert entre nous, ce qui nous pourroit causer du pré-judice. Que s'ils ne nous donnent satisfaction, nous essaierons de tenir les choses en état, jusques à ce qu'il ait plû à leurs Majestez de nous prescrire à quel point nous devons porter cette affaire. Ce-pendant nous en donnerons avis à Monsieur de la Thuillerie afin qu'il puisse avoir plus de lumiere pour decouvrir à Stockolm si cette conduite vient du mouvement particulier des Plenipoten-tiaires de Suede, ou si c'est un ordre superieur & un dessein formé.

Ils prêtendent pour leur satisfaction Bremen, Verden, Halberstadt, Osnabrug, & Minden.

Ils ont encore manqué en un point qui ne nous semble pas moins important. Ils vouloient com-prendre dans leur satisfaction l'Archevêché de Bremen & les Evêchez de Verden, Halberstat, Osnabrug & Minden. Nous dîmes ouvertement que nous ne pouvions consentir à l'usurpation du bien de l'Eglise, ni au changement de reli-gion dans les lieux où la Catholique s'exerce. Nous représentions au Comte d'Oxenstiern que le Traité étoit exprès en cela & que leurs Ma-jestez par honneur & par conscience ne le pour-roient souffrir. Nous lui faisions voir le préju-dice que cette prétension pouvoit faire aux Cou-ronnes envers les Etats de l'Empire, & notam-ment les Catholiques que nous rendions par là tout à fait nos ennemis. Ces raisons le porte-rent à demeurer d'accord qu'ils ne demande-roient point les Evêchez d'Halberstat, d'Osna-brug, & de Minden, mais pour l'Archevêché

de Bremen & l'Evêché de Verden, il persista de les vouloir retenir quelque instance que nous fissions au contraire, disant qu'ils étoient déja entre les mains des Protestans, & que l'Empereur & les Etats de l'Empire y consentiroient. Tout ce que nous pûmes faire après de grandes contestations, fut de déclarer que s'ils demandoient Bremen & Verden, nous ne pouvions appuier cette demande, dequoi il demeura d'accord. Et néanmoins nous apprenons que non seulement ils ont compris en leur satisfaction l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden; mais qu'ils se sont encore reservez les moiens de retenir les Evêchez d'Osnabrug, de Minden & celui de Halberstat, qui est un nouveau sujet que nous avons de nous plaindre d'eux & de leur maniere de traiter avec nous.

Les François se reservent de pouvoir traiter avec l'Espagne separement.

En deliberant sur nôtre replique avec ledit Sieur Oxenstiern nous avons tiré de lui l'éclaircissement que l'on avoit desiré, si les Suedois n'entendent pas que nous puissions traiter avec l'Espagne seule, sans contrevenir à nôtre alliance. On demeura d'accord de part & d'autre, que l'on feroit en même tems s'il se pouvoit le Traité de l'Empereur & celui d'Espagne: mais que si l'un ou l'autre de ces Traitez ne se pouvoit conclurre, il n'y avoit aucune obligation qui nous empêchât de traiter avec l'Espagne en continuant la guerre dans l'Empire & qu'eux aussi étoient libres de s'accommoder avec l'Empereur conjointement avec nous, encore que nous n'eussions point de Paix avec l'Espagne. Et sur ce que nous lui demandions si en ce dernier cas la Cou-

ronne

ronne de Suede ne nous donneroit pas les trou-
pes qu'elle seroit obligée de licentier; Il répon-
dît que cet ordre devoit venir de Suede où il en
écriroit, & estimoit que l'on s'y accorderoit ai-
sément.

Il fit encore esperer que Benfelt ne seroit pas
remis entre les mains des Imperiaux, attendu
que cette place est située dans le païs que nous
prétendons devoir demeurer au Roi. Il promit
d'écrire à Stockolm pour savoir de quelle façon
on pourroit s'en accommoder avec eux.

Ledit Sieur Oxenstiern jetta quelques mots
touchant la continuation de l'Alliance qui est
entre les deux Couronnes & qu'au lieu de dix
ans qu'elle doit durer après la Paix, elle fût
pour toûjours. Nous n'y eûmes pas si tôt montré
bonne disposition (quoi qu'en termes généraux
& qui n'engageroient à rien) qu'il changea de
discours & nous fit connoître qu'ils voudroient
être recherchez d'une chose qui leur est avanta-
geuse.

Les Plenipotentiaires d'Espagne donnent le titre d'Excellence aux Ambassadeurs de Hollande & les visitent.

Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats ar-
riverent en cette ville Jeudi 11. de ce mois.
Nous avons été les premiers de tous ceux qui
sont ici à les visiter, mais vous serez peut-être
étonné de savoir que les Plenipotentiaires d'Es-
pagne n'ont pas été des derniers à s'y présen-
ter, leur aiant envoié faire compliment avec le
titre d'Excellence. Ceux qui les ont visitez de
la part des Imperiaux ne leur ont pas rendu le
même honneur, dont ils sont fort mal contents
& resolus de ne point recevoir la visite du Com-
te de Nassau & de Volmar, s'ils ne les trait-

tent

tent comme nous, à quoi nous les avons affermis.

Nous nous contenterons d'accuser la reception de la depêche du 30. Decembre & d'y répondre par le premier ordinaire & cependant vous supplier de nous continuer l'honneur de vos bonnes graces & de croire que nous sommes, &c.

LETTRE

De Monsieur de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires de France.

Du 6. Janvier 1646.

On loüe la conduite de Mr. de Servien à Osnabrug. Les Suedois souhaitent que la guerre continuë. Avances pour diverses levées. Peu de confiance au Prince de Transylvanie. On blâme la Duchesse de Savoie. La France ne s'opose que pour la forme à la secularisation des biens d'Eglise dans l'Empire. On menace le Duc de Toscane. Mort du Maréchal de Chastillon.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre depêche du vingt-deux du mois passé, qui étoit accompagnée d'un ample Memoire, me fut rendue le premier, & celle du 24. le troisiéme de cette année avec plusieurs raisons pour lesquelles vous évitez de faire

faire réponse à plusieurs points, contenus en deux divers Memoires qui vous ont été envoiez, & en plusieurs depêches, parce qu'y aiant satisfait en quelques unes des vôtres, cela seroit inutile. Par les mêmes considerations j'eviterai de parler des choses resolues, & me restraindrai à vous donner éclaircissement sur les choses qui en peuvent avoir besoin selon le jugement que vous en avez fait. Vous demandez que Sa Majesté s'explique de quelle somme, & de quel nombre d'hommes elle voudra assister les Hollandois, lors qu'ils entreront en guerre avec les Espagnols: si c'étoit à leur instance, Sa Majesté auroit senti beaucoup de joie, puis que par cette demande ils auroient déclaré qu'ils se departent de la déclaration qu'ils ont faite, que nous étions obligez de rentrer en guerre avec eux, & ils auroient reconnu, que la France a satisfait à tout ce qu'elle étoit obligée, quand elle reduit l'ennemi commun de leur offrir de traiter la Paix. Et par ce moien & cette ouverture ils auroient aussi fait connoître qu'ils ne prétendent pas nous obliger à leur accorder une prolongation de treve, la leur expirée, à quoi ils sont aheurtez avec cette necessité que leur étant refusée nous étions obligez de rentrer en guerre. Comme je croi bien quils se sont departis de telles pensées, qui sont sans fondement, je ne doute point aussi qu'il ne soit juste de leur complaire pour le surplus *quid & quantum*. C'est ce qui sera remis en partie à vôtre jugement, Sa Majesté n'aiant rien à vous prescrire que de suivre vos sentimens, & ne vous

point

point déclarer, qu'en toute extremité & les affaires en état de conclusion, & de ménager la bourse tout autant que vous le pourrez; sans néanmoins que ce soit jusques à un point que leur Etat n'ait honnêtement dequoi se défendre de l'invasion de leur Ennemi duquel l'accroissement sera toûjours très-dommageable à cette Couronne, laquelle sur cette maxime a consommé des millions d'hommes & d'argent pour soustraire de leur obéïssance les Provinces, qui forment la République qui est connuë sous le nom des Provinces-Unies des Païs-bas. Quand vous serez entrez en conference avec leurs Plenipotentiaires & que vous aurez pénétré leur sentiment vous aurez à nous en écrire, & pourrez même accompagner de vôtre Jugement ce qui se devra faire sur ce rencontre: assûrez-vous qu'il y sera beaucoup deferé & que l'on reçoit bien volontiers les ouvertures que vous faites.

Vous ne doutez point que l'on n'ait reçu avec risée le bel avis donné au Comte de Trautmansdorff, des intentions & dispositions de Sa Majesté & de ceux qui la servent en son Conseil. Il éprouvera ensuite de la negociation que vous avez le secret des affaires, & que la France ne prétend point perdre en un jour les avantages, qu'elle a remporté en plusieurs années sur l'Empereur; qu'elle ne se paie point de ce qu'elle tient sien à plusieurs tîtres; & que songeant au repos public, elle ne se departira pas de ce qui le peut assurer. Il fut dit sur ce propos que l'on se pourroit relâcher à paier en divers termes

quel-

quelque somme notable, pour le desinteressement de la Maison d'Inspruch, s'il étoit jugé que l'Alsace, (qui lui appartient,) fut une recompense trop puissante pour la France, mais cela ne fut point ancré & je doute même que l'Alsace soit en propre à ceux de cette famille, si ce n'est faisant partie de celle d'Aûtriche de laquelle les biens hereditaires n'ont point encore été partagez, mais seulement divisez pour la commodité de la jouïssance.

Quelle réponse pouvoit-on attendre de vos prudences que celle que vous faites sur ce qui concerne ce qui est à faire pour les Etats de l'Empire, la satisfaction particuliere de la Couronne de Suede, & celle de Madame la Landgrave de Hesse? Cette Altesse, selon que je me suis autresfois laissé dire, souhaiteroit, que sans que l'on eût égard aux Jugemens rendus en faveur de ceux de Darmstat, & aux transactions passées entre les freres, ou les germains, les differents qui sont entr'eux au sujet des partages des biens & patrimoines de leurs maisons, fussent decidez au Traité général, & elle croit que sa cause est si juste, soit sur Marpourg qu'autres terres, qu'on ne fera point de difficulté de les lui adjuger, esperant de l'assistance des Couronnes que la haine que l'on a contre elle, pour en avoir suivi le parti, sera entierement oubliée, & je serai trompé, si Monsieur de Croissi ne vous fait cette ouverture, & s'il ne vous presente une consultation que Monsieur Polhelm a fait faire en cette Ville, par un nombre célébre de Jurisconsultes, qui concourent à ce qui a été

aussi decidé par ceux d'Allemagne qu'elle a aussi fait consulter.

On loüe la conduite de Mr. de Servien à Osnabrug.

Si j'ai évité de parler du Palatin, c'est que son Deputé se trouve muni du pouvoir qu'on demandoit, & que vous l'avez fait parler. Ce qui s'est passé à Osnabrug, pendant le sejour que Monsieur le Comte de Servien y a fait a été loüé; il y étoit en une conjoncture très-délicate & il y avoit à marcher sur un chemin bien glissant, aiant à se mêler d'une affaire aussi épineuse que d'assoupir la division & la haine, qui a toûjours paru entre les Protestans & les pretendus Reformez. Les uns & les autres à la verité font le contrepoids aux affaires publiques par un destin fatal, & la France doit même apprehender que les derniers ne s'accroissent de puissance. Mais Madame la Landgrave ne peut être abandonnée, & il ne seroit pas même utile de faire comprendre à l'Electeur de Brandebourg (qui est de même profession) que par cette consideration ses interêts seroient moins appuiez. Il avoit encore à éviter de donner de la jalousie aux Suedois, & cela n'étoit pas sans beaucoup de difficulté, mais y aiant réüssi on a à louër Dieu de ce qu'il s'en est si bien démêlé par sa prudence qui s'est beaucoup fait paroître en ce rencontre.

Ce que vous avez ajoûté, que les soupçons que vous avez de l'intelligence d'entre Saavedra & Rosenham diminuoient, n'a pas été mal reçu. Il importe tant au bien public que les Espagnols soient en mesintelligence & même en haine avec les Suedois, que tout ce qui asseure qu'ils

qu'ils n'ont point de part les uns avec les autres, satisfait infiniment. Aiant conferé ce que vous avez demandé de la disposition de Tortenson à consentir à une trêve sous certaines conditions, avec ce qui m'a été dit par M. d'Avaugour, je tiens que les Suedois seroient enfin pour y condescendre dans l'esprit qu'ils conservent de vouloir préferer la guerre à la paix, n'intermettant la continuation de l'une que par la necessité qu'il y a de laisser rétablir les païs. Et je ne doute point, que Monsieur de la Thuillerie ne soit de cet avis, ou il aura changé depuis qu'il est arrivé auprès de la Reine de Suede. J'ai ouï dire à Monsieur Grotius, un peu avant qu'il fût rapellé que cette Majesté se laissoit entendre de se vouloir marier & que sa minorité lui deplaisoit par l'obstacle qu'elle apportoit à son desir. S'il savoit le secret ou non, & si Mr. Oxenstiern l'a, nous en serons éclaircis dans peu de temps; mais j'ai peine à croire que la fille admise à la succession du Roiaume contre les loix, n'ait eu la couronne pour ses descendans, & le doute qu'en fait son Ministre me donnera la curiosité de recouvrer les Actes qui se passerent en cette assemblée d'Etats, où la faculté de succeder à la fille fut accordée aux prieres & aux merites du pere.

Les Suedois souhaitent que la guerre continuë.

De la bonne intelligence qui est entre les Couronnes, & de la necessité qu'elles ont d'être armées, l'on doit esperer que les Suedois favoriseront volontiers le passage des troupes Allemandes dont nous faisons la levée vers le Holstein pour donner facilité à Bunichausen de

Avances pour diverses levées.

faire la sienne. On a consenti à diverses choses qui n'étoient pas comprises dans la capitulation, toutefois jusques à present il a fait si peu de diligence qu'on commence à douter qu'il accomplisse ce qu'il a promis. Je mande à Monsieur de Beauregard & à Mr. de Meules de le favoriser & on se relâche même à donner quelque subsistance aux troupes qui se font en Hesse afin d'en faciliter la levée. Celle promise par Christien Friz est fort sûre & fort avancée, & on ne se peut porter à écouter la proposition faite par Monsieur de Bilderbeck que premierement on ne sache quel succès auront les autres. Si quelqu'une devoit manquer, & que celui qui vous a été proposé voulut donner caution de fournir les hommes à l'armée ou rendre ce qu'il auroit trop reçû à leur proportion je crois qu'on seroit pour entendre à cette ouverture. S'il vous plaisoit d'en écrire audit Bilderbeck, & audit de Meules, afin que l'on vous éclaircisse nettement de ce qu'on se doit promettre de celle d'Alefeld, & de celle de l'autre qui s'offre, & qu'il vous plût ensuite mander vos avis, je ne doute point qu'ils ne fussent embrassez. Ledit Sieur de Meules a reçû des Lettres de credit pour tirer sur la place de Hambourg jusques à quarante mille Risdales, qui seront acquitées de l'argent qui est à Danzig, où les ordres necessaires ont été adressez: ainsi ledit de Meules a entre ses mains non seulement soixante quatre mil Risdales, mais des lettres pour tout ce qu'il aura besoin: & de plus je lui ai asseuré que tout ce qu'il emprun-

tera

tera pour le fait des levées lui sera remboursé, de sorte qu'elles ne manqueront pas à se faire faute d'argent.

Presentement j'écris à Monsieur de Croissi qu'il ait à s'en revenir s'il ne jugeoit que sa presence peut être utile auprès du Transylvain, sur la foi duquel il semble qu'il y a peu de sujet de s'assûrer, & quand il faudroit ajuster quelque chose à Constantinople, l'Ambassadeur ordinaire sera plus capable de le faire que quelque Extraordinaire qu'on y puisse envoier. On juge même, que les Suedois, qui sont ceux qui tirent le plus d'assistance du Transylvain, quand ils verront que nous abandonnons sa recherche, seront plus soigneux de le ménager, qu'il y a peu à gagner avec lui, parce qu'il est d'un esprit très-changeant, & qu'il lui convient mieux de rompre souvent avec l'Empereur, que de s'embarquer dans une guerre de durée. Mais l'ordre audit Sieur de Croissi ne sera pas si positif, qu'il ne lui reste assez de liberté pour demeurer auprès de ce Prince jusques au retour de ses Députez, qui sont allez vers l'Empereur, afin que s'ils ne lui apportoient pas contentement, on voie s'il y a lieu de l'embarquer à quelque chose de bon. Mais il lui sera commandé de recueillir les intentions de ce Prince, & en venir faire rapport, & ne rien conclure avec lui; Sa Majesté ne se pouvant pas aisément resoudre de faire alliance avec un Prince, qui l'aiant recherchée, passe à un nouveau Traité, sur un prétexte peu appuié des ordres de la Porte, puis qu'il savoit bien ceux qu'on

Peu de confiance au Prince de Transylvanie.

lui avoit adressez, & qu'on lui avoit fait sentir qu'on n'avoit pas desagreable qu'il y contrevint.

On blâme la Duchesse de Savoye.

Il n'a pas été jugé à propos de vous prescrire d'appuier les intentions de Madame de Savoye qui tendent à faire admettre son Deputé en l'Assemblée des Princes. La longue interruption de possession semble avoir prescrit contre la Maison de Savoye. Et autant qu'il pourroit être utile à l'Empereur qu'elle eut dependance de l'Empire, autant cela est dommageable à cette Couronne, à qui il convient d'avoir des voisins qui n'aient liaison avec personne, & qui se trouvent nécessitez de regarder la France, comme la Couronne, qui seule leur peut faire du bien ou du mal. Cette consideration générale se trouve encore appuiée d'une particuliere qui reste en incertitude, savoir qui seroit le Deputé. Car, comme vous l'avez très-bien remarqué, son Ambassadeur ne le voudroit pas être; & si cet emploi tomboit à Belletia, nous aurions bien avancé nos affaires. Selon ce qui m'a été écrit de Turin le Cardinal Antonio est porteur d'une Lettre de sa revocation; mais comme il ne la doit donner qu'après avoir parlé à la Reine & à son Eminence, & selon la disposition en laquelle il les trouveroit, devant user de deux termes pour le faire savoir à Madame; je crains que la liberté lui étant ôtée de rien proposer sur ce sujet, il ne renvoie ladite Lettre, & que Madame se trouvant offensée de l'ordre donné à Mr. d'Aiguebonne de revenir, & de ce qu'elle aura sû, que l'on ne donnera

nera nulle audience à l'Abbé de Verue, cela ne lui faſſe prendre quelque nouvelle reſolution. Ce ſeroit à la verité autoriſer un mauvais conſeil par un ſecond moins digeré. Et le Marquis de Pianezze qui a l'autorité entiere ſur ſon eſprit, ou ne prevoit pas les inconveniens qui en peuvent ſucceder, ou a peu de connoiſſance de ce qu'il convient à un Duc de Savoye d'avoir de la deference pour un Roi de France, & les reſpects d'une Regente, prête à remettre l'autorité, doivent encore être plus grands. Que ſi en toute Ducheſſe cela eſt neceſſaire, il convient à Madame de faire quelque choſe de plus, par les raiſons qui vous ſont connues, puis qu'elle aura peine de juſtifier toute ſa conduite, & qu'elle eſt peu aſſûrée de l'affection de ſon fils, mais bien fort de la haine des Princes, & du peu de ſatisfaction qu'elle a donné aux peuples pendant ſon adminiſtration. Puis que l'occaſion s'en preſente, ſans attendre davantage, je vous dirai que ce que vous avez écrit en décharge de ce qui s'eſt paſſé entre le même Belletia & le Sieur Boulanger, a été très-bien reçu, & qu'on a vû qu'il y a eu neceſſité qu'ils ſe ſoient abouchez, afin que l'on ſût ce que vous aviez reſolu de faire à ſon égard.

La France ne s'oppoſe que pour la forme à la ſeculariſation des biens d'E-

A l'égard de l'ordre qui vous a été donné de diſſuader aux Suedois de prendre des biens d'Egliſe, ou pour leur ſatisfaction, ou pour la recompenſe qui devra être faite à l'Electeur de Brandebourg, ſi la Pomeranie, qui lui appartient, leur eſt delaiſſée, on n'a pas entendu que vous l'exe-

glise dans l'Empire. l'executassiez en sorte que les Suedois en fussent offensez, il suffit à la France qu'elle fasse connoître, qu'elle n'approuve pas que le patrimoine de l'Eglise, les legs pieux des premiers Chrétiens soient ôtez à ceux pour lesquels ils sont fondez, & après les avances que font ceux de la Maison d'Aûtriche de les abandonner aux Suedois, ou à cet Electeur, ils auront encore le front de faire parade de leur zele pour la Religion. L'avis que vous en voulez donner aux Deputez de Baviere, & aux Mediateurs, est très-juste, & peut-être le Duc, pour lequel vous savez combien Sa Majesté a de bonne volonté, pourra passer de nôtre côté; non seulement pour empêcher ce que les autres ont projetté, mais pour avoir ce qui justement nous doit être delaissé. Et il est bien assûré, que ni la Religion Catholique, ni la Maison de ce Prince ne sauroient subsister en Allemagne, que la France n'y possede des Etats, le voisinage desquels donne seureté audit Duc, & que le Roi comme Prince de l'Empire, soit en droit de prendre part aux choses qui s'y passent. Les discours mêmes du Comte de Trautmansdorff insinuent cette verité; puis qu'il veut contenter les Suedois, & traiter avec eux aussi avantageusement qu'ils sauroient desirer: ce qui leur donnera toûjours lieu de rentrer dans l'Allemagne, & de défendre ceux de même Confession qu'eux, dont la pensée & l'objet est continuellement d'abbaisser la Maison de Baviere, & d'envahir les Archevêchez & Evêchez, & d'y apporter tel changement au fait de la Religion,

gion, que selon eux ils deviennent Etats Evangeliques.

Tout l'avantage que vous pourrez procurer au Prince Palatin qui s'est déclaré Catholique, sera bien agréé par Sa Majesté, qui a beaucoup de sujet de peu esperer de l'aîné, pour la profession qu'il fait, & pour être très-éloigné du respect qu'il doit au Roi & à la Reine de la Grand' Bretagne, desquels les affaires vont toûjours en declin. Il est bien vrai qu'il paroît quelque lueur du côté du Midi, & du Nort, qui fait esperer quelque soûtien en leurs affaires. Et certes le soin que Monsieur le Cardinal Mazarini a pris d'aider les Hibernois Catholiques, & entretenir les Ecossois a procuré ce bien; si bien se peut dire ce qui est exposé à divers accidens.

Les Lettres de Rome du 10. & 11. du passé nous ont apris que le Memoire, duquel je vous ai envoié la copie, & que j'avois remis à Monsieur le Nonce, y est arrivé, & qu'il a frappé diversement les Esprits de ceux qui en ont eu communication. Les Serviteurs de cette Couronne l'ont admiré, & fait esperer que la protection donnée aux Barberins acquerra grand nombre de serviteurs à cette Couronne, argumentans du moins au plus, comme à dire: si s'étant dementi on le protege, que ne doit point se promettre celui qui sera constant & fidelle en son devoir? Le Pape en a été émû jusqu'à un ressentiment de fievre, qu'on attribue à une fluxion que la saison lui a causée, s'étant détrompé des belles chimeres dont on l'a entretenu, que la France molliroit s'il paroissoit ferme, & qu'elle ne pren-

droit point à cœur une chose qui ne regardoit que quelques particuliers. On attend des nouvelles de ce qui aura éclaté ensuite de cette depêche. L'Ambassadeur de Venise parle haut à l'avantage de la France. Florence commence à être étonné, & quand il saura qu'on le voudra rendre garand de ce qu'a fait le Pape, il aura juste sujet d'apprehender. Son Eminence parla il y a deux jours à Barducci son Resident en des termes si précis, qu'il comprend que son Maître est hors des bonnes graces de la Reine, & qu'on pourroit songer à entreprendre sur ses Etats. Il lui fut dit toutefois qu'il ne devoit rien craindre, si ce n'est en cas qu'il perseverât: Ce qui ne fit point d'impression en son Esprit, parce qu'il fut aussi dit, que quand on trouveroit à redire à sa conduite on l'en avertiroit, & de ce qu'on auroit resolu d'entreprendre contre lui. La disparité de puissance donnant lieu de le faire, sans craindre que cet avis pût empêcher l'execution des choses qui auroient été resolues. Ni en ces termes, ni en ceux du Memoire il n'y en a point qui offensent. Demeurer en respect, & faire sonner haut la puissance, c'est donner à deviner.

On menace le Duc de Toscane.

Il m'étoit échappé de vous dire que l'on a trouvé que le Contarini avoit tort quand il vouloit vous empêcher de retourner chez lui, parce qu'il avoit sû vos intentions en la Conference que vous avez eüe avec Monsieur le Nonce. Il importe tant de donner part de ce que vous faites au Resident de Suede, afin que leurs Plenipotentiaires en usent de même avec Monsieur de

de la Barde qu'il faut plûtôt pécher au trop qu'au trop peu. La nouvelle de la mort de Monsr. le Maréchal de Chastillon nous a été apportée. Il étoit homme de valeur & d'experience, & si attaché à son devoir que sa perte en est sensible à leurs Majestez. C'est trop écrire, il est temps d'y mettre fin, & de vous asseurer que je suis &c.

Mort du Maréchal de Chastillon.

M E M O I R E

du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datté du sixiéme Janvier 1646.

Si la France fait la Paix, & les Etats Généraux seulement une Treve, elle refuse de rentrer en guerre conjointement avec eux après leur Treve expirée. Mais elle les assistera contre l'Espagne d'hommes & d'argent. Prétentions exorbitantes de la France en Allemagne. Il faut y tenir ferme. Et à la derniere extremité accorder un dédommagement en argent. Il faut flatter Trautmansdorff. Prétention mal fondée du Duc de Savoye d'avoir rang dans l'Assemblée des Princes de l'Empire. L'Ambassadeur de France en Savoye rapellé, & pourquoi. Plaintes contre le Marquis de Pianezze.

COmme il n'y a aucune justice, ainsi qu'il a déja été mandé autrefois, dans la prétention que Messieurs les Etats ont, que nous

Si la France fait la Paix &

les Etats Gener. seulement une Treve, elle refuse de rentrer en guerre conjointement avec eux après leur Treve expirée.

nous rompions de nouveau avec l'Espagne, quand la Treve qu'ils auroient faite, seroit expirée, puis que l'on n'a jamais douté qu'il ne fut en leur main de faire la Paix aussi bien que nous; ce qui a été confirmé par l'offre que leur en a fait Castel Rodrigo en sa Lettre, & qu'ainsi la Treve qu'ils veulent conclurre, est un parti d'élection & non pas de necessité. Il y a tout sujet de croire qu'ils ne s'opiniâtreront pas davantage à une instance si deraisonnable, & à laquelle nous ne pouvons jamais consentir, si ce n'est que nous fassions nous-mêmes une Treve aussi bien qu'eux, soit universelle ou particuliere pour la partie de nos conquêtes, que nos Ennemis ne voudront pas condescendre à nous laisser par la Paix, & ainsi le tems de cette suspension étant expiré, nous entrions tous en guerre conjointement avec Messieurs les Etats.

Mais elle les assistera contre l'Espagne d'hommes & d'argent.

Que si la France peut conclurre dès cette heure la Paix, & que les Etats, pour d'autres respects particuliers qui regardent leurs avantages, ne veulent faire qu'une treve, encore que par justice, sa Majesté, après ladite treve, ne fut tenue au plus qu'à ce qu'elle fait aujourd'hui pour les assister; néanmoins pour leur donner toûjours de plus effectives & plus cordiales marques de son affection, elle demeure d'acord de bon cœur d'augmenter ses assistances, suivant ce qui est porté par le Memoire du Roi que porta le Courier la Buissonniere. Et comme il est mal aisé de prescrire d'ici ce que l'on devra promettre en ce cas d'hommes & d'argent par dessus ce que l'on fournit à present, sa Majesté ne

peut

peut dire autre chose, si ce n'est qu'elle trouvera bon tout ce à quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires l'engageront, étant bien assuré qu'ils ne ménageront pas moins ses interêts & sa bourse qu'elle feroit elle-même, & qu'ils n'oublieront rien pour porter les Etats, ou leurs Ministres à se satisfaire de la raison.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux s'expliquer qu'ils ont fait sur la satisfaction que prétend cette Couronne en Allemagne, & on a bien entendu que leur pensée là-dessus n'est pas tant de pouvoir certainement obtenir tout ce que l'on demande, comme un effet de la passion qu'ils en ont, fondée pourtant sur des apparences très-grandes d'une bonne issuë, eu égard à l'absolue necessité que l'Empereur a de faire la Paix à quelque prix que ce soit, dans le mauvais état de ses affaires & les continuelles instances, suivies le plus souvent de Protestations, que lui font tous les Princes & Etats de l'Empire pour l'y obliger. *Prétensions exorbitantes de la France en Allemagne.*

Il ne faut donc pas s'étonner d'abord de tout ce que disent nos Ennemis, ou leurs adherans, pour faire paroître nôtre prétention exorbitante, & s'ils mettent en jeu mille raisons, pour montrer qu'il y a même de l'impossibilité à nous contenter là-dessus.

Ils seroient très-mal habiles d'en user autrement: mais c'est aussi à nous à tenir bon, & à ne nous pas épouvanter legerement parce que sachant le besoin & le desir que l'Empereur a de se tirer d'affaire, & que les Etats de l'Empire même les plus dependans de la Maison d'Autri-

d'Aûtriche, qui ont aversion à nôtre satisfaction, aimeront mieux nous faire ceder ce que nous demandons, que de voir continuer plus long-tems la guerre d'Allemagne, il est indubitable qu'ils se rangeront peu à peu à ce que nous pouvons desirer, à mesure qu'ils s'accoûtumeront à nous le voir prétendre avec fermeté.

Et en effet nous avons avis de Vienne que les derniers ordres que le Comte de Trautmansdorff a receu de son Maître, c'est que s'il ne voit pas jour à faire un accommodement particulier avec la Suede, par le moyen duquel on puisse refuser à la France & aux autres les satisfactions qu'ils desirent, il sorte d'affaire promptement, aux conditions qu'il pourra les moins préjudiciables, mais toûjours qu'il sorte d'affaire.

On a d'ailleurs les mêmes avis pour ce qui regarde le Duc de Baviere, lequel n'a pas seulement conseillé à l'Empereur d'accorder à la France la satisfaction qu'elle demande, mais persiste toûjours à dire, qu'en cas que l'on ne puisse nous porter à rabattre de nôtre prétention, il vaut mieux lâcher le tout que de s'opiniâtrer plus longuement. Il est aisé de voir une partie de ses sentimens dans la copie d'une Lettre dudit Duc de Baviere, que Monsieur le Cardinal Mazarin adresse auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Il faut y tenir ferme. Il faut donc tenir ferme là-dessus, déclarer aux uns & aux autres que l'on ne rendra jamais l'Alsace, ni les Places que nous nous sommes expliquez de prétendre, que l'on ne nous en chasse

chasse par la force, ce que nous ne croions pas que l'on soit en état de faire, repeter les raisons qui ont été dites par lesdits Sieurs Plenipotentiaires, en chercher de nouvelles, & au même temps imprimer bien dans l'Esprit du Comte de Trautmansdorff que satisfaisant cette Couronne, & ses Alliez il peut en un instant conclure la paix en Allemagne ; ce qui vaut autant à dire que tirer son Maître de quantité de grands perils, ausquels il est exposé, étant évident, à quiconque considere bien l'état present des affaires, que l'Empereur gagnera plus le jour de la paix, qu'il ne sauroit faire en deux années de guerre, qui lui fussent favorables.

Et à la derniere extrémité accorder un dédommagement en argent.

Avec tout cela, pour faciliter plus les choses, le Roi permet ausdits Sieurs Plenipotentiaires, & leur donne pouvoir en un besoin, d'accorder de sa part une somme d'argent, paiable en cinq ou six années, ou bien quelque revenu ordinaire, pour dédommager la Maison des Archiducs. Bien entendu qu'ils n'en parleront qu'à une derniere extrémité, & quand ils auront tout-à-fait desesperé de pouvoir obtenir nôtre prétention entiere, & peut-être il se trouveroit même des expediens que lesdits Archiducs emploieroient la somme convenuë à l'achat de quelques Souverainetez de Princes dépouillez, qui seroient plus aises d'avoir de l'argent comptant pour se remettre, & ainsi un chacun demeureroit satisfait. Mais Sa Majesté recommande sur tout aux Sieurs Plenipotentiaires de ne faire cette ouverture que dans un dernier besoin.

Les-

Il faut flatter Trautmansdorff.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne doivent rien oublier pour faire connoître au Comte de Trautmansdorff l'estime que leurs Majestez font de sa personne & de ses merites, & l'esperance qu'elles ont conçuë avec toute la Chrétienté qu'il ne voudra pas être venu à l'assemblée inutilement. Que leurs Majestez lui souhaitent la gloire d'avoir établi le repos de l'Allemagne, d'autant plus qu'étant principal Ministre de l'Empereur, il sera en quelque façon plus lié qu'aucun autre, à l'exacte & fidéle observation de ce qui aura été arrêté par le Traité de la Paix.

Ce n'est qu'après que ledit Comte a reconnu qu'il ne peut avoir aucune esperance de separer par un Traité particulier, les Suedois d'avec cette Couronne, qu'il témoigne d'être fâché que l'on ait soupçonné en cela sa conduite. Mais comme nous ne pouvons pas nous plaindre avec justice de ce qu'il essaie de faire à l'avantage de son Maître, aussi il semble qu'il faut recevoir civilement l'excuse qu'il en fait, à laquelle rien ne l'oblige que l'envie de se rendre agréable, & d'acquerir créance à bon marché.

On n'a rien à repliquer sur ce que les Mediateurs ont dit, de la part dudit Trautmansdorff, des points qu'il falloit ajoûter pour la Paix dans l'Empire; Messieurs les Plenipotentiaires s'en étant si bien démêlez, que l'on ne peut que loüer leur conduite & adresse. Sa Majesté leur recommande seulement de continuer à persuader ledit Trautmansdorff, qu'il ne doit pas s'amuser à faire des propositions inutiles, mais

plû-

plûtôt mettre promptement sur le tapis celles qui peuvent produire une bonne Paix.

Avant que ledit Trautmansdorff partît de Vienne, il étoit bien informé de la prétention que nous avions pour nôtre satisfaction en Allemagne, dont nous nous étions ouverts confidemment aux Ministres de Baviere; & en arrivant à Munster elle lui aura été confirmée de beaucoup d'endroits. Cependant il a affecté de l'avoir seulement aprise par un bruit commun, & de ne le pouvoir croire, pour les raisons qu'il a alleguées. En quoi son but sans doute a été d'aller ainsi au devant, avant que nous en ayons fait une déclaration publique; se flattant que nous ne nous engagerons pas à demander une satisfaction si haute, quand nous serons persuadez de l'impossibilité de l'obtenir. Mais il faut qu'il reconnoisse qu'il a mal pris ses mesures; & que ces sortes d'artifices ne font pas changer des resolutions prises par une Couronne après un long examen, & avec grande connoissance de cause. On pourroit bien lui dire en passant que la France n'ayant pas encore déclaré la satisfaction qu'elle prétend, il faut qu'elle soit bien juste, si la voix du peuple est celle de Dieu.

On a trouvé fort bon que Messieurs les Plenipotentiaires ayent fait les offices qu'ils mandent en faveur du Prince Edouard de Portugal, & on a été bien aise d'apprendre que le Comte de Pegneranda y ait répondu avec la civilité qu'il a fait.

Leurs Majestez sont aussi fort satisfaites du

bon état, dans lequel ont été laissées les affaires à Osnabrug, soit pour la bonne intention des Deputez des Etats Protestans envers la France, soit pour les protestations que les Ministres de Suede ont fait de ne donner à l'avenir aucun sujet de méfiance de leur fidelité & de vivre sans interruption, jusques à la conclusion de la Paix, avec tant de franchise, que les Ennemis ne puissent pas même par aucune apparence esperer de nous diviser.

Leurs Majestez se sont aussi rejouïes d'apprendre que les Plenipotentiaires de Suede se doivent bien-tôt rendre à Munster, pour y resoudre toutes choses: elles souhaiteroient, que l'avis du Sieur Oxenstiern, de ne pas donner les propositions par écrit, prevalut à celui du Sieur Salvius, pour les raisons qui ont été autrefois mandées.

Enfin leurs Majestez louent extrémement la prudence, le zele, l'adresse & la fermeté, avec laquelle Messieurs les Plenipotentiaires agissent dans le cours de leur negociation, pour porter les interêts de cette Couronne avec dignité, & lui procurer toutes sortes d'avantages dans la discussion qui s'en fera. On ne pouvoit aussi desirer rien de plus à la dexterité avec laquelle on s'est demêlé à Osnabrug des contestations qui sont entre les Lutheriens & les Calvinistes.

On a mandé positivement à Monsieur de Bregy de fournir de l'argent du Prince de Transylvanie, qui étoit à sa disposition, tout ce que Monsieur de la Thuillerie demanderoit pour des le-

levées; en ſorte qu'on ne doute point qu'il y puiſſe avoir aucun manquement, d'autant plus qu'on renouvelle encore à preſent les mêmes ordres.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ne pouvoient mieux répondre qu'ils ont fait aux inſtances que l'Ambaſſadeur de Savoye leur a faites, de l'aſ-ſiſter en la demande d'avoir rang & ſéance dans l'Aſſemblée des Princes & Etats de l'Empire. Cette penſée, qui vient aſſurément du Marquis de Pianezze, lequel a été autrefois Ambaſſa-deur du Duc Charles Emanuel près de l'Empe-reur, fait aſſez paroître aujourd'hui par toute la conduite qu'il tient, qu'il a bien celé pour quel-que temps, mais qu'il ne s'eſt pas dépouillé de l'affection, que l'on crut au retour de cette Am-baſſade qu'il avoit pour la Maiſon d'Aûtriche. On a eſtimé par le paſſé qu'il étoit de l'interêt du Roi d'eſſayer le plus qu'il ſeroit poſſible de détacher la Maiſon de Savoye de l'Empire: Monſieur Servien pouvant ſe reſſouvenir que l'on a propoſé autrefois de faire diverſes graces au feu Duc Victor Amedée, pourvû qu'il décla-rât ne relever en aucune partie des États de l'Empereur; & la raiſon dont on ſe ſervoit pour l'y diſpoſer, c'étoit qu'en pluſieurs rencontres il avoit fait paroître qu'il reconnoiſſoit ou ne re-connoiſſoit pas l'Empire, ſelon que l'état des affaires le lui conſeilloit. Sa Majeſté croit donc que Meſſieurs les Plenipotentiaires ſans rien donner à connoître de leur intention, doivent adroitement eſquiver de ſe mêler de la pré-tention dudit Ambaſſadeur, ſi ce n'eſt qu'ils

Prétention mal fondée du Duc de Savoye d'avoir rang dans l'Aſſemblée des Princes de l'Empire.

voient, qu'en le faisant nous puissions en tirer quelque profit.

Le peu de satisfaction que Sa Majesté a de la conduite de Madame de Savoye, l'a enfin obligée de lui en témoigner son ressentiment, par la revocation qu'elle a faite de son Ambassadeur qui est en Piemont, & par la resolution qu'elle a prise que ses Ministres ici n'auroient pas desormais grand commerce avec l'Abbé de Veruë, puis qu'aussi bien tout ce qu'on leur faisoit dire ou écrire à Madame de la part de Sa Majesté ne servoit qu'à faire aussi-tôt resoudre le contraire; ainsi qu'il a paru en l'affaire de Belletia, qu'elle a fait President, & ensuite qu'elle a confirmé avec plus d'opiniâtreté dans l'emploi de Munster, depuis qu'elle a sû que Sa Majesté se plaignoit de lui, & le tenoit pour suspect: & quand elle a choisi pour son Ambassadeur à Rome le Comte de Saint George, d'inclination tout-à-fait Espagnole, qu'elle lui a donné pour son Secretaire d'Ambassade le nommé Canaparo, qui avoit été autrefois au feu Abbé Scaglia, & que l'on chassa d'ici dernierement: Et lors qu'elle a persisté de vouloir tenir en cette Cour l'Abbé de Veruë, qui a paru avoir de fort mauvaises intentions, & qui lui déguise toutes choses.

L'Ambassadeur de France en Savoye rappellé, & pourquoi.

Lors que l'on a envoyé les ordres de sa Majesté pour faire revenir le Sieur d'Aiguebonne, l'Abbé de Veruë les fit devancer par un Courier extraordinaire, qu'il depêcha pour en porter la nouvelle; aussi-tôt il fût tenu de grands Conseils à Turin de ce qu'il y auroit à faire, & on dit

dit (quoi que nous n'en aions pas de nouvelles de nôtre Ambaſſadeur) que le Marquis de Pianezze s'échauffa à tel point, qu'il opina qu'il valoit mieux que Madame de Savoye rompit avec la France que de revoquer Belletia. Néanmoins l'Autorité des Princes l'emporta, mais non pas ſi pleinement, que ledit Marquis ne trouvât encore moyen de chicaner là-deſſus. Monſieur le Cardinal Antoine ſe trouva ſur les lieux. Ils lui ont donné pouvoir malgré lui, qui ne vouloit point ſe mêler de cette affaire, que pourvû que la Reine déclarât que Madame lui feroit plaiſir de rappeller Belletia, l'Ambaſſadeur de Savoye remettroit auſſi tôt entre les mains l'ordre de ſon rappel. On s'eſt moqué ici de ce bel expedient, & on laiſſera à Madame de prendre telle reſolution que bon lui ſemblera. Cependant on a renouvellé au Sieur d'Aiguebonne l'ordre que l'on lui avoit donné de partir, ainſi que leſdits Sieurs Plenipotentiaires verront par la Lettre qu'on lui a écrite, à laquelle on a joint la copie de la premiere qu'il reçut.

Plaintes contre le Marquis de Pianezze.

Le Marquis de Pianezze étoit un de ceux qui étoient le plus mal dans l'eſprit de Madame lors que la Maiſon d'Aglié avoit toute la faveur; & Monſr. le Cardinal Mazarin, quand il fut en Piemont, agiſſant de concert avec ledit Marquis, n'oublia rien pour lui procurer l'affection & l'eſtime de Madame, ce qui a toûjours été continué, & d'ici & par le moien des Miniſtres de ſa Majeſté en Piemont, en ſorte qu'il ſe peut dire veritablement, qu'il a obligation à la

France de ce qu'il tient aujourd'hui la premiere place en cette Cour-là. Sa conduite avoit été si sage & sa partialité pour cette Couronne si déclarée, lors qu'il n'étoit ni aimé ni consideré de Madame, que l'on jugea, qu'il ne pouvoit être que très-avantageux au service du Roi, & au bien de la Maison de Savoye, de le mettre en credit auprès d'elle, mais l'experience a fait connoître le contraire. Et quoi que l'on voie assez clairement ses intentions on a peine pourtant à comprendre qu'il se soit oublié à tel point que de commettre une pareille imprudence, d'autant plus qu'il paroît informé, par ce qui arriva à son pere, quoi que marié avec la sœur du Duc Charles Emanuel, que les maximes de la Maison de Savoye ne sont pas de préferer une rupture avec la France à une petite consideration, de ne pas vouloir tirer d'un emploi une personne si ordinaire qu'est le Belletia. S'il y a quelque difference dans l'exemple, c'est celle de la qualité de Monsieur d'Albigni, principal Ministre du Duc de Savoye à un petit bourgeois de Turin, & que Charles Emanuel étoit paisible possesseur de tous ses Etats, au lieu que le Duc d'apresent a été rétabli dans les siens par le Roi, & que sa Majesté tient encore en Piémont les principales places.

On attend de savoir plus particulierement la verité de ce discours, après quoi sa Majesté prendra les resolutions qui seront de son service, dans lesquelles se trouvera encore plus celui de Madame. On a voulu informer de tout ce detail Messieurs les Plenipotentiaires afin qu'ils

qu'ils s'en prevalent autant qu'il en sera besoin, selon les conjonctures.

MEMOIRE

De Monsieur le Cardinal Mazarini à Messieurs les Plenipotentiaires.

Daté du sixiéme Janvier 1646.

Avis communiquez par le Nonce Bagni. Eloge du Duc de Longueville & des deux autres Plenipotentiaires.

JE vous adresse, Messieurs, une copie de la Lettre que Monsieur le Nonce Bagni a reçue cette semaine de Monsieur le Duc de Baviere. Elle contient trois Chefs entre autres, que vous trouverez sans doute de grande consequence, & bien substanciels. *Avis communiquez par le Nonce Bagni.*

Le Premier, touchant les esperances que nous devons avoir bien fondées de remporter la satisfaction que nous prétendons en Allemagne.

Le Deuxiéme, les assûrances de la passion que le Comte de Trautmansdorff a de faire la Paix, & de quelle maniere il s'y prendra.

Et le Troisiéme, combien les Allemands se soucieront peu des Espagnols, s'ils ne se portent de leur côté à ce qui peut faire promptement conclurre leur accommodement.

Vous en ferez, s'il vous plaît, vôtre profit dans le progrès de vôtre Negociation, tenant sur tout la main que le secret soit soigneusement gardé avec le Ministre le plus confident du Duc de Baviere, à qui on pourra s'en ouvrir, sans néanmoins lui nommer jamais ledit Nonce Bagni.

Je vous envoie aussi la copie d'un article extrait d'une Lettre que m'écrit Monsieur de Bregy touchant le voyage que l'Empereur fait faire en Espagne à un nommé Biboni, pour déclarer l'absolue necessité où il est de conclurre un accommodement à quelque prix que ce soit, & sans plus differer.

A quoi j'ajoûterai que par les avis que je reçois cette semaine de divers endroits, j'ai plus de sujet que jamais de me confier dans ce que je vous ai mandé ci-devant, que vous porteriez facilement les Espagnols à tout ce que vous voudrez généralement, si vous pouvez leur faire bien apprehender que la Paix se fera dans l'Empire sans eux. C'est où il me semble que toutes vos pensées & vos actions doivent tendre, parce qu'effectivement le Baron d'Avaugour tient que c'est la clef qui doit ouvrir la porte de la Paix générale; mais une Paix très-avantageuse à cette Couronne, & fort glorieuse pour ceux qui l'auront traitée, & qui auront eu le bonheur de la conclurre.

Je vous addresse aussi, Messieurs, la copie de ce que j'ai fait dire à Monsieur le Nonce qu'il pourroit écrire à Baviere en réponse de la Lettre qu'il en a reçuë afin qu'il ne se passe quoi

que

que ce soit dont vous ne soyez informez, jusques aux moindres particularitez, & que vous puissiez vous accorder mieux à ce que nous disons ici, quand vous aurez occasion de parler à ses Ministres.

Dans le moment que j'ai écrit jusques ici on m'avertit que Monsieur le Cardinal Antoine est sur le point d'arriver, ce qui m'oblige à quitter toutes choses pour aller satisfaire à ce qu'exige de moi la civilité. J'ai bien eu du déplaisir d'avoir été surpris de la sorte dans une journée où sur toutes les autres j'ai accoûtumé de n'être pas sans affaires. Je me console pourtant en ce que j'ai inseré dans le Memoire du Roi tous les points les plus importants, & vos depêches particulieres n'étant qu'en réponse des miennes, je n'aurai pas grand' chose à y expliquer. J'ai vû le long Memoire qu'il vous a plû m'adresser, qui contient tout ce que vous avez fait pour découvrir tout ce qui s'étoit passé en la negociation secrette des Ennemis avec les Suedois. Je le relirai encore une fois, & s'il y a quelque chose de conséquence qui mérite réponse, je depêcherai un Courrier exprès.

Eloge du Duc de Longueville & des deux autres Plenipotentiaires.

Cependant je ne saurois, Messieurs, trouver de loüanges proportionnées à celles qui sont dûes à vôtre prudence & à vôtre dexterité, dans toute la conduite de cette affaire. Je vous avoüe que je suis ravi quand je considere quelquefois avec application, de quelle fermeté & de quel zéle vous agissez continuellement sans vous impatienter des longueurs importunes de

vôtre negociation, & que c'eſt une merveille que je fais tous les jours ſonner bien hautement, qu'un Prince comme Monſieur le Duc de Longueville ſans ſonger aux incommoditez d'un fâcheux ſejour, ni aux douceurs qu'il pourroit goûter ici parmi les ſiens dans la Compagnie de tant d'amis & de ſerviteurs qui l'honorent, s'attache tellement aux affaires, qu'il ne paroît pas que la moindre inquiétude puiſſe jamais lui entrer dans la penſée de quitter un ſi rude & ſi desagreable climat. Vous ne ſauriez croire quel bon effet a produit par tout la nouvelle qu'il faiſoit bâtir dans ſa maiſon; ce ſont des bagatelles, qui ſont quelquefois capables de faire naître de grandes choſes, & de donner coup à une revolution dans l'Eſprit des ennemis, quand ils reconnoiſſent que l'envie de revoir la France ne peut pas vous faire hâter d'un moment à vous relâcher de nos prétentions.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sr. de Brienne.

Datée du 20. Janvier 1646.

Il ne faut pas augmenter les subsides qu'on donne à la Suede. Les Imperiaux donnent aussi le titre d'Excellence aux Ambassadeurs des Etats Généraux. Les Suedois persistent à refuser d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences.

MONSIEUR,

SI la proposition du Sieur d'Avaugour, touchant le subside qu'on donne à la Couronne de Suede ne tend qu'à le faire avancer de quelques mois, & que le service du Roi le puisse permettre, ce seroit obliger les Alliez sans en pouvoir craindre la conséquence. Mais si c'est que le Maréchal Torstenson prétende quelque augmentation, outre que ce seroit une nouvelle dépense pour sa Majesté, nous craindrions que la chose n'eût de mauvaises suites & qu'il ne falût encore augmenter tous les ans. Le plus sûr avec la Couronne de Suede est de se tenir précisément aux termes de l'Alliance. *Il ne faut pas augmenter le subside qu'on donne à la Suede.*

Nous ferons savoir au Sieur de Meulles ce que nous croyons de la levée que veut faire le Prince de Brunswick, qui est que présentement il faut voir comment réüssiront les autres levées qui

qui ſont entrepriſes par des Colonels particuliers dont on peut toûjours diſpoſer plus librement, que d'une perſonne de cette condition, les Princes d'Allemagne étant quelquefois plus conſiderez qu'on ne voudroit par ceux de la Nation. Ce n'eſt pas que l'on n'eſtime fort à propos d'accepter ſa bonne volonté pour s'en prevaloir, s'il y a lieu, quand les autres levées ſeront faites.

Vous verrez par le premier article du Memoire ci-joint, comme nous ſommes tout à fait dans vôtre ſentiment en ce qui regarde la prétention de Meſſieurs les Etats. Nous nous ſervirons en cette occaſion de ce que vous nous en avez écrit, étant vrai, comme vous remarquez très-à-propos, que la France a ſatisfait à tout ce qu'elle étoit obligée envers eux quand elle a réduit l'ennemi commun à leur offrir de traiter de paix. Que ſi nous ne les pouvons porter à ſe contenter d'une aſſiſtance d'argent, après la treve expirée, nous eſſaierons de ménager autant qu'il nous ſera poſſible la bourſe du Roi. Nous ne pouvons encore rien mander de particulier de leurs Deputez. Depuis qu'ils ſont ici, ils ont été occupez aux viſites & compliments, en quoi nous avons fait tout ce que nous avons pû pour les obliger.

Les Imperiaux donnent auſſi le tître d'Excellence aux Am-

Le ſoin que les Eſpagnols ont pris de les careſſer & honorer n'eſt pas croiable, & les Imperiaux les doivent bien-tôt viſiter & en leur envoiant demander l'Audience leur ont fait donner le tître d'Excellence.

Nous écrivons ſouvent aux Sieurs de Meules &

& de Beauregard touchant les levées qui se doivent faire à Hambourg & dans la Hesse. Mais dans la crainte que nous avons de les voir mal réussir faute de lieux d'assemblée & par les difficultez des passages, nous estimerions à propos qu'une personne qualifieé & d'autorité fut envoiée à Cassel ou ailleurs pour y tenir la main, de quoi nous avons donné charge au Sieur de Préfontaine de vous donner avis, étant certain que nous ne pouvions de si loin nous y emploier utilement comme nous le desirerions & comme l'importance de cette affaire le merite.

bassadeurs des Etats Généraux.

Nous avons eu present dans nôtre Conference pour la République le Sieur de Rosenhan, mais Messieurs les Suedois n'ont point voulu appeller Monsieur de la Barde quand ils ont fait la leur, & quelque instance que nous leur en aions faite depuis, ils continuent à ne le vouloir pas admettre lors qu'ils traitent avec les Imperiaux.

Les Suedois persistent à refuser d'admettre le Sr. de la Barde à leurs Conferences.

Vous verrez dans le Memoire ci-joint les raisons sur lesquelles ils se fondent que nous n'estimons pas être considerables. Vous nous obligerez beaucoup s'il vous plaît de tenir la main à ce que nous puissions avoir ordre de ce que nous aurons à faire, au cas qu'ils persistent dans ce refus.

Nous pourrions vous répondre sur quelques autres points de vôtre Lettre du 6. Janvier si nous ne vous avions déja écrit ci-devant des mêmes choses, ou que nos Memoires n'en fussent remplis. Nous ne vous donnerons pas la peine de

de les faire lire une seconde fois & vous supplions de nous conserver l'honneur de vôtre bienveillance puisque nous sommes &c.

REPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires au Memoire du Roi.

Du 6. Janvier 1646.

Il faut ménager la Hollande quand on n'est pas content des Suedois. On tient ferme sur l'Alsace. Trautmansdorff recherche les Suedois & les Protestants de l'Empire. Il retourne à Osnabrug. Prétentions outrées des Suedois touchant le Sr. Rosenhan.

Il faut ménager la Hollande quand on n'est pas content des Suedois.

NOus ne manquerons pas de nous bien servir des raisons portées par le Memoire touchant la prétention de Messieurs les Etats. Nous souhaitons seulement qu'ils soient capables de les bien comprendre de crainte de tomber en différent avec eux en même tems que nous ne sommes pas trop satisfaits des Suedois. Néanmoins nous tiendrons ferme jusques au bout, nos sentimens se trouvans entierement conformes à ce qui nous est mandé. Que s'il y a moien de les réduire à se contenter d'une assistance d'argent nous y apporterons tout le ménage possible, puis que leurs Majestez nous font l'honneur de s'en remettre à nous.

Nous

Nous parlons ici de la satisfaction de la France avec la fermeté que l'on peut desirer, jusques là que non seulement nos Parties, mais aussi les Mediateurs en témoignent quelque étonnement. Et sur ce propos nous avons encore depuis vingt quatre heures déclaré nettement aux Bavarois, qui y trouvent aussi à redire, qu'il n'y a autre moïen de nous tirer de l'Alsace que par la force, si on ne nous l'accorde par un Traité. Quant au dédommagement en argent pour les Archiducs, nous nous garderons bien d'y venir si nous ne reconnoissons que cela soit absolument necessaire. Nôtre pensée n'a pas été de les recompenser d'une somme une fois payée, laquelle étant petite ne seroit pas considerée & iroit à un trop grand excès, s'il la faloit proportionner à l'acquisition que la France fera. Mais nous avons seulement cru que ce ne seroit pas une grande charge à l'Etat, & que ce seroit un moïen de rendre nos demandes moins exposées à l'envie, de donner une somme annuelle aux Princes de la Maison d'Inspruck égale au revenu qu'ils tireroient de l'Alsace, lequel on nous a assûré n'être pas trop grand. *On tient ferme sur l'Alsace.*

Nous n'omettrons rien pour bien exécuter les ordres qui nous sont donnez, à l'égard du Comte de Trautmansdorff: mais jusques à present nous n'avons pas eu lieu d'agir avec lui, n'aiant été ici que peu de jours pour recevoir & rendre ses visites & s'en étant allé à Osnabrug où il est encore. *Trautmansdorff recherche les Suedois & les Protestans de l'Empire. Il retourne à Osnabrug.*

Nous voyons bien par là qu'il recherche soigneu-

ſoigneuſement les Suedois & les Proteſtans de l'Empire, & remarquons que les Suedois en deviennent plus difficiles avec nous, comme il a déja été mandé par le Sieur de Préſontaine. Ce que nous y pouvons ajoûter maintenant, c'eſt que par les plaintes & inſtances que nous leur avons faites de recevoir Monſieur de la Barde dans leurs Conferences, tant par nos Lettres que par un Envoié exprès, nous n'avons pû les porter à nous donner aucune ſatisfaction. Ils couvrent le refus qu'ils en font de bien mauvais prétextes ſelon nôtre jugement, diſans que ſi le Miniſtre du Roi doit aſſiſter à leurs Conferences à Oſnabrug ; le leur doit être ici preſent, non ſeulement quand nous ſerons avec les Mediateurs, mais quand les Mediateurs parleront aux Imperiaux. Ils tournent l'affaire en un point d'honneur, & prétendent que la choſe n'eſt pas égale entre eux & nous, d'autant qu'ils traitent immediatement avec les parties & que le Miniſtre du Roi auroit connoiſſance de tout ce qui s'y paſſe, au lieu qu'ici leur Reſident n'aſſiſte que lors qu'on traite avec l'un des Mediateurs, & partant ils veulent qu'il ſoit encore préſent, lors qu'on va chez Monſieur le Nonce & lors que l'un & l'autre Mediateur vont chez les Imperiaux ou bien qu'on traite directement avec les parties. Pour les deux premiers points de cette propoſition il y a de l'impoſſibilité, & pour le troiſiéme il ne dépend pas de nous ſeuls, puiſqu'il en faudroit convenir avec les Mediateurs & avec les parties & regler la ſeance : joint qu'il eſt incertain, ſi a-

Prétenſions outrées des Suedois touchant le Sr. Roſenhan.

près

près cela les Suedois ne prétendroient pas encore que le Sieur Roſenham ſe trouvât aux allées & venües que les Mediateurs pourroient faire de part & d'autre.

Les conſiderations que l'on a eu ſur la priere qui nous a été faite par l'Ambaſſadeur de Savoye d'appuïer le deſſein qu'il a d'être admis dans les Etats de l'Empire, ſont très-juſtes, & comme nous avons été fort retenus juſques ici en cette affaire, nous le ferons encore davantage.

Nous avons grand ſujet de rendre très-humbles graces à leurs Majeſtez de toutes les communications qu'elles ont eu agréable qu'on nous donnât tant pour ce qui concerne Madame de Savoye que d'autres occurrences. Elles aideront à nous rendre plus utiles à leur ſervice quand l'occaſion s'en préſentera.

MEMOIRE

De son Eminence auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 12. Janvier 1646.

L'Empereur veut la Paix à tout prix. On l'aliene du Duc de Baviere. Le Roi d'Espagne ne peut pas assister l'Empereur. L'Espagne moins animée contre la Suede que contre la France. Elle fait de grandes offres aux Etats Généraux pour un accommodement particulier. Caractere d'Isola, & de Volmar. Les Plenipotentiaires d'Espagne n'ont pas des pouvoirs suffisans. Il faut ménager les Députez des Etats Généraux.

L'Empereur veut la Paix à tout prix.

NOus avons, Messieurs, de divers endroits la confirmation de l'avis que je vous ai donné que l'Empereur veut en toutes façons conclurre la Paix dans l'Allemagne. Le Correspondant de Vienne le mande pour certain, & que le Comte de Trautmansdorff n'oubliera rien pour faire relâcher les deux Couronnes & particulierement la France, des prétentions qu'elles ont pour leurs satisfactions, mais qu'enfin il consentira à celles où l'on aura du bon.

Que l'Empereur y est d'autant plus resolu, ensuite du Conseil que tous ses Ministres lui en ont donné, & que le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne près de lui, aïant exagéré

agéré au dernier point les sentimens qu'avoit le Roi d'Espagne de voir ses affaires en si mauvais état, a conclu que sa plus grande affliction étoit de se trouver lui-même hors de moïen de le pouvoir assister ; ni par argent ni par aucune autre voye.

Il ajoûte que cet Ambassadeur, & l'Imperatrice même, avoient parlé fortement à l'Empereur, & à tous ses Ministres pour l'aliener du Duc de Baviere, & pour l'obliger à considerer desormais ce Prince comme son plus grand ennemi, puis qu'il conseilloit de donner en toutes façons à la France la satisfaction qu'elle prétend, quand même il faudroit lui laisser deux fois l'Alsace, à quoi l'Empereur ne devoit jamais condescendre pour divers respects, mais notamment, parce que cela donneroit plus de commodité audit Duc de s'attacher & de s'unir étroitement avec la France par la proximité des Etats, parce que ledit Duc voulant acquerir du mérite près de cette Couronne, il ne faloit pas douter qu'il ne fît valoir extrémement les soins qu'il prend de sa satisfaction, & enfin parce que cet agrandissement de la France lui seroit doublement avantageux, en ce qu'il se feroit aux dépens de la Maison d'Aûtriche, dont l'Archiduc d'Inspruck est un membre.

On l'aliéne du Duc de Baviere.

Que sur tout ce que dessus l'Empereur & quelqu'un de ses Ministres avoient répondu audit Ambassadeur, qu'il avoit peine à comprendre comme quoi le Roi d'Espagne, étant bien informé du mauvais état de ses affaires en Allemagne, & de la facilité que les François

Le Roi d'Espagne ne peut pas assister l'Empereur.

& les Suedois trouveroient la Campagne prochaine à y faire de plus grands progrès, le conseilloit & le pressoit de ne pas accorder à la France les satisfactions, qui lui pouvoient faire obtenir la Paix, dans le même tems qu'il lui faisoit déclarer qu'il étoit hors de sa puissance de lui donner aucun secours.

J'apprends par une autre voye que ce même Ambassadeur a dit à l'Empereur que la France se contenteroit de Brisach, avec une étenduë suffisante des païs aux environs, pour garder la place, & un chemin sûr pour y aller.

L'Espagne moins animée contre la Suede que contre la France.

La conduite généralement de tous les Ministres d'Espagne, soit à Munster, à Bruxelles, à Madrid & en Italie, c'est de travailler tous unanimement à faire donner toute satisfaction aux Suedois, & nulle à cette Couronne, tant est grande la haine qu'ils lui portent, & la jalousie qu'ils ont de ses prosperitez.

Elle fait de grandes offres aux Etats Généraux pour un accommodement particulier.

C'est une chose assez étrange à concevoir que non seulement ils n'osent pas demander à Messieurs les Etats la restitution de la moindre des places qu'ils ont occupées sur eux, mais que même, pour pouvoir conclurre ensemble un accommodement, ils leur offrent & à Monsieur le Prince d'Orange des Provinces entieres, & à nôtre égard ils imputent à violence & à tyrannie, si nous sommes fermes à ne vouloir pas lâcher nos conquêtes.

Ma conclusion est que tous les avis ci-dessus m'étant donnez de bon lieu, & étant de plus fondez dans la raison, que nous connoissons aussi bien qu'eux, il faut tenir bon, pour en

tirer

tirer le plus de profit qu'il se pourra, sans s'étonner des refus que Trautmansdorff & les autres Ministres des ennemis auront faits dans ce commencement, me confirmant tous les jours de plus en plus dans ce que j'ai écrit sur cette matiere.

J'ai avis de Bruxelles que les Espagnols songent à faire des levées de la soldatesque que le Roi de Dannemarck a licentiée; mais je veux croire qu'ils y auront pensé trop tard, & j'espere desormais que tous ceux qui n'auront point pris d'autre parti se seront engagez dans le nôtre. Il est pourtant necessaire d'en presser sans cesse l'éxecution.

Caractere d'Isola & de Volmar.

Un nommé Isola, en qui Trautmansdorff a confiance, est valet à gage des Espagnols, qui s'en servent utilement près de lui. Et Volmar qui est animé extraordinairement contre le Duc de Baviere, ne fait qu'échaufer continuellement les Ministres de l'Empereur & d'Espagne contre ce Prince.

Un discours, que Monsieur Servien a fait à Brun, dans la visite qu'il rendit à Madame sa femme, pour se rejouir de son acouchement a produit un très-bon effet. On m'écrit de Bruxelles que quelqu'un de leurs Ministres avoit pris peine à ajoûter, que l'on dit publiquement à Paris que Sa Majesté étoit entierement resolue à la paix, en restituant même plusieurs chöses, & qu'à Munster les Plenipotentiaires de France y parloient un langage tout different, & particulierement Monsieur Servien, qui avoit assûré ledit Brun, que nous ne rendrions quoi

que ce ſoit, que cette reſolution avoit paſſé dans les Parlemens, & que nous n'abandonnerions pas non plus le Roi de Portugal. Il a paſſé ici deux Couriers pour l'Eſpagne à grand' hâte, dont l'un d'eux a dit être depêché de Pegneranda, & devoir bien-tôt repaſſer.

Je tiens que cet envoi a été après les Conferences qu'il a eu avec Trautmansdorff, & pour avoir enſuite les dernieres reſolutions de ſon Maître, d'autant plus que je ſuis averti que Baviere a dit que ledit Trautmansdorff avoit preſſé de fort près Pegneranda, lui déclarant que l'Empereur étoit reſolu à la paix, & que le Roi d'Eſpagne devoit auſſi ſe porter à ſatisfaire la France, pour y être compris, ſe plaignant entre autres choſes de ne le trouver pas garni de pouvoirs ſuffiſans pour cela, quoi que le Roi d'Eſpagne eût fait aſſûrer l'Empereur, que ſes Plenipotentiaires à Munſter avoient entierement autorité pour conclurre.

Les Plenipotentiaires d'Eſpagne n'ont pas des pouvoirs ſuffiſans.

Quelqu'un de vous autres, Meſſieurs, aiant occaſion de diſcourir avec Trautmansdorff, pourra lui parler en ce ſens, & reconnoître la verité de ces avis, témoignant que quoi que publient les Miniſtres d'Eſpagne avec tant d'oſtentation, ils n'ont pas pouvoir ſuffiſant, pour conclurre, ſi ce n'eſt que la France condeſcende aux conditions qu'ils deſirent.

Il faut ménager les Deputez des Etats Généraux.

Quoi que je croie aſſez ſuperflu de vous prier de bien ménager l'Eſprit des Deputez de Meſſieurs les Etats, je ne laiſſe pas de le faire, & de ne rien oublier pour les tenir en bonne aſſiete, & les obliger de marcher de concert avec nous,

nous, auſſi bien dans les petites choſes que dans les grandes, rien ne devant davantage perſuader les ennemis à nous donner contentement, que s'ils voient bien établie une union indiſſoluble entre nous & nos alliez, & qu'ils reconnoiſſent qu'il eſt impoſſible d'y mettre la diviſion. Je vous envoye un Memoire des qualitez d'un chacun de ces Députez, qui vous donnera quelque lumiere pour vôtre conduite en leur endroit dans tout le cours de la Negociation.

DISCOURS

Sur les qualitez des Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats, envoyé à Munſter par ſon Eminence.

Le 13. Janvier 1646.

Caractere deſdits Deputez. Mr. de Meinderſwick devoüé au Prince d'Orange, & porté pour la Paix. Mr. Mathenez porté pour la Paix. Mr. Paw ennemi du Prince d'Orange, n'aime pas la France. Mrs. Knuyt, Ripperda, & Niderhorſt Creatures du Prince d'Orange. Mr. Kland homme doux & bien intentionné. Mr. Donia porté pour l'Eſpagne.

AIant tâché par divers endroits de m'informer des qualitez, dependances, & inclinations des Deputez de Meſſieurs les Etats, afin que vous les faiſant ſavoir, vous en *Caractere deſdits Deputez.*

 puiſſiez

puissiez profiter dans le cours de vôtre negociation, je trouve que Monsieur de Meinderswick qui est pour la Duché de Gueldres, est fort disposé à la Paix. Son pere, quoi qu'il parût heretique, est mort dans nôtre Religion, aiant eu le bonheur de demander & de recevoir tous ses sacremens. Et comme il fut celui qui contribua le plus au Traité de la Treve de Messieurs les Etats, on ne croit pas que le fils, qui sans doute aura été imbu de ses maximes, ait beaucoup d'aversion pour les Espagnols, mais aussi il est certain qu'il a de grandes obligations à Monsieur le Prince d'Orange, & on ne doute point qu'il ne suive aveuglément tous ses interêts & sentimens.

Mr. de Meinderswick devoué au Prince d'Orange & porté pour la Paix.

Le second pour la Hollande, c'est Mathenez. Il est cru fort disposé à achever une fois pour toutes, par la Paix, les differends qu'ils ont avec l'Espagne; il a d'ailleurs grande inclination pour la Religion Catholique; son pere est mort assisté de Religieux.

Mr. Mathenez porté pour la Paix.

Monsieur Paw aussi pour la Hollande, qui a été Ambassadeur en cette Cour, a été de tout temps contraire aux interêts du Prince d'Orange, & s'est toûjours opposé a ce qui pouvoit regarder les avantages de sa personne; on ne croit pas que dans l'interieur il ait grande inclination pour la France. Il n'a pas laissé de donner satisfaction de soi à feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, quand on ne l'avoit pas du Prince d'Orange, parce que son animosité contre lui prévaloit à son peu d'affection pour nous. On assûre qu'il est fort disposé à porter

Mr. Paw Ennemi du Prince d'Orange n'aime pas la France.

les

les choſes à un prompt accommodement, & il eſt à craindre qu'à preſent qu'il ſait à quel point on eſt ſatisfait de la conduite, de la franchiſe, & du zele dudit Prince pour nos interêts, il pourra y être d'autant moins favorable. Mais comme c'eſt un Perſonnage fort accredité dans ſa Province, il faudra tâcher à ménager ſon Eſprit le mieux que l'on pourra.

Meſſieurs Knuyt, Ripperda, & Niderhorſt créatures du Prince d'Orange.

Meſſieurs de Knuyt, Ripperda & Niderhorſt ſont toutes créatures du Prince d'Orange, & ſans doute ne ſe conduiront que de la façon qu'il aura preſcrit. Ainſi nous devons croire qu'ils le porteront comme nous le pouvons ſouhaiter en tous nos interêts.

Mr. Kland homme doux & bien intentionné.

Monſieur Kland eſt un bon homme, bien intentionné, & qui ſe conformera aux avis qui ſeront pris par la plus grande partie des autres.

Mr. Donia porté pour l'Eſpagne.

Monſieur Donia pour la Friſe, deſire avec paſſion la Paix, mais ce qu'il y a de mal c'eſt que nous ſommes avertis de divers endroits, que s'il n'eſt pas gagné par les Eſpagnols, il ne deſire pas moins qu'eux-mêmes leur ſatisfaction & leur avantage.

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

En date du 13. Janvier 1646.

Les Suedois n'ont pas dessein de faire un accommodement separé avec l'Espagne. Il est pourtant bon que leur negociation secrete soit rompuë. La Suede veut avoir la Pomeranie, & être Membre de l'Empire. L'Espagne a besoin de la Paix. Proposition du mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne en cedant les Païs-Bas à la France en échange de la Catalogne. Eloge du Sr. Brasset. Presens pour Mrs. Oxenstiern, Salvius, & Rosenham.

Les Suedois n'ont pas dessein de faire un accommodement separé avec l'Espagne.

LE Jugement qu'il me semble, Messieurs, que l'on peut faire sur vôtre Memoire du vingt-deux du passé, c'est que Rosenhan dépend plus de Monsieur Salvius que de Monsieur Oxenstiern. Que ledit Oxenstiern s'est ouvert avec entiere sincerité de tout ce dont il a eu connoissance en la negociation secrete des Espagnols avec eux, & que Salvius y est allé avec beaucoup plus de reserve; non pas tant selon mon avis à mauvaise intention, que parce que lors qu'on voulut lui dire quelque chose sur les fréquentes visites des Espagnols & de lui, il s'étoit engagé

gé à faire passer cette negociation pour une bagatelle, & qu'il eût crû se faire tort s'il en eût parlé en d'autres termes, & enfin que nul d'entr'eux n'a eu la resolution determinée de rien conclurre; mais bien premierement de reconnoître ce qu'ils pouvoient esperer des Ennemis touchant la satisfaction que la Suede prétend, & en second lieu, au cas que l'affaire vint à se découvrir, de se rendre plus considerables envers la France par les recherches de nos ennemis, & enfin en troisiéme lieu de nous faire valoir leur integrité & leur constance par les refus des avantages que mal aisément ils peuvent esperer dans un Traité général.

On a rendu un grand service au Roi de rompre tout-à-fait cette negociation, puis que les Ennemis continuans à flatter les Esprits des Suedois par des offres specieuses, à les aliener de cette Couronne par des soupçons qu'elle traite en particulier avec Baviere & avec d'autres, & à leur persuader que nous ne les considerons que pour les faire servir à nos fins, si on n'y eût apporté un prompt remede, on eût dû craindre que le temps eût pû produire des effets très-prejudiciables au service de Sa Majesté; outre que cette negociation subsistant, jamais les Ministres de l'Empereur & d'Espagne ne se seroient apliquez au Traité general. *Il est pourtant bon que leur Negociation secrete soit rompuë.*

Que Rosenham dise tout ce qu'il voudra, j'ai encore eu la confirmation de Vienne que c'est lui qui a fait le premier la proposition de la Pomeranie, *La Suede veut avoir la Pomeranie.*

nie & être membre de l'Empire. meranie, & que là Couronne de Suede fût reconnüe dorenavant Prince de l'Empire, comme le Roi de Danemark. Qu'il ne se contentoit pas d'applaudir à ce qu'on lui disoit à nôtre desavantage, mais qu'il alloit au devant en faire les plaintes que je vous mandai dernierement; mais il ne faut plus rebroüiller toutes ces choses, & se satisfaire seulement qu'elles se soient bien & si heureusement terminées par vôtre prudence & par vôtre conduite, ne se pouvant certainement rien ajoûter à la maniere & à la délicatesse dont l'affaire a été portée, soit à Osnabrug, soit avec Rosenham & les Mediateurs, & avec Brun & Saavedra.

L'Espagne a besoin de la Paix. Il sera bon pourtant à l'avenir d'être plus alerte, pour découvrir ce qui se pourroit traiter à nôtre prejudice, quoi qu'il y ait grand sujet de croire qu'il n'y aura rien à craindre pour quelque tems, & déja les avis que je reçois de Bruxelles portent l'entier desespoir des Ministres d'Espagne, de rien conclurre separement de nous avec nos Alliez, & fort peu d'esperance de pouvoir resister la Campagne prochaine, ni en Flandres ni en Espagne; de façon qu'on y parloit plus que jamais des moiens de sortir de la guerre à quelque prix que ce puisse être, pour attendre une meilleure conjoncture de se vanger. Enquoi vous pouvez reconnoître ce que je vous écrivis dernierement, que tous les Ministres d'Espagne étant contraints par la necessité concourent au sentiment de sortir présentement d'affaire avec dessein de nous tromper dès que l'occasion sera favorable. Ce qui nous doit bien faire

re appliquer à mettre les choses en état, que la Paix se faisant, leur mauvaise intention ne puisse produire les effets qu'ils se proposent.

J'ai vû avec grand plaisir ce que vous m'écrivez touchant la proposition du mariage de l'Infante avec le Roi, aux conditions que je vous mandai. Les remarques que vous avez pris la peine d'y faire sont dignes de vôtre prudence, & vous pourrez vous souvenir que pour ce qui est d'assûrer que nous ne nous dessaisirons jamais (quelque accident qui nous pût arriver) de ce qu'on nous auroit donné à tître de dot; ç'a été toûjours une des principales précautions que je vous ai marquées par plusieurs de mes depêches, en cas de mariage.

Proposition du mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne en cedant les Païs-Bas à la France.

Plût à Dieu que celui-ci pût réussir, avec les conditions que vous me marquez, quand même nous serions obligez de lâcher le Roussillon; bien entendu que nous sortirions honnêtement d'affaires avec les Catalans en établissant leur repos, & que nous en procurerions pour quelque temps au Roi de Portugal, par une Treve, durant laquelle on pût traiter son accommodement.

Selon mon sens j'estime beaucoup plus important à ce Roiaume d'étendre sa domination du côté du Païs-Bas que de celui de l'Espagne. J'en ai quantité de raisons, que je remets à vous mander une autrefois avec plus de loisir que je n'en ai présentement. Cependant si vous voyez jour, Messieurs, de pouvoir par quelque personne faire engager les Espagnols à nous en faire la proposition, en sorte pourtant qu'ils ne connoissent

noissent pas que nous le souhaitons, parce qu'indubitablement d'abord ils en seront tous roidis, quelque passion qu'ils en eussent auparavant, sa Majesté m'a commandé de vous écrire qu'elle remet à vôtre prudence de le faire si vous le jugez à propos.

Je suis de vôtre sentiment qu'en ce cas il ne faudra pas se mettre en peine de s'en ouvrir si tôt aux Deputez de Hollande; parce que ce seroit ruiner la chose dès son commencement.

Je ne sai bonnement que vous dire sur le conseil que vous me donnez d'écouter ici la proposition que les Espagnols voudront me faire; car il ne me semble pas qu'ils y aillent assez sincerement, en ce qu'ils recherchent plus l'éclat de cette negociation qu'ils ne se mettent en peine du fruit qu'elle peut avoir; néanmoins je m'y prendrai avec tant de circonspection, que je me promets, que si nous n'en retirons point d'avantage, il ne pourra du moins nous en arriver nul préjudice; bien entendu toûjours que le tout sera renvoyé à Munster, pour y être conclu.

Eloge du Sieur Brasset. Monsieur Brasset s'acquitte parfaitement bien de tout ce dont on le charge envers Messieurs les Etats & Monsieur le Prince d'Orange; c'est pourquoi quand vous aurez quelque chose à negotier en ces quartiers-là, en lui envoyant de bons ordres, je m'assûre que vous en aurez toute satisfaction. Et pour ce qui regarde la proposition faite sur l'Electeur de Cologne, après avoir eu sa réponse, vous lui pourrez de nouveau faire savoir vôtre sentiment, prenant toûjours garde, s'il vous plaît, que nôtre engage-

ment

ment ne puisse pas paroître, qu'en cas que l'affaire réüssisse.

C'est ce que j'ai eu à répondre présentement à vos deux Memoires des vingt-deux & vingt-trois du passé ; le temps me manque pour répondre à celui du 30. Et j'ajoûteray seulement, que je fais hâter autant que je puis les présens pour Messieurs Oxenstiern & Salvius, & y en ferai joindre un pour Rosenham proportionné à sa qualité. *Présens pour Mrs. Oxenstiern, Salvius, & Rosenham.*

Outre les raisons que je vous ai déja mandées, pour faire connoître aux ennemis, & sur tout à Trautmansdorff, qu'il n'est pas fort étrange que nous prétendions retenir, à l'exemple des Espagnols, ce que nous avons pris sur eux; il y en a une qui me semble bien forte. C'est que puis qu'après le malheur de la bataille de Saint Quentin, non seulement on ne nous rendit rien du Roiaume de Naples, du Duché de Milan & des autres Etats, qui nous appartenoient, mais pour la seule apprehension de ses suites plûtôt que pour la liberté de Monsieur le Connêtable de Montmorenci, nous rendîmes nous-mêmes soixante & tant de places pour avoir la Paix. Ce ne doit pas être une chose fort extraordinaire, qu'après dix ans de guerre, où les Espagnols ont éprouvé une suite quasi continuelle de disgraces pareilles, nous prétendions retenir nos conquêtes. J'ai voulu vous mander cette reflexion, afin que vous vous en serviez, si vous le jugez à propos.

Monsieur d'Avaux sait bien que le Roi de Pologne ne croit pas avoir perdu sa reputation,

pour

pour avoir laissé à la Suede des Provinces entieres; quoi que l'on puisse dire que ce n'est que par une Treve, elle est pourtant de telle durée & avec telles conditions qu'on la peut quasi appeller une Paix, & il y en a bien peu qui durent si long-tems.

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 13. Janvier 1646.

La France presse ses levées en Allemagne. Suedois plus redoutables à l'Empereur que la France. Le Duc de Baviere s'entend avec la France. Saufconduits demandez pour les Ministres de Portugal. On ménage la Ville de Colmar. Affaire des Barberins à Rome.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

La France presse ses levées en Allemagne.

VOtre Lettre du penultiéme de l'an me fut renduë le dixiême jour de celui-ci & dès le lendemain j'en fis la lecture à sa Majesté. Par l'exemple de ses Ennemis & par la raison de tout bon Gouvernement vous l'exhortez de continuer ses levées, & elle y est de sorte disposée que vôtre Lettre n'a servi qu'à me faire donner un nouveau commandement d'ecrire à Hambourg & à Cassel qu'on presse les levées,

levées, pour lesquelles on a arrêté les conditions, ausquels lieux on ne manquera ni d'argent ni de Commissions, pour être délivrées aux Chefs qui les doivent armer, & déja il y a un fonds de 64000 Risdales entre les mains de Monsieur de Meules, & Monsieur de Beauregard en a aussi pour la levée qu'il a arrêté avec l'Officier, duquel il vous a envoyé le nom, & je leur mande à tous deux que s'ils n'ont pas suffisamment, qu'ils me l'écrivent, & qu'il y sera pourvu. Je ferai aussi satisfaire à ce qui est demandé pour faire subsister les gens mis dans le service par Bunichausen, bien que ce soit quelque chose au delà de ce qui a été convenu; & sans que la conséquence en doit être apprehendée, je m'y porterois encore plus resolument, & vous ayant mandé le sentiment des superieurs pour les troupes offertes par Monsieur Bilderbeck, je n'ai rien à y ajouter, seulement qu'il vous plaise relire ma precedente depêche, & sur le contenu en icelle donner vos ordres pour ce régard.

Suedois plus redoutables à l'Empereur que la France.

Il est fâcheux que les Imperiaux flatent tant les Suedois & les Protestans, l'un parce qu'ils nous lient la langue & les mains à ne rien faire ou dire qui puisse déplaire à ceux-ci, & l'autre pour élever trop le courage des Suedois, qui conçoivent assez aisément qu'ils sont plus craints & considerez que nous; de sorte que pour conserver nos droits & la bienseance, nous sommes encore forcez par cette consideration de songer aux moiens d'être puissamment armez.

Les Députez de Baviere, voulant faire con-

Le Duc de Baviere s'entend avec la France.

ſiderer leur Maître, nous enſeignent auſſi ce que nous avons à faire, auſquels il conviendroit mieux de chercher les moiens de s'accommoder avec cette Couronne, que de le repréſenter ſi puiſſamment armé. Il eut été à deſirer qu'ils ſe fuſſent portez à faire un Traité avec vous, & à le rediger par écrit. Non que cela ſoit neceſſaire à qui agit de bonne foi, pour aſſurer les conditions de l'un & de l'autre parti; mais pour contenir chacun dans ſon devoir par la crainte que venant à changer, ſa perfidie lui put être reprochée, & que le public, auquel l'écrit pourra être montré, ne reſtât point en doute lequel des deux diroit le vrai. Hors cette conſideration, ce qui eſt promis eſt auſſi aſſuré que ce qui eſt écrit, & cela peut être tenu plus ſecret, dequoi on tire les avantages que vous avez remarquez par vôtre Lettre.

Saufconduits demandez pour les Miniſtres de Portugal.

C'eſt avoir deferé aux Portugais tout ce qu'ils pouvoient raiſonnablement prétendre que de faire inſtance envers les Députez de l'Empereur, que ſaufsconduits ſoient accordez aux Miniſtres de leur Roi, & c'eut été paſſer les bornes de la bienſeance de s'étendre au delà, puis que leur état ne s'étant formé que depuis peu, ils ne doivent pas prétendre que leur refus oblige à ſurſeoir la negociation du Traité général. Ce qui me ſurprend, c'eſt que des gens ſages vous en aient fait l'ouverture, & que le Commandeur, Secretaire de ce Roi, ne l'ait oſé demander, auquel ſouvent on promet de faire diverſes tentatives que l'Ambaſſadeur n'a pas le front de ſoutenir; mais tous deux euſſent bien

deſiré

desiré que la demande eut été par écrit, & m'ont fort pressé de vous le mander; ausquels j'ai satisfait, en leur disant que vous en useriez pour eux comme pour les autres affaires desquelles vous avez à parler sur vôtre Lettre.

On ménage la Ville de Colmar.

Toutes celles qu'il faloit ont été expediées pour empêcher que la Ville de Colmar n'eut sujet de se plaindre, pour être troublée en la jouïssance d'un Prieuré, duquel ils sont en possession depuis un si long-temps. Il ne me souvient pas bien si c'est à la priere de Monsieur le Prince de Conti, (qui prétend être collateur) que j'en ai écrit en faveur de celui qui s'en est fait pourvoir. Ce qui reüssira de mieux de cette faute, c'est qu'elle donnera lieu d'être plus circonspect aux recommandations qui seront demandées.

Affaire des Barberins à Rome.

Sur la vôtre les Sauvegardes pour le Comte de Wigtenstein ont été expediées, que vous recevrez avec cette depêche. Elle seroit finie, n'étoit que je vous dois compte de ce qui s'est passé à Rome, depuis que le Memoire, duquel vous avez eu la copie, y a été examiné. Il fit telle impression sur le Pape, qu'il delibera de nous complaire, mais pour s'être rendu à la raison il n'eût pas assez de force pour resister à la violente poursuite de ceux qui l'animent, contre la France & contre les Barberins, de sorte que sans se laisser entendre s'il se tient offensé, il n'a pas laissé de continuër sa pointe. Ce mouvement est attribué aux Ministres d'Espagne & de Toscane, & les Dames sont en part avec eux. Les premiers s'y portent pour se van-

ger des Barberins, & les Dames pour s'enrichir des dépouilles d'autrui. J'ai fait ſentir au Nonce & au Preſident de Florence que ſa Majeſté reſtoit mal ſatisfaite du peu de conſideration qu'on avoit eu à ſes offices; qu'elle trouvoit encore plus étrange que l'on fît paſſer pour crime aux Barberins d'avoir accepté ſa protection; que coupables, elle n'entendoit point les défendre, mais bien de toute injuſte & extraordinaire pourſuite; & que ſi à ſes remontrances on ne donnoit pas le deſiſtement des procedures, qu'elles fuſſent au moins faites ſelon le droit commun & par les formes ordinaires de la juſtice, que les ennemis de cette Maiſon ne puſſent être reçus, & que l'on marchât avec circonſpection en l'Inſtruction du procès, ſans que la haine fût conſiderée, quand il faut rejetter ou admettre une preuve, & le procès étant purement civil, qu'il ne s'y faſſe rien de violent. Croiriez-vous bien qu'il y a eu des gens aſſez inconſiderez pour demander l'arrêt, & même la mort des Barberins, ſur le preſupoſé, qu'il y auroit moien de contenter la France, & qu'on ſe feroit vangé ? D'autres ſe ſont encore plus emportez, mais je ne les tiens pas de ſi bon lieu que les premiers avis, qu'il falloit menacer la France d'un interdit. Nous verrons ce qui réüſſira de ces diſcours. Florence ſur le premier avis qu'il a reçu, que cette maiſon étoit ſous la protection de leurs Majeſtez, s'eſt déja donné à entendre qu'il s'abſtiendra de leur faire ni de leur procurer du mal, qu'il contribuera ſes offices pour diſpoſer le Pape à com-

plaire

plaire à leurs Majeſtez, s'abſtenant de nommer les Barberins, pour conſerver, dit-il, un peu de reputation; mais il peſera ce que j'ai dit au Sieur Barducci, puis que ſans le menacer je lui ai laiſſé comprendre que la Chrétienté & l'Italie principalement, ne peut être expoſée à divers accidens, que ſes Etats qui en font une partie ne ſe trouvent en peril. Je ſuis &c.

LETTRE

Deſdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 27. Janvier 1646.

La France pourra lever dans l'Empire juſqu'à 6000. Fantaſſins. Plus 8. Compagnies de Cavalerie. Deux Conferences des François avec les Mediateurs. Ils ne veulent aucunement ſe relâcher. Plaintes du procedé des Suedois touchant les biens d'Egliſe & le Sr. de la Barde. Opiniâtreté de Mr. Oxenſtiern.

MONSIEUR.

NOus voions par vôtre Lettre du 13. de ce mois tous les ſoins que l'on prend pour avancer les levées tant à Hambourg qu'à Caſſel, nous pouvons rendre témoignage que le Sieur de Meules execute diligemment les ordres qui lui ont été donnez ſur ce ſujet. Les

Imperiaux s'en sont plaints, & ont dit que le Resident de France leur avoit ôté le moien de profiter du licentiement des troupes du Dannemarck. Nous vous suplions néanmoins d'avoir agréable de faire souvenir que dans un temps & dans un païs où chacun fait des levées, & où le Roi ne peut donner des quartiers ni lieux d'assemblée, il n'y a aucun de nos alliez, pour affectionné qu'il puisse être, qui ne soit bien aise de décharger son païs du logement des soldats, de sorte que les ennemis travaillent sans cesse ou à les defaire ou à les attirer à eux. Il est très-important de prendre un soin particulier de la subsistance des troupes quand elles seront assemblées, & de les faire marcher avec sureté pour se rendre à l'armée. C'est pourquoi nous persistons en la proposition que nous avons faite d'envoier promptement un homme d'autorité qui ait les ordres & les fonds necessaires pour pouvoir rendre compte au Roi de cette affaire. Car si elle réüssit il y doit avoir plus de six mille hommes d'Infanterie qui est un corps bien considerable, & dont on ne sauroit avoir trop de soin, vû le grand avantage que Sa Majesté en peut retirer pour la guerre, & pour la negociation de la paix. Monsieur le Duc de Baviere, quelque bon ménager qu'il soit, n'en a pas été quitte à meilleur marché que le Roi. Nous voions qu'il prend un soin extraordinaire de ses troupes nouvelles, qu'il a fait escorter trois Regimens d'Infanterie, levez depuis peu dans l'Archevêché de Cologne, par Melandre Général du Cercle de Westphalie en personne, & en-

La France peut lever dans l'Empire jusqu'à six mille fantassins.

ensuite par 2000. Chevaux de son armée, qu'à présent il les fait distribuer dans de bons quartiers, où il fait exercer l'Infanterie & armer la Cavalerie, & que c'est de cette sorte qu'il les met en état de rendre les grands services qu'il en tire dans la Campagne.

Quelque déclaration que nous aions faite au Sieur de Bunichausen que le Roi ne lui vouloit entretenir que cinq Compagnies de Cavalerie, il n'a pas laissé d'en lever trois d'augmentation. Il dit pour son excuse qu'il les a eu à bon marché, que ce sont de bons hommes qu'il n'a pas voulu laisser passer du côté des ennemis, & que ce seroit lui faire perdre son credit, si on refusoit de les entretenir vû qu'il se contente de quarante Risdales pour Cavalier qu'il a données, au lieu que les autres en coûtent soixante dix. Nous estimerions que lesdites Compagnies étant déja en état de servir, comme elles sont, & la dépense en étant petite, il seroit du service du Roi de les garder, & de les faire joindre aux autres cinq, & ainsi son Regiment se trouvera semblable aux autres Regimens de Cavalerie.

Plus 8 Compagnies de Cavalerie.

Vous aurez vû que les Portugais ont tout sujet de contentement puis que la demande de leur passeport, & de la liberté de Dom Edouard a été mise par écrit par les Mediateurs en la la même sorte que l'ont été les interêts les plus importants de la France.

Nous nous étonnons extrémement de ce que vous nous mandez de l'opiniâtreté du Pape, & ne pouvons comprendre qu'il s'abandonne de la sorte aux conseils qui sont donnez par les enne-

mis de la France, ſans conſiderer les inconvenients qui en peuvent arriver.

Deux Conferences des François avec les Mediateurs.

Les Mediateurs nous ont vû deux fois cette ſemaine, l'une de la part des Imperiaux & l'autre de celle des Eſpagnols. Les Plenipotentiaires de l'Empereur inſiſtent à la demande qu'ils ont faite d'un paſſeport pour le Duc Charles, ſurquoi nous leur avons promis de faire réponſe au premier jour, après néanmoins leur avoir fait connoître en termes généraux, que nous ne voions pas ſujet de changer nôtre premiere reſolution; mais parce qu'ils ont allegué pluſieurs raiſons, nous avons cru à propos de les recevoir pour les ſatisfaire particulierement ſur chacune d'icelles. Ce qui nous donne lieu de tenir ferme en cette affaire, eſt que nous avons avis que les Imperiaux ne laiſſeront pas pour cela de paſſer outre à la negociation & qu'ils s'en ſont laiſſez entendre dans la Conference qu'ils ont eu avec les Suedois, ſur la demande qu'on leur faiſoit d'un paſſeport pour les Ambaſſadeurs du Portugal. Nous vous informerons des raiſons ſuſdites & de nos réponſes par le premier ordinaire.

La ſeconde Conference ſe paſſa en peu de mots. Ils nous dirent de la part des Eſpagnols qu'ayant remis à traiter d'affaires juſques à l'arrivée des Ambaſſadeurs de Hollande, ils ſont encore prêts de traiter de Paix ou de treve courte ou longue, comme ils nous avoient déja fait déclarer d'autres fois, & qu'ils attendoient maintenant quelque ouverture de nôtre part. Nous répondiſmes ſans conſulter entre nous (quoi que d'ordinaire nous en uſions autrement) qu'il a été ci-

de-

devant fait une propoſition ſi raiſonnable & ſur laquelle on peut ſortir d'affaire en ſi peu de tems, que nous n'avions rien à y changer. Les Mediateurs ne furent pas ſurpris de cette réponſe, mais témoignerent de l'être. Ils croient que nous attendons la Campagne prochaine & nous ne ſommes pas marris qu'ils aient cette opinion, afin que cela oblige nos parties à prévenir les nouvelles pertes qu'ils aprehendent. Chacun de nous en particulier a tenu le même langage en diverſes occaſions qui s'en ſont preſentées, & nous voions que cette fermeté produit un bon effet. *Ils ne veulent aucunement ſe relâcher.*

La derniere fois que Monſieur Contarini m'a vû moi Duc de Longueville, il m'a dit qu'il venoit de chez le Nonce, où étoit Pegnaranda, lequel lui faiſoit plainte de nôtre dureté, & que peu de tems après arriva Saavedra qui fit raport que Monſieur d'Avaux venoit de lui dire nettement qu'il ne faloit eſperer aucune reſtitution de nôtre part & l'avoit voulu fonder en raiſon, ſurquoi Pegnaranda avoit dit en hauſſant les épaules qu'il n'y avoit donc pas lieu à traiter. Ledit Sieur Contarini tint enſuite quelques diſcours comme s'il nous eût voulu donner à entendre que les Eſpagnols nous voiant ſi fermes ne s'adreſſeroient plus à nous & tiendroient envers les Deputez de Hollande la même conduite que les Imperiaux tiennent envers les Plenipotentiaires de Suede, & qu'ainſi nous demeurerions ſeuls. Les mêmes Eſpagnols diſent ſouvent & en divers lieux que ſi nous ne changeons nôtre procedure il faudra rompre l'Aſſemblée. Nous voyons bien leur deſſein, &

ne doutons pas qu'ils n'aient plus de crainte de la voir separer que nous. Ils s'efforcent de persuader que pour contenir les peuples de la France il est besoin de leur donner esperance de la Paix. Ils se servent de cet artifice par tout, & peut-être qu'ils essaieront de le faire valoir jusques dans Paris, mais ils trouveront les Ministres de sa Majesté encore moins capables que nous, de s'y laisser surprendre.

Plaintes du procedé des Suedois touchant les biens d'Eglise, & le Sr. de la Barde,

Ce qui nous fâche, & nous met le plus en peine, est la conduite des Suedois, dont nous vous avons donné avis, & le changement qu'ils ont fait aux choses que nous avions ici concertées avec Monsieur Oxenstiern, tant pour n'avoir pas voulu que Monsieur de la Barde fut present à leurs Conferences, que pour avoir compris dans leurs demandes les Evêchez & biens d'Eglise. Nous voions que le Comte de Trautmansdorff n'est point parti d'Osnabrug. Ce qui fait douter s'il n'a point quelque esperance de faire un Traité particulier avec les Suedois, à quoi les Espagnols ne manqueront pas de les confirmer. Nous persistons néanmoins à croire qu'ils ne commettront point d'infidelité, & ils nous font tous les jours de nouvelles protestations de leur constance. Mais pour en dire le vrai, leur procedé n'est pas tel qu'il devroit être au commencement d'une negociation où l'étroite union des Alliez ne doit pas seulement être en effet mais encore paroître au-dehors. Il n'y a rien que nous ne fassions pour les ramener dans les bonnes voies, & pour connoître le fonds de leur intention.

Ce

Ce qui nous empêche d'en juger plus mal, c'eſt que par le raport du Sieur de la Barde & du Sieur Stinghin qui a été envoyé à Oſnabrug, il y a diverſité d'avis entre les deux Ambaſſadeurs & qu'en effet Monſieur Oxenſtiern ſeul a fait réponſe à une Lettre commune que nous leur avions écrite contenant nôtre plainte & nous ſavons qu'il eſt d'humeur à ſoutenir quelquefois ſes ſentimens avec opiniâtreté.

Opiniâtreté du Comte d'Oxenſtiern.

Les Eſpagnols continuent à faire de grandes careſſes aux Plenipotentiaires de Meſſieurs les Etats qui nous ont apporté la copie du pouvoir de ceux d'Eſpagne pour traiter avec eux, & nous ont demandé ſi nous le trouvions en bonne forme, ſurquoi nous leur devons faire réponſe après avoir conſideré les pouvoirs. Nous ſommes, &c.

En fermant cette depêche nous venons de recevoir des Lettres d'Oſnabrug qui nous donnent eſperance que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede pourront changer de conduite, & que Monſieur Oxenſtiern cherche les moiens de reparer les manquemens qu'il a faits. Il n'y a pas pourtant encore rien d'aſſuré. Nous ne ſommes pas les ſeuls qui nous trouvons bleſſez dans leur replique. Les Deputez de Madame la Landgrave ſe plaignent que dans l'article de la ſatisfaction de leur Maîtreſſe ils ont parlé foiblement, & que parmi les Princes de l'Empire avec leſquels ils n'ont point de guerre, ils ont compromis le Landgrave de Darmſtat qui eſt l'ennemi capital de la Maiſon de Heſſe-Caſſel.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 1. Fevrier 1646.

Les François refusent passeport au Duc de Lorraine. Leur Conference avec les Mediateurs. Ils insistent sur leurs prétentions, & feignent de n'être pas allarmez du procedé des Suedois.

MONSIEUR.

NOus avons eu depuis deux jours une fort longue Conference avec Messieurs les Mediateurs qui nous a semblé assez importante pour ne differer pas davantage à vous en donner avis, y aiant apparence qu'il en réussira quelque utilité pour les affaires du Roi.

Les François refusent passeport au Duc de Lorraine. La premiere partie a été emploiée sur le passeport de Lorraine. Nous avons répondu à toutes leurs raisons, comme il se voit par l'écrit ci-joint. Et quoi que nôtre refus soit fondé sur un Traité fait avec les Imperiaux par lequel on est convenu des passeports qui devoient être donnez de part & d'autre, à l'exclusion de celui qu'ils demandent aujourd'hui, les Mediateurs n'y ont pu acquiescer, & sont demeurez fermes à soutenir deux choses. L'une que cette exclusion ne paroît pas par ledit

Leur Conference avec les Mediateurs.

dit Traité préliminaire. L'autre que pour faire une Paix générale, il faut necessairement ouïr tous les Princes interessez. Nous n'avons pas manqué de leur représenter qu'on ne sauroit prouver une negative, qu'il est certain, que le passeport fut demandé lors de la negociation des Préliminaires & n'a pas été accordé, & que si le Duc Charles desire être compris dans la Paix générale, l'on en demeurera d'accord; & qu'il y aura bien d'autres Princes qui y seront compris sans avoir eu passeport. Bien entendu qu'on est resolu de ne lui rien rendre de ce qu'on a acquis sur lui par tant de justes titres. Nous avons ajouté que les Imperiaux ne cherchent, qu'à amuser Messieurs les Mediateurs & nous, de quelque apparence de negociation. Les Mediateurs ont repliqué, Que Trautmansdorff a raison de nous laisser, & de s'adresser où il trouve le meilleur marché. Que si nous étions en sa place nous en ferions autant. Que les Suedois lui ont déclaré que la satisfaction de la Couronne de Suede n'empêchera pas la Paix, pourvû que l'amnistie générale, & le rétablissement des Princes de l'Empire soient accordez & les griefs des Protestans terminez. Qu'ils ont déja fait connoître qu'ils veulent moderer leurs demandes, qu'au contraire nous nous affermissons tous les jours à ce que nous avons demandé sans laisser seulement lieu de croire que nous soions capables de nous relâcher en quelque chose. Que nous avons fait si peu d'estime de la premiere offre de Trautmansdorff qu'il a été contraint de se tourner ailleurs: qu'il croit avec beau-

beaucoup d'autres, que la France n'a point d'autorité en cette negociation, voiant que les Suedois n'en parlent pas comme nous, & portent les affaires au point qu'ils veulent. Que cette diversité a paru particulierement à deux choses, l'une est que nous déclarons que sans l'Alsace & Philipsbourg il ne faut rien attendre de nôtre côté, & eux déclarent qu'ils n'insisteront pas à leurs demandes, si les Etats de l'Empire sont satisfaits. L'autre qu'ils ont jugé nos prétentions excessives & l'ont donné à connoître, Monsieur Oxenstiern aiant dit à Monsieur Contarini que la France avoit toûjours témoigné par plusieurs Lettres & Ambassades, qu'elle ne prétendoit rien en Allemagne. Que les Etats de l'Empire ont convié Monsieur Trautmansdorff de commencer par leurs affaires, parce que leur donnant sujet de contentement, ils obligeront les deux Couronnes à se mettre à la raison. Enfin qu'outre toutes ces considerations Trautmansdorff a bien sû dire que les François sont de là le Rhin, & qu'on a moien de leur résister, & qu'ils ne peuvent pas faire grand mal, mais que les Suedois sont dans le milieu des Païs hereditaires de l'Empereur & avec de grandes armées, & qu'il est bien force de courir où le mal presse.

Nous avons repliqué à tout cela d'une voix, que nous sommes fort aises de ce qu'on traite avec les Suedois, que c'est autant d'avancé pour la fin qu'on s'est proposée qui est la Paix, que nous ne nous plaignons nullement de la negocia-

gociation qui se fait à Osnabrug, laquelle au contraire nous est avantageuse, en ce que Trautmansdorff voulant accepter la Paix avec des biens d'Eglise & faire d'autres préjudices à la Religion Catholique, cela se fera sans l'intervention de la France, mais que la seule chose à quoi nous trouvons à redire, & qui nous fait voir de plus en plus que les ennemis travaillent à toute autre intention que de la Paix générale; c'est qu'ils ne traitent pas en même temps avec nous, & se contentent d'entretenir le tapis de questions inutiles & déja jugées, & dont ils ont eux-mêmes déclaré qu'ils n'ont pas grand soin. Que les demandes de la Couronne de Suede & celles des Protestans, quoi qu'on fût pour en diminuer quelque partie, ne peuvent pas faire esperer le bon marché que les Imperiaux cherchent. Que si nous persistons dans nôtre demande, c'est que par le Conseil même des Mediateurs, nous l'avons mise d'abord aux termes où nous aurions pu la réduire après six mois de contestation. Que nous en avons ainsi usé avec les Espagnols, & leur ferons bien voir que nôtre maniere d'agir n'est point de marchander. Que d'avoir offert ce qui est à la France & dont elle jouït paisiblement depuis cent ans, meritoit plus d'agrément qu'on ne nous en avoit témoigné, aiant même dit que nous recevions cette offre pour un commencement de negociation. Que s'il y a eu quelque difference entre le langage des Suedois & le nôtre, nous avons pourtant même intention; mais qu'à la verité nous avons crû devoir rendre plus de respect à Mes-
sieurs

sieurs les Mediateurs, & que nous pouvions leur parler avec plus d'ouverture & de confiance que nos alliez ne font avec les ennemis, ni même avec Monsieur Contarini, tant parce qu'ils le voient fort rarement, qu'à cause de la diversité de Religion. Qu'enfin la Couronne de Suede veut son compte, que nous trouvons juste qu'elle l'ait. Que nous prétendons aussi avec raison que la France doit être satisfaite, & que si pour y arriver les Suedois & nous n'avons pas pris tout-à-fait le même chemin, Messieurs les Mediateurs ont sujet de nous en savoir gré & particulierement Monsieur le Nonce. Que si les Suedois portent les affaires au point qu'ils veulent, c'est qu'ils sont secondez par les Imperiaux qui se repaissent toûjours d'esperance d'un Traité particulier, laquelle les trompera toujours. Mais que si nous étions assurez de ce qui concerne la satisfaction & sureté des Couronnes, c'est alors que le Roi auroit lieu d'emploier son credit auprès de ses Alliez & des Etats de l'Empire, pour les porter à des conditions raisonnables, étant bien certain que sa Majesté n'est pas obligée jusqu'à ce qu'on ait obtenu beaucoup de choses qui se prétendent, lesquelles étant accordées, il faudra toujours venir à nous, & qu'ainsi la conduite du Comte de Trautmansdorff ne lui aura servi qu'à trouver le bon marché dans sa bourse. Que Monsieur Oxenstiern peut avoir dit quelque chose touchant nos prétentions pour appuier davantage celles de Suede par le nombre & comparaison des terres & places que nous & eux vou-

voulons ceder & retenir. Mais qu'au fonds ils se sont obligez précisément par l'alliance à ne faire Paix ni treve *Donec Galliæ satisfactum sit*, & que nous sommes très-assûrez qu'ils ne feront pas un tel manquement à la vûe de tout le monde & dans la prosperité de leurs affaires.

Moins est à craindre que les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans se joignent ensemble au prejudice des Couronnes. Qu'ils n'en ont presentement ni la volonté ni le moien, & que leur propre seureté se rencontre dans nôtre commune satisfaction. Que Monsieur Trautmansdorff a raison de considerer la puissance des Suedois & le mauvais état des affaires de son Maître dans le temps même que l'armée du Roi n'agit pas, & que l'Empereur reçoit du secours de Baviere. Mais qu'il devroit aussi considerer que dans peu de temps le Duc de Baviere aura besoin de toutes ses forces pour opposer à celles de Sa Majesté. Que dans l'étroite liaison qui est entre les deux Couronnes, ce n'est rien faire que de traiter avec une, & qu'au fonds chacun sait qu'en toute cette guerre la France est le premier mobile, qui fournit les moiens necessaires à ses alliez & fait agir leurs armées.

Que ce ne sont pas les prétentions de la France ni nôtre fermeté à les soûtenir qui ont porté Trautmansdorff à se porter ailleurs, puisque nous n'avions pas seulement formé nôtre replique, quand il est parti d'ici, puisque lui aiant ouvert le chemin de parler des affaires lorsqu'il y étoit il en détourna le propos, puis qu'il ne

fut pas si tôt à Osnabrug, qu'il interrompît les premiers complimens de Messieurs les Ambassadeurs de Suede, & les exhorta d'entrer en matiere. Et en un mot puis qu'il est notoire que ledit Comte est venu ici avec ce dessein d'essaier premierement la desunion des Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & des Couronnes mêmes entre elles.

La conclusion de tout ce discours a été que nous representions ces choses à Messieurs les Mediateurs pour traiter toûjours confidemment avec eux, & pour avancer la paix en ce qui dépend de nous, comme aussi pour justifier de plus en plus les intentions de la Reine. Car pour le reste nous donnerons volontiers aux Imperiaux tout le temps qu'ils desirent, & verrons patiemment venir & passer la Campagne, pour laquelle on tient en France toutes choses bien préparées, comme les ennemis mêmes ne l'ignorent point.

Ils insistent sur leurs prétentions, & feignent de n'être pas allarmez du procedé des Suedois.

Nous avons crû devoir parler de cette sorte, aiant remarqué qu'on veut prendre avantage de ce qu'on nous laisse, & qu'on s'adresse seulement à nos alliez pour nous faire aprehender la negociation qui se fait avec eux, & par là nous faire diminuer ce que nous prétendons. Cela nous oblige de témoigner que nous n'en faisons pas cas, quoi qu'en effet nous en soions bien en peine & que nous n'oubliïons rien de tout ce qui se peut faire pour y remedier.

Nous fûmes un peu surpris que dans le discours pour nous obliger d'accorder le passeport de Lorraine les Mediateurs dirent que les Imperiaux

periaux étoient avertis de bon lieu que nous avons ordre de la Cour de l'accorder.

Il fut parlé aussi de la negociation avec l'Espagne. Messieurs les Mediateurs se plaignent de ce qu'il ne s'y voit aucun avancement, & que tous leurs soins y sont inutiles : qu'ils reconnoissent que ce n'est pas à nous à faire des propositions de paix, hors celles que nous avons faites, & que même les Espagnols pourroient s'en prevaloir, mais qu'on ne peut aussi les obliger à proposer eux-mêmes des conditions desavantageuses, sans savoir si elles seront acceptées. Que ce leur seroit un trop grand préjudice s'ils devoient offrir & nous recevoir à bon compte, comme nous avons fait avec Monsieur de Trautmansdorff. Que les Plenipotentiaires d'Espagne leur ont témoigné qu'ils auroient bien agréable qu'ils fissent eux-mêmes quelque ouverture d'accommodement. Qu'on a dit aussi à la Cour à Monsieur le Nonce, & à Monsieur Nani que c'est aux Mediateurs à proposer. Monsieur Contarini a ajoûté que cela lui a été mandé plusieurs fois, sans conclurre pourtant autre chose. Nous connumes aisément qu'ils vouloient le même consentement de nôtre part & leur dîmes que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats étant à present ici nous ne refusions pas aussi d'ouïr les propositions qu'il leur plairoit de nous faire ; & nous loüerions toûjours de leur zele & de leurs soins, sachans bien que par cette voie ils ne prétendent pas nous necessiter, mais seulement ouvrir le chemin à la negociation.

Ils parurent contents de cette réponse, declarant

rant nettement que comme il ne leur appartient pas de juger n'étant point constituez arbitres des differents qui sont entre les deux Couronnes, ils sont aussi bien éloignez de le prétendre. Qu'ils essaieroient comme entremetteurs de faire approcher les parties & de prévenir s'il est possible par un bon Traité les nouveaux accidens de la prochaine campagne. Il y a apparence qu'au premier jour ils nous feront quelque proposition, ce qui ne sera pas à nôtre avis sans en avoir auparavant un tacite consentement des Espagnols, puisque ce ne peut être qu'à leurs dépens; mais à leurs discours il ne nous parut pas qu'elle doive être telle que nous la souhaitons.

Les Plenipotentiaires de Suede ne nous ont point encore donné communication de leur replique, mais il en court ici un écrit en Allemand que nous avons fait traduire & qui vous sera porté avec la presente, afin de ne vous pas tenir plus long-temps en attente.

Le voiage de ce Gentilhomme s'est trouvé fort à propos, pour vous donner avis que le Sieur de Meules nous écrit de Hambourg que les levées s'avancent & que le Colonel Rauscheupt est en état de se rendre bien tôt avec ses troupes aux environs de Maience. Ce qui étant, il est du tout necessaire qu'un Commissaire de la part du Roi se trouve auparavant audit lieu de Maience, avec ordre & argent pour la subsistance tant de ses troupes, que de celles qui doivent suivre incontinent après. Nous sommes, &c.

A D-

ADDITION

De Monsieur de Servien à la dépêche,

Du 1. Fevrier 1646.

Contarini proteste n'être point partial. Cependant il l'est fort contre la France, surquoi les Plenipotentiaires François lui veulent faire de fortes representations. Le Nonce leur paroît aussi partial.

DAns la même Conference qui a été longue Monsieur Contarini a fait plainte à diverses reprises & avec beaucoup de chaleur, de ce qu'en France on le croit Espagnol. Il a pris grand soin de nous persuader qu'un Gentilhomme de sa naissance & du païs dont il est, étant emploié dans la negociation d'un Traité si important que celui-ci, auroit bien peu d'honneur & de jugement s'il se rendoit partial. Que s'il étoit permis de prendre parti, les interêts & les inclinations de sa Republique ayant toûjours été plutôt pour la France que pour la Maison d'Aûtriche, il seroit obligé de pancher plutôt de nôtre côté que de l'autre. Mais que le devoir de bon Mediateur le forçoit de demeurer neutre pendant le cours de cette negociation. Il ajouta que sa condition étoit fort malheureuse, puisque quand il combattoit les Espagnols il passoit pour Fran-

Contarini proteste n'être point partial.

çois, & que quand il faisoit le même contre les François il passoit pour Espagnol. • Et quand il ne répondoit rien aux raisons que les uns & les autres aportoient, on prenoit son silence pour un acquiescement. S'il n'eut point été si émû nous eussions pris cette occasion pour lui faire connoître ces inconveniens; & qu'il ne seroit pas malaisé d'y remedier en traitant les affaires avec plus de moderation. Car nous avons éprouvé souvent que pour avoir voulu entreprendre avec trop de chaleur de nous faire relâcher sur des points où l'interêt du Roi ne nous permettoit pas de le faire, son Collegue & lui sont sortis en colere & mécontents d'auprès de nous, & aprés cela n'ont pas fait scrupule de nous condamner assez publiquement par leurs discours & leurs Lettres, dont diverses fois nous avons reçu de très-grands préjudices. Néanmoins nous pouvons dire avec verité qu'ils ont été si malheureux dans leurs jugemens, que grand nombre des choses qu'ils avoient voulu faire passer pour impossibles, ont été faites peu de temps après avec grande facilité. Ce qui leur a non seulement donné le déplaisir de n'avoir pas été véritables en leurs prédictions, mais les a obligez de faire reproche à nos parties de ce qu'elles avoient accordé trop facilement des choses qu'elles leur avoient refusées, après les avoir engagez de nous dire qu'elles ne se feroient point. De sorte qu'au lieu de se réjouïr pour le bien du public, de ce que des difficultez qui nous avoient arrêté quelque temps, étoient heureusement terminées, il a falu que

Cependant il l'est fort contre la France.

pour

pour leur interêt particulier, ils se soient plaints aux parties, & qu'elles aient eu la peine de se justifier de ce qu'elles étoient tombées d'accord avec nous, sans leur participation, & peut-être même contre leur avis.

Nous n'y ajoutons pas sans raison ces derniers mots, puisque Monsieur Contarini nous a ingenument confessé (sachant bien que nous en avions connoissance d'ailleurs) qu'il avoit fait reproche aux Imperiaux de leur facilité, & qu'ils ne sauroient pas conduire leurs affaires, de s'être relâchez comme ils avoient fait sur tant de divers points sans être assurez d'avoir la Paix. La fin de son discours à la derniere Conference a été que si l'on avoit quelque sujet de défiance ou de plainte, il faloit s'en expliquer confidemment, & y demander satisfaction sans faire des jugemens si desavantageux de ses amis. Nous avons été très-aises que cette ouverture soit venuë de lui. Car encore que ci-devant nous l'eussions fait avertir très-honnêtement par l'un de nous de ce qu'il faisoit à nôtre desavantage, afin qu'il ne continuât plus, ayant reconnu que cet avertissement n'a point eu d'effet, nous avons resolu de lui en parler tous trois ensemble plus ouvertement, & d'entrer avec lui dans un éclaircissement sur la proposition qu'il nous en a faite. Car certes il importe par quelque moien que ce soit, qu'on l'oblige à l'avenir de moderer sa liberté de parler & d'écrire qui le rend coupable avec beaucoup de raison ou d'imprudence ou de partialité.

Sur quoi les Plenipotentiaires François lui veulent faire de fortes representations.

En faisant cette dépêche nous avons encore

reçu de nouveaux avis de Hollande & d'Anvers qu'on y a vû depuis peu de ses Lettres d'un style très-préjudiciable pour nous, jusques là qu'en l'un & l'autre lieu ôtant toute esperance de Paix à cause des demandes excessives qu'il dit que nous faisons, on s'en est servi d'un côté pour faire de plus grands préparatifs contre la France & pour engager plus aisément les peuples, & notamment les Ecclesiastiques à y contribuer, & de l'autre pour remettre sur le tapis les propositions d'un Traité particulier. Nous estimons cependant qu'il sera bien à propos qu'il vous plaise de tenir par delà le même langage à l'Ambassadeur Nani, aiant remarqué, que ce qu'il écrit à Monsieur Contarini est de grand effet, & que s'il y a quelque chose qui puisse reformer sa conduite c'est plûtôt ce qui viendra de la Cour, que ce que nous pouvons faire ici.

Le Nonce leur paroît aussi partial. Le Nonce paroît un peu plus retenu, mais comme il suit presque ordinairement les avis de Contarini, nous estimons que s'il ne publie pas si librement ses opinions, ce qu'il écrit à Rome ne nous est pas plus favorable que ce que l'autre écrit à Venise.

D'ailleurs lui étant échappé quelquefois de nous dire qu'il a défense du Pape de jamais rien proposer, & n'étant pas si habile ni si experimenté dans le maniement des affaires d'Etat que Contarini, celui-ci nous est beaucoup plus necessaire dans le cours de la Negociation, vû même qu'en celle qui touche Messieurs les Etats, ou les Protestans d'Allemagne ou les Suedois, le Nonce n'y peut prendre aucune part.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 3. Fevrier 1646.

Les Suedois jaloux des prosperitez de la France. Envoi du Sr. de St. Romain en Suede pour aider Mr. de la Thuillerie. Les Plenipotentiaires de France se loüent de ceux de Baviere. Espagnols negotient directement avec les Hollandois.

MONSIEUR.

NOus vous remercions très-humblement du soin qu'il vous plaît de prendre de toutes les affaires que nous vous recommandons & de l'ordre qui a été donné tant pour appuier les interêts de Madame la Landgrave auprès de Messieurs les Etats, que pour faire cesser les plaintes des Villes de Colmar & de Strasbourg. Nous vous rendons graces aussi des sauvegardes que vous avez envoyées pour Monsieur le Comte de Wigtenstein, & pour d'autres. Ces choses, quoique de petite consequence, sont néanmoins utiles au service du Roi, en ce temps où nous avons besoin d'avoir en cette assemblée des personnes favorables & amies. La faveur que vous nous faites de nous informer de ce qui se passe à Rome & ailleurs, ne nous oblige pas moins.

Ce que l'Ambaſſadeur de Veniſe a dit à Monſieur Oxenſtiern n'eſt pas ſans quelque fondement. Nous n'eſtimons pas que ces Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede ſoient pour manquer à l'Alliance & qu'ils tombent dans une faute qui leur ſeroit ſi préjudiciable. Mais il eſt vrai pourtant, que leur conduite depuis quelque tems nous donne ſujet de n'en être pas ſatisfaits. Il eſt certain que les proſperitez de la France ne leur agréent point trop, & Monſieur Oxenſtiern, quand nous avons conferé enſemble ſur les ſatisfactions des Couronnes, ne s'eſt pas pû empêcher de faire connoître qu'il trouvoit nos demandes bien hautes. Nous ne doutons pas auſſi que le deſſein des Suedois ne ſoit de ſe rendre protecteurs des Proteſtans en Allemagne, & de nous decrediter parmi eux pour ſe faire plus valoir, & leur paroître neceſſaires. Ces conſiderations & les manquemens qu'ils ont fait à l'execution de ce qui avoit été concerté entre nous, ſur la replique, dont nous vous avons déja donné avis, nous ont fait reſoudre, d'envoier en Suede le Sieur de Saint Romain, avec les Lettres du Roi, portant créance à la Reine de Suede, & à ſes principaux Miniſtres. Le ſujet le plus important de ſa Commiſſion eſt pour découvrir ſi le déconcert des Ambaſſadeurs de Suede avec nous eſt venu de leur propre mouvement & d'un caprice de Monſieur le Comte d'Oxenſtiern, ou ſi c'eſt par un ordre ſuperieur. Nous lui avons donné charge de s'en adreſſer principalement à Monſieur le Chancelier Oxenſtiern, & de faire con-

Suedois jaloux des proſpéritez de la France.

noître à lui seul la conduite de Monsieur son fils avec le plus de douceur & de moderation qu'il se pourra. Il doit encore s'informer s'il y a division entre les Ministres, qui sont ceux qui ont la plus grande puissance, & quel est l'état présent de cette Cour, lequel il importe que nous connoissions bien au vrai. Il essaïera aussi de pénétrer jusques à quel point ils se pourront relâcher pour leur satisfaction & s'ils ont une véritable inclination pour la Paix.

Nous avions écrit les mêmes choses à Monsieur de la Thuillerie ; & il est sans doute qu'étant sur les lieux il prendra de grands éclaircissements. Mais nous avons jugé que le Sieur de Saint Romain qui a déja ci-devant été emploié en Suede, & qui sait ce qui s'est passé ici le peut beaucoup aider. D'ailleurs Monsieur de la Thuillerie nous a écrit qu'il ne lui est pas possible de passer à Munster à son retour, & nous avons desiré que quelqu'un aiant vû les choses à l'œil nous les pût raporter exactement.

Envoy de Mr. de St. Romain en Suede pour aider Mr. de la Thuillerie.

Ledit Sieur de la Thuillerie nous mande par ses Lettres du 6. du mois passé qu'il a reçu nos premieres depêches, par lesquelles nous lui avions donné avis du dessein des Espagnols d'introduire un Traité particulier entre l'Empereur & la Couronne de Suede par l'entremise de Rosenham. Il dit qu'il n'a pas eu encore le tems de s'éclaircir assez, mais que jusques-là il n'avoit rien vû qui lui pût donner aucune aprehension, & qu'il avoit été reçu avec tous les témoignages possibles de bienveillance.

Nous avons eu depuis peu une Conference

avec

Les Plénipotentiaires de France se loüent de ceux de Baviere.

avec les Ambassadeurs du Duc de Baviere de laquelle nous sommes sortis fort satisfaits. Ils nous ont assûré que leur Maître ni aucun des Electeurs & Princes Catholiques de l'Allemagne ne permettroient jamais que l'Empereur, quand il en auroit le dessein, fit un Traité en particulier avec la Suede & les Protestans sans la France. Ils confirmerent ce qu'ils ont dit ci-devant en diverses occasions que le Duc de Baviere souhaite que la Paix soit générale, & qu'en traitant avec l'Empereur nous puissions aussi demeurer d'accord avec l'Espagne. Mais que si les Espagnols se rendoient difficiles il n'y avoit rien qui empêchât que les affaires de l'Empire & des Couronnes ne se pussent terminer. Ils ajoûterent en riant que nous avons coulé une question dans nos Repliques, qui les obligeoit assez à faire cette declaration. Les mêmes Ambassadeurs assûrerent que leur Maître faisoit des offices continuels auprès de l'Empereur pour nôtre satisfaction, & qu'il favorisoit aussi celle de la Couronne de Suede, pourvû qu'elle ne fût point contraire à ses interêts, & qu'elle moderât ses prétentions, lesquelles ils s'efforcerent de nous faire voir être bien excessives. Ils nous donnerent aussi à connoître qu'il faloit diminuer des nôtres & s'arrêterent long-tems sur ce que nous demandions Philisbourg & une ligne de communication. Ce qui feroit, disoient-ils, capable de faire naître de grandes oppositions.

Espagnols negotient directe-

Les Espagnols n'aportent pas tant de difficultez & de longueurs avec Messieurs les Etats. Ils leur ont déja fait une proposition de traiter sur

ſur le pied de la treve faite en l'année 1609. & pour autant de tems qu'elle a duré, ſauf à accommoder quelques articles à l'état preſent des affaires. Ce que les Ambaſſadeurs deſdits Sieurs Etats nous ont communiqué & nous doivent envoier une copie de ladite propoſition que vous recevrez avec la preſente, ſi elle vient avant que l'ordinaire parte, ou vous l'aurez par le prochain. Les Eſpagnols l'avoient conçûe en ſorte qu'ils rendoient Meſſieurs les Etats demandeurs, mais ils ont été obligez de la reformer & de faire eux-mêmes l'offre qu'ils vouloient mettre en la bouche des Hollandois. Ils leur ont auſſi preſenté un pouvoir pour traiter, où le Comte de Pegnaranda eſt nommé ſeul avec faculté d'en commettre & ſubſtituer d'autres. Nous leur avons marqué les points que nous y trouvons à redire & leur en avons laiſſé un écrit pareil à celui qui ſera ci-joint.

ment avec les Hollandois.

Ce qui nous a donné de la peine eſt, que leſdits Ambaſſadeurs nous ont déja preſſez ſur l'article neuviéme de l'alliance. Nous avons pris tems pour y répondre, & avons pris prétexte ſur le beſoin que nous avons de recevoir les ordres de la Cour, que nous ſavons aſſez bien & que nous executerons ponctuellement: mais il nous eſt neceſſaire de renvoyer, s'il eſt poſſible, cette affaire à un autre tems, pour éviter dans ces commencemens la conteſtation qu'elle pourra cauſer entre nous.

Les Eſpagnols publient par tout, que les peuples de France ſont tellement épuiſez & las de la guerre, qu'encore que les Miniſtres du Roi

Roi n'aient pas d'inclination pour la paix ils n'oseroient le témoigner; & que si ce n'étoit nôtre Deputation à Munster qui tient les sujets de Sa Majesté en quelque esperance, on verroit bien-tôt un soûlevement en ce Roiaume. Que non seulement les peuples veulent la paix, mais que dans le Conseil du Roi on ne parle pas des conditions du Traité en la sorte que nous faisons ici. Ce qui nous oblige de vous écrire qu'il n'y a point de moien plus propre de retarder & éloigner la Paix que de témoigner de la vouloir avec ardeur, & que pour faire dans Munster un Traité glorieux & utile à la France, il est important qu'il paroisse à Paris que les François ont plus d'inclination à continuer leurs conquêtes que d'entendre à aucun accommodement. Vous assûrant, Monsieur, que rien ne peut être meilleur au service de sa Majesté que si on tient par tout ce langage. Nous sommes, &c.

LETTRE

Du Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 20. Janvier 1646.

On a fongé à fatisfaire Strasbourg & Colmar fur leurs plaintes. Comme auffi aux interêts de Madame la Landgrave. Affaire des Barberins. Plaintes contre les Venitiens. On affifte d'argent la Reine d'Angleterre. Different entre la Suede & la Pologne. Me. de Mantoüe fe plaint de ce qu'on a mis trois Regimens dans le Montferrat. Elle veut reclamer contre le Traité de Querafque. Oxenftiern veut animer les Proteftans d'Allemagne contre la France, & condamne les pretentions de cette Couronne comme exorbitantes.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du fixiéme du courant nous a apris que Monfieur Oxenftiern avoit été vous trouver, & qu'il étoit retourné à Ofnabrug, aiant concerté enfemble la réponfe que vous avez à donner aux Imperiaux, & pris le jour pour la leur faire favoir, & nous faifant auffi efperer que par le Sieur de Préfontaine nous faurions ce qui fe feroit paffé. Vous jugez bien que nous fommes en impatience de fon arrivée, puis qu'il eft vrai que ce que vous avez fait fe peut dire la premiere pierre du bâtiment,

timent, & celle sur laquelle les autres seront appuiées. Pour faire qu'elle soit solidement mise, vous jugez avoir besoin de nos amis, & vous recommandez leurs interêts. Je pourrois en un besoin me dispenser de faire réponse à cet article de vôtre Lettre, puis qu'il se restreint à recommander ceux de Madame la Landgrave & ceux de la Ville de Colmar, vous aiant souvent mandé avec quelle chaleur Sa Majesté embrassoit ceux de cette Altesse & par ma précedente vous aiant fait savoir que j'avois écrit, en conformité de ce que vous m'avez mandé, à l'Intendant & autres Officiers que Sa Majesté tient dans l'Alsace, pour favoriser ceux de la Ville de Colmar, desquels je m'assûre que vous serez bien-tôt remerciez; & aiant fait savoir à Monsieur le Tellier la plainte de Messieurs de Strasbourg, je m'assûre qu'il n'aura pas oublié d'en écrire à Monsieur le Maréchal de Turenne, auquel aussi de mon côté j'ai fait savoir de quelle importance il est de les satisfaire, & de ceux-là aussi vous ne devez attendre que des remercîmens.

On a songé à satisfaire Strasbourg & Colmar.

Si Messieurs les Etats peuvent être touchez des considerations publiques, si les prieres de sa Majesté peuvent quelque chose sur eux, ne doutez point que nous n'obtenions ce que desire Madame la Landgrave; mais je crains toûjours de la rudesse de leur naturel, & je ne serois pas sans apprehension si je n'esperois que Monsieur le Prince d'Orange se mettra de nôtre côté, forçant son sentiment pour plaire à sa Majesté, laquelle a commandé au Sieur Brasset de passer

Comme aussi aux interêts de Madame la Landgrave.

tous

tous les offices qu'il jugera être nécèssaires pour avancer le juste contentement de cette Princesse, à laquelle on reproche que ce n'est pas pour son avantage qu'elle s'affermit à demander des quartiers dans l'Oost-Frise; mais pour moienner celui de ses Officiers, qui tous se sont enrichis, & cela même excite l'envie contr'eux. On dit de plus contr'elle qu'aiant des quartiers dans le païs de Cologne, desquels elle tire onze mille Risdalles par mois, elle pourroit bien s'en contenter, & relâcher ceux de Frise, qu'elle auroit peine de garder si Messieurs les Etats avoient resolu de l'en faire sortir, & qui d'une seule défense de continuer le trafic sur le Rhin lui feroient perdre ceux du païs de Cologne qui lui furent remis après qu'ils eurent été occupez par les armes de sa Majesté qui étoient pour lors commandées par Monsieur le Maréchal de Guebriant. Ces objections ne sont pas sans replique, mais il est mal aisé de persuader la souffrance à ceux qui en sentent les incommoditez, & qui sont réduits à vivre sur la bourse d'autrui. En finissant de vous écrire je commencerai les depêches de Hollande & d'Allemagne, où je n'oublierai rien de ce qui est à ma connoissance qui puisse aider à cette Altesse, & obliger Monsieur le Maréchal de Turenne de faire déloger sans delai ses Troupes des lieux qui appartiennent à la Republique de Strasbourg.

Ma Lettre seroit achevée n'étoit que je vous dois information de ce qui se passe à Rome, où Monsieur le Cardinal Grimaldi, en une grande audience qu'il a euë du Pape, lui a nette- *Affaire des Barberins.*

ment fait entendre les justes doleances de sa Majesté & bien adroitement repliqué sur ce que sa Sainteté lui a pû dire. Je ne tiens pas que les affaires soient entierement desesperées. Le Pape de son mouvement est assez raisonnable; mais il defere aux conseils passionnez des Ennemis des Barberins, & trouve dans son Esprit des raisons pour soûtenir ce que les autres lui inspirent; mais il a été forcé d'avoüer, que pour être respecté dans la Chrétienté la confiance de cette Couronne lui étoit absolument nécessaire. La haine qu'il conserve contre les Barberins s'accroît par la convoitise. Leurs richesses & leurs établissemens lui sont toûjours presens, & il ne croit pas pouvoir agrandir sa maison que de leurs dépouilles, ainsi ce qu'il blâme en autrui, il le recherche pour soi. Sous prétexte d'apprehender les armes Turquesques il déclare de vouloir armer, mais il cherche le secret de l'être sans dépenser de l'argent, ce qui est très-difficile. Sa Majesté, nonobstant les grandes necessitez de l'Etat, ne laisse pas de secourir ses alliez, aucuns desquels ne correspondent pas à la franchise qu'on devroit attendre d'eux. Ce sont les Venitiens, lesquels pour plaire au Pape, n'osent pas faire hautement ce qu'ils ont promis, & ce à quoi ils sont tenus de leur foi & de leur honneur; que s'ils n'empêchent pas aux Barberins la jouïssance des biens qu'ils ont dans leur Etat, ils n'osent pas déclarer qu'ils en sont en possession. On les presse de satisfaire à ce qu'ils ont accordé, & cependant on ne laisse pas de les assister d'hommes, de vaisseaux & d'argent.

Plaintes contre les Venitiens.

Sa

Sa Majesté a accordé à la Reine d'Angleterre une somme très-notable, & la permission de faire des hommes, afin de lui donner moien de soûtenir la fortune chancellante du Roi son mari, & d'armer au temps, auquel tous les Princes étant en liberté, puissent faire ce qu'ils doivent pour reprimer un attentat de cette nature, & une subversion d'une puissante Couronne. *On assiste d'argent la Reine d'Angleterre.*

Il est arrivé que celle de Dannemarck a cedé à la Suede une Isle sur laquelle la Pologne a des prétentions, & pour en conserver les droits le Roi de Pologne y a envoyé faire une protestation, que le delaissement fait par les autres ne lui pourroit nuire ni préjudicier; dont les Officiers de Suede offensez ont arrêté ses gens, & les ont envoiez à Stockholm. Ce commencement auroit pû donner lieu à une rupture entr'eux, mais les Polonois, pour accomplir ce qu'ils nous ont promis, d'observer fidélement leur treve, se sont contentez d'en faire des plaintes à Monsieur l'Ambassadeur de Bregy, lequel en aura écrit à Monsieur de la Thuillerie, ainsi que je ferai par cet ordinaire, afin qu'il essaie à y trouver quelque temperament. Il est aisé de voir combien est utile le Mariage de la Reine de Pologne à la Suede, qui évitera une rupture avec la Pologne dans un temps peu opportun, sur l'esperance que les offices de la France pourront lui moyenner quelque satisfaction, à laquelle ils tendent par son seul respect. *Different entre la Suede & la Pologne.*

Comme je vous écrivois, les Ministres de Madame de Mantouë me sont venus interrompre. Je leur avois accordé l'audience il y a deux

 jours,

jours, croiant que celui d'entr'eux, qui est en cette Cour, & qui se prépare pour vous aller trouver, venoit pour me dire adieu; mais son discours m'a apris qu'il fait resolution d'achever le mois en cette ville, & au commencement du prochain se mettre en chemin. Le sujet de sa visite étoit pour me faire entendre, qu'aiant été logé trois regimens dans le Montferrat, ils avoient ordre d'en demander la décharge, & en toute extrémité quelque diminution. Je leur ai répondu qu'il en seroit écrit, & que l'on mettroit toûjours en consideration les instances de Madame de Mantouë, de la part de laquelle ils m'ont remis un Memoire, contenant ses raisons pour être rétablie és biens alienez, sans avoir égard au Traité de Querasque contre lequel elle entend de reclamer. Je leur ai dit qu'il falloit songer à contenter son Altesse, mais plûtôt à confirmer qu'à annuller ledit Traité, lequel avoit eu son accomplissement par la ratification qui en avoit été faite par l'Empereur, lequel étoit en droit de partager son fief selon qu'il étoit trouvé utile & juste pour contenter les prétentions de la Maison de Savoie, qui n'étoient pas nouvelles, aiant leur origine en un droit échû à une Princesse de la Maison de Montferrat, mariée en la leur. Si j'eusse voulu tenir ferme nous ne nous serions jamais separez; puis qu'ils sont chargez à balle pour défendre leurs prétentions, sur quoi vous avez à vous préparer. Le Comte de Sannazaro & son Collegue font amas de raisons pour vous combatre. Ce qui fâche ledit de Sannazaro c'est qu'il n'a pas

Madame de Mantoüe se plaint de ce qu'on a mis 3. Regimens dans le Montferrat.

Elle veut reclamer contre le Traité de Quierasque.

pas trouvé jour d'insinuer de deçà qu'il y avoit lieu de mettre cette affaire en negociation, ni que ce qui avoit été consenti du temps du feu Roi pût être revoqué en doute.

J'ai sû de l'Ambassadeur de Venise, que Monsieur Oxenstiern s'est declaré de trouver étrange les prétentions dela France dans l'Allemagne, & qu'il essaie de persuader qu'il est beaucoup dû à la Suede, & rien du tout à la France, & qu'il échauffe les Protestans pour eux & contre nous, pour l'interêt de la Religion, faisant comprendre à ceux-là, que la France ne sauroit jamais abandonner les Catholiques.

Oxenstiern veut animer les Protestans d'Allemagne contre la France & condamne les prétentions de cette Couronne comme exorbitantes.

Je lui ai répóndu que je laissois à sa prudence d'examiner cette proposition, & d'y faire les reflexions qu'il convenoit, que je lui pouvois assûrer que la France n'aura pas fait la guerre pour la liberté des Princes & la grandeur de la Couronne de Suede, sans avoir quelque chose pour le remboursement de ses frais, & que graces à Dieu elle étoit en état de donner & non pas de recevoir la loi.

MEMOIRE

De son Eminence touchant un parti pour la Paix avec l'Espagne.

Daté du 20. Janvier 1646.

Le grand but doit être d'obtenir les Païs-Bas en échange contre la Catalogne. Avantages qui en revien-

reviendroient à la France. 1. Paris seroit au centre du Roiaume. 2. Rien de plus utile & de plus glorieux qu'une telle Paix, sur tout en gardant outre cela l'Alsace & le Luxembourg. 3. Les factieux n'auroient plus ni apui ni retraite. 4. Cela tiendroit les Anglois en bride & rendroit les Hollandois plus traitables; outre que la France seroit à portée de se prevaloir de leurs divisions intestines. 5. La Maison d'Aûtriche ne pourroit plus nuire à la France. 6. L'Espagne n'auroit plus de communication avec l'Allemagne. 7. Il faut ceder la Catalogne parce qu'il seroit facile aux Espagnols de la reprendre. 8 Aucuns Ennemis n'oseroient plus attaquer la France. 9. L'Espagne ne peut donner des affaires à la France que du côté des Païs-Bas. 10. La France gagneroit aisément l'amour des Peuples de Flandres. 11. Les revenus de la France seroient fort augmentez. 12. La France auroit le Port considerable de Dunquerque. Il faut tâcher adroitement que les Espagnols eux-mêmes proposent cet échange. Trautmansdorff pourroit être un bon instrument pour les y porter. Si c'étoit par Mariage la France pourroit aspirer à la succession des Espagnes quelque renonciation qu'on fît faire à l'Infante.

JE vous avois promis, Messieurs, par mes précedentes, de vous marquer plus particulierement les raisons pour lesquelles il me semble qu'il seroit très-avantageux à cette Couronne de consentir à retirer ses armes de la Catalogne, & même du Comté de Roussillon, pourvû

pourvû que le Roi d'Espagne nous cedât les Païs-Bas & le Comté de Bourgogne, soit en faveur d'un mariage, ou sans cela, comme par échange: bien entendu toûjours que l'on feroit à l'avantage & à la sûreté des Catalans tout ce qui se pourroit, suivant ce qui est porté en diverses depêches.

Le grand but doit être d'obtenir les Païs-Bas en échange contre la Catalogne.

Je satisferai à ma parole maintenant que je me trouve un peu plus de loisir que la semaine passée, & je vous dirai mes reflexions là-dessus, vous priant de me mander de vôtre côté les considerations que vous y aurez faites.

Avantages qui en reviendroient à la France.

Premierement l'acquisition des Païs-Bas forme à la Ville de Paris un boulevart inexpugnable, & ce seroit alors veritablement que l'on pourroit l'appeller le Cœur de la France, & qu'il seroit placé dans l'endroit le plus sûr du Roiaume. On en auroit étendu les frontieres jusques à la Hollande, & du côté de l'Allemagne qui est celui d'où on peut aussi craindre jusques au Rhin, par la retention de la Lorraine & de l'Alsace, & par la possession du Luxembourg & du Comté de Bourgogne.

1. Paris seroit au centre du Roiaume.

En second lieu, ce seroit sortir avec tant de profit & de reputation de la presente guerre, que les plus malins seroient bien en peine d'y trouver à redire, tout le sang répandu & les Tresors consommez ne pourroient être tenus par les plus Critiques que fort bien employez, quand on verroit annexé à cette Couronne tout l'ancien Roiaume d'Austrasie, qui a donné moien à des Princes particuliers qui en étoient les maîtres, non seulement de resister à la France, mais

2. Rien de plus utile & de plus glorieux qu'une telle Paix, sur tout en gardant outre cela l'Alsace

& le Luxembourg. mais de la travailler comme chacun fait.

3. Les factieux n'auroient plus ni appui ni retraite. Troisiémement, les coupables, les mécontens & les factieux, perdans par ce moien la faculté de leur retraite, perdroient la commodité de brouiller les affaires & de faire des Cabales avec l'assistance des Ennemis; étant aisé de remarquer, que tous les partis contre l'Etat, & toutes les conspirations ont été ordinairement tramées dans les Païs-Bas, dans la Lorraine & dans Sedan.

4. Cela tiendroit les Anglois en bride & rendroit le Hollandois plus traitables. En quatriéme lieu, la puissance de la France se rendroit redoutable à tous ses voisins, & particulierement aux Anglois, qui sont naturellement jaloux de sa grandeur, & qui ne laisseront échaper aucune occasion de procurer son desavantage & sa diminution, si une puissante acquisition ne leur ôte toute esperance d'y pouvoir réussir. Aussi on peut bien être assûré que s'ils avoient connoissance d'une pareille negociation & que leurs discordes intestines ne les embarrassassent pas au point qu'elles sont, il n'y a rien qu'ils ne hazardassent pour en empêcher l'effet.

Messieurs les Etats nous considereroient davantage, & se rendroient plus traitables qu'ils ne sont; la Religion Catholique en recevroit grand profit & soulagement en leur Païs, les Catholiques n'y étant pas tant persecutez pour la haine qu'on porte à leur Religion, comme pour être tenus, (& cela avec raison) affectionnez & adherans au parti d'Espagne.

Il ne seroit pas à aprehender, que les choses étant bien prises & bien conduites, Messieurs les Etats fussent pour traverser ce parti d'ac-

com-

commodement, puis que leurs interêts propres ne s'y rencontreroient pas moins avantageusement que les nôtres, en ce qu'ils pourroient s'assûrer pour jamais de jouïr d'un profond repos, sans être obligez aux dépenses excessives qu'ils ont accoûtumé de soûtenir, puis qu'il ne se parleroit plus de Treve, & que les Espagnols cedant la Flandre à sa Majesté toutes les occasions de guerre seroient aussi cessées.

D'ailleurs quand les Espagnols, qui ont interêt à la diminution de la puissance de cette Couronne, nous cederoient les Païs Bas, ils ne manqueroient pas de ceder à Messieurs les Etats plûtôt qu'à nous tous les droits & prétentions qu'ils ont sur les Provinces unies, & la France y consentant & le ratifiant en la forme la plus solemnelle, & qui les pourroit le plus contenter, les Etats auroient moien de s'affermir une tranquilité durable, avec tous les avantages & toutes les commoditez que donne ordinairement la commodité d'un commerce universel; d'autant plus que l'assiete de leur Païs est telle & si bien fortifiée, & par l'art & par la nature, que ce sera toûjours inutilement que l'on entreprendra d'y faire aucun progrès, & imprudemment que l'on s'embarquera à de pareils desseins.

Outre que la France seroit à portée de se prevaloir de leurs divisions intestines.

Il n'y a que les seules dissensions intestines, lesquelles s'accroissent ou s'allument aisément dans la Paix, qui fussent capables d'en alterer le repos; & c'est aussi une des raisons qui doit obliger la France à preferer les acquisitions de ce côté-là à toutes les autres qu'elle pourroit faire ailleurs, puis que sans manquer aux loix de

l'amitié & à l'alliance elle pourroit avec le temps se prevaloir notablement de leurs divisions.

Et quiconque examinera selon les regles de la bonne politique les affaires de Messieurs les Etats, reconnoîtra sans doute qu'ils peuvent mal aisément subsister, si dans la paix, dont il est question, on ne pourvoit à leur sûreté contre l'Espagne, d'autant plus que le Prince d'Orange, n'est pas seulement avancé en âge, mais sujet à de telles infirmitez qu'un chacun commence à desesperer de sa vie, notamment quand on a sû qu'il est tellement menacé d'Hydropisie que dans les consultations que l'on a faites à Paris par son ordre, on a conclu unanimement qu'il seroit très-mal aisé qu'il l'évitât.

Ce qui nous doit obliger encore extrémement à nous accommoder avec l'Espagne parce que la mort de ce Prince ne peut être que très-prejudiciable de toutes façons à cette Couronne, Madame sa femme étant tellement haïe qu'on croit même que les Hollandois la chasseroient, & le Prince Guillaume étant encore jeune, & à ce que l'on rapporte, plus adonné à ses plaisirs qu'aux affaires, & par conséquent moins propre à reprendre le credit du Pere, sa perte arrivant.

On estime même que Messieurs les Etats travailleroient d'abord à diminuer son autorité, non seulement parce qu'ils souffrent aujourd'hui mal volontiers celle dudit Prince, mais à cause de la jalousie qu'ils ont conçuë du mariage qu'il

qu'il a fait en Angleterre, & de l'étroite intelligence qu'il entretient avec la France depuis la mort de Monsieur le Cardinal de Richelieu.

5. Si la France doit apprehender quelque chose de la Maison d'Autriche, ce ne peut être que du côté de la Flandre & de celui d'Allemagne, tant pour l'union qu'ils peuvent faire de leurs forces, ces deux Païs étant contigus, que parce que quelques avantages que nous aions sur eux, un seul bon succès qu'ils remportent, soit par surprise de quelque place sur la Somme, soit par combat gagné ou autrement, peut mettre aussi-tôt la même épouvante dans Paris qui en est si proche, qu'il s'est vû à la prise de Corbie, & à la perte de la bataille de Honnecourt, & nous obliger, pour acourir au cœur, à retirer ou au moins à diminuer les forces employées au loin, comme en Catalogne & en Italie, & laisser ces endroits-là degarnis, ainsi qu'on en usa pour Corbie, qui fit lever le siege de Dole, lequel étoit prêt de se rendre, quoi que nous n'eussions point de guerre à faire du côté de l'Espagne. *5. La Maison d'Autriche ne pourroit plus nuire à la France.*

6. L'acquisition des Païs-Bas nous garentit de ces deux craintes pour jamais, il n'y aura plus de jonction des troupes des ennemis, puis que l'Espagne ne posséderoit rien de ce côté-là, & aiant étendu nos frontieres jusques au Rhin de toutes parts, tant s'en faut que nous fussions en état de craindre aucun mal de l'Empereur, le sujet qu'il auroit d'en apprehender de nous l'obligeroit à conserver soigneusement une bonne union avec ce Roiaume, & tout cela ne contribue- *6. L'Espagne n'auroit plus de communication avec l'Allemagne.*

tribueroit pas peu à la ſeparation que la France a raiſon de deſirer de la Maiſon d'Autriche d'Eſpagne, d'avec celle d'Allemagne.

7. Il faut ceder la Catalogne parce qu'il ſeroit facile aux Eſpagnols de la reprendre.

7. Il me ſemble que la prudence conſeille de laiſſer aux Ennemis ce qu'ils peuvent plus vraiſemblablement reprendre. Il eſt certain que comme la ſeule neceſſité les oblige à la Paix, craignant un plus grand mal dans la continuation de la guerre, toutes les fois qu'ils eſtimeront de s'y pouvoir remettre avec apparence de bon ſuccès (à quoi la longue minorité du Roi les flatera beaucoup) ils ne manqueront pas de prétextes pour s'y engager de nouveau, quelques précautions que l'on ait priſes: & en ce cas, quand même par la Paix nous demeurerions Maîtres de tout ce que nous poſſedons préſentement en Catalogne & dans les Païs-Bas, il eſt bien plus poſſible que les ennemis, faiſant de grands préparatifs d'hommes & d'argent, cultivant des intelligences dans la Catalogne, (où la meilleure place que nous aions eſt l'amour des peuples, dont on ne peut pas faire un fondement aſſûré) puiſſent recouvrer cette Principauté-là, ſoit par force ou intelligence, ou par quelque autre avantage, que leurs armes remportaſſent du côté de Flandres, plûtôt que de recouvrer les Païs-Bas ſi une fois ils en étoient déhors, ou de faire des progrès dans le Languedoc, puis qu'ils auroient d'abord en tête toutes les forces de France, plus puiſſante qu'elle n'a jamais été, qui ne feroient point diverties par celles de la Flandre, leſquelles donnent tant à craindre pour Paris.

8. Et

8. Et cela seroit à mon avis la vraye sûreté pour la durée de la Paix laquelle nous trouverions dans nos propres forces, car il faudroit que les Ennemis eussent perdu le jugement, si les choses étant réduites à ce point-là, ils se resolvoient jamais à une rupture avec ce Roiaume, puisque soit pour les avantages que nous nous serions établis en Allemagne, soit pour les vieilles amitiez & Alliances que nous y conserverions, & les nouvelles que nous pouvons y acquerir, ou par la diminution que souffrira l'Empereur dans la conclusion de la Paix, non seulement nous n'avons rien à craindre de ce côté-là, mais il est à croire que quand nous n'aurions pas bridé l'Empereur à n'assister point les Espagnols, ainsi que nous le ferons par la Paix, son propre interêt, & la crainte qu'il auroit de nos forces, l'empêcheroit de prendre aucune part à tous les remuëmens que les Espagnols voudroient causer, & ainsi n'y aiant rien du côté de Flandres ni de l'Allemagne qui pût occuper nos forces, on laisse à juger dequoi elles seroient capables, si nous n'étions obligez de les emploier qu'en Espagne & en Italie, par les progrès qu'elles font aujourd'hui dans ces deux Provinces-là, quoique le Roi d'Espagne agisse dans l'une pour s'y opposer, & que nous faßions nos principaux efforts & des dépenses incroiables du côté de Flandre, & d'Allemagne, où servent ordinairement les meilleures troupes du Roiaume. *8. Aucuns Ennemis n'oseroient plus attaquer la France.*

9. Une des raisons, dont les plus sensez des Ministres d'Espagne se flattent pour sortir de l'em- *9. L'Espagne ne peut don-*

ver des affaires à la France que du côté des Païs-Bas.

l'embarras où ils se trouvent à toutes sortes de conditions, est l'esperance comme certaine qu'ils ont que la Paix nous empêchant de purger la France de ses mauvaises humeurs, il y naîtra bien-tôt des divisions intestines, dont ils s'attendent de profiter. Or il est évident que les Espagnols ne sauroient donner des assistances considerables, à aucune faction qui puisse se former dans l'Etat, que du côté de Flandre, où les forces ont toûjours été prêtes à cela, & sont plus à craindre, parce qu'elles sont plus aguerries. Quand les Espagnols persuaderent autrefois à Monsieur le Duc d'Orleans de porter la guerre dans le Languedoc, quoi que ce fût une Province contiguë à l'Espagne, ils ne purent lui porter aucun secours de ce côté-là, mais ils le lui donnerent de la Flandre; & dans le dernier Traité de feu Monsieur le Grand, toutes les assistances devoient venir des Païs-Bas, comme chacun sait.

10. La France gagneroit aisément l'amour des peuples de Flandres.

10. Les peuples de Flandres qui souffrent des oppressions incroiables, leur Païs étant le Théatre de la guerre depuis si long-temps, trouveroient tel changement à leur condition, qu'on ne peut pas douter que nous n'eussions bien-tôt gagné leur amour, quand ils se verroient hors d'état de craindre aucune invasion, & de joüir à jamais d'une profonde tranquilité avec toutes sortes de commoditez & d'avantages sous la domination de cette Couronne.

11. Les revenus de la Fran-

11. Et bien loin que nos dépenses s'accrûssent par l'acquisition de tant de places, outre que sans charger aucunement les peuples nous en

en recevrions des assistances notables, nous pourrions beaucoup épargner dans l'entretien des Garnisons en Picardie, & il faudroit razer la plûpart des places, & les autres se maintiendroient avec peu d'argent, puisque confinant avec Messieurs les Etats, il n'y aûroit pas à craindre qu'ils s'engageassent jamais à nous attaquer ni à intenter aucune surprise, pour ne pas irriter une puissance si fort au dessus de la leur, & qui auroit tant de moiens de s'en ressentir.

ce seroient fort augmentez.

12. Il seroit trop long si je voulois parler en détail des avantages & des commoditez que nous donneroit, par le commerce & par divers autres moiens, une si importante acquisition, & même du Port de Mardick & de Dunquerque qui est le plus commode qui soit dans la Mer Oceane, & le plus considerable à nôtre égard pour nous approcher de Messieurs les Etats, & pour regarder comme il faut l'Angleterre.

12. La France auroit le Port considerable de Dunquerque.

Toute la difficulté que je voi en cette affaire, n'est pas tant en la chose même, puisque les Espagnols ont aussi leurs raisons de la desirer, ainsi qu'il se voit dans le Memoire ci joint, qu'en la forme de la negociation, parce que certainement s'ils connoissent que nous le souhaitions, ce sera un motif assez fort pour leur faire croire qu'ils ne doivent jamais s'y porter. C'est pourquoi j'estime qu'il faudra que vous autres Messieurs vous appliquiez avec vôtre prudence & vôtre dexterité accoûtumée à voir s'il y auroit moien que quelqu'un sans connoître nôtre intention, fit une proposition aprochan-

Il faut tâcher adroitement que les Espagnols eux-mêmes proposent cet échange.

te de cela du consentement de nos ennemis, & alors que vous usassiez de la même adresse que nous avons fait pour leur faire desirer la Tréve, nous témoignans bien éloignez d'y consentir pour les considerations portées dans l'autre Memoire, que l'on pourra représenter, afin d'en faire plus d'envie à nos parties.

Et quoi que je sache bien que vôtre bon Esprit vous fournira mille moiens meilleurs que tous ceux que je vous puis suggerer d'ici, je ne puis m'empêcher de vous dire que si j'avois à conduire la chose, je voudrois en quelque occasion, qui ne parût nullement affectée aux Ministres de l'Empereur, ou à ceux de Baviere, ou à quelque autre qui le pût rapporter à ceux d'Espagne, touchant la Catalogne, que nous connoissons bien les sujets & les pressantes raisons que les Espagnols ont de souhaiter d'y rentrer; mais que cela nous fait d'autant plus étonner, que comme il ne faut pas que nous nous relâchions jamais de ce point dans l'état present des affaires, ils n'y cherchent quelques expedients & ne proposent eux-mêmes des partis proportionnez sur lesquels on puisse negocier & voir de réduire les choses à la satisfaction commune.

Je ne sai pas s'il y pourroit avoir par delà quelque personne en qui on pût prendre entiere confiance, laquelle eût accès avec les Ministres d'Espagne ou de l'Empereur, & qui sut de cette affaire autant qu'il seroit necessaire, pour en faire la proposition comme de soi.

Je

Je vous mets aussi en consideration s'il seroit bon que quelques-uns de vous autres, ou témoignât que c'est de leur participation, ou laissât aller quelque chose confidemment à Saavedra ou à Brun, prenant occasion de ce que l'un d'eux a dit dernierement de faire joüer les Violons.

Je ne vous ai point nommé les Mediateurs, parce que nous étant mal affectionnez comme ils sont, je les tiens les moins propres pour cette affaire, qu'ils auroient sans doute plus d'intention de ruïner que de faire réüssir s'ils y pouvoient reconnoître les avantages pour la France, qui y sont effectivement.

Trautmansdorff pourroit être un bon Instrument pour les y porter.

Peut-être que Trautmansdorff seroit le meilleur Instrument, dont on se pût servir pour cela, parce que ce parti feroit sortir chacun d'affaire en un instant par le moien de son Ministere; en quoi il n'auroit pas seulement la gloire d'avoir établi le repos de l'Empire, mais d'avoir fait la Paix générale, & on pourroit même lui faire croire qu'il auroit rendu un service notable à l'Espagne de la faire rentrer dans la possession de la Catalogne & du Roussillon, & de l'avoir mise en état de venir à bout du Portugal par la cession d'un Païs que dans leur plus grande puissance ils ont souvent consulté eux-mêmes d'abandonner, & dont une seule Campagne nous peut rendre Maîtres si la guerre continuë.

Ce qu'il y a à apprehender des intentions de Trautmansdorff en cela, c'est la grande passion que l'Empereur & l'Imperatrice peuvent avoir

de marier leur Fils à l'Infante d'Espagne, & l'envie qu'ils ont peut-être de donner leur Fille au Roi; mais ou on pourroit ne lui pas parler de mariage, ou lui en parlant & le reconnoissant contraire à celui d'Espagne & souhaittant l'autre, songer à lui donner satisfaction là-dessus, moiennant l'échange dont est question, & que l'on nous accordât nos prétentions pour l'Allemagne.

Si c'étoit par mariage la France pourroit aspirer à la succession des Espagnes quelque renonciation qu'on fit faire à l'Infante.

Je ne sai pas si je me trompe, mais j'oserois bien dire que les Espagnols consentiront plûtôt à ceder les Païs-Bas & la Bourgogne pour rentrer dans la possession de la Catalogne & du Roussillon, avec esperance de recouvrer encore le Portugal, quand leur Treve seroit expirée, sans faire le mariage avec le Roi; qu'en le faisant & constituant pour dot la plus grande partie de ce qu'ils nous cederoient. Ma raison est que tout l'avantage qu'ils tireroient à present de cette Alliance seroit de satisfaire à une certaine apparence & vanité de ne nous laisser qu'à titre de dot les conquêtes que nous avons faites; mais comme cela ne seroit capable que de sauver un peu de reputation dans le vulgaire, il se trouveroit que nous aurions tout le solide, & l'Infante étant mariée à Sa Majesté, nous pourrions aspirer à la succession des Roiaumes d'Espagne, quelque renonciation qu'on lui en fit faire, & ce ne seroit pas une attente fort éloignée, puis qu'il n'y a que la vie du Prince son Frere, qui l'en peut exclurre.

Ce qu'il faut, à mon avis, principalement considerer, c'est qu'encore que la Paix puisse

être

être concluë en un jour par ce moien, la ratification qui doit venir d'Espagne, & l'execution des choses convenuës pourra consumer beaucoup de tems, dans lequel toutes hostilitez cessant, & par conséquent nos aprêts de cette année devenant inutiles, les Espagnols pourroient bien changer d'avis quand ils seroient hors de peril. C'est pourquoi, à mon avis, il faudroit user de cette précaution, en arrêtant la Treve pour l'éxécution du Traité, d'inserer des articles bien exprès, ou en avoir des Actes à part en bonne forme, pour obliger l'Empereur, Baviere & les autres Electeurs & Princes de ce parti-là, à se rendre tellement garants & cautions de la bonne foi des Espagnols, que s'ils y faisoient après des difficultez, ils fussent tous tenus de joindre à nous leurs forces pour les contraindre à executer ce dont on seroit demeuré d'accord.

RAISONS

Lesquelles semblent devoir persuader aux Espagnols le parti dont est question.

Datées du 20 Janvier 1646.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange susdit. Car 1. la Catalogne & le Roussillon sont le meilleur Boulevart de l'Espagne. 2. La Catalogne est aussi étenduë que les Païs-Bas, & est contiguë au Corps de l'Espagne. 3. L'Espagne ne peut défendre les Païs-Bas sans d'extrêmes depenses. 4. La Catalogne donne les moiens d'entrer au cœur de l'Espagne. 5. Les Catalans sont affectionnez à la France. 6. La Catalogne entre les mains des François rend difficile au Roi d'Espagne la communication avec ses Etats d'Italie. 7. La France aiant la Catalogne peut porter la guerre en tel endroit de l'Espagne qu'il lui plaît. 8. Les Espagnols ont souvent songé à separer les Païs-Bas de leur Monarchie.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange susdit. Car 1. la Catalogne & le Roussillon sont le meilleur Boulevard de l'Espagne.

Les raisons desquelles on peut se servir pour obliger les Ministres d'Espagne à consentir à la cession de Païs-Bas & de la Bourgogne pour rentrer dans la Catalogne & le Roussillon, sont premierement que le boulevart de toute l'Espagne du côté de la France, d'où elle doit craindre plus de mal, c'est la Catalogne & ledit Comté, non seulement à cause des Pirenées, qui sont en ladite Province, mais parce que dans le Roussillon seul sont les plus fortes places de Mer & de Terre qui soient en

en toute l'Espagne, & on ne sait pas si dans l'Europe il y en a une meilleure que Perpignan.

2. L'étendue de la Catalogne est aussi grande que celle des Païs-Bas, avec cette difference que ceux-ci sont une piece détachée, & l'autre tient au corps principal de leurs Etats.

2. La Catalogne est aussi étenduë que les Païs-Bas & contiguë à l'Espagne.

3. D'où se tirent deux puissants motifs, pour montrer aux Espagnols quel avantage ils trouveroient dans cet échange.

Le premier que les Païs-Bas, qui sont entierement détachez de tous les autres païs de leur domination, ne se pouvant conserver sans une grande consommation d'hommes, & sans des dépenses excessives au delà de toute creance il s'ensuit, que supposé même que le Roi d'Espagne les pût défendre & se les conserver, comme ce ne peut être qu'en absorbant insensiblement la meilleure substance de sa Monarchie, l'utilité qu'il en peut retirer, n'est pas comparable au dommage qu'il en reçoit.

3. L'Espagne ne peut défendre les Païs-Bas sans d'extrêmes dépenses.

Cette verité a été tellement connuë par tous les Ministres d'Espagne, qui ont successivement tenu le timon des affaires, qu'il n'y en a eu aucun qui n'ait souvent mis en deliberation de separer entierement par quelque moien lesdits païs de la Couronne d'Espagne, & quoi que tous l'aient jugé avantageux, aucun néanmoins n'a eu la hardiesse de l'executer, pour ne pas donner lieu au vulgaire de dire que la Monarchie eût été diminuée de son temps, quoi que d'ailleurs ils vissent bien que cette diminution augmentoit en effet sa puissance & sa vigueur.

4. Le 4. motif c'est que la possession de la Ca-

4. La Catalogne donne les moiens d'entrer au cœur de l'Espagne.

talogne par les François, leur donne toute facilité d'entreprendre avec grande apparence de bon succès tels desseins qu'ils voudront dans l'Espagne, où l'on sait que la presence du Roi d'Espagne, & les dépenses incroiables qu'il fait, pour y avoir de grandes armées, ne servent pas de beaucoup, ses Roiaumes étant si généralement épuisez d'hommes & d'argent, qu'il leur est impossible d'y suffire plus long-temps, & ceux d'Aragon & de Valence particulierement sont tellement lassez de donner les assistances qu'on leur demande, quoi que de très-petite consideration, qu'il n'y a personne qui doute, que si les armées de France s'emparoient de quelque poste avancé dans ces deux Roiaumes-là, ils ne pensassent aussi tôt à s'établir quelque repos, en se donnant à cette Couronne à l'imitation de la Catalogne, dont ils voient les privileges si inviolablement observez, & à qui ils savent que la bonté de leurs Majestez depart toutes les graces qu'ils peuvent desirer.

5. Les Catalans sont affectionnez à la France.

5. C'est la principale raison qui doit faire desesperer les Espagnols de voir quelque changement dans les Catalans, puis qu'outre que Sa Majesté y tient continuellement une grande armée, & y possede toutes les places, ces peuples-là sont trop assûrez de la fermeté de Sa Majesté à les proteger, & y ont trop bien reconnu la difference qu'il y a du Gouvernement passé des Espagnols à celui d'apresent, qu'avec la qualité de Sujets ils jouïssent d'une entiere liberté pour ne pas se confirmer tous les jours davantage dans la resolution de garder au Roi

une

une obeïssance & une fidelité irreprochables.

6. De plus la Catalogne en nos mains apporte, un grand empêchement, comme les Espagnols l'éprouvent tous les jours, à leur communication avec les Etats qu'ils possedent en Italie, & au lieu d'un petit trajet qu'ils avoient à passer, ils sont aujourd'hui obligez à faire leur embarquement à Carthagene ou à Alicante, d'où il y a trois cens lieues de côte étrangere & ennemie à faire avec grand peril avant qu'être en Sardaigne qui est le premier lieu de sûreté où ils puissent s'arrêter.

6. La Catalogne entre les mains des François rend difficile au Roi d'Espagne la communication avec ses Etats d'Italie.

7. Et outre cela le Roi étant Maître du plus fort de l'Espagne, qui est la Catalogne, peut porter facilement la guerre en quelque endroit de ces Roiaumes-là qu'il entreprendra; ce qui est toucher au vif & attaquer le Roi d'Espagne dans son propre trône, lequel avoit été toûjours jusques ici comme un lieu sacré, d'où émanoient seulement les conseils & les ordres pour troubler le reste de la Chrêtienté, selon ses interêts ou ses caprices. Enfin comme toutes les forces de ce Roiaume de France sont unies, elles peuvent, aiant la Catalogne, fondre toûjours en moins d'un mois dans les lieux où l'on ne sauroit faire nulle resistance, sans en tirer les moiens d'ailleurs, à quoi ils trouvent des impossibilitez lesquelles mêmes étant surmontées ne peuvent pas être suffisantes, eu égard à la necessité qu'ils auroient de se défendre de toutes nos forces.

7. La France aiant la Catalogne peut porter la guerre en tel endroit de l'Espagne qu'il lui plaît.

8. Mais ce qui paroît sans replique, pour bien faire connoître aux Espagnols l'avantage

8. Les Espagnols ont

souvent songé à separer les Païs-Bas de de leur Monarchie.

qu'ils recevroient de cette permutation des Païs-Bas avec la Catalogne, de quelque façon qu'elle se fît, c'est que les Rois d'Espagne, dans le plus florissant état de leurs affaires, & dans le plus haut point de leur puissance, ont deliberé de separer pour leur propre bien cette partie de leurs Etats d'avec le reste pour la seule raison que la possession leur en étoit plus ruïneuse qu'utile, comment est-ce qu'ils pourroient aujourd'hui, dans les dernieres extrémitez où ils sont réduits, hésiter à se désister & à se dessaisir d'une piece, que dans la continuation de la guerre ils peuvent assez vrai-semblablement perdre dans une seule Campagne, & qu'il ne s'agit pas maintenant d'abandonner sans en retirer aucun fruit, comme ils ont pensé faire autrefois, mais d'en avoir une entiere récompense, rentrant dans un Païs, qui n'est pas moindre que celui qu'ils quitteroient, & qui leur est beaucoup plus considerable. Certainement il n'y a Ministre d'Espagne bien sensé, qui prevoiant que la Flandre se va perdre pour eux, & qu'alors nous aurons l'un & l'autre, ne dise que c'est Dieu qui les assiste visiblement dans leur malheur, puisque pour un Etat, qu'ils doivent tenir comme perdu, il leur donne lieu d'en avoir un autre, qui leur est de plus grande conséquence & où ils voient si peu d'apparence de rentrer.

On ne doit pas mettre en doute qu'il ne reste quelque scrupule dans leur esprit de ne se pas priver des moiens de nous nuire par la facilité qu'ils auroient à fomenter des divisions en ce Roiaume, que la Flandre leur fournissoit en

tant

tant de façons; mais outre qu'il vaut beaucoup mieux se garentir du mal que d'en faire à autrui, s'ils veulent se contenter de posseder en repos & avec seureté les grands Roiaumes & Etats qui leur demeureroient, ils le peuvent faire avec assûrance, que qui que ce soit, ni la France même, ne songera jamais à les y troubler, & ils ne seront plus exposez à l'avenir, par l'ambition de tout avoir, à entreprendre des guerres qui les réduisent en l'état où ils se trouvent à present, c'est-à-dire à la veille d'une entiere ruïne.

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 20. Janvier 1646.

Il seroit fâcheux que les Catalans s'aperçussent qu'on songe à l'échange susdit. On leur proposera d'envoier des Deputez à Paris. Grands preparatifs de la France pour la Campagne. Il ne faut pas retarder la Paix générale pour l'interêt du Portugal.

JE ne pus pas répondre l'ordinaire passé, faute de loisir, au dernier Memoire, dont vous m'avez favorisé, Messieurs, du 30. du passé.

Il est sans doute qu'il n'y auroit rien de plus avantageux, que de retirer dès à present des ennemis quelque piece considerable en échange de la Catalogne, que nous pourrions leur rendre, en retenant le Roussillon & de faire une trêve pour le Portugal, qui fut de la même du-

rée que celle de Messieurs les Etats. Je ne me mettrai pas en peine de chercher des raisons pour vous y échaufer, & pour vous donner esperance que vous l'emporterez par vôtre fermeté & par vôtre adresse, parce que je tiens cette methode peu necessaire avec vous autres, Messieurs, qui faites assez connoître à quel point vous desirez la gloire de vôtre Patrie & du nom François, & la grandeur de Sa Majesté, & plût à Dieu qu'au prix d'une bonne partie de mon sang nous puissions faire la Paix de cette sorte, sans laisser rien en arriere, par un parti si glorieux & si avantageux à cette Couronne que celui-là!

Et comme vous verrez par le papier que je vous ai envoyé, combien j'estimerois l'acquisition des Païs-Bas si nous pouvions y parvenir par l'échange de la Catalogne, compris même le Roussillon, je me remets à ce qui y est contenu plus particulierement. Cependant j'ai estimé y devoir joindre un autre motif dont on se peut servir pour donner à connoître aux Espagnols, que dans l'état present de leurs affaires, ce parti ne peut leur être que très-utile: & je vous proteste, Messieurs, qu'après avoir bien discuté la matiere de part & d'autre, je demeure quasi persuadé que les Espagnols y peuvent entierement trouver leur compte. J'attendrai le jugement que vous me manderez, s'il vous plaît, d'en avoir fait, lequel j'estimerai d'autant plus, que le temps me manque pour examiner & agiter autant qu'il seroit besoin des affaires de telle conséquence.

Ce-

Cependant si du côté d'Espagne ou de Bruxelles on me fait quelque proposition approchante à celle-là, ou qui soit telle qu'on puisse les y faire tomber insensiblement, sans qu'ils s'apperçoivent de nôtre desir, mais seulement de celui en général que nous avons pour le repos public, je profiterai des avis que vous m'avez donnez de n'être pas doresnavant scrupuleux à écouter, & m'avancerai à leur dire aux termes & avec les reserves convenables, que la passion que j'ai pour la Paix pourroit bien me rendre assez hardi pour conseiller à Sa Majesté de condescendre à un semblable expedient. Si cela arrive je pense que vous ne douterez pas que je ne vous en donne part un moment après; bien entendu toûjours que la conclusion & l'execution dequoi qui puisse être proposé par deçà sera faite & ajustée à Munster par vous autres Messieurs.

Quand j'ai mandé que l'on pourroit faire une trêve pour la Catalogne, afin que pendant sa durée on pût negocier d'en tirer quelque recompense, je ne l'ai pas dit pour avoir crû qu'il fut beaucoup meilleur que de tirer dès à present cette recompense, & ajuster tout s'il est possible, ainsi que vous le pourrez juger, si vous prenez la peine d'examiner les depêches que je vous ai faites là-dessus, & notamment le Memoire du Roi, qui sert d'addition à vôtre instruction, mais veritablement ma crainte a été, & est toûjours, que comme la negociation d'un échange ne peut être conduite si secrettement, attendu la mauvaise foi ou la malice de nos ennemis,

nemis, que les Catalans n'en pénétrent d'abord quelque chose, ils ne se persuadassent que nous voulons faire nos affaires à leurs dépens, & les sacrifier pour en tirer d'autres avantages ; & ensuite qu'avant que nous eussions eu le moien de rien conclurre ils ne prissent quelque subite resolution contre nous-mêmes, laquelle faisant revivre les esperances des Espagnols, qui sont aujourd'hui comme mortes, pourroit les obliger à continuer la guerre avec ce desavantage pour la France, qu'elle la feroit sans avoir la Catalogne, ni ce qu'elle auroit prétendu en échange. C'est pourquoi j'ai toûjours prétexté qu'il étoit de la derniere importance de ménager bien délicatement ce point-ci, & d'avoir sans cesse présent à l'Esprit, que comme nos ennemis ne viennent à un accommodement que parce qu'ils y sont forcez par la pure necessité, toutes les fois qu'il leur apparoîtra le moindre raion de ressource à leurs affaires, ils ne se souviendront plus ni d'engagement ni de la parole donnée.

Il seroit fâcheux que les Catalans s'aperçussent qu'on songe à l'échange susdit.

Il y a des inconveniens, comme vous marquez fort bien, à avoir près de vous un Député de Catalogne : il y en a aussi d'autres à apprehender si ces peuples venoient à entrer en soupçon, que nous n'y voulons personne de leur part pour être moins éclairez, & pour pouvoir prendre toute resolution avec plus de liberté. Il semble que l'on remedie, autant qu'il se peut, dans un même tems à tous les deux par un tamperament, que j'ai pris, qui est de donner avis à ces peuples, que le Traité vrai semblablement

On leur proposera d'envoier

va

va s'avancer de bonne ſorte, & qu'il eſt à propos qu'ils envoient ici un ou deux perſonnages de qualité & de ſuffiſance; en qui l'on puiſſe avoir une confiance entiere à communiquer toutes les choſes qui ſe paſſeront, & que de leur côté ils repréſentent les interêts de la Principauté ſelon les conjonctures & ſuggerent ce qui ſera de leur ſatisfaction & de leur bien, dont ſa Majeſté eſt très-reſoluë de ne ſe departir jamais. Cela certainement produira un très-bon effet dans le Païs, qui eſt, Dieu merci, dans tous les bons ſentimens que nous pouvons deſirer. Et vous rirez ſans doute quand vous apprendrez que tous les efforts que nous faiſons pour les aſſiſter ſi puiſſamment; leſquels ils reconnoiſſent & avouent, ne les perſuadent pas tant des bonnes intentions que l'on a de les ſoûtenir & de les proteger juſques au bout, comme l'a fait depuis peu le voiage de Madame la Comteſſe d'Harcourt. *des Deputez à Paris.*

Je m'aſſûre que vous ſerez à preſent delivrez de la peine que vous donnoit une des Lettres du Duc de Baviere, qui ſembloit préſupoſer que Monſieur le Nonce Bagni eût fait eſperer que la France ſe relâcheroit de ſa prétention pour ſa ſatisfaction en Allemagne. Le Nonce m'a proteſté qu'il n'a jamais eu une telle intention, & que ſa penſée ſeulement a été de dire que quand les Eſpagnols ſe mettroient à la raiſon, ils reconnoîtroient que la France eſt plus équitable qu'ils ne publient. Au reſte les Lettres ſuivantes dudit Duc vous auront ſans doute gueri de cette inquietude, & la copie de celle que je vous

ai envoiée en parle encore plus clairement qu'il n'avoit fait, aussi bien que de toutes les autres bonnes dispositions qui se rencontrent aujourd'hui à la prompte conclusion d'un commandement dans l'Empire; mais je puis y ajoûter que je sai positivement & de Vienne & d'ailleurs, que ledit Duc écrit fort pressamment à l'Empereur pour lui persuader nommément d'accorder à cette Couronne la satisfaction qu'elle prétend, & de lui ceder les Alsaces.

Grands préparatifs de la France pour la Campagne.

Je vous prie, Messieurs, de ne vous pas mettre en souci pour les preparatifs de la campagne prochaine. En ce fait-là je vous puis bien assûrer que nous ne songeons nullement à Munster, & ne nous reposons point sur les belles esperances de vôtre negociation; car jamais on n'a fait de plus grands appareils. Il est vrai qu'on a peine à trouver de l'Infanterie, mais en redoublant comme nous faisons, nos soins & la dépense, nous nous promettons de surmonter tous les obstacles.

J'ai fait envoier au Sieur de Meulles à Hambourg une Lettre de credit du Sieur Hoeuft de cinquante mille Rixdalles, pour s'en servir au cas qu'il n'ait pû tirer l'argent qui est à Danzig, qu'on lui avoit destiné.

L'extraordinaire passion que j'ai de voir établir le repos dans la Chrétienté, me fait souffrir des peines que je ne saurois vous exprimer, des discours que tient quelqu'un dans le Conseil, qui sans doute s'imagine de gagner tous les esprits & la bonne volonté d'un chacun, quand il publie l'impatience qu'il a de la Paix, la necessité

cessité que la France en a, & l'impossibilité qu'il y a de la faire, sans convenir auparavant d'une treve. Tout cela ne fait, Dieu merci, nul effet dans l'Esprit de la Reine, ni des personnes sensées, qui savent bien que pour avoir la Paix & promptement & avec avantage, il faut parler de toute autre façon, & confirmer plûtôt nos ennemis dans la créance, que comme nous sommes en état de ruiner la Maison d'Aûtriche, aussi nôtre veritable dessein est d'y travailler jusques au bout. Mais de pareils discours ne laissent pas de me chagriner extrémement, pour le préjudice qu'ils peuvent faire à la negociation que vous prenez tant de soin de bien conduire avec prudence & adresse. Après tout *Vir unus ædificans, & alter destruens*, je vous laisse à penser s'il est fort aisé de conduire un bâtiment à sa perfection.

Je vous prie à l'avenir pour gagner tems aux choses qui dépendent de Monsieur le Maréchal de Turenne & de Monsieur de Vautorte, de vous en adresser tout droit à eux, & de leur en écrire vos sentimens, ausquels ils ne deféreront gueres moins qu'à des ordres qui leur viendroient d'ici.

Il ne faut pas retarder la Paix générale pour l'interêt du Portugal.

Vous ne pourriez vous conduire mieux que vous avez fait pour les affaires de Portugal. Il est bon de s'emploier en tout ce que l'on peut pour leur témoigner combien elles nous font à cœur ; mais jusques à un certain point que les ennemis ne puissent croire que nous cherchons des prétextes pour reculer la Paix générale.

RE-

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires aux Memoires de son Eminence.

Du 20. Janvier 1646.

L'Echange susdit très-difficile. Il choque les Anglois, les Hollandois, les Portugais, & les Catalans. L'Espagne perdroit par là toute consideration au dehors. Les Plenipotentiaires de Baviere à Munster s'expliquent favorablement à ceux de France, & s'entendent avec eux. La meilleure maniére de parvenir à l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas, c'est de témoigner de vouloir garder la Catalogne en renonçant aux droits sur la Navarre. Il faut avant toute autre affaire regler celle de l'Alsace. On propose une methode pour éblouir & duper les Catalans.

NOus sommes bien aises que son Eminence ait approuvé nôtre pensée de retirer des ennemis quelques pieces considerables dans l'Artois ou dans la Flandre en échange de la Catalogne, retenant néanmoins le Roussillon & faisant treve pour le Portugal. Nous tâcherons quand il sera temps, d'y faire tomber les Mediateurs ou nos Parties mêmes. Ce qui nous empêche le plus, comme Son Eminence l'a très-bien remarqué, c'est de savoir quand & comment, & par qui nous pouvons nous laisser entendre d'abandonner la Catalogne.

Il y auroit un avantage ſans comparaiſon plus grand à échanger la Catalogne & le Rouſſillon contre tous les Païs-Bas & la Bourgogne, ſoit par mariage où autrement. Son Eminence en a touché les raiſons ſi pleinement & ſi judicieuſement que nous pouvons bien avouer qu'elles ont fort échauffé le deſir que nous avions de voir étendre les frontieres du Roiaume de ce côté-là. Mais nous reconnoiſſons auſſi qu'il y a beaucoup plus de peril & d'obſtacles qu'en l'autre parti, parce que cela choque tout d'un même-temps les Provinces-Unies, les Anglois, les Catalans, & les Portugais ſans compter beaucoup d'autres Princes & Etats, auſquels un ſi notable accroiſſement pour la France donnera de la jalouſie. Mais c'eſt auſſi ce qui nous en doit donner plus d'envie, & nous faire travailler plus ſoigneuſement aux moiens d'y parvenir & d'éviter les inconveniens que l'éclat de la negociation y pourroit apporter.

L'échange ſuſdit très-difficile.

Il choque les Provinces-Unies, les Anglois, les Portugais & les Catalans.

Il ne ſe peut rien ajoûter aux deux Memoires que Son Eminence a pris la peine de dreſſer ſur ce ſujet. Dans celui qui contient les avantages que la France auroit de poſſeder les Païs-Bas, les raiſons ſont ſi concluantes, que nous n'avons pas trouvé lieu de douter. Mais pour l'autre nous n'y voions pas à la verité ſi clairement les avantages de l'Eſpagne, laquelle par ce moien ne ſeroit plus gueres conſiderable ni à l'Empire ni à l'Angleterre & rendroit nos Rois preſque les ſeuls arbitres des affaires de l'Allemagne, & même de l'élection des Empereurs.

L'Eſpagne perdroit par là toute Conſideration au dehors.

Le temperament que Son Eminence a pris

touchant la Deputation de Catalogne remedie parfaitement aux divers inconveniens que nous trouvions à n'avoir point ici quelqu'un de la part de ces peuples-là, & à y en avoir. Mais puis que le voiage de Madame la Comtesse d'Harcourt les a plus assûrez que tant d'assistances qu'ils ont reçues, & que cela témoigne qu'ils donnent beaucoup aux apparences, nous estimons qu'après leur avoir proposé, comme on a fait, de députer, on les peut laisser en liberté de le faire, ou de ne le pas faire, & d'envoier leurs Deputez ou à Paris ou ici, selon que bon leur semblera, continuant toûjours de leur donner les mêmes assûrances que Son Eminence leur a données, que presens ou absens ils seront également conservez & protegez par le Traité de paix.

Les Plenipotentiaires de Baviere à Munster s'expliquent favorablement à ceux de France, & s'entendent avec eux.

Nous avons vû la Lettre du Duc de Baviere avec grand plaisir, & remercions très-humblement Son Eminence de la Copie qu'elle nous en a envoyée. Nous esperons qu'il ne lui sera pas moins agréable de savoir que les Ambassadeurs dudit Duc nous ont tenu même langage, depuis deux jours, & nous ont confirmé les principaux points de ladite Lettre, aiant dit nettement trois choses importantes, la premiere que ni leur Maître, ni les Electeurs & Princes Catholiques d'Allemagne ne souffriroient pas que l'Empereur fît un Traité particulier, quand il le voudroit faire, avec les Suedois & les Protestans. Ce qui aide un peu à nous mettre l'esprit en repos.

L'autre que ledit Duc & eux travaillent tout de

de bon à la satisfaction de la France, dont nous avons aussi des preuves d'ailleurs. Ils nous ont même assûré qu'ils seront favorables à celle de la Couronne de Suede, presuposant que ses Plenipotentiaires ne persisteront pas dans les grandes demandes qu'ils ont faites, & qu'ils ne seront point contraires aux interêts de Baviere. Il est vrai qu'ils nous ont aussi fait connoître, que nous serons obligez de nous relâcher de nôtre côté, & qu'il sera bien mal aisé que nous puissions garder Philipsbourg, puisque pour y avoir une ligne de communication asseurée, cela emporteroit beaucoup de païs, & qu'il s'y trouveroit beaucoup d'oppositions.

La troisiéme qu'il n'y a nul doute, que si les Espagnols ne se veulent pas mettre à la raison, comme le Duc de Baviere le souhaitteroit bien afin que la Paix soit générale, on passera outre pour le Traitté de l'Empire. Et ils ont dit en riant que par une question inserée sur ce sujet dans nôtre Replique nous avons insensiblement engagé les Etats de l'Empire à faire cette déclaration.

C'est un grand retardement à la Paix, qui est même capable de l'empêcher, de ce que quelques-uns du Conseil témoignent si ouvertement de la desiter, & de ce qu'ils croient qu'on ne la peut faire sans commencer par une Treve. Nous avons grande joie d'aprendre que la Reine & Son Eminence ne sont point de cet avis, & n'en diminuent rien de leur fermeté, qui est extrémement nécessaire pour conduire cette negociation à une heureuse fin.

Nous prendrons desormais la voie d'écrire à Monsieur le Maréchal de Turenne & à Monsieur de Vautorte, quand les choses seront pressées, puisque Son Eminence l'a agréable, à qui nous sommes bien obligez de cette confiance.

Nous avons eu la pensée de faire une proposition que nous estimons propre pour parvenir à l'échange des Païs-Bas, dont il a plû à Son Eminence de nous écrire. Ladite proposition semble d'abord avoir une visée toute contraire, mais aians éprouvé jusques-ici, comme il a été prudemment remarqué par Son Eminence, qu'il est nécessaire en traitant avec les Espagnols, de faire presque toûjours comme des rameurs qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver, nous avons estimé qu'un des meilleurs effets de ladite proposition sera de faire croire pendant quelque temps aux Parties, aux Mediateurs, & à nos Alliez, que nos prétentions sont plus du côté de l'Espagne que des Païs-Bas. Voici comment nous croions que la chose pourroit être proposée aux Mediateurs.

La meilleure maniere de parvenir à l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas, c'est de témoigner de vouloir

Encore que la Principauté de Catalogne avec ses dépendances apartienne d'ancienneté à la Couronne de France, par des droits très-legitimes & indubitables, & qu'elle soit en dernier lieu revenuë sous sa domination par une voie toute semblable, mais beaucoup plus juste que celle qui fut pratiquée lors qu'elle se donna volontairement à la Couronne de Castille comme on offre de le justifier; Et encore que pour cette raison Sa Majesté puisse prétendre avec un très-

très-juste fondement que les Villes de Tarragone, de Tortose, & de Lerida, & tous les autres lieux de ladite Principauté occupez aujourd'hui par le Roi Catholique, doivent être restituez au Roi par le Traité de Paix, sans quoi il seroit impossible d'établir un durable repos dans ledit Païs; & que cette restitution doit être faite sans aucune recompense pour être lesdites places remises au corps de ladite Principauté, attendu que par un consentement unanime des Etats dudit Païs elle s'est remise sous l'autorité de nos Rois; Néanmoins pour mieux faire paroître la disposition de sa Majesté à un bon & raisonnable accommodement, elle est prête de ceder pour le bien de la Paix tous ses droits sur la partie du Roiaume de Navarre occupée & detenuë presentement par Sa Majesté Catholique, & qui a été expressément reservée à la France par le Traité de Vervins, moiennant que Sa Majesté Catholique renonce en bonne forme à toutes les prétentions qu'elle peut avoir sur ladite Principauté de Catalogne, ses dépendances & annexes, & qu'elle fasse en même temps actuelle restitution desdites places de Tarragone, Tortose, Lerida & autres lieux que ses armes occupent dans ledit Païs. Moiennant ce que dessus Sa Majesté déclare encore que si dans les autres Païs où la guerre a été jusques à présent entre les deux Couronnes, il y a quelque échange de places ou autre accommodement à faire pour la commodité des parties, elle est prête d'y entendre.

garder la Catalogne en renonçant aux droits sur la Navarre.

Cette propoſition donnera plûtôt aux Eſpagnols l'envie de l'échange propoſé, & les réduira peut-être à nous en faire eux-mêmes l'ouverture pour nous éloigner du cœur de leur Païs. Plus nous témoignerons de paſſion de nous vouloir établir en Catalogne, (pourvû qu'on en faſſe les mêmes demonſtrations à la Cour que par deçà) plus les Eſpagnols auront d'impatience pour nous en chaſſer, de nous donner ſatisfaction ailleurs. Cela diſſipera les jalouſies, que nos Alliez pourroient prendre d'un ſi notable accroiſſement de la France du côté des Païs-Bas, étant certain que ni les Suedois, ni les Proteſtans d'Allemagne, ni les Anglois, ni les Hollandois, ni Monſieur le Prince d'Orange même ne le verront pas de bon œil, & qu'il n'y en a pas un d'eux qui ne l'empêchât s'il le pouvoit faire.

Il n'y a rien en quoi nous ſoions ſi bien fondez qu'en la demande de la Navarre. On n'y a jamais renoncé, les droits en ont été expreſſément reſervez par le Traité de Vervins. Chacun avoue, même les plus paſſionnez partiſans d'Eſpagne, que c'eſt une uſurpation & detention très-injuſte, & que l'on en doit faire raiſon à la Couronne de France, l'Empereur Charles-Quint & le Roi Philippe Second l'ont reconnu de la ſorte par leurs Teſtamens, & ſur cette queſtion il ne faut s'en raporter qu'à ce qu'en écrivent les Hiſtoriens Eſpagnols.

Il faut avant toute autre affai-

Tandis que nous inſiſterons à cette demande qui ne peut être improuvée de perſonne, nous aurons loiſir de terminer l'affaire d'Alſa-

çe,

ce, laquelle ne sauroit être traitée en même temps que celle des Païs-Bas, sans que l'une fasse préjudice à l'autre, & que les deux ensemble n'augmentent beaucoup la jalousie de nos voisins. Quand celle de l'Alsace sera achevée par le consentement des Etats de l'Empire on n'aura pas tant à y craindre de changement qu'il en pourroit arriver du côté d'Espagne en celle des Païs-Bas, si on la mettoit sur le tapis avant que l'autre fut resoluë. *re regler celle de l'Alsace.*

Quand les Catalans verront qu'on a tant d'affection pour eux, que pour les conserver on veut renoncer aux anciens & legitimes droits du Roiaume de Navarre, ils s'en tiendront extrémement obligez, & cela servira beaucoup à assûrer leur fidelité. Si l'on est après cela contraint de venir à quelque nouveau parti, comme celui de l'échange, ils verront que ce sera par la seule impossibilité de faire réüssir nôtre prétention pour eux, n'étant pas croiable que l'Espagne veuille jamais consentir, qu'ils nous demeurent. Et alors ils seront peut-être bien aises eux-mêmes, pour acquerir du repos & faciliter la Paix, de consentir à quelque autre expedient dans lequel on prendra toutes les précautions possibles pour leur seureté & pour la conservation de leurs privileges. *On propose une methode pour éblouïr & duper les Catalans.*

Pour cet effet si Son Eminence approuve la proposition, en même temps qu'elle nous fera envoier l'ordre de la faire, on pourra en donner avis en Catalogne, & y ajoûter que ci-devant dans une Conference où les Mediateurs nous ont pressé d'entendre à une Treve, nous

avons répondu que cela ne sauroit se faire jusques à ce que le Roi d'Espagne eût remis entre les mains du Roi les places qu'il tient encore en la Principauté de Catalogne.

Tout ce qu'on peut dire contre la proposition, c'est que, selon l'opinion des Espagnols qui ne font point de compte des droits du Roi sur la Catalogne & fort peu des prétentions de sa Majesté sur la Navarre, elle paroîtroit en quelque sorte plus avantageuse pour la France, que celle que nous avons déja faite où nous avons offert de laisser toutes choses en l'état qu'elles sont, si bien qu'on pourroit dire que nous augmentons nos demandes au lieu de les diminuer. C'est pourquoi nous avons ajoûté à la fin de la proposition une offre de faire ailleurs les échanges & accommodemens qui seront jugez à propos.

Les Mediateurs ne sauroient pas raisonnablement mépriser la cession des droits du Roi sur la Navarre, à cause qu'elle est possedée par l'Espagne, puis qu'ils ont tant exageré celle des droits de l'Empereur sur les trois Evêchez dont nos Rois sont en paisible possession, depuis si long-temps.

D'ailleurs si on examine avec justice les droits de la Couronne sur la Navarre, on les trouvera indubitables. C'est le plus ancien patrimoine de nos Rois dont ils ont été dépouillez par la plus injuste violence qui ait jamais été commise & reconnuë telle d'un chacun.

Si l'on considere ceux que la France a aujourd'hui sur la Catalogne ils sont tous sembla-

bles

bles à ceux qui ont mis autrefois ce Païs-là sous la domination d'Espagne. Quand après la mort de Martin Roi d'Arragon (qui avoit usurpé ce Roiaume sur sa niece Violante mariée avec Louïs d'Anjou Roi de Naples) les Etats du Païs, par la faction de Benôit XIII. Antipape, élûrent Ferdinand Infant de Castille, ils n'avoient pas plus de pouvoir d'exclurre ladite Violante, qui étoit unique & legitime heritiere sans contredit des Roiaumes d'Arragon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne, & qui ne leur avoit jamais fait aucun tort, pour se donner à l'Infant de Castille, qu'ils n'en ont eu en dernier lieu de se remettre sous la Couronne de France au préjudice de Philippe IV. lequel contre son serment & la Capitulation faite avec eux, a violé tous leurs Privileges, vû que la resolution unanime desdits Etats pour se redonner à la France n'est pas tant une donation nouvelle qu'une réünion & une juste reconnoissance de leur ancien & légitime Souverain, duquel ils avoient été soustraits contre toute raison.

LETTRE

Du Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 27. Janvier 1646.

Grande préfomption des Suedois. Ils veulent trancher en Maîtres. Leurs prétentions exorbitantes. L'Archevêque de Bremen fe plaint des Suedois. Affaire des Barberins. Voyage de Monfieur en Languedoc.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

HIer fur les fept à huit heures du foir le Sieur de Préfontaine me rendit la depêche dont vous l'aviez chargé, que je lûs avec impatience. Elle contient diverfes chofes fur lefquelles il vous fera répondu, mais il feroit impoffible que ce fut par l'Ordinaire qui part ce jour, parce qu'il n'y aura pas moien d'en faire la lecture plûtôt que lundi jour de Confeil. Avant que d'avoir reçu vôtre depêche, qui eft datée du 18. par une de Monfieur de la Barde du onze, j'avois apris les difficultez qu'il avoit rencontrées en l'Efprit de Monfieur Oxenftiern, pour être admis en toutes les Conferences que lui & fon Collegue auront avec les Imperiaux ; mais je n'ai pas jugé en devoir donner part à Sa Majefté, que je n'euffe fû vos fentimens, bien que je préjugeaffe qu'ils feroient conformes aux fiens, & qu'en examinant leur dire & la réponfe qui lui avoit été faite, il paroiffoit clairement que les autres avoient tort, &

& qu'ils ont telle présomption de leur fortune, qu'ils ne croient pas qu'on les puisse empêcher de trancher en maîtres. A quoi la recherche, qui leur a été faite de la part de l'Empereur, contribue beaucoup, & ce ne sera pas une petite peine que vous aurez de les faire contenter de la raison, & les autres se repentiront à loisir du pied qu'ils leur laissent prendre. Si la France prétend des choses excessives se réduisant à ce que vous avez demandé, que doit-on dire de ceux-là, lesquels à un Duché d'une extraordinaire étendue & d'un poste très-avantageux, ajoûtent cinq Dioceses qui sont aussi d'une grande étendue ? Je prévois que Monsieur de la Thuillerie n'est pas au bout de ses travaux, s'il faut qu'il persuade à la Reine de Suede de diminuer de ses prétentions, ou s'il doit faire comprendre au Roi de Dannemarck que son second fils doit donner pour la paix l'Archevêché de Bremen & le seul desir qu'en font paroître les Suedois traverse nos levées & en pourra faire recouvrer à l'Empereur. Je dis de celles que ce Roi licentie, soit pour ruïner les nôtres, ou pour fortifier les leurs, & à toutes bonnes fins l'Empereur a toûjours un Resident auprès de cet Archevêque qui souffre impatiemment que les Suedois fortifient un château dans le Diocese, dont aiant été fait plainte au Sieur Hennequin pour l'obliger d'en écrire à Monsieur de la Thuillerie, il s'en est aucunement excusé, justifiant que les Suedois avoient sujet de le faire, voiant un Ministre de leur ennemi auprès de ce Prince, auquel il a essayé d'insinuer,

Grande présomption des Suedois.

Ils veulent trancher en Maîtres.

Leurs prétentions exorbitantes.

L'Archevêque de Breme se plaint des Suedois.

qu'un

qu'un moien de se faire considerer, & d'avoir ce qu'il peut desirer, c'est de lever tout soupçon aux Couronnes alliées. Mais lors qu'il saura qu'on demande le sien, pour le dépouiller, il est à craindre qu'il prenne quelque resolution bizarre. Ce sera l'un des jours de la semaine prochaine qu'il vous sera écrit plus amplement.

Affaire des Barberins.

Cependant je vous dois donner part de deux differentes affaires. L'une est, que le Pape persuadé par les ennemis de cette Couronne, en feignant d'être bien informé de ce qui se passe en cette Cour, s'est laissé entendre qu'il est averti de bonne part, que la Reine, Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince desaprouvoient ce qui a été fait à l'égard des Barberins, & les plaintes que nous faisons de sa Sainteté. Néanmoins je suis averti qu'il est en grande peine, comme quoi répondre au Memoire qui lui a été envoyé, & qu'il panche à chercher quelque temperament & quelque voye pour s'accommoder. L'autre est la resolution que Monsieur a prise d'aller en Languedoc, afin que sa presence insinue aux Etats de la Province ce qu'ils doivent faire pour le service de Sa Majesté, & les faire consentir à l'imposition du quartier d'hiver qu'ils ont refusé deux années de suite; bien qu'en la derniere ils soient entrez en quelques offres, mais elles sont tant au dessous de ce qu'on en prétendoit, & dont on a besoin pour soûtenir les affaires, que l'offre a été prise à injure, & quelque chose de pire que le refus. Je ne suis pas pourtant hors d'esperan-

Voyage de Monsieur en Languedoc.

ce

ce que les sages prévaudront, & qu'aians sû l'inclination de Sa Majesté, & la resolution qui avoit été prise, ils ne fassent changer les autres, & qu'ainsi on aura fait paroître sa bonne volonté, sans s'exposer à en recevoir la moindre incommodité. Il n'est pas possible que ce qui s'est passé en Languedoc soit secret, ni ce qui a été concerté de deça. Je ne doute pas que les ennemis n'en témoignent de la joye & je crains même, comme ils sont accoûtumez d'esperer & d'attendre quelque mouvement, que prenans opinion qu'une legere contradiction aux ordres de Sa Majesté soit pour en produire un de quelque conséquence, ils n'aillent plus retenus avec vous qu'ils ne devroient, mais je vous puis assûrer que l'affaire en soi est de meilleure conséquence pour les générales, & qu'il a paru tant de liaison des Membres à leur Chef en ce rencontre, qu'au lieu d'en avoir de la peine, les gens de bien s'en doivent rejouïr & les ennemis en peuvent tirer cette conséquence; que l'union est si parfaitement cimentée, qu'il ne reste pas de voie pour l'entamer, & que la France n'est pas capable d'aucun mouvement, puis que les malcontents, s'il y en avoit, se trouvent sans esperance d'avoir un Chef. Et il ne paroît pas seulement qu'il y ait des gens qui le souhaittent. Aussi ceux du Languedoc s'excusent sur leur impuissance, & on verra ou que sans attendre la venue de son Altesse Roiale, ou dès qu'il aura paru dans l'Assemblée des Etats, les vœux de tous ceux qui la composent, concourront à ce qui est du service de Sa Majesté.

jesté. J'ajoûte qu'en Piémont on se prépare pour le secours de Vigevano, & que ceux qui le défendent sont tout ce qu'on peut attendre de gens de bien.

Jusques à présent Madame ne s'est pas disposée à satisfaire sa Majesté; mais le Prince Thomas lui en a écrit avec tant de force, que cela l'obligera à songer à ce qu'elle fait, & à pezer les consequences qu'une telle mesintelligence lui pourroit apporter. Il m'a été mandé de Londres que le Prince de Galles avoit secouru Exceter, & presenté une adresse à ceux du Parlement, qui délibere encore sur la réponse qu'il doit faire à son Roi. Je suis &c.

MEMOIRE

De son Eminence auxdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 27. Janvier 1646.

Plaintes contre les Suedois. Il faut dissimuler leur procedé; mais pourtant en écrire à Mr. de la Thuillerie, afin qu'il s'informe si la Reine Christine l'aprouve. L'essentiel est qu'ils ne fassent pas un Traité particulier. On propose que les François traitent directement avec les Imperiaux. On recommande l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas. Le Duc de Baviere continuë à s'entendre avec la France.

L'Ordinaire, Messieurs, ne nous a point apporté de vos nouvelles cette semaine. Cela me fait juger que le Sieur de Préfontaine,

ne, que vous deviez nous depêcher, est en chemin: mais il m'oblige aussi à vous faire remarquer, que pour nous faire savoir quelque chose importante, la voie des Couriers n'est pas la plus propre, & que celle des ordinaires est toûjours la plus prompte & la plus sûre.

J'ai appris d'une Lettre de Monsieur de la Barde ce qui s'étoit passé entre les Plenipotentiaires de Suede & lui touchant ce qu'il a desiré en execution du Traité préliminaire d'assister aux Conferences qui se feront entre les Imperiaux, & lesdits Plenipotentiaires, & bien que je ne sache pas encore vos sentimens là-dessus, ni quelle resolution vous aurez prise, je ne laisserai pas de vous dire par avance en général, les reflexions que j'ai faites sur cet incident.

Plaintes contre les Suedois.

Les termes du Traité sont si formels en faveur de nôtre prétention que j'ai peine à comprendre comme quoi des personnes raisonnables s'aheurtent avec tant d'obstination à ne vouloir pas s'y conformer. Ce procedé est tout-à-fait étrange, & il paroît bien qu'ils veulent tout à leur mode, sans se soucier beaucoup de ce que nous pouvons dire ou faire. Cette conduite, après tout ce qui s'est passé en la negociation de Rosenham avec les Espagnols, & un desir si opiniâtre de demeurer en entiere liberté dans leurs Conferences avec nos ennemis, sans que personne y assiste de nôtre part, quoi que nous aions apellé leur Ministre aux nôtres, seroit bien capable de donner de mauvais soupçons de leurs intentions à des gens tant soit peu méfians.

Néanmoins j'estime, que s'il est jugé à pro-

Il faut dissimuler leur procedé.

pos pour d'autres considerations de n'insister pas davantage de nôtre côté & de les laisser sur leur foi, quelques raisons que nous aions pour prétendre le contraire. Il faut sur tout s'étudier à le faire de si bonne grace & avec tant de franchise que sans qu'ils le puissent attribuer à foiblesse, ni à la crainte de leur déplaire, il leur paroisse, qu'il ne nous reste rien sur le cœur, que nous avons une pleine confiance en leur sincerité, & que nous ne sommes pas moins assûrez de savoir tout ce qui se passera entre les Imperiaux & eux, que si Monsieur de la Barde assistoit à leur entrevûe.

Mais pourtant en écrire à Mr. de la Thuillerie, afin qu'il s'informe si la Reine Christine l'aprouve.

Il sera seulement necessaire de laisser toûjours une queuë du sujet que l'on aura ici à la Cour, de s'étonner que l'on n'execute pas, avec la ponctualité qui doit être observée entre les Confederez, ce qui a été resolu après une mûre deliberation, & en même tems, si on ne l'a pas fait, on pourra écrire tout au long à Monsieur de la Thuillerie tout ce qui s'est passé en cette affaire, afin qu'il en parle aux termes que vous jugerez le plus à propos; car ou les instances qu'il fera produiront l'effet que nous pouvons desirer, & la Reine de Suede envoiera là-dessus les ordres necessaires à ses Plenipotentiaires, ou ne l'obtenant pas, nous reconnoîtrons que ce n'est pas un simple caprice desdits Plenipotentiaires, mais que le mal vient de la source. Auquel cas, si nous nous appercevons, que la fin de la Couronne de Suede en cela soit de conclurre ses affaires sans nous, il faudra alors que de nôtre côté nous songions à faire quelque

grande

grande resolution, pour nous garentir du préjudice. Que si aussi nous voyons par la suite que cet accommodement particulier n'est pas à craindre, il semble que l'on pourra dissimuler la maniere d'agir des Suedois & leur témoigner, qu'encore que peut-être on manque à quelques formalitez dont on étoit demeuré d'accord, nous reconnoissons bien que la chose est la même en substance.

L'essentiel est qu'ils ne fassent pas un Traité particulier.

Ma raison est, que la prudence, à mon avis, requiert qu'on ne porte pas les affaires à des extremitez avec des amis qui nous sont utiles au point, qu'on le peut juger par les soins extraordinaires que les ennemis prennent de les separer de nous, si ce n'est que par la dissimulation de leur procedé, & demeurans dans une union qui seroit frauduleuse de leur part, nous puissions vrai-semblablement en apprehender un plus grand mal.

Cependant comme j'ai vû dans la depêche de Monsieur de la Barde, que la principale, ou seule raison dont Monsieur Oxenstiern s'est servi, pour se défendre de celles qu'il lui a alleguées, a été de dire, que la chose n'étoit pas de même à Osnabrug qu'à Munster; parce que nous n'appellions pas Monsieur de Rosenham qu'avec les Mediateurs, & non pas lors que nous traitions face à face avec les Ennemis, ce qu'ils ne peuvent eux-mêmes mettre en usage, faute de Mediateurs; j'ai songé que dans une mauvaise rencontre on pourroit peut-être en tirer beaucoup de fruit en remediant à ces Conferences qui à la longue pourroient bien causer

quelque mauvais effet; quoi que présentement il n'y ait que de bonnes intentions du côté des Suedois, & ainsi faire, comme on dit, d'une pierre deux coups. Ce seroit que vous traitassiez immediatement avec les Imperiaux, & que nous y appellassions Monsieur de Rosenham, & alors les Suedois seroient entierement en leur tort s'ils ne pratiquoient le même à l'endroit de Monsieur de la Barde. Et je ne voi pas ce qu'ils pourroient dire pour s'en excuser, & outre cela, je tiens, pour les raisons que j'ai autrefois mandées, qu'il nous seroit plus avantageux de traiter de cette sorte, que par la voie des Mediateurs, lesquels ne seroient pas pour cela exclus de la negociation, parce qu'ils se pourroient trouver aux entrevûes, comme on a fait en divers Traitez, où les Mediateurs ont toûjours proposé les expediens, pour faire venir les parties au point de la satisfaction commune.

On propose que les François traitent directement avec les Imperiaux.

Voila tout ce que je crois vous pouvoir mander là-dessus en attendant que vos depêches nous éclaircissant davantage de ce qui s'est passé, & de vos pensées on puisse vous en écrire plus particulierement. J'ajoûterai seulement que sa Majesté m'a commandé de vous dire, qu'elle se remet à ce que vous jugerez à propos sur les lieux, & qu'elle aprouvera toutes les resolutions que vous prendrez.

On recommande l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas.

Je persiste toûjours à croire que le dernier parti d'accommodement, sur lequel je vous écrivis, Messieurs, si amplement l'ordinaire passé, pourroit réüssir si on trouvoit quelque moien de le faire goûter à Trautmansdorff, & qu'il le

proposât

proposât aux Ministres d'Espagne, comme une pensée qui lui est venuë pour accommoder les affaires en un instant.

Outre la gloire immortelle que ledit Trautmansdorff acquerra, d'avoir été l'Instrument de la Paix générale, & outre le service signalé qu'il rendroit aux Espagnols, peut-être présentement malgré eux, mais dont ils reconnoîtroient l'obligation avec le temps, il me semble que nous pourrions bien, en ce cas, nous relâcher de quelque chose pour nôtre satisfaction en Allemagne, pour nous rendre ledit Trautmansdorff plus favorable, & plus resolu en ce que nous prétendons des Espagnols.

J'ajoûterai encore une raison à toutes celles que j'ai ci-devant mandées qui me semble bien forte, pour persuader aux Espagnols le parti dont est question. C'est que dans l'état présent des affaires où la Flandre est sur le point d'être perduë pour eux, & où la Franche Comté ne nous peut échaper en peu de mois, (plusieurs Généraux m'en aiant même parlé depuis huit jours, comme en répondant de leurs têtes, avec de très-médiocres forces) il est vrai de dire, que la France consentant à ce parti, se contente de ce que vrai-semblablement elle peut esperer d'emporter dans la Campagne prochaine, & qu'elle ne laisse pas d'en donner une recompense très-avantageuse par la cession d'un Païs qu'elle ne craint point de perdre, puis que même cette offre seroit très-proportionnée quand on seroit en pleine Paix, & que les Espagnols seroient aussi assûrez de conserver ce qui leur

reste des Païs-Bas, & de la Bourgogne, que nous le sommes de nous maintenir en la possession de la Catalogne & du Roussillon.

Le Duc de Baviere continuë à s'entendre avec la France.

J'ai tous les jours de nouvelles confirmations de ce que je vous ai mandé plusieurs fois de Monsieur le Duc de Baviere, que nous trouverons plus d'avantage par son moien que par aucun autre. Il désire passionnément la Paix, & par conséquent la satisfaction des deux Couronnes; parce qu'il voit que c'est le seul moien d'y parvenir: avec cette difference pourtant, que la nôtre il la souhaite encore pour son interêt propre, & que pour celle de la Couronne de Suede il y seroit extrémement contraire, s'il voioit d'autres moiens que celui-là de mettre le repos dans l'Empire. Il importe néanmoins de ménager délicatement cette intelligence, lui faisant toûjours connoître que nous agissons par le pur mouvement de l'affection que leurs Majestez ont pour lui, & pour sa Maison, & par la conformité que nous croions être entre les interêts de la France & les siens, & non pas par aucune autre considération qui regarde nos Alliez.

Depuis ma dépêche faite jusques ici le Sieur de Présontaine est arrivé, & tout ce que l'on a pû faire devant le départ de l'ordinaire, c'est d'avoir déchifré celle dont vous l'avez chargé. Je n'ai pû que la lire à la hâte: s'il y a quelque chose qui mérite prompte réponse on vous depêchera un Courrier exprès. Cependant je vous dirai en passant que je trouve tout-à-fait extraordinaire le procedé des Suedois en nôtre endroit, &

& que la prétention qu'ils ont mise en jeu touchant les Evêchez, jointe à l'autre affaire, est bien capable de nous donner des soupçons avec justice de la sincerité de leurs intentions. Ce sera à vous autres, Messieurs, sur qui Sa Majesté se repose entierement, de pénétrer plus avant dans leurs desseins, afin que nous puissions, s'il y échet, être à temps de prendre des resolutions convenables.

Pour ce qui est de mettre nôtre proposition par écrit, vous pouvez bien croire que quand on a ici été d'avis de s'en exempter, s'il y avoit moien, par les raisons que l'on vous manda, ç'a été supposant, suivant les apparences & la raison, que le Ministre du Roi à Osnabrug assisteroit aux Conferences de nos Alliez avec les ennemis, comme le Ministre de Suede aux nôtres à Munster, en execution de l'Art. 9. du Traité préliminaire. Car autrement il est sans doute qu'il eut beaucoup mieux valu pour nous de traiter par écrit.

REPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires au Memoire de son Eminence.

Datée du 27. Janvier 1646.

Raisons des plaintes faites aux Suedois à l'occasion de l'affaire de Mr. de la Barde. Les ennemis se seroient prévalus de ce déconcert. Le Nonce ne veut pas assister aux Conferences où des Protestans seront admis. Les Etats de l'Empire insistent qu'on commence par traiter de leurs interêts. Les Mediateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empire. Mr. d'Avaux ira à Osnabrug.

ENcore que le point de l'admission de Monsieur de la Barde aux Conferences des Plenipotentiaires de Suede avec les Imperiaux, ne soit pas important & qu'il semble qu'on pourroit ne s'y attacher pas si absolument, puis que la présence des Residens de part & d'autre, n'est pas une suffisante caution de la fidelité de ceux qui traitent en public, & qu'il resteroit assez d'autres moiens à qui voudroit manquer à sa foi ; les Suedois néanmoins nous ont donné tant d'autres sujets de mécontentement, que nous n'eussions pû dissimuler celui-là, sans recevoir un très-grand préjudice au reste de la negociation, & comme c'étoit une manifeste contravention au Traité d'Alliance, nous avons estimé la devoir relever pour plusieurs considerations.

Raisons des plaintes faites Pour n'accoûtumer pas les Ambassadeurs de Suede à faire les choses avec hauteur & sans nôtre

tre consentement, pour l'obſervation exacte de l'Alliance, & ne leur donner pas occaſion d'enfraindre les articles l'un après l'autre, ſi nous ſouffrions qu'ils le fiſſent impunément en celui-ci.

aux Suedois à l'occaſion de l'affaire de Mr. de la Barde.

Qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'appeller Monſieur de la Barde à leurs Conferences, mais d'executer deux autres articles concertez entre nous conformément à l'Alliance; dont l'un regarde les Evêchez Catholiques, qu'ils s'étoient formellement obligez de ne point demander, & l'autre que par l'inſtance que nous leur avons fait en diverſes fois ils n'y ont pas répondu nettement.

Les ennemis ſe ſeroient prévalus de ce déconcert.

Que leur procedé a fait paroître publiquement un déconcert, dont les Ennemis peuvent tirer avantage, ou du moins prendre occaſion de ne tenir pas le bon chemin de traiter conjointement avec les deux Couronnes ſous l'eſperance de quelque diviſion. Que dans leur replique ils ont fait une ſi expreſſe déclaration de n'avoir point de different avec le Roi d'Eſpagne, que cela eſt peu obligeant pour de bons amis, & contraire à ce qui avoit été arrêté entre nous que les deux Traitez pourroient bien être ſeparez; mais qu'on ne s'en expliqueroit point.

Et enfin pour pouvoir, par le moien de cette plainte bien & raiſonnablement fondée, pénétrer plus avant dans leurs intentions, leur conduite nous donnant divers ſujets de ſoupçon.

Nous avons reconnu toutes ces choſes ſi importantes que non ſeulement nous en avons écrit à Monſieur de la Thuillerie; mais voiant par ſes Lettres qu'il devoit partir de la Cour de

Suede dès le 25. du mois passé, nous avons jugé necessaire d'y envoier d'ici exprès Monsieur de Saint Romain, ainsi qu'il en a été donné avis par la derniere dépêche, afin que sur son raport nous puissions sortir de nos doutes, ou donner l'avis à son Eminence que nous estimerons convenable au bien du service du Roi, & recevoir ensuite les ordres de leurs Majestez.

Le Nonce ne veut pas assister aux Conferences où des Protestans seront admis.

Lors qu'il fut question de donner nos repliques, nous proposâmes à Monsieur Contarini l'expedient dont son Eminence nous fait la faveur de nous parler, qui est de traiter avec les parties mêmes en présence des Mediateurs & de nos Alliez, & ledit Sieur Contarini ne le desapprouva pas, mais ne nous aïant rien dit depuis nous croions qu'il y a trouvé de la difficulté ou de la part de Monsieur le Nonce, qui ne veut point être présent aux lieux où les Protestans sont admis, ou peut-être même de la part des Espagnols à cause des difficultez qui pourroient naître pour les séances.

Monsieur de Saint Romain aiant passé à Osnabrug pour prendre congé de Messieurs les Suedois, Monsieur de la Barde & lui ont crû que pour rompre le voiage dudit Sieur de Saint Romain, dont ils ont témoigné un peu d'aprehension, ils eussent convenu de quelque expedient, & s'étoient laissez entendre, ou que nous nous traitassions immédiatement comme eux, auquel cas ils appelleroient Monsieur de la Barde; ou que les affaires demeurassent de part & d'autre en l'état qu'elles sont, en attendant la réponse de Suede; ou qu'on traitât par écrit.

Le

Le premier moien ne dépend pas de nous ſeuls, mais des parties auſſi & des Mediateurs comme il a été dit ci-deſſus. Admettant le ſecond ce ſeroit ceder entierement & montrer que l'on dépend de la reſolution de Suede. Et le troiſiéme eût pû être pratiqué, en donnant la réplique. Mais comme il eût toûjours falu conferer ſur les points dont on n'eſt pas d'accord, on ſeroit retombé dans le même inconvenient, ou ſi on eût voulu écrire ſur toutes choſes, cela eût apporté des longueurs où il n'y eût point eu de fin.

Les Etats de l'Empire inſiſtent qu'on commence par traiter de leurs interêts.

Son Eminence ſera encore avertie que les Etats qui ſont à Oſnabrug inſiſtent à ce que leurs griefs qu'ils apellent, & ce qui regarde les interêts de l'Empire en général ſoit vuidé & terminé avant que l'on parle de la ſatisfaction des Couronnes, & que les Suedois y conſentent ou du moins y reſiſtent foiblement auſſi bien que le Comte de Trautmansdorff & les Etats de Munſter. Le deſſein de Trautmansdorff peut être de diviſer par-là les Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & quand on aura accordé aux Etats ce qui les touche, de les porter après à contredire leur ſatisfaction ; mais nous ſommes étonnez que les Suedois ne s'oppoſent pas avec fermeté à ce deſſein, puiſque nous étions demeurez d'accord enſemble qu'on parleroit de la ſatisfaction des Couronnes & des interêts de l'Empire en même temps, & qu'il fut même dit & reſolu que quand on auroit contentement ſur ce premier point on pourroit plus facilement s'accommoder ſur l'au-

tre, remettant les choses à une Diéte générale, ou y trouvant quelqu'autre expedient. Cela nous donne encore un nouveau soupçon, & nous fait penser, ou que les Suedois ont parole du Comte de Trautmansdorff de leur satisfaction, ou que voulant flâter les Etats par cet abandonnement de leurs propres interêts, ils ne se soient pas disposez à la Paix comme ils le témoignent, & qu'ils ont dessein d'unir & d'attacher à eux entierement les Protestants d'Allemagne, & de s'en rendre les protecteurs. Cette nouvelle difficulté jointe aux précedentes nous a fait resoudre le voyage de l'un de nous à Osnabrug qui prenant le prétexte de l'affaire de Monsieur de la Barde, essaïera de connoître plus avant la verité de ces choses, & fera plainte de nôtre part aux Plenipotentiaires de Suede de toutes les procedures susdites.

Ce voyage est d'autant plus necessaire, que chacun s'éloigne de nous. Le Comte de Trautmansdorff est toûjours à Osnabrug, & les Espagnols fuient ici toute communication avec nous. Ce qui est si visible que les Mediateurs qui avoient tiré nôtre consentement de recevoir les ouvertures qui nous seroient faites, nous ont vû cette semaine sans nous dire un seul mot des Espagnols qu'ils avoient visité un peu auparavant. Leur entretien fut d'une Lettre qu'ils nous firent voir du Châtelain de Milan, comme D. Edouard est bien traité dans sa prison; d'une autre Lettre du Roi de Pologne à Monsieur Contarini par laquelle il lui recommande ses interêts dans la Silesie où il a deux Duchez,

&

& dans la Pomeranie où il possede quelques Bailliages, & le prie de le notifier à l'Assemblée à ce qu'il ne s'y passe rien à son préjudice.

Les Mediateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empire.

Sur la fin les Mediateurs nous parlerent de faire une suspension d'armes dans l'Empire, disant que les armées Imperiale & Suedoise étant si proches l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, cela ruïneroit ce qui s'étoit fait jusques ici. Que lors qu'ils avoient fait ci-devant de pareilles ouvertures, il avoit été dit qu'on y pourroit entendre, quand on verroit les affaires acheminées à un Traité. Que les Repliques des Couronnes étant données & communiquées aux Etats de l'Empire, & tant l'Empereur que lesdits Etats aians reconnu qu'il étoit dû satisfaction aux Couronnes, il ne s'agissoit à cette heure que du plus ou du moins, & qu'ainsi l'on étoit aux termes de pouvoir faire ladite suspension, & que quand ce ne seroit que pour quinze jours, cela pourroit non seulement faciliter la paix, mais serviroit encore contre le Turc, qui seroit bien plus retenu d'entreprendre contre la Chrétienté, sur le simple bruit d'une treve, pour peu de temps qu'elle pût durer. Encore que les Mediateurs ne fissent pas cette proposition, comme en aiant eu charge, mais par occasion, nous ne jugeâmes pas néanmoins la devoir rejetter; & nous prîmes temps pour y aviser, & leur porter nôtre réponse. Ce sera un des points dont Monsieur d'Avaux aura à s'entretenir avec les Plenipotentiaires de Suede, & qui lui fournira un moien de reconnoître s'ils ont de veritables incli-

Mr. d'Avaux ira à Osnabrug.

inclinations pour la paix. Quant à nous, plusieurs raisons nous font souhaiter, en cette conjoncture, qu'il ne se donne point de bataille, que Son Eminence verra facilement par sa grande prudence, sans qu'il soit besoin d'en grossir ce Memoire; la Victoire de l'un ou l'autre parti étant quasi également à craindre pour nos interêts.

On a voulu quelquefois embarquer les Bavarois à s'entremettre des affaires. Ils ont répondu qu'ils craindroient de deplaire aux Mediateurs, soit que leur naturelle lenteur les en detourne, ou qu'ils aient cet ordre de leur Maître. Nous sommes encore obligez de dire à Son Eminence que la conduite du Comte de Trautmansdorff ne répond pas aux esperances que le Duc de Baviere avoit données. Ce n'est pas que dans les affaires publiques nous n'aions beaucoup de sujet de nous loüer dudit Duc, ses Ministres aiant dit hautement depuis peu à Munster & à Osnabrug, qu'il falloit travailler sur toutes choses au point de la satisfaction des Couronnes.

Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous ont demandé pour une seconde fois avis de ce qu'ils ont à répondre à la proposition des Espagnols, & nous ont pressé en même temps de leur dire l'intention de leurs Majestez sur le 9. Article du Traité, disans que la resolution qu'ils ont à prendre avec les Espagnols dépend de la nôtre, & qu'il étoit temps de s'en expliquer. Nous devons aujourd'hui leur porter nôtre réponse.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne.

Datée du 10. Fevrier 1646.

On continuë à se plaindre des Plenipotentiaires de Suede. Ils consentent qu'on commence par traiter des intérêts des Etats de l'Empire. On se plaint aussi des Mediateurs. Ils proposent une suspension d'armes en Allemagne. Les Espagnols tâchent de donner de l'ombrage aux Hollandois de la Puissance de la France. Les François s'efforcent de dissuader les Hollandois d'un Traité de Treve avec l'Espagne. Ils font voir que si la Hollande ne fait qu'une Treve avec l'Espagne la France sera pourtant bien fondée à faire une Paix.

MONSIEUR,

NOus ne vous écrivons pas bien exactement toutes les particularitez qui se passent à Osnabrug, parce que nous savons que Monsieur de la Barde vous en tient averti. Les Plenipotentiaires de Suede persistent à ne le vouloir point admettre dans leurs Conferences, & toûjours ils nous donnent quelques nouveaux sujets de mécontentement, & de soupçon contre eux. Ce qui nous a fait resoudre que l'un de nous iroit présentement audit lieu d'Os-

d'Osnabrug, sous prétexte de l'affaire dudit Sieur de la Barde, qui est fûe de toute l'Assemblée. Mais en effet pour faire vivement nos plaintes à ces Messieurs, de toutes les procedures qu'ils tiennent envers nous, & pour essaier de connoître si cette conduite provient d'une humeur particuliere desdits Plenipotentiaires; ou si c'est par ordre de leurs superieurs.

On contiNüe à se plaindre des Plenipotentiaires de Suede.

Ce qui nous a porté d'autant plus à faire cette diligence, c'est que nous sommes avertis que les Etats d'Osnabrug font de grandes instances à ce que les articles de nos propositions & repliques qui concernent leurs griefs & les interêts de l'Empire en général, soient traitez & arrêtez avant qu'il se parle de la satisfaction des Couronnes. Nous ne trouvons pas étrange qu'ils soient secondez en ce dessein par les Etats de Munster qui ont pris la même resolution. Mais ce qui nous donne lieu de soupçonner & de craindre, c'est que les Suedois consentent que cet ordre soit suivi ou du moins ne s'y opposent pas plus que le Comte de Trautmansdorff. Ce dernier peut avoir pour but de diviser par-là les Etats d'avec les Couronnes, & de faire ensorte que quand on aura contenté lesdits Etats, ils soient contraires aux satisfactions qu'on prétend: Mais que la Suede y consente contre son propre interêt, & contre ce qui a été expressément arrêté entre nous, c'est ce que nous avons peine à comprendre, & nous ne pouvons nous imaginer que deux causes de ce changement; ou que les Suedois sont assûrez par le Comte de Trautmansdorff de ce qu'ils doivent avoir

Ils consentent qu'on commence par traiter des interêts des Etats de l'Empire.

avoir pour leur ſatisfaction, ou qu'ils n'ont point d'inclination pour la Paix, comme ils le témoignent, & que s'il eſt vrai qu'ils deſirent que les interêts de l'Empire ſoient traitez & préferez aux leurs, c'eſt avec deſſein de rompre ſur une apparence du bien public, & d'avoir un prétexte ſpecieux de continuer la guerre, & ſe rendre favorables les Proteſtans principalement, dont ils veulent être les protecteurs dans l'Allemagne.

Le voiage d'Oſnabrug & ce que le Sieur de Saint Romain apportera du ſien, nous en pourront donner une plus aſſûrée connoiſſance. Cependant nous voions que chacun s'éloigne de nous, & que tous les Imperiaux s'adreſſent à nos Alliez & fuient toute ſorte de communication avec nous; Ce qui eſt ſi viſible que les Mediateurs qui avoient tiré nôtre conſentement, que nous recevrions les ouvertures qui nous ſeroient faites par eux, nous ont vû cette ſemaine ſans nous dire un ſeul mot des Eſpagnols, que nous ſavons qu'ils avoient viſitez peu auparavant.

On ſe plaint auſſi des Mediateurs.

Leur entretien fut de nous faire voir une Lettre du Caſtellan de Milan, par laquelle il paroît que Dom Edoüard eſt bien traité dans ſa priſon. Ils en lûrent une autre du Roi de Pologne à Monſieur Contarini, où il lui recommande ſes interêts dans la Sileſie où il poſſede les Duchez de Ratibor & d'Oppelen & encore dans la Pomeranie, où il tient quelques Bailliages, & prie ledit Sieur Ambaſſadeur de notifier ce que deſſus à l'Aſſemblée, & de prendre garde

de qu'il ne s'y passe rien à son préjudice.

Ils proposent une suspension d'armes en Allemagne.

Sur la fin ils nous parlerent d'une suspension d'armes dans l'Empire; disant que les armées Imperiale & Suedoise étant si proche l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, tout ce qui a été fait jusques ici seroit inutile. Que lors qu'ils avoient fait ci-devant de pareilles ouvertures, il avoit été dit qu'on y pourroit entendre quand on verroit les affaires acheminées à un Traité, que les Repliques des Couronnes sont données & que l'Empereur & les Etats de l'Empire reconnoissent qu'il est dû satisfaction aux Couronnes, & ainsi que ne s'agissant que du plus ou du moins on étoit aux termes de pouvoir faire la suspension qui pouvoit faciliter la Paix quand elle ne se feroit que pour quinze jours, & serviroit même contre le Turc qui seroit bien plus retenu d'entreprendre contre la Chrétienté sur le simple bruit d'une treve pour peu de tems qu'elle dût durer. Encore que les Mediateurs n'aient pas dit avoir charge de faire cette proposition, & que ce n'ait été que par occasion, nous n'avons pas jugé néanmoins la devoir rejetter & avons pris tems pour y aviser & leur porter vôtre réponse. Ce sera un des points dont moi d'Avaux aurai à m'entretenir avec les Plenipotentiaires de Suede, & qui me pourra donner lieu de mieux connoître s'ils ont de veritables inclinations à la Paix. Quant à nous il semble que nous devons souhaiter qu'il ne se donne point de bataille en cette conjoncture & que de quelque côté que la victoire tournât nous y pourrions souffrir du préjudice.

Nous

Nous avons été bien aiſes d'apprendre qu'il y a eſperance que le Pape pourra ſe porter à quelque accommodement. Il n'y a rien qui lui faſſe plûtôt prendre les reſolutions que nous pouvons deſirer, que lors qu'il ſe verra desabuſé de l'opinion qu'on lui avoit donnée de quelque diviſion dans le Roiaume, & quand il connoîtra que tous conſpirent également au bien commun de l'Etat. Nous vous rendons graces très-humbles de ce qu'il vous plaît mander ſur ce ſujet & ſur toutes les occurrences des affaires étrangeres dont nous eſſaierons de tirer profit dans les occaſions qui ſe pourront préſenter au Traité.

Les Eſpagnols tâchent de donner de l'ombrage aux Hollandois de la Puiſſance de la France.

Le langage que tiennent les Plenipotentiaires d'Eſpagne aux Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats peut tenir lieu de nouvelles de ces quartiers. L'Archevêque de Cambray avouoit en parlant à eux que leur guerre contre l'Eſpagne étoit juſte, puis qu'ils étoient en armes pour la défenſe de leur liberté, mais qu'il n'étoit pas croiable qu'ils fuſſent ſi peu aviſez que de vouloir aider à la France à s'agrandir dans leur voiſinage, où l'établiſſement d'une telle puiſſance leur devoit donner de la crainte. Ce qui nous aiant été dit par le Sieur de Niderhorſt, il parut que ſes Collegues n'en étoient point trop contents. Nous ne voulûmes pas néanmoins leur parler davantage ſur ce ſujet, ni faire paroître que nous y euſſions pris garde, de crainte de les rendre plus retenus à nous dire les choſes qui ſe pourroient paſſer ci-après entre les Eſpagnols & eux. Il eſt à remarquer que ce diſ-

cours ne nous a pas été rapporté aussi-tôt après qu'il a été fait, mais long-temps depuis, & dans une quatriéme Conference que nous avons euë avec lesdits Sieurs Ambassadeurs. Les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous aiant fait des instances reiterées pour nous obliger à convenir de ce prétendu 9. Article qu'ils veulent ajoûter au dernier Traité de la Haye. La premiere fois qu'ils nous en parlerent nous leur demandâmes un peu de temps pour y penser, & pour recevoir les ordres que nous avons reçus de la Cour sur ce sujet. A la seconde fois qu'ils nous en ont pressé nous avons été contraints de leur faire réponse, & les visitâmes hier pour cet effet.

Nous leur remontrâmes d'abord qu'il seroit à propos auparavant qu'ils nous communiquassent la resolution qu'ils ont prise sur la forme du nouveau pouvoir des Espagnols, d'autant que celui qui leur a été presenté ne tend qu'à faire un Traité particulier, & qu'aiant de nôtre côté sommé les Espagnols, en reformant le premier, qu'ils avoient apporté pour traiter avec nous, d'y ajoûter une clause pour les Alliez, on devoit demander la même chose de la part de Messieurs les Etats, tant pour satisfaire aux Traitez d'Alliance que pour faire paroître que l'union de leur Etat avec la France ne leur est pas moins chere qu'à nous. Ils nous dirent qu'ils attendoient encore la réponse de leurs Superieurs, ausquels ils avoient envoyé ledit pouvoir des Espagnols, & qu'ils ne manqueroient pas de nous communiquer ce qui leur seroit ordonné,

pour

pour le concerter avec nous avant que de donner aucune resolution sur ce sujet à leurs parties. Nous leur représentâmes encore que la proposition qui leur a été faite d'une Treve semblable à celle de 1608, aussi-tôt qu'ils y auront fait réponse, les va engager bien avant en negociation avec les Espagnols, laquelle non seulement exclurra d'abord tout Traité de paix, & n'aura plus pour but que celui de la Treve, qui est celui que lesdits Espagnols desirent, mais ne laissera plus de difficulté entr'eux que sur les conditions qu'on pourra demander de part & d'autre, qui se trouveront differentes de celles de la précedente Treve, & que de cette sorte le Traité se trouvera plus avancé en 25. jours qu'ils ont été ici; que celui de la France n'a pû être depuis deux ans, que nous y sommes; Que nous nous promettions qu'ils nous donneroient aussi part de la réponse qu'ils auroient dessein d'y faire, & qu'ils considereroient en y prenant resolution, combien il étoit nécessaire pour faire marcher les affaires d'un pas égal de part & d'autre, qu'en même temps qu'ils accepteroient la proposition qui leur a été faite il y a long-temps, de conclurre la paix avec eux; en laissant toutes choses de part & d'autre en l'état où elles se trouvent, on entrât de part & d'autre en traité sur ces deux propositions; sans quoi l'une des negociations s'avanceroit pendant que l'autre demeureroit en arriere, & par ce moien les Espagnols parviendroient à leur fin, qui est de nous diviser en quelque façon qu'ils le puissent faire. Ils nous donnerent encore

Les François s'efforcent de dissuader les Hollandois d'un Traité de Treve avec l'Espagne.

parole de nous communiquer la réponſe qu'ils ſe propoſoient de faire aux Eſpagnols avant que de la leur donner, & qu'ils ne manqueroient pas de faire les reflexions convenables ſur ce que nous venions de leur repréſenter, leur intention n'étant que de conſerver inviolablement l'union que leur Etat a l'honneur d'avoir avec la Couronne de France.

Ils font voir que ſi la Hollande ne fait qu'une Treve avec l'Eſpagne, la France ſera pourtant bien fondée à faire une Paix.

Après cela il fut parlé de ce 9. Article & comme nôtre intention, allant à cette Conference, avoit été de renvoier à un autre temps la deliberation de cette affaire, aiant reconnu qu'ils ne peuvent pas faire en cela ce qu'ils deſirent, & qu'il ſeroit perilleux d'entrer pour ce ſujet en conteſtation avec eux dans le temps que nos ennemis communs les recherchent ſi fort, & nous laiſſent ſans nous rien dire ; nous tachâmes de leur perſuader qu'il n'étoit pas encore temps de mettre cette difficulté ſur le tapis, puis que la deliberation en pouvoit être differée ſans qu'ils euſſent ſujet de rien craindre, les Traitez d'Alliance ne nous permettant pas de rien faire ſans leur conſentement, & que nous n'en ſaurions traiter maintenant ſans en recevoir un notable préjudice. Qu'ils devoient être aſſûrez que la France ne ſe departiroit jamais de l'union qu'elle a preſentement avec les Provinces unies, qui a été ſi utile juſques ici à l'un & à l'autre Etat. Mais qu'il ne ſeroit pas juſte que pour recompenſe d'avoir contribué à leur faire donner le choix de la Paix ou de la Treve par nos ennemis communs, lors que pour leur ſeule commodité, elles préferent la Treve à la Paix, elles

nous

nous engageassent aussi, par une resolution semblable à ce qui est contenu dans ledit 9. Article, à ne pouvoir faire qu'une Treve pour la France, d'autant que par ce moien elles agiroient plûtôt selon l'intention des ennemis, qui a été jusqu'à present de nous réduire à une Treve, que selon le devoir de vrais & fideles amis, qui sont obligez de procurer de tout leur pouvoir le bien & l'avantage d'un Roi leur allié, qui a tant fait pour la grandeur & la liberté de leur Etat. Nous avons travaillé à leur faire comprendre que si les Espagnols savoient que la France selon la teneur de ce 9. article fut obligée de rompre la paix qu'elle prétend presentement faire avec eux, lors que la Tréve de Messieurs les Etats sera expirée, ils auroient droit de se moquer de nous, lors que nous leur parlerons des cessions, renonciations & autres clauses qui ont accoûtumé d'être accordées par des Traitez de paix, & nous fermeroient la bouche, en nous disant que nous ne pouvons pas raisonnablement prétendre les avantages d'une Paix perpetuelle dans un Traité qui ne devroit avoir l'effet que d'une Treve, par l'obligation où nous serions de rentrer en guerre conjontement avec Messieurs les Etats à la fin de leur Treve; & que ce seroit une exception générale qu'ils opposeroient à tout ce que nous pourrions proposer, qui tendroit à la paix. Mais que si nôtre negociation s'avance avec les Espagnols, lors qu'on sera d'accord des principaux articles, & qu'il y aura apparence de pouvoir conclurre ce Traité, nous ne refuserons pas de convenir avec

Messieurs les Etats de ce que la France devra faire, lors que leur Treve sera expirée, en cas que l'Espagne refuse de la continuer, & leur ferons connoître par effet, selon le pouvoir & les ordres que nous en avons, qu'on ne veut pas abandonner leurs interêts.

Etans levez, & retombez chacun de nous séparement sur le même discours, avec quelques uns d'entr'eux pour les porter à ce que nous desirons, nous remarquâmes bien clairement que sur l'esperance qui leur fut donnée en passant, que si on ne pouvoit pas convenir du contenu audit article, la France feroit pour Messieurs les Etats quelque chose d'équivalent, ce qu'ils entendirent fort bien vouloir dire une assistance d'argent, ils témoignerent être fort éloignez d'accepter cet expedient. Ce que nous sommes obligez de vous faire savoir.

A la verité comme deux de nous crurent à la Haye de gagner quelque chose sur eux, les aiant portez à consentir que, si le refus de continuer la Treve vient d'eux, la France ne sera obligée ni de rompre avec l'Espagne ni de les assister, quoi que par le Traité fait à Paris en 1635. les obligations reciproques de rompre & de s'assister contre l'ennemi commun soient égales, & pour toûjours, nous les avons encore obligez ici de se relâcher par une declaration qu'ils nous ont faite, qu'ils se contenteront que la France demeure obligée de leur faire continuer leur Treve une seule fois, ce qui est un second degagement, que nous croions qui sera trouvé bien considerable. Ils ont ajoûté, que cette

obliga-

obligation empêchera les Espagnols de refuser la continuation de la Treve quand ils auront à craindre la guerre contre la France en la recommençant contre les Provinces-Unies. Ils ont dit ensuite que s'ils vouloient présentement faire une Treve de quarante années, nous ne pourrions pas sans violer les Traitez d'Alliance refuser de la garentir pour ce temps-là, & qu'il nous devoit être indifferent si pour mieux tenir les peuples en devoir, les obliger à païer les contributions, à tenir sur pied des gens de guerre pour leur sûreté & pour plusieurs autres considerations importantes à la conservation de leur Etat, à laquelle nôtre interêt propre nous engageoit en quelque sorte à prendre part, ils étoient obligez de separer ce terme en deux, & si au lieu de faire une Treve de quarante ans, ils en vouloient faire deux de vingt années chacune. S'ils nous eussent allegué cette raison tous ensemble, lors que nous étions encore assis, & qu'ils nous eussent fait ouverture de faire une Treve de quarante ans, à la garentie de laquelle la France demeurât obligée, avec pouvoir néanmoins à Messieurs les Etats de la separer en deux termes, lors qu'ils en conviendroient avec les Espagnols, nous eussions eu peine à le refuser.

Nous apprehendons encore que, lors que nous insisterons plus fortement (comme nous avons resolu de le faire) à n'être pas obligez à rompre avec l'Espagne, encore qu'elle refuse de continuër la Treve, ils ne nous déclarent qu'ils n'entendent pas aussi en ce cas demeu-

rer obligez à la garentie de nôtre Paix qu'autant de temps que leur Treve durera, parce qu'autrement les obligations seroient trop inégales, eux demeurant engagez pour toûjours à la garentie de nôtre Paix, & nous seulement pour un temps limité que durera leur premiere Treve. De cette sorte au bout de la Treve ils pourroient prétendre qu'on demeurât degagé de part & d'autre ; & en ce cas les Espagnols se trouvans en bon état, pourroient prendre le temps d'attaquer la France, contre laquelle est leur principale animosité, sans que les Provinces-Unies fussent obligées de rompre avec l'Espagne. Et d'autant qu'il semble qu'on a voulu éviter ce dégagement par les Traitez de 1634. 1635 & 1643. où l'on a voulu que l'obligation de recommencer la guerre conjointement fut perpetuelle, aussi-tôt que l'un des deux Etats seroit attaqué par l'Espagne ; nous vous suplions de faire considerer ce point qui mérite bien que nous sachions ce que nous aurons à répondre, si on nous le propose, puis qu'outre le préjudice que la France recevroit de retomber un jour en guerre sans les Provinces-Unies, si nous acceptions maintenant ce parti, nous leur ferions paroître un dessein de nous separer d'eux, qui seroit contraire aux Protestations qu'on leur a toûjours faites, que l'union des deux Etats seroit éternelle, & ne produiroit rien de bon en la conjoncture présente, où les Espagnols leur donnent plus de facilité de sortir d'affaires qu'à nous.

ME-

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 3. Fevrier 1646.

Retraite des Barberins de Rome. Procedé du Pape à leur égard. Ils arrivent en France. Ils y sont favorablement reçus, ce qui aigrit de plus en plus le Pape contre eux. Les Espagnols tâchent d'en profiter. Plaintes contre le Pape. On agite en France si on envoiera un Ambassadeur à Rome ou non. On consulte là dessus les Plenipotentiaires.

SA Majesté juge si étrange, & de telle consideration l'évenement de la retraite de Rome de Monsieur le Cardinal Barberin, & du Prefet son Frere avec ses quatre enfans, qu'elle a estimé à propos d'en communiquer les particularitez ausdits Sieurs Plenipotentiaires par le présent Memoire, & d'y ajoûter quelques reflexions qui se peuvent faire là-dessus. *Retraite des Barberins de Rome.*

Le Cardinal Barberin & son Frere, voiant que le Pape a annullé tous les Brefs que son Predecesseur leur avoit accordez, & au Cardinal Antoine, & entre autres ceux qui les exemtoient de rendre aucun compte, sur la foi desquels ils n'avoient tenu aucun Registre ni livres; qu'il ne leur avoit de rien servi de représenter, que l'argent de la guerre, dont on leur demande raison, n'a point passé par leurs mains, *Procedé du Pape à leur égard.*

& que les Miniſtres ſubalternes de la Chambre Apoſtolique, qui ont fait la recepte & la dépenſe, en ont remis les comptes à ladite Chambre. Que nonobſtant cela s'étant offerts de donner de nouveau lesdits comptes & de faire apparoir l'emploi de tout l'argent pourvû qu'on leur communiquât amiablement les livres que la Chambre a entre les mains, conſentants même de paier du leur les parties qu'ils ne pourroient pas éclaircir à la ſatisfaction de Sa Sainteté, on leur avoit refuſé, contre toute équité, cette communication, ce qui faiſoit voir évidemment qu'on ne cherchoit pas tant la verité des choſes paſſées comme de leur tendre un piége, afin que les comptes qu'ils rendroient ſe trouvaſſent par defaut de memoire, aucunement differens de ceux de la Chambre. Que l'on auroit mis une peine extraordinaire de cinq-cens écus par jour à chacun des deux Freres, qui étoient préſents à Rome, s'ils ne les avoient préſentez dans la quinzaine, & au Cardinal Antoine la même, s'il n'y avoit ſatisfait dans un mois; qui étoit un temps limité qui ne ſuffiroit quaſi pas à lui en donner avis. Que lors que l'on les preſſoit le plus de donner leſdits comptes, on tâchoit par toutes ſortes de voies imaginables de leur en ôter les moiens, non ſeulement par le refus de leur laiſſer voir les livres de la Chambre, mais faiſant mettre à deſſein priſonniers, ſous d'autres pretextes, tous les Officiers, dont on jugeoit qu'ils pourroient tirer quelques lumieres. Que toutes les reſolutions du Tribunal deputé pour cette affaire,
paſ-

paſſoient par les mains du Cardinal Sforze, qui y préſide, & n'eſt pas ſeulement leur ennemi déclaré, en ce qu'il prétend avoir été mal traité d'eux, parce qu'ils ne le firent pas promouvoir au Cardinalat, du vivant de leur Oncle, comme ils le lui avoient promis, mais qu'auſſi aujourd'hui il a en ſon nom un procès avec le Cardinal Antoine pour le Duché de Segny, qu'il prétend retirer de lui; outre qu'il a grand interêt à la durée de cette perſecution, puis qu'elle lui donne lieu de joüir des appointemens de la charge de Camerlingue, qu'a ledit Cardinal Antoine; qu'après avoir préſenté les comptes en la meilleure forme que la brieveté du temps l'avoit pû permettre, le Commiſſaire de la Chambre ſe contenta de leur faire dire en termes équivoques & obſcurs, que ce n'étoit pas la façon de donner des comptes, ſans vouloir jamais ſe laiſſer entendre en quoi ils étoient defectueux; qu'enſuite, ſous prétexte de leur faire paier cette prétenduë peine de cinq-cens écus par jour chacun, on leur avoit ſequeſtré généralement tous leurs revenus & tous leurs biens ſans pouvoir diſpoſer d'un ſeul denier, & aiant apris d'ailleurs que le Pape, parlant à quelqu'un, avoit dit, que quand on obligea le Marquis de Leganez de rendre compte, on le conſtitua priſonnier, recevant des avis de tous côtez qu'on les alloit mettre au château Saint Ange, & voiant venir, ſans aucun beſoin, de la Soldateſque de Civita Vecchia, qu'on diſoit être mandée pour aſſûrer cette execution, & afin qu'elle ſe paſſât ſans bruit; tout cela enſemble

ble a fait à la fin resoudre ledit Cardinal Barberin, & son Frere, de songer serieusement à leur retraite, pour éviter du moins l'orage dont ils étoient ménacez en leurs personnes; puisque ni la Justice ni la consideration du Roi & de ses offices, n'étoient pas capables d'arrêter un moment celui qui fondoit avec tant de violence sur leurs biens.

Ils sortirent dont de Rome le 16. du passé à deux heures après minuit, le Cardinal à pied en habit de Prêtre, & le Prefet dans un Carosse avec ses enfans, dont il y a une jeune fille; faisant ouvrir les portes comme si c'eût été le frere du Cardinal Sesi, qui vouloit sortir pour aller à la chasse, ils furent à l'embouchure du Tibre où la barque qu'ils avoient arrêtée n'aiant pas voulu partir, ils furent obligez d'être plus de quatre heures à traiter avec d'autres pour les disposer de se mettre à la mer; & il est remarquable, que plusieurs gens de ce lieu-là connurent le Cardinal Barberin, & eurent tant de compassion de la disgrace qui l'obligeoit de fuir de là, que pas un n'en alla donner avis à Rome, ce que l'on eût pû faire assez à tems pour les arrêter.

Ils se jetterent donc dans une mechante petite barque Genoise, sans avoir ni matelas pour se coucher, ni autres provisions que du mechant biscuit, & un peu de mauvais vin, qu'ils acheterent sur le port.

Ils arrivent en France. Leur passage se peut quasi attribuer à miracle, Dieu aiant voulu faire voir visiblement qu'il prend soin de l'Innocence opprimée. Car une tempête la plus grande qui se peut imaginer, & qui

& qui les fit continuellement tenir pour perdus dans tout le cours du voyage, les mit dans un jour à la vûe de Genes & dans le troisiême la nuit aux Isles de sainte Marguerite, d'où ils sont venus à Cannes, & ont depêché à sa Majesté, pour lui donner part de leur arrivée, & lui faire des excuses, de ce qu'ils avoient été forcez, contre leur intention, d'entrer dans le Roiaume, avant que d'en avoir sa permission.

Sa Majesté leur depêche un de ses Ecuiers, pour leur ôter ce scrupule, & pour les assûrer de la continuation de sa protection, & de sa bienveillance. Monsieur le Cardinal Barberin viendra ici en poste saluer leurs Majestez pour s'en retourner en Provence avec son frere, & être plus en état de passer à Rome au premier besoin. *Ils y sont favorablement reçus, ce qui aigrit de plus en plus le Pape contre eux.*

Cette retraite du Cardinal Barberin, & de toute sa Maison, sans laisser même la fille, préjudiciera sans doute extrémement à la face de tout le monde, à la reputation de sa Sainteté; puis qu'il n'y a personne qui puisse plus ignorer son peu de gratitude, & sa persecution envers une famille, à qui il doit tout, depuis le commencement jusqu'à la fin, voiant avec quel hazard ils ont été contraints de s'échaper, pour se garentir d'un plus grand malheur.

Il se pourra faire, que le Pape dira maintenant qu'il est obligé pour son honneur, & pour soûtenir sa dignité, de poursuivre plus vivement le Cardinal Barberin, puis qu'il lui a manqué de respect en sortant de Rome sans congé. Mais à la verité il y aura quelque peine à per-

persuader à la Cour de Rome, & à tous ceux qui considereront, sans préocupation ou passion, cet accident, qu'il y ait si grand plaisir de manquer de respect à sa Sainteté, que pour avoir cette satisfaction on abandonne volontiers tout son bien à l'avidité de ses envieux, & sa personne & celle de ses enfans à la merci des eaux, dans une chetive barque, & dans une si rude saison. S'il y avoit ci-devant peu d'apparence que nous attendissions bon traitement de sa Sainteté qui a naturellement aversion pour la France, il y en aura bien moins à l'avenir, dans la grande passion qu'il a de perdre les Barberins; puis qu'il se trouve environné de tous côtez des Ministres d'Espagne, & de leurs adherans, ou de personnes, qui fondent leur fortune en la perte de cette Maison, dont il se peut dire que le veritable crime est de s'être declarée de nôtre parti.

Les Espagnols tâchent d'en profiter.

Les premiers, c'est-à-dire les Espagnols, croient dans la foiblesse où ils sont, de faire un grand coup pour leurs affaires de pousser le Pape à toutes les extrémitez contre nous, parce que, ou la France souffrant en patience le mauvais traitement de sa Sainteté, & la perte des Barberins, ils peuvent avoir lieu de nous décrediter auprès d'un chacun, faisant connoître que le vrai moien de se perdre est de se mettre sous nôtre protection, ou si nous prenons des resolutions convenables pour repousser l'injure qu'on nous veut faire, ils esperent que les choses pourront aller si avant que cette Couronne, aiant de nouvelles affaires sur les bras, seroit obligée de divi-

diviser ses forces, & de les en attaquer moins vigoureusement.

Les seconds interessez à la ruine des Barberins sont de trois genres differents. L'un, de ceux que la vangeance excite, comme le Grand Duc & Monsieur de Parme; l'autre, des proches du Pape, & de divers particuliers qui pouvant profiter de leur debris, n'oublient rien pour échauffer & irriter sa Sainteté; & le dernier, de ceux qui voulant plaire, & faire leur Cour, secondent tous les sentimens de sa Sainteté, & s'y conforment, sachant que la matiere est trop disposée à recevoir avec plaisir toutes sortes d'impressions contre la France, & à hâter la destruction de la Maison Barberine.

Cependant c'est un grand malheur, que dans le tems, où la Chrétienté auroit plus de besoin d'un Pape, qui ne songeât qu'à s'immortaliser, soit en lui procurant la tranquillité, qui lui est si necessaire, soit en formant quelque puissante machine pour resister à l'ennemi commun, qui ne s'est déja que trop prévalu de nos dissentions, & qui se prépare avec tant d'application à en tirer de plus grands avantages à l'avenir, on voie avec les larmes de tous les gens de bien, que le Saint Siege soit rempli par un Pape, qui n'a nul égard à la qualité de Pere commun, qui ne songe qu'à complaire en tout aux Espagnols, qui ne témoigne nulle inquietude de l'armement du Turc, ni de l'invasion de la Chrétienté par les armes Ottomanes, qui ne fait nul cas des continuelles instances que la République de Venise lui fait pour en être assistée en de *Plaintes contre le Pape.*

si

ſi preſſantes extrémitez, & qui dans des conjonctures ſi deplorables pour l'Egliſe, ne montre d'avoir autre penſée que de contenter ſes paſſions particulieres, pour ne pas dire les aſſouvir.

Ce n'eſt pas que l'on ne ſache que ſa Sainteté, & ceux qui la conſeillent ont ſouvent quelque remords de cette conduite, & de voir qu'ils donnent ſujet à la France de s'engager tous les jours plus avant; mais tout ne va au plus que d'eſſaier de la juſtifier par de belles paroles, & des proteſtations étudiées que ſa Sainteté fait à un chacun, qu'elle aime la France avec tendreſſe; Qu'il eſt aſſûré par pluſieurs Lettres de Paris que le Conſeil de Sa Majeſté eſt diviſé en ce qui concerne le procedé qu'on tient à ſon égard, qu'il ſait que la Reine a grand regret en ſon ame de ce qui ſe paſſe, mais qu'elle n'a pas la force de prendre une bonne reſolution pour y remedier. C'eſt la ſubſtance du diſcours que ſa Sainteté tient à un chacun, mais ſur tout quand il y a occaſion de parler à quelqu'un de ces Moines ou Prêtres François, qui vont à Rome prendre des graces. Il les tient des trois & quatre heures, leur exagerant au dernier point ſon affection pour cette Couronne; & comme ces pauvres gens n'ont autre but que d'obtenir ce qu'ils demandent, & que pour n'être pas informez, ou par reſpect, ils lui donnent raiſon de tout, cela avec quelques civilitez, qu'il prend ſoin de faire à des Paſſagers François, ſelon leur condition, lui fait croire que tout le Roiaume eſt très-perſuadé, qu'il n'y a jamais eu aucun Pape, qui ait eu plus

plus de bonne volonté que lui pour la France.

On avoit resolu, comme lesdits Sieurs Plenipotentiaires auront pû voir, par la fin du discours de Monsieur le Chancelier au Nonce, d'envoier à Rome un Ambassadeur. Mais voiant depuis que la déclaration que sa Majesté fit en termes si formels en faveur de la Maison Barberine, au lieu de diminuer les mauvais traitemens qu'on leur faisoit, ou du moins de les arrêter, n'avoit servi qu'à les accroître, leurs Majestez ont été en doute si on devoit desormais songer à cet envoi, lequel sans pouvoir vraisemblablement produire aucun bon effet, nous peut porter à de plus grands engagemens. On prendra bien-tôt une derniere resolution là-dessus, de façon ou d'autre. Et pendant qu'on delibere sur la conduite que l'on devra tenir dans toutes les affaires de Rome, si le Pape ne nous donne aucune satisfaction de tous les torts que l'on nous fait, leurs Majestez seront bien aises d'avoir sur ce sujet les bons avis desdits Sieurs Plenipotentiaires, faisant grand cas de leur prudence, & du zele qu'ils ont pour tout ce qui regarde l'honneur, l'avantage & la dignité de la Couronne.

On agita en France si on envoyera un Ambassadeur à Rome ou non.

On consulte là-dessus les Plenipotentiaires.

MEMOIRE

De Son Eminence aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 3. Fevrier 1646.

On ne doit pas ſe brouiller avec les Suedois pour l'affaire de Mr. de la Barde. Cerisantes part de France pour Stockholm. On propoſe de reconnoître l'Empire pour les 3. Evêchez auſſi bien que pour l'Alſace, pourvû que la France ait rang & ſuffrage dans les Diettes, & devienne Membre de l'Empire. Prétentions de la France en Allemagne plus moderées que celles de la Suede. La France doit ſe relâcher en Allemagne ſi elle peut obtenir par-là des conditions d'autant meilleures des Eſpagnols. On pourroit donner une ſomme d'argent à l'Empereur. Et aux Archiducs un revenu égal à celui qu'ils tirent de l'Alſace. Mais il ne faut pas mettre Pignerol en ligne de compte. On pouroit offrir Anvers à Mrs. les Etats pour les rendre favorables à l'échange des Païs-Bas contre la Catalogne. Baviere eſt la Dupe de Trautmansdorff. Il faut faire bien ſonner l'offre de rendre Treves & Mayence. Affaire des Barberins.

JE crois vous avoir marqué, Meſſieurs, par mes précedentes tout ce que l'on peut vous dire ſur la conduite que tiennent les Suedois avec nous, & particulierement ſur le refus qu'ils font, par de mauvaiſes raiſons, d'admettre Monſieur de la Barde dans leurs Conferences avec les Imperiaux à Oſnabrug, comme nous avons appellé le Sieur Roſenham aux nôtres

tres à Munster, quoi que les instances que nous leur en avons faites soient fondées en execution d'un Traité.

Il est vrai que ce procedé ne peut être ni plus deraisonnable ni plus desobligeant. C'est à vous autres, Messieurs, à prendre garde de près, s'il ne peut point avoir d'autres suites. Cependant je persiste à croire, que si on ne peut leur faire comprendre raison là-dessus, & que d'ailleurs il n'y ait pas sujet d'apprehender d'eux une defection entiere, on en doit sortir de bonne grace, & en façon qu'il ne paroisse pas qu'il nous en reste rien sur le cœur.

Pour cela j'estimerois qu'on pourroit doucement faire connoître que ce qui nous a obligé d'insister autant que nous avons fait à cette admission de Monsieur de la Barde dans les Conferences, c'est le seul motif d'accomplir ce dont on étoit convenu, & afin de ne pas introduire le mauvais exemple de se departir si facilement d'un Traité: mais que d'ailleurs nous n'avons aucune jalousie de ce qu'ils negotieront, sachant bien que les artifices de nos Ennemis ne sont pas capables de les separer de nous, ni de leur rien persuader contre la negociation & leurs interêts. S'ils en avoient la pensée ils trouveroient mille moiens pour traiter sous main avec eux, sans que nous nous en pussions appercevoir, quand mêmes nôtre Resident ne les abandonneroit pas d'un pas.

On ne doit pas se brouiller avec les Suedois pour l'affaire du Sieur de la Barde.

Et certainement cette derniere reflexion me semble assez puissante, pour nous persuader qu'ils n'ont présentement aucune intention de nous

manquer dans le solide; puis que s'ils l'avoient, il est vrai-semblable qu'ils se feroient bien gardez de nous donner les soupçons qu'ils ont fait naître, en resistant à l'entrée de Monsieur de la Barde dans leurs Conferences, mais qu'ils l'auroient appellé eux-mêmes pour témoigner leur sincerité, & auroient pû trouver d'autres voies secretes pour traiter & pour conclurre.

Néanmoins l'affaire est si délicate, & de telle importance, que ce ne seroit pas prudence de s'y endormir. Et il faut continuellement avoir les yeux ouverts à leur conduite, d'autant plus que présuposant qu'ils n'aient présentement que de bons desseins, les entrevûes, si frequentes, face à face, & sans aucuns témoins, avec nos Ennemis, qui n'oublient rien pour les gagner & pour les flatter, sont bien capables avec le temps de leur faire prendre des impressions à nôtre préjudice.

Cerisantes part de France pour Stockholm. Le Sieur de Cerisantes est parti d'ici cette semaine, pour aller en diligence faire un tour en la Cour de Suede, & y faire régler quelques affaires particulieres qu'il a. Je l'ai informé pleinement de tout ce qui s'est passé au fait de Monsieur de la Barde, & de toute la conduite des Suedois avec nous. Il me semble l'avoir persuadé comme nous le pouvons desirer, & il m'a promis d'écrire efficacement en Suede, pour y faire remedier.

Les fauteurs de la Maison d'Aûtriche font par tout courir des bruits avec grande ostentation de l'offre qu'ils ont faite de laisser les trois Evêchez à la France pour sa recompense

dans

dans l'Empire, comme si c'étoit beaucoup au delà de ce qu'elle peut prétendre: ce qui paroît veritablement ridicule à toutes les personnes de bon sens.

On propose de reconnoître l'Empire pour les 3. Evêchez aussi bien que pour l'Alsace, pourvû que la France ait rang & suffrage dans les Dietes, & devienne Membre de l'Empire.

Il me semble que pour mieux montrer le peu de cas que nous faisons de cette proposition, pour témoigner aussi en même temps à toute l'Allemagne, que nous ne sommes pas gens à demembrer l'Empire à nôtre profit, comme peut-être ç'a été le but des Imperiaux de faire croire, & enfin pour rendre adroitement inutile leur offre, nous pourrions offrir aussi de nôtre côté dès à cette heure de reconnoître aussi bien l'Empire pour les trois Evêchez, que pour l'Alsace, pourvû que l'on demeure d'accord de nous la laisser; afin que nos Rois soient d'autant mieux reconnus pour Princes de l'Empire, & que leurs Deputez aient rang & voix deliberative dans les Dietes, pour plusieurs raisons.

Je ne vois, ce me semble, nul inconvenient en cela, non plus qu'à trouver quelque temperament touchant le Parlement de Mets, s'ils s'aheurtoient beaucoup à ce point, & que son établissement fut jugé entierement contraire à cette reconnoissance. Néanmoins tout cela n'est que mon sentiment particulier, n'en aiant pas encore parlé à Sa Majesté ni dans le Conseil. Je serai bien aise d'apprendre les vôtres, & je prendrai soin après de vous faire envoier les ordres precis de Sa Majesté là-dessus.

Pretentions de la France en Allema-

Je ne puis assez m'étonner du procedé des Suedois, qui semblent adherer aux sentimens de nos ennemis sur le sujet de nôtre satisfac-

 tion

gne plus moderées que celles de la Suede.

tion en Allemagne, qu'ils trouvent trop haute, & croient par ce moien d'excuser mieux la demande qu'ils ont faite, qui est tout-à-fait exorbitante. Cela est bien loin de nous seconder vigoureusement à nous le faire remporter, comme la gratitude, & la bienseance le semblent requerir. Qui moins qu'eux en devoit user de la sorte, soit avec nous, soit avec les Mediateurs, ou quelques autres personnes, qui veulent soûtenir qu'il y a de la disproportion entre les satisfactions, que demandent la France & la Suede, & qui prétendent que celle-ci est bien plus dans les termes de l'Equité, possedant, comme elle fait, tant de Places & de Provinces en tous les endroits d'Allemagne? Il y auroit, ce me semble, telle matiere de leur fermer la bouche, s'il étoit à propos de s'échauffer là-dessus, en faisant comprendre à tous que la Suede ne possede rien, que la France n'ait eu la principale part à lui faire acquerir, ou conserver, soit par les assistances d'argent qu'elle lui a continuellement données, qui ont fait subsister son parti, soit par les efforts qu'elle a faits pour des diversions, soit en envoiant ses armées se joindre à eux, quand ils étoient réduits à la derniere extrémité, soit en hazardant & perdant des batailles, comme il arriva l'année derniere à Mergetheim, plûtôt que de permettre que les forces Bavaroises tombassent sur les bras de Torstenson, soit en pressant de si près les Espagnols en Flandre, en Italie & en Catalogne, qu'elle les a empêchez de donner aucun secours à l'Empereur; soit enfin en ce

que

que la France a fait en Pologne, & par la conclusion de la Treve, & pour empêcher qu'elle n'écoutât les instigations de la Maison d'Autriche pour la faire rompre contre la Suede, dans le temps qu'elle s'étoit engagée à la guerre de Dannemarck, sans nous l'avoir communiqué, & nous aiant laissé sur les bras toutes les forces de l'Empire. Ainsi que si la Suede a plus que nous en Allemagne, elle ne laisse pas d'en avoir l'obligation à la France, & dans l'exacte équité le principal fruit lui en seroit dû.

La France doit se relâcher en Allemagne si elle peut obtenir par là des conditions d'autant meilleures des Espagnols.

Je ne laisse pas de persister à croire par les raisons que je vous ai mandées que nous ferons bien de nous relâcher de nôtre prétention dans l'Empire autant que nous connoîtrons que cela nous peut servir avec les Espagnols, qui sont ceux dont nous avons plus de sujet de desirer l'abaissement. Et comme il est certain que de quelque façon que les choses se passent ils couveront contre nous l'animosité & la vengeance dans leur cœur pour la faire éclater à la premiere occasion qu'ils croiront favorable pour s'en ressentir, sans jamais nous pardonner ni le mal effectif que nous leur avons fait, ni l'affront d'avoir montré évidemment au monde leur foiblesse & leur impuissance; il est sans doute, qu'aiant à demeurer mal satisfaits de nous, il vaut mieux que ce soit à bonnes enseignes, & pour plus que pour moins, puisque ce plus nous fortifiera d'autant, & les rendra moins capables de nous nuire, comme je croi vous l'avoir mandé dans quelque autre depêche.

Il me semble même qu'encore que nous n'aions

pas tant à rendre que les Suedois, & qu'ainsi nous ne puissions pas à leur exemple retrancher nos demandes, nous pouvons trouver d'autres moiens de nous en relâcher pour contraindre un chacun d'avoüer que nous nous mettons à la raison, comme seroit d'accommoder l'affaire par argent assûrant aux Archiducs le même revenu qu'ils retirent de l'Alsace, & dont ils sont privez depuis si long-temps.

On pourroit donner une somme d'argent à l'Empereur & aux Archiducs un revenu égal à celui qu'ils tirent de l'Alsace.

En second lieu de donner présentement quelque argent à l'Empereur pour l'assister dans ses affaires.

Troisiémement de nous obliger à contribuer quelques secours certain d'hommes & d'argent quand l'Empire seroit envahi; & ainsi, & par d'autres moiens que l'on pourroit encore songer, faire voir la facilité que cette Couronne apporte aux choses qui peuvent porter les affaires à un prompt accommodement avec satisfaction commune.

Mais il ne faut pas mettre Pignerol en ligne de compte.

Je ne vous parle point de Pignerol, dont les ennemis essaient de faire valoir beaucoup l'offre, parce que je vous en écrivis dernierement assez au long. Il suffit de dire, que c'est une Place dont nous avons donné bonne recompense à son legitime Maître qui en pouvoit disposer absolument & qui est présentement d'accord d'en ratifier le Traité, & si elle réleve toûjours de l'Empire, ce qui est encore en question, nous ne refuserons pas de la tenir non plus que lui au même titre, en quoi l'Empereur ne nous fait aucune grace.

Je dois ajoûter un mot de ce que je vous ai déja

déja mandé du parti d'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, que nous pourrions même consentir de laisser Anvers à Messieurs les Etats, stipulant que l'exercice libre de la Religion Catholique y seroit inviolablement conservé, ce qui feroit un double effet pour faciliter la chose envers Messieurs les Etats & le Prince d'Orange, pour leur faire goûter l'affaire en les y interessant, & l'autre envers les Espagnols; qui se disposeroient d'autant plûtôt à y consentir qu'ils verroient hors de nos mains une Place de cette importance, il y auroit peut-être moien, que cela nous valût Mastricht, qui est une piece détachée dont l'entretien coûte beaucoup aux Etats, & de laquelle ils ont voulu diverses fois traiter. En tout cas dans le Traité qui fut fait en l'année 1640 Anvers se trouve dans la part qui devoit appartenir à Messieurs les Etats.

On pourroit offrir Anvers à Mrs. les Etats pour les rendre favorables à l'Echange des Païs-bas contre la Catalogne.

Vous recevrez ci joint la copie d'une Lettre, que le Duc de Baviere a écrite à Monsieur le Nonce, par lequel je lui ai fait mander beaucoup de choses que j'ai jugé à propos, & entr'autres ce qui est porté par vôtre Lettre du 22. du passé. A la verité ce Prince est bien trompé dans la conduite de Trautmansdorff, parce que je suis assûré que l'ayant fait envoier à Munster, il croit d'avoir grand pouvoir sur son esprit, & que l'autre a grande affection pour ses interêts. Mais ce que vous me mandez y étant si contraire, il seroit bien à propos, que ses Ambassadeurs, qui, je m'assûre, en ont la même connoissance que vous, le détrompassent

Baviere est la Duppe de Trautmansdorff.

passent là-dessus. Les discours que vous avez tenus aux Ambassadeurs dudit Sieur Duc ne pouvoient être plus propres pour la fin que vous me marquez.

On a resolu d'envoier une personne expresse bien capable pour prendre grand soin des levées, & je presserai son départ au premier jour. Je n'ai rien à vous dire sur les repliques que vous avez données, si ce n'est à louer au dernier point l'application, la prudence & l'adresse avec laquelle vous agissez & prenez soin sur tout, jusques aux moindres circonstances de l'interêt de Sa Majesté. Je vous prie seulement que dans vos discours, pour faire valoir d'autant plus nôtre prétention, vous preniez occasion de faire une particuliere énumeration de toutes les places & postes que nous offrons de rendre, qui sont, ce me semble, en assez bon nombre, faisant sonner haut Tréves & Maience. Et vous saurez même touchant celle-ci que les fortifications, que nous y avons faites, l'ont mise à un point que tous ceux qui en viennent, & notamment Monsieur le Marêchal de Turenne, assûrent qu'au printemps nous en devons faire plus d'état que de Philipsbourg.

Il faut faire sonner bien haut l'offre de rendre Treves & Maience.

Je vous donne part, Messieurs, de toute confidence s'il vous plaît, que Monsieur le Comte de Nassau a écrit à Monsieur le Prince d'Orange, que les affaires de Rome avec la France alloient à l'extrémité, que le Pape formeroit un grand parti & que la France étant obligée de diviser ses forces, & par conséquent de s'afoiblir par tout, les Espagnols auroient beau

jeu

jeu de prendre leur revanche, que cela le devoit faire songer à se servir de cette conjoncture pour faire avantageusement l'accommodement de Messieurs les Etats.

Cela servira pour vous faire connoître par combien de voies les Ennemis tâchent de brouiller la France, & dégoûter ses alliez. Je vous conjure néanmoins de ne rien témoigner de cet avis, parce que ledit Sieur Prince me la fait donner en grand secret, me priant qu'il n'y eût que moi qui en eût connoissance, & de lui faire savoir en quel état étoient veritablement les affaires de Rome. Je lui en ai fait avoir une relation suivie.

Monsieur de Brienne vous a envoié la relation de ce qui s'est passé en la retraite de Monsieur le Cardinal Barberin, & du Prefet son frere, avec ses enfans, dans ce Roiaume. Pour moi encore que je me souvienne fort bien qu'il n'y a jamais eu personne qui ait travaillé plus constamment, plus long-tems, & par plus de differents moiens à ma ruine que le Cardinal Barberin, je vous avoue, que je compatis extrémement au mauvais état où il est réduit, & toute sa Maison; Et soit pour l'honneur du Roi, soit pour l'interêt, que sa Majesté a de soûtenir une faction dans Rome, qui lui donne pour le moins vingt Cardinaux, soit enfin parce que *revera est miser*, je n'oublierai rien pour le servir en ce qui se pourra. *Affaire des Barberins.*

Tous les devots, & tous les Moines seront favorables audit Cardinal, parce qu'il est homme de vie exemplaire & irreprehensible, & qu'on

qu'on peut dire à sa louange qu'en vingt un an de Pontificat, il n'a pas pris un sol de qui que ce soit contre l'ordre des Neveux des Papes.

Et à la verité si les proches du Pape d'aujourd'hui vouloient tant crier des voleries des Barberins qui ont été scrupuleux au point de ne vouloir pas seulement recevoir un present, je les eusse conseillez de vivre avec grande austerité & de ne pas mettre à part, comme ils ont fait, en moins de quinze mois, plus de six cens mille écus de regales.

Je ne sai pas ce que dira vôtre Nonce Chisi quand il saura la continuation du procedé du Pape, & la retraite que la Maison Barberine a été forcée de faire, après vous avoir dit si souvent, & avec beaucoup de raison, que la France devoit la recevoir sous sa protection pour former un puissant parti dans Rome. Il seroit bien obligé, & pour le bien du Saint Siege, & pour soûtenir son avis d'écrire fortement au Pape, pour lui faire connoître les inconveniens ausquels sa conduite peut exposer la Chrétienté.

Car n'étoit que le Pape a peut-être resolu de faire aveuglément tout ce que les Espagnols lui conseilleront, & de perdre entierement la Maison Barberine, contre laquelle les violences n'ont commencé qu'après qu'ils ont été serviteurs de cette Couronne, du reste il dependroit de sa Sainteté de rétablir dans un instant avec beaucoup de reputation l'intelligence entre le Saint Siege & cette Couronne, puis que leurs Majestez ont tant de

zele

zele pour le bien public, qu'elles sacrifieroient volontiers à cette consideration tous les ressentimens du passé sans en plus parler, ne prétendant pour l'avenir nulle grace de sa Sainteté. Ce qu'elles desireroient seulement, c'est d'être considerées par elle dans les affaires de la Catalogne, comme le seroit le moindre Prince du monde qui la possedât.

Que dans celle de Beaupui on satisfît à toutes les Loix divines & humaines qui requierent qu'on le remette pour être châtié.

Et touchant les Barberins, qu'ils ne reçoivent point de préjudice pour être serviteurs de cette Couronne, que si on veut leur faire rendre compte de leur administration, ce soit par les formes accoûtumées de la justice, & aiant égard à l'équité, & à la bonne foi dans laquelle ils sont sur des Brefs du feu Pape, qui les exemptoient d'une pareille recherche, & que du reste on voie que c'est la Raison, & non pas la passion & l'animosité, qui regle les poursuites.

Pour Monsieur le Cardinal Antoine il est venu. J'ai fait faire les soumissions necessaires pour rentrer dans les bonnes graces du Roi, & lui rendre compte de ses actions, en quoi sa Sainteté, qui seule en a tiré le fruit, devroit plûtôt lui être favorable. Du surplus, il n'y a sorte d'humiliation, que Sa Sainteté puisse desirer de lui & de ses freres, pour être sortis de Rome sans sa permission, ausquelles Sa Majesté ne les dispose, s'il y échet.

LET-

LETTRE

Du Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 3. Fevrier 1646.

Il ne faut pas ceder aux Suedois des Etats Catholiques. Il eſt plus juſte que la France ait Philipsbourg, que la Suede Wiſmar. Affaire de Mr. de la Barde. Entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe touchant Philipsbourg & la Lorraine. On pourroit donner à l'Archiduc une penſion de 50. mille écus pour dedommagement de l'Alſace. Il faut tenir ſecrete l'intention de la France, de conſentir à la dignité Electorale de Baviere, car les Suedois en prendroient de l'Ombrage.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

PAr ma precedente depêche vous avez été informez de l'arrivée du Sieur de Préfontaine, & que ce ne ſeroit qu'au Conſeil, qui ſe tiendroit le lundi enſuivant, que celle dont vous l'avez chargé ſeroit vûe. L'aiant lûe, Sa Majeſté fit grande reflexion ſur les prudentes conſiderations qui vous ont conviez à faire entendre au Baron Oxenſtiern qu'en l'une de ſes demandes la France ne pouvoit concourir, & qu'il étoit peu fondé en ſa prétention d'exclurre des Conferences, qu'il auroit avec les Miniſtres de l'Empereur, celui de Sa Majeſté. Il pouvoit ſembler qu'il n'y avoit rien de plus à faire

faire, parce que la justice de nôtre demande doit, sans être davantage appuiée, y faire condescendre les Suedois, & l'injustice de leur prétention est trop connuë pour ne se pas persuader, qu'ils sont assez raisonnables pour s'en moderer. Néanmoins l'une & l'autre de ces affaires nous occupa long-temps, non qu'il fut mis en question s'il falloit acquiescer ou se roidir contre, parce qu'un chacun étoit dans les sentimens, que vous avez suivis ; mais de quelle maniere il faudroit agir pour parvenir à nos fins, & ne pas détruire la premiere maxime que nous avons établie, de ne rien faire ou dire, qui puisse être sujet de division entre les Couronnes, dont l'une est si recherchée, qu'il y a à craindre pour nous que le grand sejour du Comte de Trautmansdorff à Osnabrug peut aisément faire croire qu'il veut essaier de s'accommoder avec les Suedois & les Deputez des Princes Protestans, qu'il n'en est pas même hors d'esperance, & puis qu'il croit emporter dessus nous divers avantages qu'il a établis à nous faire contenter de beaucoup moins que justement nous pouvons prétendre, en nous faisant connoître que la guerre qui a été soûtenue avec tant de chaleur par les Couronnes & par les Alliez, pourroit se reduire à être seulement continuée de la France à l'Empereur qui seroit assisté des forces de l'Empire. Toutefois cette consideration n'a pas sû émouvoir la constante résolution de sa Majesté de s'opposer à ce qui seroit mauvais & qui traîneroit après soi la semence d'une nouvelle guerre entre les Catholiques & les

Pro-

Proteſtans; au contraire s'y étant affermie elle veut qu'en conformité de ce que vous avez parlé & de ce qui eſt porté par vos inſtructions, vous vous oppoſiez que des Etats Catholiques ne ſoient donnez en recompenſe aux Suedois, ni aux Princes deſquels ils veulent ſe conſerver les Etats. Mais que les uns & les autres l'obtiennent aux dépens de ceux qui ſont les Auteurs de la guerre. Il y a à la verité quelque diſtinction à faire entre les Evêchez déja poſſedez par les Proteſtans, & ceux qui ſont és mains des Catholiques, les Chapitres deſquels ſont demeurez dans la foi Orthodoxe, mais ce ſera toûjours un mal que les Suedois aient un ſi grand pied dans l'Allemagne, & il ne ſera pas facile de faire condeſcendre le Roi de Dannemarck, que ſon fils renonce au titre & à la poſſeſſion du Dioceſe de Bremen. Mais il ſera tems d'examiner & ſe reſoudre ſur cette affaire, lors que la Replique des Imperiaux ſera divulguée.

Il ne faut pas ceder aux Suedois des Etats Catholiques.

Il eſt plus juſte que la France ait Philipsbourg que la Suede Wiſmar.

La demande que nous faiſons de Philipsbourg qui eſt une dependance de l'Evêché de Spire, duquel le Prince a toûjours été dans le bon parti, ſervira de prétexte aux Suedois pour nous répondre, que nous-mêmes demandant des récompenſes de biens qui n'ont pas appartenu à ceux de la Maiſon d'Aûtriche, ils peuvent auſſi de leur côté en prétendre. Ce que je vous mèts en conſideration, afin que vous vous prépariez à leur repartir; & s'ils ont quelque raiſon de s'affermir en la detention du Port de Wismar, ils peuvent bien comprendre, que

nous

nous en avons bien de plus fortes à desirer cette place, sans laquelle nous serions inutiles à nos amis, au lieu que la Pomeranie étant remplie de Ports sans l'adjonction de celui de Meckelbourg il leur seroit facile de venir dans l'Empire.

Pour ce qui est de l'instance que vous avez faite aux Suedois qui regarde Monsieur de la Barde, l'exemple que vous leur avez donné les devroit avoir entierement convaincus. Mais s'ils s'affermissent & que ce soit avec ordre de leurs superieurs, il faudra aviser à un moien, lequel entrant dans leur sens les force ou à prendre un parti raisonnable, ou à se laisser pénétrer qu'ils ont recherché un prétexte, & que leur fin est toute éloignée de ce qu'on se doit promettre de leur bonne foi. Monsieur de la Thuillerie, auquel vous en avez écrit, pénétrera sans doute une partie de ce mystere, & s'il n'obtient pas les ordres qu'il aura à poursuivre, il ne faudra pas pour cela condamner les autres, puis qu'il nous semble, que leur maniere d'agir a quelque couleur: Ce n'est pas qu'elle soit de ces couleurs fortes, sur lesquelles le temps ni le soleil ne font point d'impression. On connoît bien qu'elle est empruntée, & que mise dans la balance avec la solidité de nos raisons elle doit s'évanouïr. Mais puis qu'il nous importe d'être en part de tout ce qui se negocie, & que nous offrons d'en donner une pareille, il faut chercher la voie d'y réussir. Celui à la verité qui convient que s'il y avoit un Mediateur, il appelleroit le Ministre du

Affaire de Mr. de la Barde.

Prince allié toutes les fois qu'il negocieroit avec lui, semble se condamner à user d'une pareille regle, quand, sans l'intervention d'un Mediateur, il traite à droiture avec sa partie, & d'autant plus que c'est son maître qui a exclus le Mediateur convenu, en lui faisant la guerre, que de l'autre côté on use de la franchise qu'on se doit promettre, même qu'on fasse plus qu'il n'avoit demandé, mais puis qu'on est resolu de complaire aux Suedois, & qu'on leur consent qu'ils ont droit de prétendre, que leur Ministre sera présent à toutes les Conferences que Vôtre Altesse, & vous, Messieurs, ferez avec les Mediateurs, pourvû qu'ils acquiescent de mener ou appeller Monsieur de la Barde toutes les fois que de leur côté ils negotieront, il faut prendre de deux partis l'un; le premier de persuader Monsieur le Nonce de trouver bon que le Sieur de Rosenham intervienne aux Conferences; le second qu'en la présence des Mediateurs les parties s'assemblent. Que si l'un & l'autre sont rejettez par Monsieur le Nonce, pour ne se vouloir trouver en un lieu, où le Ministre desire de se rencontrer; il faudra le supplier de trouver bon, que le seul Monsieur Contarini y intervienne, & qu'au sortir de la Conference les Plenipotentiaires de cette Couronne, & celui de Venise se rendront chez lui, pour lui faire le rapport de ce qui s'y sera passé. Avant que de lui faire cette ouverture, il sembleroit bien à propos, d'avoir insisté contre lui & de lui avoir fait remarquer combien cette retenue est inutile, & qu'elle lui ôte, & au Pa-

pe

pe une partie de la gloire, qu'ils doivent esperer, si Dieu donne benediction à l'Assemblée: & que les Papes Urbain & Clement ne se seroient jamais arrêtez sur une semblable difficulté, le dernier s'en étant souvent expliqué, & l'autre l'aiant déclaré en envoiant le Cardinal de Florence pour intervenir au Traité de Vervins, où les Anglois étoient priez de se trouver, & qui se firent longuement attendre, sans qu'il paroisse, que le Legat ait fait difficulté de se trouver en un lieu, où les Deputez des Anglois devoient intervenir. Mais s'il ne pouvoit se rendre capable de raison, cela ne vous devra pas empêcher de faire faire ouverture de Traité, en la présence pourtant de Contarini, avec les Ministres de l'Empereur, afin que le prétexte de la deference étant levé, les Suedois ne puissent rejetter de faire intervenir en leurs Conferences, ledit Sieur de la Barde. Si les Suedois ne se rendent à ces divers expediens, & qu'ils continuent à se déclarer, qu'il suffit, que les Plenipotentiaires donnent part aux Ministres subalternes de ce qu'ils auront traité; il y a lieu de croire, qu'ils ont quelque intention secrete, & qu'ils veulent avancer leurs affaires, en abandonnant les nôtres, & pour lors il faudra s'en plaindre & aviser ce qu'il conviendra être fait pour le service & avantage de Sa Majesté. Jusques à présent on croit qu'il n'y a rien à craindre des Suedois, & toutefois je ne suis pas hors de soupçon quand je considere, que dès que vous avez témoigné agréer l'ouverture qu'ils nous faisoient, de

rendre l'Alliance immortelle, qui ne doit durer que dix ans après la Paix conclue, ils ont changé de discours. La plus douce interpretation qui puisse être donnée à leur silence, c'est qu'ils voudroient être recherchez, & ne pas rechercher la France. S'ils se souvenoient qu'ils n'ont qu'une Treve avec la Pologne, que le Moscovite envie leur grandeur, & qu'ils lui occupent des Païs & des Places; qu'ils ont contraint le Roi de Dannemarc de leur ceder diverses Provinces parce qu'il avoit été surpris; qu'ils l'offensent de nouveau en demandant pour partie de leur récompense un Archevêché de longue main possedé par ceux de sa Maison, & dont à présent l'un de ses Enfans est pourvû; ils pourroient bien connoître que l'Alliance de la France leur est bien plus utile que ne nous seroit la leur; mais la fortune les a élevez à un tel point qu'ils croient toutes choses au dessous d'eux, & la bassesse, avec laquelle ils sont recherchez des Imperiaux, les enfle de nouveau. Si ceux-ci font bien, la suite du temps nous le fera voir, & si pour trop desirer plaire aux autres; ils n'éloignent pas la conclusion de la Paix. Le même temps nous éclaircira si ce qui a si souvent été écrit par Monsieur de la Thuillerie étoit fondé ou non, que la Suede ne la veut, & n'en souffre le pourparler, que pour n'offenser pas tout le monde. Des réponses aussi qui seront faites à vos demandes nous jugerons de l'intention des Espagnols, & nous connoîtrons aussi bien-tôt celle des Imperiaux,

avec

avec lesquels vous ne sauriez plus tarder d'entrer en conference, puis que les Deputez de Messieurs les Etats sont enfin joints à Munster. Il a été consideré comme l'Espagne les recherche, & comme l'Empereur tient sa gravité à leur endroit; l'un nous a fait voir, que nous avons eu juste sujet de les favoriser du titre & des autres avantages que nous leur avons donnez, que les Espagnols leur auroient sans doute deferez; l'autre, que s'il falloit continuer la guerre, ils pourroient être plus disposez à observer ce qu'ils ont promis par le dernier Traité de rompre avec lui, dont nous n'avons jamais pû obtenir l'execution. Je ne voudrois pas pourtant en être garand pour les grandes difficultez qu'ils y ont apportées. Je vous envoye les sauvegardes que vous m'avez demandées pour le Baron de . . . . qui s'est rendu Jesuite; on s'est porté à le favoriser par la recommandation que vous en avez fait.

J'ai été assûré par Monsieur le Tellier, que le Secretaire de Monsieur de Vautorte ne tarderoit pas plus d'un jour ou deux à se rendre en cette Ville, & qu'il m'apporteroit les papiers que je lui avois demandez. Si de son côté il n'a eu le soin de vous les envoier, je ne manquerai pas à ce que je dois, qui me suis laissé dire qu'ils sont très-exacts, & tels que vous les avez desirez. J'avois déja commencé cette Lettre, & j'en étois venu jusques ici, quand la vôtre du vingt du passé m'a été renduë, laquelle a bien donné l'être à une nouvelle deliberation sur ce qui seroit de faire au sujet de la difficul-

té que vous marquez être opiniâtrément soûtenue par les Suedois en ce qui regarde d'admettre aux Conferences, qu'ils tiendront avec les Imperiaux, Monsieur de la Barde : mais on n'a pas crû devoir ni pouvoir changer celle qui avoit été prise, mais seulement de s'expliquer plus nettement, qu'il n'avoit été fait, qu'on ne peut souffrir ce traitement; & pour lever aux Suedois tout sujet de nouvelle prétention & de former quelque intrigue nouvelle, sa Majesté entend que vous consentiez de traiter face à face, comme l'on dit, avec les Imperiaux, consentans que ce soit en la présence des Mediateurs, si tous deux y veulent intervenir, & en tout cas en la présence du second, qui ne sauroit y apporter nulle difficulté; aiant néanmoins apporté tant de circonspection que vous pourrez pour disposer Monsieur le Nonce d'y intervenir. La difficulté, que vous apprehendez pour la France, ne peut empêcher ce qu'on desire, puis que l'Assemblée se tiendra en un lieu tiers, comme à dire au lieu d'un des Mediateurs, ou dans un qu'on choisira, ou en l'un de ceux des Deputez. Si c'est chez le Nonce, la premiere seance appartient aux Imperiaux, & ainsi en quelque lieu que vous vous rencontriez, hors dans la maison d'un d'entr'eux, où vous assemblant par commodité, comme aussi pour le même, de fois à autre chez vous, la civilité les obligeroit de vous ceder, & il fut ainsi pratiqué à Vervins; ce que vous savez très-bien, que le Legat & le Nonce occupoient le premier rang, le second Messieurs de Bellievre

lievre & de Sillery & le troisiéme les Deputez de l'Archiduc, lesquels pourtant comparurent en l'Assemblée avec pouvoir du Roi Catholique, & le Général des Cordeliers, qui avoit fait les mêmes avances, se mettant au dessous de tous, comme n'étant pas Ministre du Pape. Cet exemple peut servir de regle, & il est bon qu'il se trouve, puis qu'il nous importe du tout de faire intervenir Monsieur de la Barde aux Assemblées des Ministres Imperiaux & Suedois. Quelqu'un approuvant la resolution qui étoit prise, fit remarquer que cette précaution ne peut pas empêcher, qu'ils n'arrêtent des conditions secretes entr'eux, & c'est une verité dont il faut convenir. Mais quand on est éclairé, en de certaines rencontres on va plus retenu, de crainte d'être pénétré, à quoi le premier assujetissement donne de grandes facilitez. Quand bien Monsieur le Nonce refusera de se trouver auxdites Conferences sans autre raison, sinon parce qu'il l'aura voulu, ou sur la difficulté qu'il a formée sur la défense apposée au Concile de Trente, sur peine d'excommunication, d'avoir nulle pratique avec les heretiques, si ne laissera-t-il pas de remplir la place de Mediateur, à raison de ce qui lui sera rapporté, ainsi qu'il a été ci-dessus dit, & pourra demeurer établi pour en faire la fonction entre la France, & l'Espagne, & l'on peut dire que ç'a été la principale visée du Pape Urbain, que de moienner la Paix entre ces Couronnes; soit qu'il les eût considerées comme celles qui donnent le mouvement à toutes les autres de l'Europe, ou pour s'être imaginé

que l'Empereur avoit tant de dependance de l'Espagne, qu'il lui feroit force d'en suivre les mouvemens, & qu'il seroit difficile, que les Suedois & les autres alliez, continuassent la guerre, avec esperance de quelque succès, si la France n'y étoit en part.

Entretien avec l'Ambassadeur de Venise touchant Philipsbourg & la Lorraine.

Devant que d'entrer ou répondre aux autres points contenus en vôtre derniere depêche, j'estime vous devoir faire recit de ce qui s'est passé entre moi & l'Ambassadeur de Venise, lequel appuiant, sous des termes très-moderez, le jugement que son Collegue fait de nos demandes, il m'a semblé lui devoir dire, qu'elles étoient bien mediocres comparées aux grandes que faisoient les Suedois, aux frais que nous avons faits pour le maintien de la cause commune, & pour les grandes prétentions que nous avions contre la Maison d'Aûtriche. Et sur ce qu'il a plus insisté contre Philipsbourg que sur le demeurant, je l'ai prié de considerer, comme nous en aurons besoin pour assister nos amis; que quant à la Lorraine, dont la retention l'effraioit, l'une des parties de cet Etat appartient au Roi, par un droit legitimement établi, qui est celui de confiscation prononcé par le Parlement; & pour la Lorraine qu'il la falloit distinguer en deux parties: l'une souveraine, dont le Duc avoit pû disposer, & qu'il avoit donnée, aiant violé ses Traitez, & l'autre dépendante de l'Empire, laquelle aiant été soûmise à la même peine, pourroit bien faire naître quelque difficulté, mais qui étoit très-legere; attendu que le Duc usoit de tous droits de souveraineté sur cet-

te

te partie. Je vous rends compte de ce detail, pour vous faire savoir, que Contarini ne s'est pas contenté de blâmer au lieu où il est, ce que vous avez demandé, mais que l'aiant écrit en cette Cour, il le peut bien avoir mandé ailleurs.

On est entré en pensée, au cas qu'il falut dédommager l'Archiduc de Tirol, de sa perte qu'il souffriroit par la privation de l'Alsace, de lui faire une rente de cinquante mil écus, & en assûrer le paiement en telle Ville qu'il voudroit, & par les voies les plus sûres qui pourroient être proposées. Et il n'a pas été jugé qu'il fût avantageux de faire nulle déclaration publique de l'intention de Sa Majesté de conserver la Dignité Electorale au Duc de Baviere; parce que cela seroit inutile, & pourroit donner telle jalousie aux Suedois, qu'ils seroient pour en avancer leur Traité, & qu'il suffisoit que ledit Duc en fut assûré. A quoi il sera avisé & ce sera un de vos soins, sur lequel on ne se reposera pas si absolument que par autre voie on ne s'en laisse entendre avec lui, qui doit desirer pour le bien de la Religion Catholique, & pour ses propres interêts, que nous soions puissants, & bien établis en Allemagne: ne pouvant ignorer que les Suedois & les Protestans songeront toûjours à la ruïne de l'un ou de l'autre.

On pourroit donner à l'Archiduc une pension de 50000. écus pour dédommagement de l'Alsace.

Il faut tenir secrete l'intention de la France de consentir à la dignité Electorale de Baviere, car les Suedois en prendroient de l'ombrage.

J'évite de plus rebattre ce qui sera de faire pour les Hollandois; vous avez en main dequoi assûrer leur défense, & il n'y a rien à souhaiter, sinon qu'ils se rendent dignes des assistances, qu'ils ont eu du passé, & de celles qu'on leur

offre à l'avenir. Tant les Etats que Monsieur le Prince d'Orange se rendent très-difficiles à ce qui leur est demandé pour Madame la Landgrave, mais nous ne desesperons pas d'obtenir une prolongation du terme qui expire, & comme la chose le merite on s'y emploie avec attachement, suite d'offices, & avec vigueur. Pour recueillir les troupes Allemandes qui doivent se former en Hesse, ou y passer, on y envoiera un homme de condition & de capacité, selon que vous l'avez conseillé. Et pour moi, bien que j'aie été esconduit toutes les fois que j'ai parlé d'assister cette Altesse de quelque subside extraordinaire, je ne laisserai pas de continuër de le proposer, jugeant qu'il est aussi juste de le faire, qu'il seroit perilleux d'y accoûtumer les Suedois. Et je m'en suis bien expliqué avec Monsieur le Baron d'Avaugour, que nous envoierons au premier jour vers Monsieur le Maréchal Torstenson, aiant pris les sentimens de Monsieur le Maréchal de Turenne, qui est en cette Cour, ce qui sera expedient de faire la Campagne prochaine.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 17. Fevrier 1646.

Mr. d'Avaux à Osnabrug. Les Etats de l'Empire contraires à la cession de Philipsbourg. Ce sera affermir les droits de la France sur l'Alsace que de donner un dédommagement à l'Archiduc. Raisons d'assister Madame la Landgrave. Levées du Sr. Bonichausen. Mediateurs proposent une suspension d'armes pendant l'année 1646. afin qu'on puisse d'autant mieux resister au Turc. Réponse des François. Ils se plaignent que les Espagnols cherchent à faire un Traité particulier avec les Hollandois. Affaire des Barberins. On propose, pour se vanger du Pape, de défendre de porter de l'argent en Cour de Rome. Ambassadeur de Mantouë prétend les mêmes honneurs que celui de Savoye.

MONSIEUR.

NOs depêches précedentes vous ont si particulierement informé de ce qui s'est passé entre les Suedois & nous, que nous aurons peu de chose à vous dire maintenant sur ce sujet. Nous estimons plus à propos d'attendre que le retour de Monsieur d'Avaux, qui est à Osnabrug, & celui de Monsieur de St. Romain, *Mr. d'Avaux à Osnabrug.*

qui

qui reviendra bien-tôt de Suede, nous donnent lieu de vous faire savoir ce que nous aurons depuis appris de nouveau. Jusques-ici nôtre principal soin a été d'éviter toute sorte de rupture & de mesintelligence avec les Suedois, & nous continuerons à l'avenir autant qu'il nous sera possible. Mais il faut aussi considerer, comme nous l'avons déja mandé, qu'il ne seroit guere moins perilleux de leur laisser faire toutes choses à leur volonté, sans avoir égard aux Traitez d'Alliance & sans suivre autre regle que la commodité de leurs affaires. Outre que nôtre dissimulation leur donneroit l'assûrance de continuer, & peut-être de passer plus outre, elle les feroit passer jusques au mépris de nôtre conduite ou bien au soupçon que nôtre patience ne tend qu'à choisir une occasion propre pour nous vanger.

Les Etats de l'Empire contraires à la Cession de Philipsbourg.

Nous ne craignons pas tant les conséquences que pourroient tirer les Suedois de la demande que nous faisons de Philipsbourg, que la jalousie qu'en prennent les Princes voisins, & les Protestans encore plus que les autres. Nous avons déja mandé que cette consideration nous fait croire qu'il sera difficile d'obtenir cette Place du consentement des Etats de l'Empire, non seulement à cause de la sujettion où elle tiendroit tout le voisinage, mais pour le grand nombre de Places qu'il nous faudroit donner pour la ligne de communication que nous avons demandée. Néanmoins quand on jugeroit à propos de nous donner pouvoir de nous relâcher de cette demande, il importe extrémement que la re-

resolution en soit tenuë secrete, afin que nous ne soions obligez de nous en ouvrir qu'au besoin, & que nous le fassions avec quelque certitude d'obtenir en même temps le compte du Roi, & tout le reste : & sur tout avec apparence de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité.

Les Suedois nous ont bien fait offrir, que si nous voulions traiter immédiatement avec les Imperiaux, & y mener leur Resident, ils en feroient de même, mais aiant pressenti les difficultez que les Mediateurs y apportent, nous n'avons encore pû convenir de cet expedient. Lors que nous en aurons entretenu lesdits Sieurs Mediateurs un peu plus avant, & que nous aurons vû ce qu'aura produit le voiage de Monsieur d'Avaux, nous vous en pourrons parler avec plus d'assûrance. Les Imperiaux n'ont gueres tardé à suivre l'exemple des Espagnols envers les Ambassadeurs de Messieurs les Etats, & ne se sont pas contentez de rendre à ceux-ci les mêmes honneurs, mais leur ont fait excuse de leur retardement. Nous n'eussions pas été fâchez que cette petite division eut continué, pour en tirer le profit que vous nous marquez; mais outre que cela s'est raccommodé promptement, nous ne voions pas grande disposition du côté de Messieurs les Etats à s'interesser dans les affaires de l'Empire. Ce qui est si vrai, qu'ils ont differé jusques à présent de faire aucun office en faveur des Calvinistes, quoi que l'interêt de leur Religion leur soit sensible au point que chacun sait.

Nous

Nous vous remercions des Sauvegardes qu'il vous a plû de nous envoier, & attendons avec impatience le procès verbal de Monsieur de Vautorte, qui nous viendra bien à propos.

La fermeté que vous avez témoignée à l'Ambassadeur de Venise nous sera très-utile par deçà, ne doutant point, qu'il ne donne part à Monsieur Contarini du discours que vous lui avez fait, & des raisons dont vous avez soûtenu la justice des droits de la France sur la Lorraine. Nous trouvons la resolution, qui a été prise de dédommager les Princes du Tirol, digne de la grandeur du Roi, & croions que quand on viendra à la conclusion de cette affaire, cette offre rendra le dessein que nous avons de retenir l'Alsace beaucoup plus plausible. Il est même selon nôtre avis plus avantageux, pour affermir les droits du Roi, d'en donner récompense que de n'en donner point. Et cela engagera les Princes interessez à donner leur cession s'ils veulent joüir de la grace que sa Majesté leur fera, ou ne le voulant point, c'est une offre très-honnête qui ne coûtera rien.

Ce sera affermir les droits de la France sur l'Alsace que de donner un dédommagement à l'Archiduc.

Vous pouvez bien être assûré que nous n'expliquerons les intentions du Roi touchant l'Electorat en faveur de Monsieur le Duc de Baviere, que quand il sera temps & bien à propos. Mais nous vous supplions de considerer que les Ministres de ce Prince continuans de bien parler & de bien agir en nôtre faveur, comme ils font en cette Assemblée, il sera difficile de lui refuser les offices reciproques qu'il attend de nous, de crainte que leur Maître ne se re-

froidisse & n'ordonne à ses Deputez de se conduire aussi avec plus de retenuë en ce qui regarde la France.

Nous ne doutons point que le Sieur Brasset ne vous ait donné le même avis qu'à nous de l'esperance qu'il a de voir réussir quelque bon effet des puissans offices, que leurs Majestez lui ont fait faire en faveur de Madame la Landgrave. A la verité si on ne conservoit à cette Princesse les quartiers & les contributions de l'Oost-Frise, & si avec cela on ne lui accordoit pas en France un subside extraordinaire, au temps que les fatigues de la derniere Campagne ont si fort affoibli ses troupes, & que la retraite de l'armée du Roi dans son païs lui a causé tant d'incommodité, il seroit mal aisé qu'elle pût subsister parmi les grands préparatifs que l'on fait contre elle, depuis l'établissement d'un nouveau Général en Westphalie. Voici la saison que nous avons plus besoin de son assistance que jamais, non seulement dans la Campagne, mais dans cette negociation, où elle nous est extrémement necessaire, tant pour maintenir l'union entre les Suedois & nous, que pour insinuer ce que nous voulons faire savoir aux Protestans. Mais comme nous croions que les graces de leurs Majestez seront très-bien emploiées, il sera bien à propos en les lui accordant de tirer assûrance d'elle de ce qu'elle fera cette année, & en former la resolution avec Monsieur le Maréchal de Turenne avant son retour.

Raisons d'assister Madame la Landgrave.

Les dernieres relations que nous avons des levées du Sieur de Bonichausen, nous ont donné

Levées du Sieur Bonichausen.

né plus de satisfaction que les précedentes, nous aiant été assûré que sa Cavalerie est déja sur pied, & que l'Infanterie qu'il a est composée de fort bons hommes & vieux soldats. On nous fait esperer que dans fort peu de temps il aura douze cens hommes de pied & que le reste suivra bien-tôt. Cela merite bien qu'on prenne soin de les conserver. On leur avoit donné quelque aprehension qu'aussi tôt qu'ils seroient arrivez à Maience on les reformeroit pour les joindre à d'autres Corps. Nous sommes obligez de vous dire que l'effet d'une telle pensée seroit encore plus préjudiciable que le bruit n'a été, & ôteroit tout credit à l'avenir parmi les Officiers Allemans, qui auroient intention d'entrer au service du Roi.

Mediateurs proposent une suspension d'armes pendant l'année 1646. afin qu'on puisse d'autant mieux resister au Turc.

Les Mediateurs nous ont visitez cette semaine pour nous faire une espece de protestation de la part des Imperiaux. En nous exposant leur Commission, que nous avons sû depuis avoir été envoiée d'Osnabrug par le Comte de Trautmansdorff, la Lettre duquel traduite d'Allemand en François sera avec la présente, ils ont tâché de temperer l'aigreur de la chose par la douceur des paroles. Ils ont commencé leur discours en exagerant les maux dont la Chrétienté est menacée par les préparatifs extraordires, & presque incroiables que fait le grand Seigneur, disant que son dessein est également contre tous les Princes Chrétiens, qu'il fait état d'attaquer cette année en divers endroits par mer & par terre, pour mieux profiter de leurs divisions; que l'Empereur, en l'état où il se trou-

trouve, n'aiant pas des forces suffisantes pour résister, sera contraint de recourir à toutes sortes de moiens pour se garentir de l'orage, nous faisant assez clairement entendre, qu'il ne tiendroit pas à lui, qu'il ne s'accommodât avec le Turc, s'il en rencontroit l'occasion, & qu'en tout cas il déclaroit & protestoit qu'on ne pouvoit pas imputer à Sa Majesté Imperiale le danger où la Chrétienté demeureroit exposée par la continuation de la guerre, puis qu'il ne tenoit pas à elle, qu'on ne vint promptement à la conclusion d'une bonne paix. Ils ont ajoûté, que pour avoir plus de moien de s'opposer à cet ennemi commun, il seroit à propos de faire une suspension d'armes dans l'Allemagne, pendant la Campagne prochaine, pour durer au moins jusques au mois de Septembre ou d'Octobre : qui est le temps que les forces du Turc ont accoûtumé de se retirer.

Nôtre réponse a été que leurs Majestez voient avec un très-sensible déplaisir l'avantage que les Infideles peuvent tirer de la division des Princes Chrétiens, qu'elles ont cette consolation de n'en être pas cause, & de n'avoir rien ômis pour avancer la paix, que les difficultez ni les longueurs qui s'y rencontrent, ne sont point jusques ici venuës de nôtre part, mais bien de ceux qui n'ont travaillé qu'à faire des Traitez particuliers, lesquels ne peuvent avoir pour objet le repos public, qu'il y a près de deux mois, que nous avons donné nos repliques, sans qu'on nous ait rien dit depuis ce temps-là : Qu'encore que nous nous soions déja mis extrémement *Réponse des François.*

à la raison, lors qu'on procedera sincerement avec nous, & qu'on prendra les bonnes voies pour sortir d'affaire, nous ferons paroître le veritable desir qu'ont leurs Majestez d'un bon accommodement. Que pour la suspension d'armes, on l'avoit vûë jusques ici plus propre à reculer qu'à avancer la paix, puis qu'il ne faudroit pas tant de temps pour conclurre un Traité definitif, si on y vouloit marcher de bon pied, comme pour tomber d'accord des quartiers & de la forme des levées des contributions pendant la suspension. Qu'outre cela il n'en réüssiroit aucun avantage pour la défense de la Chrétienté, n'étant pas croiable, que sur la foi d'un Traité incertain, & de peu de durée, aucune des armées qui sont en Allemagne voulût s'en aller contre le Turc pour laisser tout le païs à la discretion de son ennemi; & étant encore moins à esperer que deux armées ennemies puissent aller de concert s'attacher à une nouvelle guerre avant qu'avoir bien fini celle qu'ils ont ensemble. Qu'il paroît donc que l'unique moien de remedier à ce grand mal, est de faciliter la paix plus qu'on n'a fait jusques à présent, de ne se pas arrêter à tant de formalitez & d'y proceder de meilleure foi. Nous avons ajoûté en passant que ce qui s'est passé autrefois entre l'Empereur Charles-Quint, & le Roi François I. a fait assez connoître au monde que les Princes de la Maison d'Aûtriche aiment mieux abandonner leurs Etats hereditaires à la discretion du Turc, que de perdre l'occasion de dépouiller des Princes Chrétiens leurs voisins, contre lesquels

quels ils ont plus de jalousie & d'animosité que contre lui. Qu'à la verité en cette guerre Dieu par sa justice a voulu recompenser la France d'une partie de ses pertes passées, mais qu'il ne seroit pas juste qu'elle se privât volontairement des faveurs du Ciel, ni qu'elle seule par un excès de zele achetât le repos public en sacrifiant tout le fruit d'une longue guerre, où il s'est consommé plus de deux cens millions d'or, & de deux cens mille hommes, & où il s'est donné plus de trente batailles. Que les ennemis du Roi ne lui ont pas donné autrefois cet exemple, quand ils ont eu l'avantage. Que témoignans encore aujourd'hui tant de fermeté & d'obstination à faire durer une guerre qui ne leur peut être que malheureuse, ce seroit une espece d'infamie pour nôtre Nation, si dans le bonheur elle n'avoit autant de constance qu'eux au milieu de toutes leurs disgraces. Qu'on a déja passé beaucoup au delà de ce qu'ils feroient s'ils étoient en nôtre place, en offrant comme on a fait la restitution de quantité de Places considerables, & de trois Electorats presque tous entiers. Que c'est vouloir donner la loi au vainqueur de prétendre qu'outre tout cela la France se dessaisisse encore d'un Païs que le Ciel a fait tomber en son pouvoir, pour la dédommager des torts qui lui ont été faits autrefois, qu'elle a conquis par une juste guerre, sur ses ennemis déclarez & qu'elle a très-grand interêt de retenir autant pour sa sûreté que pour son dédommagement. Que nous n'avions pas laissé de charger Monsieur d'Avaux de propo-

ser à nos Alliez la suspension d'armes dont il nous a été parlé ci-devant pour empêcher, s'il est possible, que les deux armées ne viennent aux mains & que l'évenement d'une bataille ne change la face des affaires: Mais que pour rendre de tous côtez la chose plus faisable & plus utile, il faudroit qu'on fît voir un peu plus de disposition à la conclusion du Traité.

Lesdits Sieurs Mediateurs dirent que nous avions si peu fait de compte de l'offre qui avoit été faite de la part de l'Empereur, que veritablement cela avoit donné du degoût; Que les François disoient tous les jours qu'ils ne vouloient rien faire sans leurs Alliez & qu'il ne paroissoit pas que les Alliez eussent dessein de faire la Paix, puis qu'ils vouloient qu'on traitât les affaires de l'Empire avant la satisfaction des Couronnes, que la discussion desdites affaires étoit si longue que quand on en pourroit esperer une bonne issüë elle viendroit toûjours trop tard pour remedier aux maux si pressans de la Chrétienté; qu'il y avoit apparence que cela se faisoit pour éloigner ou pour rompre le Traité, & que les Suedois se voiant aujourd'hui appuiez des Protestans d'Allemagne, non seulement avoient peu de disposition à la Paix, mais avoient envie d'une guerre d'Etat d'en faire à l'avenir une de Religion, à quoi la France a intérêt de prendre garde.

Il a été repliqué que si on avoit pû convenir de la satisfaction particuliere du Roi, on pourroit plus hardiment emploier le nom & l'autorité de Sa Majesté auprès des Alliez pour

les

les ramener à la raiſon. Que nous avons nos Traitez d'Alliance avec eux qui nous donnent lieu de nous oppoſer à tout ce qu'ils voudroient faire au préjudice de la Religion, mais que ci-devant lorſque nous l'avons voulu entreprendre, nos parties ont pris ce temps de leur offrir ce que nous leur diſputions afin de leur perſuader qu'ils devoient attendre plus de facilité d'elles que de nous. Qu'au moins ſi Monſieur de Trautmansdorff eût continué dans le deſſein avec lequel il étoit venu ici, de pourvoir avant toutes choſes à la ſatisfaction des deux Couronnes, les affaires fuſſent allées plus vîte & avec plus de facilité. Que ſa froideur & le changement de ſon procedé ont été cauſe qu'on a appuyé fortement ſur les interêts publics de l'Allemagne & principalement des Proteſtans, qui ſans doute deviendront plus faciles auſſi-tôt que les deux Couronnes qui leur donnent vigueur auront leur compte.

Après cela on eſt venu ſur les affaires de l'Eſpagne, où nous avons fait voir ſi clairement aux Mediateurs, le mauvais procedé des Miniſtres qui ſont ici & les recherches honteuſes qu'ils font aux Hollandois pour les détacher d'avec nous, que Monſieur Contarini a été contraint de nous répondre : „ Dites donc à vos Alliez qu'ils declarent nettement qu'ils ne veulent pas traiter ſans „ vous. " Nous avons répondu que cela ne manquoit pas d'être dit en temps & lieu, & qu'ils pouvoient être aſſûrez qu'il ſeroit auſſi fidellement executé, mais que les Eſpagnols ne laiſſoient pas d'être blâmables de leur baſſeſſe & de

Ils ſe plaignent que les Eſpagnols cherchent à faire un Traité particulier avec les Hollandois.

leur mauvaise foi; puisque le pouvoir que Pegnaranda a apporté, ne tend qu'à faire un Traité particulier avec les Provinces-Unies, quoi que cette Assemblée n'ait été établie que pour faire une Paix universelle; & que lui & ses collegues n'ont pas fait scrupule pour flatter les Hollandois, de leur dire que la guerre qu'ils font au Roi d'Espagne pour la défense de leur liberté est très-juste, mais que celle que la France fait dans les Païs-Bas étant très-inique, les Provinces-Unies auroient grand tort de l'assister dans l'usurpation d'un Païs si voisin du leur. Qu'au contraire ils doivent contribuer du leur à garentir des compatriotes, qui ont leurs mœurs & leur langue, d'une sujettion étrangere, où on les veut mettre, & à se delivrer eux-mêmes des justes apprehensions que le voisinage d'une Nation si inquiete & si puissante que la Françoise leur doit donner. Que nous les prions de nous dire si toutes ces voies & tous ces discours tendoient à une sincere reconciliation, & si ce n'est pas une grande imprudence aux Espagnols d'emploier de semblables moiens, sans être asseurez qu'ils produiront quelque effet. Que Messieurs les Etats sont si éloignez de s'y laisser surprendre que tout celà ne servoit qu'à redoubler leur defiance, à leur donner du mépris de leur ennemi, & peut-être à leur faire augmenter leurs prétentions, sans avoir ébranlé en façon du monde l'union qui est entre la France & leur Etat, laquelle a été plus affermie qu'affoiblie par un semblable procedé. Monsieur Contarini a répondu que les Espagnols declarent toûjours

jours qu'ils ont volonté de faire la Paix; qu'ils reconnoissent le mauvais état de leurs affaires, & ont souvent usé de ces termes qu'il faut qu'ils y laissent du poil. Que c'étoit donc à la France, comme aiant l'avantage, de donner la loi, & qu'il lui sembloit qu'elle pourroit avec honneur & grande gloire dire nettement, je ferai la Paix à telles conditions avec l'Espagne; je veux garder telle & telle conquête, & je remets pour le bien public une telle & une telle piece, & s'affermir dans cette resolution sans entendre à aucun autre parti. Nous avons répondu que suivant le Conseil qu'il leur avoit plû ci-devant de nous donner, nous avons déja fait cette declaration, aiant dit franchement, par la proposition que nous avons donnée aux Espagnols, tout ce que nous pouvons faire, qui est de conclurre promptement la Paix en laissant les choses en l'état qu'elles sont, & en reservant à chacun ses droits & prétentions si on n'aime mieux venir à la discussion des anciens droits de l'une & l'autre Couronne, sans avoir égard aux Traitez faits par force & par contrainte. Que depuis nous avons encore offert plusieurs fois que si on vouloit faire raison au Roi du Roiaume de Navarre (dont il n'y a personne qui ne trouve la retention très-injuste) nous ne refuserions pas sur tous les autres differens de convenir volontiers de tous les expediens & accommodemens qui seroient trouvez raisonnables, ce qui est un troisiéme parti qui ne pouvoit être refusé avec raison. Que nous ne voions pas pourquoi il doit être permis aux Espagnols de tourner en raillerie

rie les justes demandes du Roi & de faire passer leurs prétentions mal fondées pour legitimes. Que si de cette sorte nous prenions pour regle de cette negociation leur seule volonté, ce seroit recevoir honteusement d'eux la loi, au lieu de nous prévaloir du temps & de l'état présent des affaires qui nous permettent, par leur propre confession, de la donner; qu'ils ne doivent donc pas prétendre nous obliger par le Traité à des restitutions qu'ils ne sauroient nous faire faire par les armes. Qu'en tous les Traitez précedens on étoit d'accord des principaux points de ce que chacun devoit rendre avant que de s'assembler, mais qu'on est venu en cette Assemblée sans s'engager à rien de part ni d'autre, avec la seule intention de faire la Paix selon l'état présent des affaires, & de rétablir sincerement l'amitié sans l'acheter ni la vendre. Que la prétention qu'ont aujourd'hui les Ministres d'Espagne, qu'on leur doit faire des restitutions, est une condition nouvelle qu'ils veulent apporter à l'établissement de cette Assemblée, qui a empêché jusques ici qu'on n'en ait pû tirer le fruit que chacun en esperoit. Nous avons ajoûté diverses raisons pour montrer qu'on ne sauroit conseiller au Roi de faire presentement des restitutions à un Prince qui lui retient encore injustement tant de divers Etats, & qui même refuse de faire aucune raison à sa Majesté pour la Navarre, qui est son ancien patrimoine, sans que la Couronne de France en reçût très-grand préjudice à l'avenir en ses droits & prétentions, quelque clause de reserve qu'on pût

pût apposer au Traité; Et partant que si on vouloit sortir d'affaire, il falloit considerer tout ce qui est aujourd'hui entre les mains du Roi comme lui appartenant legitimement, & traiter sur ce fondement, parce que tandis qu'on s'attendroit vainement à des restitutions purement gratuites que nous ne sommes pas resolus de faire, on ne viendroit jamais à la conclusion du Traité. Que les Espagnols faisoient encore parade de l'offre qu'ils ont faite de traiter avec nous de Paix, ou de longue treve, ou de suspension d'armes; comme si c'étoit dire beaucoup étans tous venus ici pour faire la Paix, de declarer qu'on est prêt de la traiter en même temps qu'on y apporte des conditions & des prétentions nouvelles qui en empêchent l'effet, & qu'on tâche par des moiens obliques de débaucher les Alliez. Que cela fait bien paroître un dessein de former des partis nouveaux pour continuer la guerre plus avantageusement, mais non pas une intention sincere de faire cesser les divisions presentes. Que pour la treve, encore que les ennemis ne s'en soient pas contentez toutes les fois qu'ils ont eu l'avantage, ce n'est pas la principale raison qui nous empêche d'y pouvoir entendre, mais que nous avons souvent représenté, qu'elle ne seroit pas un suffisant remede pour les grands maux dont la Chrétienté est menacée. Qu'un semblable Traité ne faisant que differer la guerre & ne la finissant pas & pour cette raison laissant les esprits des Princes en défiance, les obligeoit de demeurer puissamment armez & ne leur permettoit pas de s'em-

barquer dans de nouveaux desseins. Que d'ailleurs les peuples nouvellement conquis demeurant par ce moien en incertitude du Souverain auquel ils doivent enfin demeurer par un Traité definitif, tiennent leur affection & leur fidelité en suspens, & sont susceptibles de toutes les persuasions & de toutes les esperances qu'on leur veut donner, ce qui oblige d'entretenir dans toutes les places des garnisons aussi fortes qu'au milieu de la guerre, & de cette sorte, sans faire cesser le peril ni la dépense, on demeure dans une contrainte qui ne permet pas de penser aux autres entreprises.

Nous leur avons dit pour conclusion, que nous voulions leur parler plus solidement que les Ministres d'Espagne, bien qu'ils ne nous y obligeassent pas par leur conduite, & qu'encore que l'intention de leurs Majestez soit de faire une Paix générale & de sortir d'affaire en même temps, s'il est possible, avec l'Empereur, & le Roi d'Espagne, comme certainement ce seroit l'avantage de la Chrétienté. Néanmoins si les affaires de l'Empire peuvent être accommodées, & que les Espagnols ne veuillent pas se mettre à la raison, leurs Majestez ne refuseront pas pour cela d'y entendre, comme aussi de s'accommoder separément avec le Roi Catholique, en cas que les formalitez & les longueurs de l'Empire apportent trop de retardement à la Paix générale. Que leurs Majestez entendent seulement en ce cas d'y apporter deux conditions, l'une qu'elles ne feront rien ni d'un côté ni d'autre que conjointement avec leurs Alliez : l'autre qu'on

ap-

apportera les précautions necessaires, pour être assûré qu'en finissant la guerre en un lieu, on n'aura plus rien à craindre de ce côté-là, pendant qu'elle sera continuée en un autre endroit. Nous y avons ajoûté que quand les Etats de l'Empire auront pris resolution sur nos Repliques & que les Imperiaux voudront traiter franchement avec nous sur le point de la satisfaction du Roi, pourvû que l'on pourvoie aux choses essentielles que nous avons démandées, ausquelles la seureté de la Paix est interessée, nous apporterons des facilitez & des adoucissemens dans le reste, qui feront avoüer à tout le monde que leurs Majestez souhaitent la Paix avec l'Empereur & le repos dans l'Empire. Qu'à la verité avec les Espagnols, qui ont toûjours si mal traité la France, nous serons un peu plus fermes & que personne ne trouveroit raisonnable que, pendant qu'ils veulent si obstinément entretenir des armées à cinquante lieuës de Paris & conserver ce moien de troubler le Roiaume du côté des Païs-Bas ou de le tenir en jalousie & en dépense, nous nous privassions volontairement d'un semblable moien, que Dieu nous a donné comme miraculeusement, de les incommoder dans l'Espagne, & de faire paroître les armées de France à cinquante lieuës de Madrid, puisque rien ne peut mieux tenir en devoir ces deux puissances, & qu'on ne sauroit trouver une meilleure sûreté pour le Traité qui interviendra que quand nous demeurerons en état de rendre aux Espagnols chez eux le mal qu'ils voudront porter chez nous.

En-

Encore que ce discours soit long & ennuieux il s'en faut beaucoup qu'il contienne ce qui a été dit de part & d'autre dans une Conference de trois heures. Nous nous sommes contentez de rendre compte des points plus importans qui vous feront voir que les Mediateurs viennent souvent discourir avec nous, qu'ils n'oublient rien pour nous sonder & nous presser, mais qu'ils ne nous apportent jamais rien de nouveau.

Affaire des Barberins. Nous vous sommes bien obligez, Monsieur, de l'ample information qu'il vous a plu de nous donner de tout ce qui s'est passé en la retraite de Monsieur le Cardinal & du Prince Prefet son Frere. C'est un évenement qu'on ne peut considerer sans être touché de compassion, & qui fait condamner par tout la persecution que le Pape fait à cette Maison pour recompense de l'avoir élevé au Pontificat. Nous vous pouvons assûrer que ce n'est pas seulement en France que sa conduite est blâmée. Nous savons de bon lieu qu'on commence à Venise de faire des plaintes hautement contre lui & qu'on y trouve fort étrange qu'au lieu de travailler à appaiser les dissensions des Princes Chrétiens pour les réünir tous contre l'ennemi commun, il ne s'occupe qu'à en faire naître de nouvelles, & songe plûtôt à contenter sa passion particuliere qu'aux moiens de pourvoir à la sûreté de la Chrétienté, dans les grands maux qui la menacent. Nous avons déja pris la liberté par nôtre depêche du 28. Octobre, de dire nos sentimens sur le mauvais traitement qu'il fait à la France, suivant le commandement qu'il plut à la Reine de nous

en

en faire. Nous croions maintenant qu'il seroit difficile de les dissimuler plus long-temps, sans faire préjudice au service du Roi, &, si nous l'osons dire, à sa reputation. Chacun voit que la persecution contre la Maison Barberine a beaucoup augmenté depuis que leurs Majestez ont fait savoir au Pape qu'elles l'ont prise sous leur protection. Si on laisse pousser l'affaire jusques au bout, sans l'arrêter ou en témoigner du ressentiment, on ne manquera pas de remettre en memoire le malheur du Cardinal Caraffa, pour faire voir que l'amitié de la France est fatale aux Neveux des Papes. Il est certain que les Espagnols, quelque respect qu'ils fassent semblant d'avoir pour le Pape, ne souffriroient pas un semblable procedé. En ces occasions ils conservent la reverence dans leurs paroles & leurs écrits, envers le Saint Siege, mais la prison de Clement VII. montre assez clairement qu'en même temps ils savent témoigner de la fermeté dans leurs resolutions contre la personne des Papes & qu'ils ne souffrent jamais qu'on les maltraite impunément. Le Cardinal Borgia fit un affront public au Pape deffunt sans qu'il osât jamais le faire châtier, à cause qu'il fût hautement soûtenu par le Roi d'Espagne. Dans le dernier Conclave le Cardinal Barberin aiant voulu porter au Pontificat le Cardinal Sachetti, nonobstant l'exclusion que les Espagnols lui avoient donnée, les Théologiens qui furent consultez si on le devoit faire, répondirent tous unanimement qu'il ne faloit pas s'exposer au peril d'un schisme en desobligeant un puissant

Mo-

Monarque ; & conclurent tous par le fondement qu'ils établissoient à leur opinion, que le Roi d'Espagne eût eu droit de ne laisser pas reconnoître dans ses Etats un Pape qui eût été élû au préjudice de son exclusion. Nous ne savons pas pourquoi le même droit n'appartient pas à nos Rois & à la Couronne de France qui a autrefois donné l'exemple de toutes les généreuses actions qui ont été entreprises pour résister aux desseins violens des Papes, & pourquoi un Ministre du Roi qui n'aura pas assez exactement ou assez à temps executé les ordres qu'il a d'exclurre du Pontificat un Cardinal que l'on croit suspect, peut ôter la liberté à une puissante Monarchie de faire ce qu'elle doit pour son bien & pour son repos, quand on a élevé au Pontificat un ennemi declaré au lieu d'un Pere commun, lequel aux défauts qui se rencontrent dans son Election ajoûte une conduite partiale & pleine d'animosité. On ne pouvoit prendre, selon nôtre avis, une resolution plus utile à l'Etat que de proteger la Maison Barberine, pour attirer avec elle au service du Roi le grand nombre des Créatures qu'elle a, dont il faut croire que la plus grande partie demeurera dans la reconnoissance & la fidelité qu'elles doivent.

Les maux que nous fait ce Pape nous apprennent, combien il est important d'éviter, s'il est possible, dans le prochain Conclave, qu'on ne lui donne pas un successeur si attaché à nos ennemis que lui, & de nous assûrer pour cet effet de bonne heure d'une puissante faction de

de Cardinaux, mais cependant il n'importe pas moins de lui faire voir que nous ne sommes pas pour toûjours souffrir, & que les ménaces de la France, comme disent les Gazettes de Rome, ne sont pas des Canonades sans bales.

On propose, pour se vanger du Pape, de défendre de porter de l'argent en Cour de Rome.

Quant au ressentiment qu'on pourroit lui témoigner, nous persistons à croire que le plus utile seroit de commencer par la défense de porter aucun argent en Cour de Rome. Le Pape étant avare en sera plus touché que des autres choses, qu'on pourra encore lui faire aprehender. Et il n'y a personne qui puisse trouver étrange que dans la mauvaise volonté qu'il fait paroître contre la France, & dans les préparatifs de guerre, qu'il fait plûtôt contre elle ou en faveur de ses ennemis, que contre le Turc, on lui retranche ce moien de nous battre avec nos propres armes.

Ambassadeur de Mantoüe prétend les mêmes honneurs que celui de Savoie.

L'Ambassadeur de Mantoüe est à Cologne, d'où il a envoié ici le Docteur Belinzani Secretaire de son Ambassade, pour essaier de savoir quel titre lui sera donné, & quel traitement on lui fera quand il sera à l'assemblée. Il prétend les mêmes honneurs qu'on a rendus à l'Ambassadeur de Savoye, ce qu'il sera mal aisé qu'il obtienne.

Nous vous supplions de nous faire donner ordre de la conduite que nous avons à y tenir, & cependant nous avons dit au Secretaire que nous ferions audit Sieur Ambassadeur les mêmes civilitez qu'il recevroit de Monsieur le Nonce & des Plenipotentiaires de l'Empereur, qui nous précedoient, & que nous donnerions volon-

lontiers l'exemple à ceux qui nous ſuivent de le traiter favorablement. Nous ſommes &c.

RÉPONSE

Au Memoire de Son Eminence.

Du 3. Fevrier 1646.

Affaire de Mr. de la Barde. Les Suedois prennent tout ce qu'on leur cede comme leur étant dû, & en deviennent plus fiers. Affaire des 3. Evêchez. Les Suedois aiant été ſeuls apellez par les Proteſtans d'Allemagne regardent les François comme étrangers dans l'Empire. Leſdits Proteſtans ne ſouhaitent pas que le Roi de France ſoit Membre de l'Empire. On pourroit faire offrir la penſion à l'Archiduc, & à l'Empereur une ſomme d'argent par le canal du Duc de Baviere. Les Etats Généraux ſeront contraires à l'échange des Païs-Bas, & pourquoi. Ils n'en doivent rien ſavoir que quand on en ſera d'accord avec les Eſpagnols. Le Prince d'Orange affectionné à la France, mais non pas juſqu'au point que de favoriſer cet échange. Trautmansdorff contraire aux interêts du Duc de Baviere. Affaire des Barberins.

Affaire de Mr. de la Barde.

LOrs que nous avons témoigné nôtre reſſentiment aux Suedois de leur mauvais procedé en l'affaire de Monſieur de la Barde, nous

nous avons heureusement rencontré les sentimens de Son Eminence, aiant toûjours pris grand soin de leur faire connoître que nous n'avions aucun doute de leur fidelité; mais qu'il ne leur étoit pas moins important qu'à nous, d'éviter tout ce qui peut faire croire à nos parties, qu'il y a du déconcert entre nous, afin que perdans pour une bonne fois l'esperance de nous diviser, elles prennent plûtôt la resolution de sortir d'affaire. En effet nous eussions dissimulé le refus qu'ils ont fait d'admettre ledit Sieur de la Barde en leurs Conferences, s'il ne nous eût paru qu'ils ne l'avoient exclus que pour convier les Imperiaux à s'ouvrir plus librement à eux en l'absence d'un Ministre du Roi. Ce qui nous a le plus affermi dans la maniere d'agir que nous avons tenuë, a été que les Suedois ne se tiennent point obligez de tout ce qu'on céde pour leur complaire, le reçoivent comme chose dûë, & au lieu d'en faire autant de leur côté, en deviennent plus entreprenans. Nous souhaitons que les offices que le Sieur de Cerisantes a promis de faire en Suede, fassent envoier des ordres aux Plenipotentiaires qui sont ici, qui les obligent à une conduite plus sincere, laquelle fasse paroître qu'ils veulent demeurer exactement dans l'observation des Traitez d'Alliance.

Les Suedois prennent tout ce qu'on leur cede comme leur étant dû; & ils en deviennent plus fiers.

Puisque Son Eminence desire savoir nos sentimens sur la declaration que nous avons à faire quand on parlera des trois Evêchez, nous croions qu'il sera très-utile, principalement envers les Etats de l'Empire, d'en parler, comme

Affaire des 3. Evêchez

il est porté dans son Memoire, & que ce sera un moien qui, diminuant en quelque sorte la grandeur de nos demandes, rendra la prétention de retenir l'Alsace beaucoup plus raisonnable.

Cette déclaration sera d'autant plus agréable qu'elle sera faite après l'offre d'une cession entiere des droits de l'Empereur sur lesdits Evêchez. Nous essaierons pourtant de la menager en sorte que nous ne nous departions pas d'un droit acquis par la proposition de nos parties, sans en tirer d'ailleurs quelque profit en même temps. Deux choses font faire aux Suedois le jugement qu'ils font de nôtre satisfaction & de la leur. L'une, qu'ils nous considerent comme étrangers dans l'Empire & s'imaginent que tout ce qu'ils y prétendent leur apartient legitimement, comme aiant été les seuls qui ont été appellez par les Protestans. L'autre, que le procedé des Imperiaux les confirme en cette croiance, se rendant faciles à leurs prétentions & contraires aux nôtres, sans que les Suedois se veuillent appercevoir de ce piege, qui n'est tendu que pour nous desunir. Nous ne manquons pas de bonnes raisons & de les faire valoir autant qu'il nous est possible. Mais c'est là ce qui rend nos demandes plus justes, & ce qui les rend plus difficiles, à cause que c'est la Maison d'Aûtriche qui les doit porter, contre laquelle la France est en guerre, au lieu que l'Empereur veut contenter les Suedois aux dépens d'autrui, quoi que les Princes sur qui on voudroit faire tomber le mal ne soient pas les vrais ennemis de la Suede. Cette difference, qui nous est nuisible

Les Suedois aiant été seuls apellez par les Protestans d'Allemagne regardent les François comme Etrangers dans l'Empire.

nuisible d'un côté, nous seroit favorable envers les Etats de l'Empire si l'interêt de la Religion ne faisoit trouver aux Protestans de l'avantage dans l'établissement des Suedois, & ne leur faisoit aprehender celui de la France dans l'Allemagne, jugeant très-bien, que quand le Roi sera Prince de l'Empire, dans le premier differend de religion qui naîtra, il sera obligé de prendre le parti des Catholiques.

Lesdits Protestans ne souhaitent pas que le Roi de France soit membre de l'Empire.

Les trois points contenus au Memoire de Son Eminence, à savoir de donner aux Archiducs d'Inspruch le revenu qu'ils tiroient de l'Alsace, de promettre quelque somme d'argent à l'Empereur, & de s'obliger à lui fournir une assistance d'hommes ou d'argent quand l'Empire sera attaqué, sont merveilleusement propres pour adoucir nos demandes & pour les faire accorder, en cas qu'il y ait tant soit peu de disposition de traiter avec nous. Si avec cela il nous est permis de nous relâcher de Philipsbourg, qui donne plus de jalousie que le reste aux Etats Protestans, (à cause que cette Place entraîne avec soi beaucoup d'autres Païs pour la communication qui est nécessaire, si on la veut garder avec une entiere sûreté) ou il faudroit que les Imperiaux ne voulussent plus de Paix, (ce qui n'est pas croyable) ou qu'ils fussent comme assûrez de la faire avec les Suedois & avec les Protestans, s'ils n'acceptoient des conditions si favorables dans le mauvais état où sont leurs affaires. Il semble qu'il y auroit moien de sonder l'intention de l'Empereur là-dessus par la voie de Monsieur le Duc de Baviere,

On pourroit faire offrir la pension à

l'Archiduc, & à l'Empereur une somme d'argent par le canal du Duc de Baviere.

viere, lui faisant écrire de Paris par Monsieur le Nonce Bagni. Son Eminence jugera beaucoup mieux que nous, quand il sera temps de s'en découvrir par de-là. Nous tâcherons aussi de ne le faire par-deça que bien à propos. Mais il importe extrémement, si on nous donne pouvoir de nous relâcher de quelque chose, que la resolution en soit tenuë extrémement secrete à la Cour, afin que nous ne soions obligez de nous en ouvrir qu'au besoin, & que nous le fassions avec quelque certitude d'obtenir en même temps le compte du Roi pour tout le reste, & sur tout, avec apparence de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité.

Il est vrai que nos parties tâchent de faire valoir l'offre de Pignerol, mais de nôtre côté nous n'avons pas manqué de faire comprendre que l'Empereur n'y a aucun veritable interêt, & aussi peu de droit d'empêcher l'acquisition que la France en a faite du Souverain à qui cette Place appartenoit. Nous croions bien pourtant qu'il sera mal aisé d'éviter qu'elle ait été comprise dans les dernieres investitures que les Ducs de Savoye ont prises de leurs Etats.

Les Etats Généraux seront contraires à l'échange des Païs-Bas, & pourquoi.

Nôtre plus grande aprehension quand on parlera de l'échange des Païs-Bas, c'est d'y avoir contraires Messieurs les Etats. Nous avons bien compris à leurs discours qu'ils ont besoin de quelque crainte de guerre pour faire plus facilement supporter à leurs peuples l'entretien de leurs troupes, & le payement des contributions, & que c'est la principale raison qui leur fait préferer la Treve à la Paix. Quand ils n'auroient point

point de jalousie de nous voir étendre les limites du Roiaume si proche d'eux, la seule crainte d'un trop grand repos qu'ils croient fatal à leur Etat, les empêcheroit de consentir volontairement à cette ouverture, laquelle, éloignant d'eux leur ancien ennemi, & approchant leur allié feroit cesser le prétexte dont nous nous servons pour les animer contre l'Espagne. Tout cela nous fait croire que si on veut faire réussir la chose, il ne faudra la leur communiquer que lors qu'on en sera d'accord avec les Espagnols; & cependant faire paroître que le principal dessein de la France est de conserver ses conquêtes du côté de l'Espagne, insistant toûjours à la restitution de la Navarre, où chacun avouë que les droits du Roi sont indubitables, ou bien de la retention des autres Etats que Sa Majesté possede de ce côté-là, que l'on gardera pour recompense de ce Roiaume. Il y a sujet de croire que l'impossibilité de pouvoir rien obtenir en Espagne, du gré des Espagnols, fera enfin approuver l'échange des Païs-Bas à Messieurs les Etats, comme l'unique moien de parvenir à un accommodement, en cas toutefois qu'on persistât chez eux dans le desir qu'ils ont du repos, & qu'ils n'aimassent pas mieux continuer la guerre & partager avec nous la dépouille des Espagnols, que de la voir toute entiere tomber entre nos mains, & devenir eux-mêmes nos voisins par un si notable agrandissement de la France, qu'ils auront sujet de redouter plus que l'Espagne.

Ils n'en doivent rien savoir que lors qu'on en sera d'accord avec les Espagnols.

Quant à Monsieur le Prince d'Orange, nous

Le Prince d'Orange affectionné à la France, mais non pas jusqu'au point de favoriser cet échange.

ne doutons pas qu'il ne soit bien affectionné pour la France, & nous en voions des preuves en diverses occasions: mais quand il verra prendre des resolutions capables de rendre lui & son fils inutiles aux Provinces-Unies, nous croyons difficilement qu'il puisse être favorable à ce dessein. Peut-être n'osera-t-il pas s'y opposer ouvertement, mais il seroit à craindre que par des moiens secrets, qui ne lui manquent jamais pour toutes les choses qu'il veut faire, il tâchât de rompre la negociation ou de faire prendre une conduite à Messieurs les Etats, laquelle nous donnant jalousie forçât la France de se departir de ce qui ne leur plairoit pas.

On nous donne tous les jours de nouveaux avis que Trautmansdorff n'est pas favorable aux interêts de Baviere. Nous en avons averti les Ambassadeurs de ce Prince, qui nous ont néanmoins témoigné que leur Maître a reçû de nouveau toutes les assûrances qu'il pouvoit souhaiter de l'Empereur, & qu'ils ne peuvent croire que son principal Ministre agisse ici d'une autre façon. Ils n'ont pas laissé d'être un peu émûs de quelques circonstances que nous leur avons fait remarquer, qui leur donnent sujet de prendre une opinion contraire, & ils n'ont pû s'empêcher de nous faire connoître qu'ils n'aprouvoient pas le long sejour que Trautmansdorff fait à Osnabrug.

Son Eminence ne pouvoit faire prendre une resolution plus utile au service du Roi, que d'envoier une personne d'autorité & capable pour avoir soin des levées que l'on fait en plusieurs

en-

endroits. Nous apprenons qu'elles s'avancent beaucoup, & qu'il y en aura bien-tôt un nombre considerable sur pied, qui méritera bien l'application d'un homme seul pour pourvoir à la sûreté de leur passage, à leur logement quand les troupes arriveront, & à leur subsistance.

Nous n'avons pas manqué d'exagerer en divers lieux les grandes restitutions que le Roi veut faire pour le bien de la Paix & la facilité que donneroit à Sa Majesté la possession de trois Electorats entiers qui sont entre ses mains, si elle avoit intention de continuer la guerre dans l'Allemagne & d'y faire de nouvelles conquêtes. Nous ne devons pas celer qu'on nous a répondu plusieurs fois que les Places que nous offrons de rendre ont toûjours été en la possession de celui qui est le Maître de la Campagne. On ne savoit pas encore que les fortifications de Maience fussent en si bon état que Monsieur de Turenne les a représentées à Son Eminence. Elles nous donneront lieu de faire considerer davantage l'importance de cette restitution.

Il y a grand sujet de croire que l'esperance, que les Espagnols ont de quelque changement en leur faveur, du côté de l'Italie ou d'ailleurs, les a jusques ici rendus si retenus qu'ils ont été. Nous croions pourtant que lors que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats leur auront déclaré qu'ils ne veulent entrer en aucune negociation sans nous, & qu'ils verront que toutes les mesures qu'ils pensoient avoir prises de ce côté-là seront rompuës, qu'ils seront con-

 traints

traints de s'avancer plus qu'ils n'ont encore fait. Lesdits Sieurs Ambassadeurs auroient déja fait cette déclaration sur nos instances, s'ils n'avoient, comme nous estimons, dessein de se servir de cette occasion, pour nous faire passer ce 9. Article, dont ils nous pressent tant. Hors ce point, nous ne voions rien en eux qui ne nous donne un entier sujet de satisfaction.

Le mauvais traitement que Son Eminence a autrefois reçû de Monsieur le Cardinal Barberin rend l'assistance qu'il donne aujourd'hui à tous ceux de cette Maison plus glorieuse. Il importe extrémement de ne faire pas voir à toute l'Italie que la protection, que le Roi leur a départie, leur est plus nuisible que profitable, aiant plûtôt obligé le Pape d'augmenter ses persecutions que de les diminuer. La resolution de les proteger a été très-utile à l'Etat, puis qu'on a aquis par ce moien grand nombre de Cardinaux, qui pourront garentir la France, dans le prochain Conclave, du malheur où elle est tombée, pour n'avoir pas pû empêcher au dernier qui s'est fait l'élection d'un Pape si passionné pour l'Espagne. Nous souhaiterions bien que Monsieur le Nonce eût assez de créance auprès de lui pour lui répresenter effectivement ce que nous lui disons souvent sur ce sujet. Mais soit qu'il craigne qu'on découvre un jour que nous lui aurions donné ce conseil, soit qu'il apprehende de choquer des resolutions du Pape, nous croions qu'il n'en ose écrire que foiblement.

MEMOIRE

De Son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 10. Fevrier 1646.

On a enfin envoyé d'Espagne à Pegnaranda un pouvoir illimité de faire la Paix. Miserable état de l'Espagne. Elle desire une suspension d'armes du côté de la Catalogne. Castel Rodrigo veut persuader au Prince d'Orange que la France songe à faire, par un mariage, son accommodement particulier avec l'Espagne. La France envoye d'Estrades à la Haye pour desabuser le Prince. On pourroit lui offrir le Marquisat d'Anvers pour le rendre favorable à l'échange. Les Espagnols croient que la France veut faire la Campagne avant que d'entrer tout de bon en Traité. Préparatifs de la France. Elle pourra conclurre sans y comprendre le Roi de Portugal. Mais il ne faut s'en ouvrir qu'à l'extrémité, & pour obtenir quelque chose de plus. Il faut se moquer des menaces de la separation de l'assemblée. On demandera volontiers l'Infante en mariage pour le Roi, si on peut avoir les Païs-Bas par ce moien. La Thuillerie a fait raport de la sincerité de la Reine de Suede. Chanut lui succedera en Suede. Le Sr. de Tracy envoyé en Allemagne pour les levées.

AVant que repliquer à ce que je crois necessaire à vôtre Memoire du vingt-huit du passé, je vous dirai que j'ai reçû d'Espagne, *On a enfin envoié d'Espagne à*

Pegnaranda un pouvoir illimité de faire la Paix. pagne, de fort bon lieu, qu'on avoit envoié par un exprès, entiere autorité à Pegnaranda pour la conclusion de la Paix, à telles conditions qu'il jugeroit à propos, & que quoi que l'on eût publié de l'ample étenduë de son pouvoir, il avoit été jusques à cette heure fort limité.

Miserable état de l'Espagne. Que l'on ne voioit pas jour en Espagne comme quoi secourir puissamment la Flandre, ainsi qu'ils en étoient continuellement pressez par couriers sur couriers que depêchoient le Marquis de Castel Rodrigo & Picolomini, & que l'on reconnoissoit comme impossible de mettre du côté de la Catalogne cette année une armée capable de résister à celle du Roi, n'étant pas demeuré de reste trois mille hommes de celle de l'année derniere, qui fut presque toute defaite; desesperant de tirer pas un soldat d'Allemagne, & ne faisant pas grand fondement sur ce qui peut arriver d'Italie, ni des Walons qu'on leur doit envoier de Flandres, & beaucoup moins des levées qui se font en Espagne; vû qu'étant obligez de conduire les hommes levez à l'armée, ils se debandent à l'instant, quelque diligence que l'on y apporte.

Qu'ils craignent extraordinairement que l'Empereur, pressé de la necessité de ses affaires, & par Baviere & les autres Princes de l'Empire, ne fasse une Paix particuliere avec la France, & ses alliez, & que sur cela on avoit resolu de donner ledit pouvoir à Pegnaranda, & de lui ordonner précisément, qu'après avoir fait toutes les remontrances possibles aux Mi-

nistres

niftres de l'Empereur, pour les obliger à ne s'accorder pas fans l'Efpagne, il accordât plûtôt toutes chofes que de laiffer conclurre une Paix, dans laquelle elle ne fut pas comprife.

On me mande auffi que fi la France fe veut contenter du Rouffillon, & de ce qu'elle a conquis en Flandres, fans s'opiniâtrer à la Catalogne, & à vouloir foûtenir le Roi de Portugal, (auquel pourtant ils tomberoient d'accord de donner quelque fatisfaction) on pourra conclurre la Paix en quatre jours. Tous ces avis, comme je vous ai dit ci-deffus, viennent de perfonnes bien informées, & vous en pourrez reconnoître la verité dans les Conferences que vous aurez avec les Mediateurs & les Miniftres d'Efpagne.

Elle defire une fufpenfion d'armes du côté de la Catalogne.

Ce que l'on mande des difficultez que le Roi d'Efpagne aura de mettre de ce côté-là en Campagne une armée confiderable & de l'apprehenfion qu'il a de ne pouvoir nous empêcher de faire de grands progrès, cette année, nous eft confirmé de tous côtez, & depuis quatre jours par les inftances que l'Ambaffadeur de Venife, qui eft ici, a faites fur les Lettres qu'il avoit reçues de celui de Madrid, pour nous obliger à confentir à une fufpenfion par mer & par terre de ce côté-là. Ils ont pris occafion de la propofition que nous avions faite en faveur de la République de Venife, de faire une fufpenfion d'Armes dans la Mer Mediteranée, touchant laquelle je vous envoierai une copie du Memoire qui fut communiqué de la part de la Reine à l'Am-

à l'Ambassadeur Nani au mois de Novembre dernier, & refusant ladite proposition en ces termes-là, ils ont témoigné qu'ils y consentiroient volontiers si la France vouloit aussi demeurer d'accord d'une treve par terre en Catalogne; dont on peut aisément tirer consequence du peu d'esperance qu'ils ont de se défendre de ce côté-là.

Castel Rodrigo veut persuader au Prince d'Orange que la France songe à faire, par un mariage, son accommodement particulier avec l'Espagne.

Le Marquis de Castel Rodrigo jusques à cette heure ne fait faire aucune proposition; mais c'est bien lui, à mon avis, ou quelqu'un par ses ordres, qui a fait dire en grande confidence à Monsieur le Prince d'Orange que la Negociation de Munster s'entretenoit par une certaine apparence; mais qu'en effet la Paix se traitoit en grand secret entre la France & l'Espagne, par le moien du mariage de l'Infante, & que s'il n'y prenoit bien garde Messieurs les Etats se trouveroient mal recompensez du procedé qu'ils tiennent avec la France, & ledit Prince frustré de tous les avantages qu'il peut esperer, s'il ne la prévient, portant Messieurs les Etats à conclurre avec l'Espagne sans elle.

La France envoie d'Estrades à la Haye pour desabuser le Prince.

Monsieur le Prince d'Orange en a écrit en grand secret à Monsieur d'Estrades, & quoi qu'il ne nomme pas Castel Rodrigo, il n'y a nulle difficulté que cette charité vient de lui. Ledit Prince témoigne dans sa Lettre de n'avoir point de soupçon qu'il y ait aucun Traité, puis que je ne lui en ai rien mandé. Néanmoins il le dit en termes qui me font assez connoître qu'il en a quelque apprehension. C'est pourquoi j'ai crû qu'il seroit à propos d'obliger Monsieur d'Estra-

d'Estrades à faire un voiage en diligence à la Haye, pour rassûrer l'Esprit dudit Prince, au même temps qu'il pourra concerter & ajuster avec lui les desseins de la Campagne prochaine, & tâcher adroitement de le porter à me donner conseil d'écouter la proposition que les Espagnols me voudroient faire, dans l'assûrance qu'il doit avoir, que tout lui sera aussi-tôt fidellement communiqué. Je le chargerai de sonder aussi avec la même adresse ses sentimens, en cas que pour ajuster promptement toutes choses, il fut proposé de nous donner les Païs-Bas; parce que comme nous n'avons à aprehender autre chose, dans la negociation avec les Espagnols, que la jalousie de Messieurs les Etats & l'artifice de nos Ennemis qui pourroient les dégoûter de nous, en faisant connoître au Prince d'Orange que nous traitons à part, nous serions exempts de toutes ces apprehensions, si je pouvois, de concert & du consentement dudit Prince, negocier là-dessus avec Castel Rodrigo pour remettre après cela la conclusion de toutes choses à Munster.

On pourroit lui offrir le Marquisat d'Anvers, pour le rendre favorable à l'échange.

Il me semble qu'un bon moien pour obliger bien tôt le Prince d'Orange à y donner les mains, ce seroit, comme je vous l'ai marqué ci-devant, de lui donner esperance de le gratifier du Marquisat d'Anvers, à condition de le reconnoître de la France. Il ne faut pas douter qu'il n'en fut ravi, & qu'il ne portât Messieurs les Etats à consentir à la Paix par ce moien, puis qu'il les feroit jouïr d'un profond repos, & les assûreroit de n'être plus inquietez par les Espagnols,

qui

qui seroient alors bien éloignez d'eux. Outre que les raisons qui les obligeoient à desirer de confiner la France, lors qu'ils firent le partage de la Flandre par le Traité de l'an 1635, doivent être encore assez fortes, pour les persuader à la même chose, quand on en trouveroit un expedient, auquel les Espagnols s'accordassent, & cela d'autant plus que nous consentirions à donner Anvers à Monsieur le Prince d'Orange.

Je vous supplie de tout mon cœur de tenir ceci fort secret, & de prendre garde qu'on ne pénétre ce que Monsieur le Prince d'Orange a écrit à Monsieur d'Estrades, parce qu'il recommande fort que personne n'en sache rien.

Vous voyez, Messieurs, comme quoi les Ennemis continuent leurs ruses, & qu'ils ne peuvent pas se porter à prendre une bonne resolution & à vous proposer quelque parti qui soit recevable, dans un temps qu'eux-mêmes demeurent d'accord, que sans que Dieu fasse quelque miracle en leur faveur, ils ne peuvent éviter de plus grandes pertes cette Campagne. Mais à la fin la conduite de vous autres Messieurs, qui sans vous flatter, ne peut être ni plus prudente, ni plus ferme, ni plus adroite qu'elle est, les contraindra, dans la foiblesse où ils sont & dans le malheur qui les poursuit, à vous faire quelque proposition raisonnable, lors qu'ils seront une fois pour toutes détrompez (comme il y a apparence qu'ils le devroient être) de pouvoir separer de cette Couronne celle de Suede, & Messieurs les Etats, ainsi que vous

vous en a menacé Contarini, lequel nous fait grand tort par les Lettres, qu'il écrit à l'Ambassadeur qui est ici, toutes pleines de plaintes de la dureté qu'il rencontre en vous autres Messieurs, voulant faire croire, que vous vous êtes declarez de ne vouloir écouter aucune proposition qui aille contre la retention de tout ce que nous avons occupé sur les Espagnols, ce qui étant après raporté à des personnes qui n'entendent pas la façon dont il faut manier les affaires, elles concluent que nous ne voulons point la Paix. Mais comme je vous ai mandé ci-devant il faut faire ce que l'on doit & acheter, par la mortification de quelque peu de temps, de la gloire & de la satisfaction pour toute sa vie.

Les Espagnols croient que la France veut faire la Campagne avant que d'entrer tout de bon en Traité.

Une des plus grandes esperances que nous devons avoir que Pegnaranda & Castel Rodrigo se resoudront bien tôt à nous faire quelque proposition, c'est qu'ils croient fermement, aussi bien que le Roi d'Espagne, & les Ministres qu'il a auprès de lui, que la France est resolue de voir quels avantages elle pourra encore remporter cette Campagne, avant que d'entrer tout de bon en Traité. C'est pourquoi il ne faut pas plaindre toutes les dépenses que nous faisons pour de grands préparatifs de tous côtez, & pour mettre les choses en état de pouvoir promptement entrer en Campagne, particulierement en Catalogne, qui est la partie la plus sensible pour eux. Aussi l'on y a depêché depuis quatre jours le Chevalier de la Valliere, pour porter des Instructions à Monsieur le Comte d'Harcourt de ce qu'il aura à faire, & pour le soliciter

Préparatifs de la France. ter de profiter du mauvais état des Ennemis, & d'entreprendre quelque chose à la fin de ce mois, ou au commencement de l'autre, puis qu'il a des forces suffisantes pour cela, que l'artillerie est prête, & que ce climat-là le permet. On fera aussi partir bien-tôt Monsieur le Prince Thomas, que nous avons ici depuis trois jours, & on travaille avec toute la diligence possible à mettre l'armée navale en mer, pour faire outre cela quelque tentative en Italie.

Elle pourra conclurre sans y comprendre le Roi de Portugal. Vous savez, Messieurs, qu'encore que nôtre interêt propre, & plusieurs autres raisons nous obligent à procurer toute satisfaction au Roi de Portugal dans la Paix, parce que tout ce qui lui sera avantageux diminue d'autant la puissance de nôtre ennemi, nous ne sommes pas néanmoins tenus à toute extrémité, en sorte que le refus absolu que l'on pourroit faire, de le comprendre dans l'accommodement, nous doive empêcher de conclurre, quand d'ailleurs nous y trouverons nôtre compte. Je me remets là-dessus & à vos instructions, & à plusieurs depêches du Roi, ou des miennes, qui touchent là-dessus. *Mais il ne faut s'en ouvrir qu'à l'extrémité, & pour obtenir quelque chose de plus.* Mais comme il n'y a rien qui pique plus au vif les Espagnols, à l'égard de l'Espagne même, & avec raison, puis qu'étant la partie la plus sensible, elle est la plus capable de donner le dernier coup à la Monarchie, il semble que la prudence requiert que nous tenions bon à demander avec efficace & grande vigueur, que ledit Roi de Portugal soit content, afin que cette fermeté, lors qu'il sera jugé à propos de s'en relâcher à certain point, serve à nous faire obte-

obtenir les ſatisfactions que nous demandons d'ailleurs.

Et ce qui me convie davantage à vous propoſer cette ſorte de conduite, comme très-utile au ſervice du Roi, à vôtre gloire & à l'avancement de vôtre negociation, c'eſt que je comprends par tous les avis les plus ſecrets, que je reçois de Bruxelles & d'Eſpagne, que les ennemis ſe promettent, & ſe tiennent comme aſſûrez, que vous n'inſiſterez pas beaucoup ſur les affaires de Portugal; ſi bien que ſelon toutes les apparences, l'effet ſera merveilleux quand ils ſe verront trompez en leur calcul, & quelque mauvaiſe diſpoſition que les Mediateurs aient à nôtre égard, il eſt à croire, que pour leur propre interêt ils ſeront de nôtre côté, & qu'ils nous ſeconderont à faire valoir nos raiſons en ce point, puis que s'interpoſant pour la Paix générale, elle ne ſeroit pas telle, ſi on laiſſoit allumer la guerre en Portugal. Et je ſuis averti que Contarini a parlé ſur ce point librement aux Miniſtres d'Eſpagne, ſoûtenant que l'Aſſemblée étant convoquée pour faire une Paix Univerſelle, & non pour laiſſer rien en arriere qui puiſſe troubler quelque endroit de la Chrétienté, ni fournir une nouvelle matiere d'en alterer le repos; en vain ils croiroient de pouvoir faire la Paix, ſans que le Portugal y fut compris.

Il faut ſe moquer des menaces de la ſeparation de l'Aſſemblée.

Il n'y a rien dont vous deviez tant vous moquer, que des menaces de la ſeparation de l'Aſſemblée. Je vous aſſûre que quoi que les Eſpagnols puiſſent dire, ils n'apprehendent rien à l'égal

à l'égal de cela, & qu'ils ne prendront jamais cette resolution. Ce sont les peuples de Flandres, du Comté de Bourgogne & d'autres endroits de leur domination, & non pas ceux de ce Roiaume, qui ne demeurent plus dans l'obeïssance, & dans le devoir, que par l'espoir continuel dont ils sont flattez, & amusez d'un prompt accommodement. C'est une finesse des Mediateurs, qui est un peu grossiere, & je suis certain que rien n'obligeroit & n'étonneroit les Espagnols, comme une pareille menace dans vôtre bouche, si dans certain temps limité nous ne recevons satisfaction de nos demandes. C'est pourquoi j'estime que le meilleur discours qu'on puisse tenir dans les occasions qui se presenteront, c'est de leur faire entendre que toutes les dépenses, & tous les préparatifs pour la Campagne prochaine sont faits, & que la France ne peut demeurer que très-satisfaite, quelque succès qu'ait la negociation de Munster. Car ou la Paix se conclurra, & c'est ce que nous desirons, ou elle ne se fera pas, & c'est ce qui nous convient. Je vous dis ceci, parce qu'aiant parlé en ces termes à Monsieur le Nonce, & à l'Ambassadeur de Venise, j'ai sû qu'ils ont fait grande reflexion là-dessus, & qu'après une grande Conference ils étoient tombez d'accord ensemble, qu'il ne reste pas tant à faire, à beaucoup près, pour la ruïne entiere de la Maison d'Aûtriche, que ce qui a été déja fait.

Vous ne sauriez vous persuader, Messieurs, à quel point je me rejouïs quand je vois en vos

dépêches que l'un ou l'autre de vous s'est entretenu avec quelqu'un des Ministres d'Espagne ; parce que vos raisons, & la maniere avec laquelle vous les portez, font plus d'effet en une Conference ; que tout ce que sauroient dire en un mois les Mediateurs.

Il semble que le discours que Contarini a fait, quoi qu'en passant, touchant le mariage de l'Infante, en nous donnant les Païs-Bas, étoit une belle occasion pour l'engager d'entrer dans la matiere, & quand même, comme vous croiez, il ne l'auroit pas dit avec participation des Ministres d'Espagne ; il suffisoit que la chose fût proposée par lui, pour en introduire la negociation, l'obligeant adroitement à se faire avoüer par les Espagnols. Et quand pour sauver *il decoro della Corona d'Ispagna*, (comme Saavedra a dit à Monsieur d'Avaux,) il seroit necessaire de demander l'Infante en mariage pour le Roi, étant auparavant assûrez d'avoir les Païs-Bas avec les autres conditions que l'on a mandées, il n'y auroit, à mon avis, aucune difficulté de les contenter en ce point. Peut-être qu'àpresent vous aurez eu lieu d'entrer en quelque negociation là-dessus, & je prie Dieu de tout mon cœur de vous donner moien de sortir d'affaire par un semblable parti que je considére toûjours comme le plus glorieux, & le plus avantageux que la France puisse obtenir. Mais pour ce qui est du mariage de l'Infante, j'ai toûjours grand' peine à croire, que les Espagnols voulussent consentir qu'il fut contracté avec Sa Majesté.

On demandera volontiers l'Infante en mariage pour le Roi, si on peut avoir les Païs-Bas par ce moien.

La Thuillerie fait raport de la sincerité de la Reine de Suede.

Les assûrances que Monsieur de la Thuillerie me donne de la sincerité de la Reine de Suede & du Chancelier Oxenstiern méritent, à mon avis, que nous diminuions de beaucoup les soupçons que nous avoit donné la conduite de ses Ministres à Osnabrug & il me semble remarquer en vos derniers Memoires, que ceux-ci avoient fait de nouvelles protestations en la même conformité. Néanmoins je persiste toûjours à croire qu'il y faut incessamment avoir l'œil ouvert, parce que l'occasion ordinairement fait le larron. Je veux dire que les offres & les flateries que leur font nos ennemis (qu'ils savent appuier de tant d'artifices) pourroient à la fin leur persuader en un seul jour ce qu'ils n'ont pû faire en nombre d'années. Le voiage de Monsieur de la Thuillerie en cette Cour-là a été fort à propos, parce qu'il reconnoîtra la source des intentions, que l'on y a sur toutes les affaires présentes. Je ne vous mande pas en détail ce que sa dépêche contient, puis qu'il me marque qu'il vous avoit informez de tout amplement, & après son depart le Sieur Chanut qui y doit demeurer, en usera de même, étant homme prudent, accort, & fort soigneux de ce dont il est chargé.

Chanut lui succedera en Suede.

Le Sieur de Tracy envoié en Allemagne pour les levées.

On envoie en toute diligence en Allemagne le Sieur de Tracy, avec tous les ordres necessaires, pour tenir la main à l'ocasion de ce que nous attendons des levées qui se font en ce Païs-là pour le service du Roi, & pour prendre soin qu'elles puissent, sans aucun inconvenient, se rendre promptement sur le Rhin. Il est actif, resolu,

resolu, & fort zelé, & très-pratic de tous ces endroits-là, si bien que joint à toutes ces qualitez les bons avertissemens que vous aurez, Messieurs, agréable de lui donner, je ne doute point qu'il ne fasse des merveilles, & qu'il n'en vienne heureusement à bout, avec beaucoup d'avantage pour nous, & de gloire pour lui.

Puisque Bonichausen a déja levé les trois Compagnies de Cavalerie, outre celles dont on étoit demeuré d'accord avec lui, il faudra prendre patience, & ne le pas dégoûter pour peu de chose, mais il le faut presser pour l'Infanterie que j'ai peine à croire qu'il puisse faire au nombre qu'il s'est engagé. Cependant il nous a engagez à de grandes dépenses pour l'entretien de la Cavalerie, que l'on n'a jamais douté qu'il ne pût lever avec facilité. C'est une chose étrange qu'avec toutes les difficultez qu'il y a à faire des levées d'Infanterie en France, si le Roi y vouloit lever dix mille chevaux, je m'obligerois à les rendre complets dans six semaines.

Tout ce que je vous ai mandé de Volmar sur le sujet de Baviere par raport à nôtre satisfaction, est la pure verité. Et si depuis Volmar a paru autrement & que les Ambassadeurs de Baviere ne le trouvent pas contraire aux interêts de leur Maître, c'est parce que la crainte qu'il a euë d'attirer sur lui la persecution de ce Prince, l'aura obligé de changer de conduite. Du surplus il est indubitable, que soit par sa disposition naturelle, soit pour l'étroite union avec les Ministres d'Espagne, il doit être suspect

pect à Baviere, & qu'il a grande aversion pour ses avantages.

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 10. Fevrier 1646.

Affaire des Barberins. Passeports pour le Duc de Lorraine. La France ne proposera pas la Treve. Il paroît que la Suede tiendra bon dans l'alliance avec la France. Darmstadt demande la protection de la France dans ses differens avec Cassel.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du vingt-septiéme du passé a donné lieu de presser l'execution de ce qui avoit été resolu: & pour profiter, & tirer service des troupes qu'on leve en Allemagne pour cette Couronne, on y envoye Monsieur de Tracy, qui sera accompagné d'un Commis du Tresorier de l'extraordinaire des guerres, pour paier les dépenses, qui seront jugées absolument nécessaires pour le maintien desdites troupes. Nous faisons plus de fondement sur celles qui se levent à Hambourg que sur toutes les

les autres, où à la verité Monsieur de Meules execute avec adresse & chaleur les ordres qu'il a reçus, & ce ne lui est pas une petite gloire que lui donnent les Ennemis, quand ils avouent que ses soins les ont empêchez de profiter du licentiement des troupes de Dannemarc. On veut croire que Bonichausen satisfera à ce qu'il a promis, & desormais il seroit temps qu'il fit voir le Corps ensemble en état de marcher, principalement l'Infanterie. L'ouverture qu'il fait d'augmenter son Regiment de Cavalerie de trois Compagnies, n'a pas été reçuë, & le bon marché qu'il dit avoir des hommes, n'a pas donné lieu à la tentation. Toutefois je ne détermine pas qu'on ne l'accepte, & j'espere, avant que de finir cette Lettre, d'être informé de la derniere intention de Sa Majesté, & que je vous la ferai savoir, aiant pressé Monsieur le Tellier de la prendre. Le Commandeur qui est demeuré chargé des affaires de Portugal par le départ du Comte de Vidiguiera, avouë que son Maître n'a plus rien à desirer, & que vous avez passé tout ce qu'il pouvoit attendre; mais saisi de crainte d'un refus du côté de l'ennemi, je vous exhorte à la perseverance.

Affaire des Barberins.

Le Pape veut essaier quelle peut être la nôtre, & si je ne me trompe la patience prevaudra contre la haine, & malgré les malveillans des Barberins, leur Maison sera plus puissante qu'elle n'a encore été, & si elle a été privée de l'appui d'un Oncle & d'un Pape, elle a rencontré l'appui d'un grand Roi, Ceux qui sont chargez en Cour de Rome des affaires de Sa

Majesté, n'ont pas jugé à propos de nous dépêcher un Courrier exprès sur la retraite des deux freres; au moins il n'en a point paru jusqu'aujourd'hui, mais nous ne saurions manquer au premier ordinaire d'être informez du jugement qu'on en aura fait. Le jour de leur partement étoit celui du Courrier, & ce temps me semble suffisant pour pénétrer les sentimens du palais, & pour avoir donné lieu à quelques citations & executions, s'ils en ont deliberé aucunes. Leur crime n'est que d'être riches, ainsi qu'on nous le mande. Et le Cardinal Antoine possedant moins que les autres, sera plûtôt en état de grace.

Passeports pour le Duc de Lorraine.

Sa Majesté a bien consideré ce que vous lui avez mandé vous avoir été dit des passeports demandez pour le Duc Charles, & les raisons qui vous ont portez à vous défendre de les accorder. Elle s'est remise à vos prudences de ce qu'il s'en devra faire, & elle ne juge pas se devoir déterminer à rien de plus précis que ce qu'elle a fait du passé. Vous êtes sur les lieux, où l'on peut juger s'il y a raison de l'accorder ou de persister au refus; & où on peut pénétrer les intentions des Imperiaux, & ce qui feroit à craindre ou à esperer de la resolution qu'on pourroit prendre sur ce sujet. Vôtre Lettre nous apprend que cela est poursuivi, mais de sorte que quand vous vous affermirez en vos premieres déliberations, celles qui ont à se faire pour avancer la Paix, n'en seront point reculées.

Aiant

Aiant parlé de cette affaire vous êtes entrez dans une autre, qui est bien plus de consé-quence. Les Mediateurs vous ont pressez de vous déclarer sur les prétentions & conditions, que vous avez demandées aux Espagnols. La réponse que vous leur avez faite, sans avoir concerté entre vous, leur aura fait connoître que vous n'en avez pas été surpris & leur aura fait voir ce que l'on doit attendre de vôtre adresse, de vôtre capacité, & de vôtre bonne foi. On se devoit promettre, qu'au lieu de vous presser de parler, ils passeroient des offices envers vos parties, lesquelles pour se laisser entendre, comme ils ont fait du passé, qu'ils étoient prêts de consentir à une Paix ou à une Treve, ne sont pas hors de blâme de ne point répondre aux propositions que vous avez faites. S'ils les condamnent pour être trop hautes, ils condamnent aussi la maniere de proposer, & leur premier écrit a donné lieu au nôtre, que tous gens sages ne sauroient condamner.

Ce n'est pas un moien pour nous porter à rabattre de nos demandes, que de nous menacer de rompre l'Assemblée. Nous savons, & vous l'avez très-bien jugé, qu'ils ont grand peur que nous en prenions la resolution. Il y a parmi nous des gens qui ont telle envie qu'on fasse une Treve, que dès le moment qu'on en profere le nom ils se laissent pénétrer de leur sentiment. Mais sa Majesté, qui va avec grande circonspection en ses affaires, n'est pas resolue de la demander. Et quand on lui en fera les ouvertures, elle déliberera si elle la doit accepter ou rejet-

La France ne proposera pas la Treve.

ter. Sur la pensée des Mediateurs sa Majesté ne fera point de fondement. Déja elle a experimenté qu'ils avancent plusieurs choses d'eux-mêmes, qui souvent ne sont pas avancées par les autres, & en une matiere aussi délicate que cellelà il est absolument necessaire de n'y entendre qu'à bonnes enseignes.

Les Espagnols ont mis à execution ce dont on vous a voulu menacer, & comme c'est avant qu'ils aient sû nôtre réponse, on ne le peut attribuer qu'à leur infidelité. Non contents d'avoir fait rechercher Messieurs les Etats d'un Traité particulier avant le départ de leurs Commissaires, ils s'en sont de nouveau laissez entendre par deux differentes personnes, & ont eu la malice, pour y induire plus facilement les autres, de dire, que nous étions en traité avec eux, & sur le point de conclurre, & que l'une des conditions étoit le mariage du Roi & de l'Infante. Ils n'ont pas eu l'effronterie d'avancer les articles, dont je suis resté surpris. Monsieur le Prince d'Orange s'est moqué de l'avis, & n'a pas laissé de le faire savoir ici.

Il paroît que la Suede tiendra bon dans l'Alliance avec la France.

Ceux que j'ai reçus de Monsieur de la Thuillerie se conforment extrémement aux vôtres. Il ose assûrer que les Suedois ne manqueront point à ce qu'ils ont promis, & il se fonde non seulement sur le bon accueil qui lui a été fait, mais sur l'autorité entiere, que le Chancelier s'est conservée en leur Cour, avec lequel aiant été près de trois heures en conference, il tient l'avoir pénétré jusques à en oser répondre. Pourtant il promet une seconde dépêche, & il n'aura

ra pas manqué de vous faire réponse à celle que vous lui avez adressée. Ce que vous avez ajoûté du different qui paroît entre leurs Plenipotentiaires confirme ce que vous avez mis un peu devant; & toutes les choses ainsi examinées, on se promet, que les Suedois non seulement persisteront loiaument en ce qu'ils ont juré, mais chercheront les moiens d'amender ce que les Alliez leur pourront reprocher.

Un Deputé de Darmstadt m'aiant fait parler des interêts de son Maître, & essaié d'engager Sa Majesté d'en prendre la protection, ou au moins à ne point appuier les interêts de Madame la Landgrave contre lui; je lui ai répondu, que cette Princesse avoit tant merité du bon parti & des Couronnes, qu'on ne la pouvoit abandonner, que ses demandes seroient appuiées par vous, & que le seul moien qu'il y avoit de mettre sa famille en repos, étoit qu'ils vuidassent une bonne fois, & en une Assemblée aussi notable que celle de Munster leurs differens. Il me voulut parler des services rendus en faveur de son Maître & des transactions passées entre les Landgraves. Je lui répondis, que je ne savois pas le fonds des raisons de son Prince, mais que j'avois vû des consultes faites par de grands Jurisconsultes Allemands & François, qui ne les avoient pas en grande consideration, que pour le demeurant ne s'agissant que de faire instance que son Païs fut soulagé, je m'y emploierois avec soin.

Darmstadt demande la protection de la France dans ses differens avec Cassel.

J'ai reçû une Lettre de Monsieur de Bregy, datée de Stettin du dix-septiéme du passé, & le

le double des Transactions passées entre les Maisons de Brandebourg & de Pomeranie, comme des investitures accordées à ceux de Brandebourg du Duché de Pomeranie, que ledit Electeur lui a fait remettre pour nous être envoiez, d'où s'en pourroit inferer qu'il apportera beaucoup de difficulté à quitter ce Duché aux Suedois. J'ai ouï dire à Monsieur le Baron d'Avaugour, que le Roi de Suede & les Electeurs étoient demeurez d'accord, l'un de moienner la récompense, & l'autre d'accepter. S'il s'en est passé quelque acte, il sera entre les mains des Suedois, qui n'oublieront pas de l'exhiber.

Par une Lettre de Monsieur le Maréchal du Plessis Praslin du vingt-trois du même mois, j'ai apris qu'on tenoit pour assûré en la Cour de Savoye, que Madame a revoqué Belletia. Son Ambassadeur qui reside en celle-ci, s'en est aussi laissé entendre, ainsi que je crois vous l'avoir mandé. La longue contestation ôte la grace & le mérite de la chose, & fait perdre tous les avantages qu'on en auroit pû tirer par l'execution de bonne heure & à l'instant qu'on a connû que Sa Majesté le desiroit. Mais le conseil de prudence n'a pas été embrassé par Madame de Savoye.

Mecredi dernier arriva en cette ville Monsieur le Prince Thomas. Monsieur de la Court Groulart, que l'on a destiné pour le voiage de Constantinople, se trouve incommodé d'une chûte qu'il fit pendant les dernieres gelées. Cela a rétardé son voiage, il promet de se mettre en chemin

min au commencement du Carême. Il a été resolu que dans Lundy au plus tard Monsieur de Tracy partiroit, qu'il seroit envoié un Commissaire à Maience, & cela avant que vôtre Lettre du premier du courant nous eût été rendue; que les trois Cornettes de Cavalerie levées par Bonichausen seroient prises en service, & que vous lui ferez connoître qu'il est temps qu'il hâte la levée d'Infanterie, & que c'est une grace extraordinaire d'augmenter son Regiment de Cavalerie. Mais cela se donne à son merite, & à la recommandation que vous en avez faite. Je suis.

REPLIQUE

De son Eminence au Memoire desdits Sieurs Plenipotentiaires. Du 20 Janvier 1646.

Envoiée à Munster le 6. Fevrier audit an.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange, quoi que la France y gagne; à cause du mauvais état de leurs affaires. La France consentira au mariage dans la vûe dudit échange. Les divisions intestines empêcheront les Anglois de s'y opposer. Cet échange seroit indifferent aux Portugais, desquels au bout du compte on ne doit pas fort s'embarrasser. Il faudra menager cette affaire bien délicatement envers les Catalans. Les Etats y

con-

consentiroient en donnant Anvers au Prince d'Orange, pourvû que cette Ville relevât d'eux, & que ce Prince apuiât l'échange. Ce que d'Estrades lui en doit dire. Le Cardinal ne croit pas à propos de mettre sur le tapis la cession des droits du Roïaume de Navarre. La France se loüe de plus en plus de Baviere; qui offre de faire avec elle un Traité secret. Le Cardinal ne s'éloigne pas d'une suspension d'armes en Allemagne. Son entretien avec l'Ambassadeur de Venise; auquel il se plaint de Contarini. Differens avec le Pape. Si on se relâchoit sur Philipsbourg, il faudroit tâcher d'avoir Brisac & les 2 Alsaces.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange, quoi que la France y gagne; à cause du mauvais état de leurs affaires.

LEs avantages que le Roi retireroit de joindre les Païs-Bas à la France sont si évidents & si palpables; qu'il est impossible, après les avoir considerez, que ce que j'ai mis des raisons dans un Mémoire à part pour flatter les Espagnols d'un profit qu'ils auroient de rentrer en Catalogne, puisse faire grand effet. Aussi n'ai-je jamais crû, qu'elles fussent à beaucoup près si fortes; & il n'y a personne, qui ne sache que deux opposez sont toûjours incompatibles, & que quand une personne gagne il faut necessairement que l'autre perde. Il est donc indubitable, que la France seroit la mieux partagée en cela, & que si l'échange dont est question avoit à se faire de Païs à Païs en pleine Paix & de gré à gré, les Espagnols auroient tort d'y consentir. Mais il n'en est pas ainsi dans la necessité absoluë où ils sont, & qu'ils reconnoissent eux-mêmes de devoir arrêter les progrès

grès de cette Couronne & de ses Alliez par quelque moien que ce soit, afin d'éviter un plus grand mal, & peut-être leur ruïne entiere; & voiant d'ailleurs l'orage des Armées Ottomanes, qui peut après la prise de Candie, (si elle arrive) fondre en un moment sur les Roiaumes de Naples & de Sicile, qui se trouvent sans défense; & considerant sur tout l'état present de la Flandre, qu'ils peuvent assez vrai-semblablement perdre en une seule Campagne, de sorte qu'ils peuvent trouver leur compte, & doivent même desirer de rentrer dans un Païs, qui leur est aussi important, que la Catalogne (où par la continuation de la guerre nous ferons châque jour de nouvelles conquêtes) en sacrifiant un Etat dont ils sont à la veille d'être chassez, & que dans le plus haut point de leur fortune, ils ont souvent consulté d'abandonner pour leur propre interêt, sans en tirer aucun profit que celui de s'exempter des dépenses de la guerre qu'ils étoient obligez d'y soûtenir.

Il est de plus à remarquer, que cet expedient, quelque desavantageux qu'il puisse être aux Espagnols, leur donnera lieu de sortir d'affaire avec reputation. Car ils peuvent couvrir la nécessité qu'ils ont de nous abandonner les conquêtes que nous avons faites sur eux, par le beau titre de dot, en arrêtant le mariage du Roi avec leur Infante, à qui ils pourroient donner les Païs-Bas, avec les précautions pourtant & les reserves que j'ai autrefois marquées, afin que quelque accident qui pût survenir, la France demeurât toûjours dans la même possession sous

La France consentira au mariage dans la vûe dudit échange.

d'autres

d'autres titres. On pourroit même, ce me semble, pour apporter plus de facilité à la conclusion de cette alliance, convenir secretement que si le Prince d'Espagne, qu'ils peuvent marier dès à cette heure, n'a point d'enfant entre ci & le temps que le mariage du Roi pourroit être consommé, ils demeureroient quittes de la parole qu'ils nous avoient donnée touchant l'Infante, bien entendu toûjours que les Païs-Bas, dont nous serions en possession, resteroient en propre à cette Couronne à titre d'échange ou de Conquête dans une legitime guerre.

Quant aux Anglois, aux Portugais, aux Catalans, & à Messieurs les Etats que vous dites que ce parti choqueroit en même temps.

Les divisions intestines empêcheront les Anglois de s'y opposer.

Pour les premiers, il est certain qu'ils s'y opposeroient de tout leur pouvoir si leurs affaires propres étoient en un autre état, mais il se peut dire que c'est aujourd'hui la vraie conjoncture ou jamais de faire réüssir une pareille chose sans y trouver aucun obstacle de leur part. Ils n'ont nuls Ministres à Munster, leurs armes ont tant d'occupations domestiques, qu'elles ne peuvent prendre aucun interêt au dehors; & pour toutes les raisons qu'ils sauroient représenter aux Espagnols, ils les connoissent aussi bien qu'eux. Mais comme c'est la pure nécessité & l'apprehension extrême d'avoir pis, qui doit le leur persuader, si une fois leur résolution en est prise, toutes ces remontrances étrangeres ne produiroient pas grand effet. Au surplus la haine naturelle que la nation Angloise a

pour

pour la France, & la jalousie inveterée qu'elle a de ses prosperitez, est un des motifs qui nous doit le plus obliger à faire tous nos efforts pour l'heureux succès de ce point, étant évident qu'une pareille augmentation de puissance à ce Roiaume leur ôteroit pour jamais de l'Esprit la pensée aussi bien que les moiens de nous nuire.

Cet échange seroit indifferent aux Portugais, desquels au bout du compte on ne doit pas fort s'embarrasser.

Quant aux Portugais, il n'y a rien contre eux dans cet échange qui ne se rençontre également dans le parti de retenir le Roussillon & leur rendre la Catalogne, moiennant quelque piéce considerable dans l'Artois ou dans la Flandre, ou en toute autre part ; dans lequel il ne fùt pas arrêté que le Roi d'Espagne leur laissât la possession libre de ce qu'ils tiennent à présent, puis que nous ne les abandonnerons pas plus en une façon qu'en l'autre, arrêtant toûjours pour eux une Treve la plus longue qu'on pourroit obtenir, pendant laquelle on traitteroit à fonds de leur accommodement. Après tout, vous savez, Messieurs, comme je vous l'ai mandé depuis peu, jusques à quel point va nôtre obligation envers le Portugal, & que nous sommes en pleine liberté de chercher nos avantages sans le considerer qu'autant que nôtre interêt propre le requiert. Et ce qu'il y a de bon en cela, c'est que nous n'avons pas à craindre qu'aucun soupçon de nôtre conduite les puisse faire accommoder avant nous. Il est vrai que je persiste toûjours à devoir tenir ferme, & à porter plus hautement leurs prétentions que les Espagnols ne s'y at-

tendent, afin qu'ils eftiment de gagner beaucoup quand nous nous relâcherons & qu'ils nous en tiennent compte à nôtre profit.

Il faudra ménager cette affaire bien délicatement envers les Catalans.

Pour les Catalans, bien que ce foient aujourd'hui des fujets du Roi & qu'il dépende abfolument de Sa Majefté, d'y prendre telle refolution que le bien de fes affaires le voudra; néanmoins le point eft très-délicat à manier, pour la mauvaife conféquence, qu'il y a lieu d'apprehender de la mauvaife foi de nos Ennemis. C'eft pourquoi, outre les autres précautions qui s'y pourront prendre, j'eftimerois, que fi nous pouvons obliger par quelque moien, nos Parties ou les Mediateurs de leur part à nous faire la propofition dont il s'agit, il faudroit ne leur faire de réponfe précife, fi ce n'eft que l'on en communiquera aux Catalans, fans la fatisfaction & le confentement defquels Sa Majefté ne refoudra jamais rien dans les affaires qui regarderont leur Principauté, & en attendant, on pourroit voir fi les Efpagnols defirent veritablement la chofe, s'ils y marchent de bon pied & fi donnant confentement à cet expedient (après nous être affûrez que les Catalans recevroient telle fatisfaction & bon traittement qu'ils fauroient defirer) nous pouvons nous en promettre l'execution fincere. Cependant on a écrit en Catalogne pour faire venir ici un des Deputez, à qui on puiffe parler felon ce qui fe paffera à Munfter fur leur interêt.

Quant à Meffieurs les Etats, on croit pour les raifons ci-jointes, que j'ai ramaffées à la hâte

dans

dans un Memoire ſeparé, & auſquelles il s'en peut ajoûter beaucoup d'autres, que mal aiſément ſe peuvent-ils empêcher d'y donner les mains, attendu que la plus forte raiſon politique qu'ils ſemblent avoir pour s'en éloigner, qui eſt celle de confiner avec un ſi puiſſant Roiaume, doit ceſſer; puis que c'eſt une choſe à laquelle ils ont déja poſitivement conſenti dans le Traité de 1635. par le partage des Païs-Bas, qui fut concerté avec cette Couronne & la Hollande, & ſi à preſent nous avions quelque choſe de plus que par le premier projet, il nous coûteroit bon, aiant quitté pour cela une étenduë de Païs très-conſiderable, & ſi remplie de bonnes Places & de belles Villes, comme eſt la Catalogne.

Les Etats y conſentiroient en donnant Anvers au Prince d'Orange, pourvû que cette Ville relevât d'eux & que le Prince appuyât l'échange.

De façon que ſi, pour y diſpoſer davantage Meſſieurs les Etats & Monſieur le Prince d'Orange, il étoit jugé à propos de leur lâcher le Marquiſat d'Anvers, qui ſeroit le poſte le plus important & le plus conſiderable qu'ils euſſent, qu'ils ne tiendroient que de la pure liberalité de Sa Majeſté, & qui ſe trouvoit auſſi dans la portion deſdits Etats quand on fit le projet de la diviſion des Païs-Bas, il n'y a point de doute, à mon avis, que cette raiſon avec tant d'autres, ne les portât à deſirer la choſe, & en tout cas à ne s'y pas oppoſer.

J'avois penſé d'abord que Monſieur le Prince d'Orange pourroit tenir Anvers, en relevant de cette Couronne, & en avois écrit en ce ſens, mais j'ai ſongé depuis, que pour ôter tout ſoupçon auſdits Sieurs Etats que nous euſ-

sions dessein de faire entr'eux aucune division, ou profiter du commerce, qui pourroit être introduit à Anvers au préjudice d'Amsterdam, il vaudroit peut-être mieux consentir qu'il relevât de Messieurs les Etats, & le donner en propre au Prince d'Orange.

Puisque la Cour de Suede ne prétend pas avoir rien à demêler avec l'Espagne, & que les Sieurs Oxenstiern & Salvius ont souvent déclaré que nous étions en pleine liberté de terminer les affaires de l'Empire conjointement avec eux, sans attendre l'accommodement d'Espagne, qu'ils croient moins près & plus épineux, il est certain, qu'après avoir bien pris nos précautions avec les Catalans, toutes fois & quantes que les Espagnols consentiront au parti proposé & que les Etats y donneront les mains, l'affaire se peut dire conclue sans difficulté.

Pour moi, bien que je voie que vous autres Messieurs, avez peine à croire & avec quelque raison, que les Espagnols soient pour y condescendre; néanmoins quand je fais reflexion sur l'état de toutes les affaires, je vous avouë que je ne puis m'empêcher d'esperer qu'ils y seront obligez, & ce qui me le persuade le plus, c'est que je sai de science certaine que Picolomini & Castel-Rodrigo tiennent la Flandre pour assûrement perduë cette Campagne, desesperans tout-à-fait de nous pouvoir résister, parce qu'ils ne voient nul jour ni à renforcer leur armée, ni à recevoir aucune assistance d'Espagne. Et ce qui les abat davantage, c'est qu'ils savent, (& les Ministres qui sont à Madrid le recon-

reconnoissent & avouent) que nos armées auront encore plus de facilité de faire toutes sortes de progrès en Espagne, qui est pour eux la partie la plus sensible, si bien que voians la perte des Païs-Bas comme infaillible, & leur condition dans la Catalogne en si grand danger d'empirer notablement, il n'y a personne d'eux qui à la fin ne doive attribuer à prudence, & même à bonheur de pouvoir sauver tout-à-fait l'un en lâchant l'autre.

La plus grande difficulté qui s'y trouvera, c'est la maniere de ménager l'affaire avec les Espagnols, pour l'apprehension continuelle que nous devrions avoir que, venans à faire entendre sous main à Messieurs les États ce qui se passe, ils ne leur missent de tels soupçons en tête qui les obligeassent à conclurre separement leur Traité.

Pour remedier à cela & mettre les choses en tel état, qu'il ne nous puisse arriver d'inconvenient de la mauvaise foi des Ennemis, de quelque artifice qu'ils se servent, j'ai crû que le meilleur moien étoit d'engager adroitement Monsieur le Prince d'Orange à desirer ce parti-là, & à me prier de tenter toutes les voies de le faire réussir, & d'entendre sans scrupule tout ce que les Espagnols me voudroient proposer là-dessus, si ce n'est qu'il se seroit auparavant offert quelque moien à vous autres Messieurs, qui vous ait donné lieu & fait juger à propos d'en introduire la negociation à Munster, où aussi bien, quoi qu'elle se puisse ébaucher ailleurs, l'affaire doit toûjours être conclue.

Il eſt indubitable que le Prince d'Orange étant bien mû & perſuadé, ſi on le pouvoit engager à me rechercher lui-même, que j'y travaille, m'aſſûrant que quand il ſera temps, il ſe chargera d'en parler à Meſſieurs les Etats, & qu'ils ſeront ſatisfaits, il ne ſauroit non ſeulement nous arriver du mal du côté deſdits Etats pour cette négociation, mais nous ne devrons pas douter de leur intention, quand nous aurons près d'eux un avocat ſi puiſſant; ſur tout s'agiſſant d'une choſe à laquelle ils ont déja conſenti une fois, & d'étendre notablement l'étenduë de leur domination, affermiſſant pour jamais leurs dernieres conquêtes de Hulſt & du Sas de Gand par le moien d'Anvers, qui d'ailleurs ſeroit le meilleur & le plus fort boulevart de leur République.

Pour cet effet, on a fait partir en diligence Monſieur d'Eſtrades pour Hollande, ſous prétexte d'aller concerter avec ledit Prince, comme il a accoûtumé, les deſſeins de la prochaine Campagne. Et ce voiage étoit d'ailleurs neceſſaire, pour ôter de ſon eſprit les ſoupçons, que je vous ai mandé dernierement, qu'il y avoit mis d'une negociation ſecrette.

Ce que d'Eſtrades lui en doit dire. Il n'a nulle charge de faire aucune propoſition, mais d'expoſer ſimplement audit Prince la ſubſtance des diſcours que Contarini (& d'autrefois Saavedra & Brun) ont jettez des mariages ou des échanges des Païs-Bas & de la Catalogne, & depuis peu ledit Contarini plus préciſément, & que ſa Majeſté juge à propos de le faire communiquer en toute franchiſe audit Prince,

ce, par une personne confidente, le priant de donner en sincerité là-dessus ses bons avis & de lui faire savoir ses sentimens.

Ledit d'Estrades a ordre bien précis de ne témoigner nulle sorte d'inclination que la chose soit ici desirée, mais de prendre plûtôt avec adresse le contrepied, exaggerant à quel prix la France acheteroit ce qui reste aux Espagnols dans les Païs-Bas, puis qu'il y a grande apparence, que continuant encore une année vigoureusement la guerre, on pourra les en chasser, sans se dessaisir de la Catalogne, laquelle nous donnant un pied, & un si bel établissement dans le cœur de l'Espagne, nous est d'une importance incroiable, en ce que ce Roi-là est dans une perpetuelle apprehension de tout perdre, ainsi qu'il pourra bien lui arriver, si nous y gagnons une seule bataille, n'y aiant que peu de Places de ce côté-là, & nulle assez considerable pour arrêter le torrent d'une armée victorieuse.

Il doit le plus délicatement qu'il sera possible, donner des esperances audit Prince, que si pour les raisons générales qu'il faut auparavant discuter, l'échange proposé avoit jamais lieu, il y auroit bien moien de faire qu'il y trouvât son compte avantageusement, devant être assûré, que le Roi est dans toute la disposition, qu'il peut lui-même desirer, pour tous ses interêts, & pour tout ce qui regarde sa famille.

Touchant après la matiere, & agitant les considerations de part & d'autre, il essaiera a-

 droi-

droitement de le flatter sur un repos glorieux pour lui, & qui seroit l'établissement solide d'une République legitime, & avouée de tout le monde, & sur les autres avantages particuliers qu'il y auroit lieu de lui procurer, lesquels dans nôtre intention pourroient être Anvers. Mais pour le lui faire d'autant plus estimer, & lui en faire venir plus d'envie, il faut qu'il soit en incertitude, si la France voudroit consentir à lâcher une si belle piece, & de si grande consequence.

Ce qu'on doit tenir pour constant, c'est que si jamais la Princesse d'Orange se peut imaginer de mettre le pied dans cette Place, il n'y a rien au monde qu'elle ne fasse ni ressort qu'elle n'emploie pour y parvenir.

Leur Maison a aussi un interêt (à ce que l'on dit) de cent mille livres de rente dans la Franche Comté, qu'ils recouvreroient si cet échange se faisoit. Ils desirent avec grande passion de faire le mariage de leur fille avec le Prince de Galles, & la meilleure voie pour en venir à bout, ce seroit sans doute celle de pouvoir contribuer au retablissement des affaires du Roi d'Angleterre, comme le Prince d'Orange seroit en état de le faire puissamment, (quand même il y trouveroit quelque difficulté auprès de Messieurs les Etats,) puis que la France se pourroit entendre avec lui, en sorte que les resolutions qu'elle prendroit en faveur dudit Roi, lui produiroient les avantages qu'il peut desirer pour sa Maison.

S'il parle d'Anvers audit Sieur d'Estrades, il ne

ne répondra rien de précis, mais en général seulement, que la Reine est très-disposée à le favoriser en tout, & qu'il représentera efficacement à la Reine ce que ledit Prince lui voudra ordonner. Ma pensée seroit même, suivant que les choses se rendroient de ce côté-là plus faciles, d'essaier à retirer Mastricht dans ce rencontre.

Enfin l'envoi dudit Sieur d'Estrades ne peut être que très-avantageux. Car ou le Prince d'Orange s'engagera à nous conseiller de tenter la chose, & en ce cas-là nous pourrons, (nos précautions étant bien prises avec les Catalans) en traiter franchement avec les Espagnols, sans crainte aucune; ou ledit Prince ne le conseillant pas, nous en serons détrompez, & il faudra songer à d'autres moiens pour sortir d'affaire, étant certain qu'il seroit non seulement perilleux, mais peut-être impossible d'en venir à bout, quand Messieurs les Etats y seroient contraires; parce que sur la moindre esperance que les Espagnols auroient de les desunir de la France (à moins que tout fut executé d'abord, à quoi je ne voi aucune apparence,) ils se retireroient bien-tôt de toutes les paroles données.

En tout cas, cette confiance obligera toûjours ledit Prince, lequel certainement la prend entiere en moi, jusqu'aux choses mêmes de son Domestique. Et il n'est pas à craindre qu'il ne garde soigneusement le secret. Outre que ledit d'Estrades ne se doit engager à rien qui ne vienne dudit Prince, puis que c'est plûtôt une

espece de Conseil qu'on lui demande, qu'une proposition qu'on lui fait.

Quand ledit d'Estrades a fait un peu de reflexion sur l'humeur dudit Prince & de Madame sa femme, qu'il pense bien connoître, il m'a assûré qu'infailliblement ils donneront là dedans, & qu'ils souhaiteront la chose avec passion. Il juge que d'avoir Anvers, & de confiner avec la France, ce sera le comble de leur joie, parce qu'ils pourront établir une grandeur solide pour leur Maison, & la laisser autant, & peut-être plus considerable en pleine Paix, (quand même leurs Descendans n'auroient pas les bonnes qualitez de leurs Ancêtres) qu'elle l'est aujourd'hui durant la guerre; soûtenuë par une personne de l'autorité, du pouvoir, & des autres grandes parties qui se rencontrent audit Prince.

Vous voiez, Messieurs, par la part que je vous donne en détail, de tous les ordres qu'a portez ledit Sieur d'Estrades, & de toutes mes pensées, avec quel plaisir je vous découvre jusqu'aux moindres. Il est sur tout important qu'on prenne garde au secret. Cependant j'ai dit à Monsieur d'Estrades de faire entendre par quelque moien à Monsieur le Duc de Longueville ce qu'il negociera en substance avec Monsieur le Prince d'Orange, afin que nous gagnions le temps de plus, qu'il faudroit à vous écrire d'ici ce qu'il fera.

Voila pour ce qui regarde Messieurs les Etats en cette affaire. Maintenant pour la conduite avec les Espagnols à Munster, j'ai considere

deré l'expedient auquel vous avez ſongé, de faire une propoſition qui donne à penſer, que nos deſſeins à acquerir ou conſerver, ſont plûtôt du côté de l'Eſpagne que d'ailleurs, & que cela ſe pourroit, en offrant de quitter nos droits ſur la Navarre, pourvû que l'on nous laiſſe la Catalogne, & qu'on nous mette entre les mains les Places de Tarragonne, Tortoſe & Lerida, qui ſont partie dudit Païs.

J'avoüe avec vous (& vous avez reconnu en toutes occaſions, que ç'a été toûjours ma penſée,) qu'en traitant avec les Eſpagnols il faut tourner le dos au lieu où on veut arriver, & dédaigner ce que l'on ſouhaite. Néanmoins après vous avoir déclaré que quelque reſolution que vous preniez ſur ce ſujet, vous devez être aſſûrez qu'elle ſera entierement approuvée de Sa Majeſté. Je vous dirai les doutes que j'ai ſur cette propoſition en la forme qu'elle eſt conçuë.

Premierement, il me ſemble que ce ſeroit prendre un trop grand détour, parce que nous ſerions obligez, pour couvrir nôtre artifice, d'inſiſter long-temps ſur cette demande, & de tenir bon, auparavant que nous puſſions changer du blanc au noir ſans que le monde s'apperçût de nôtre veritable intention, & ainſi ce qui, à mon avis, ſe pourroit conclurre en un jour traîneroit long-temps, & il n'y auroit pas lieu de rien eſperer là-deſſus avant cette Campagne.

Le Cardinal ne croit pas à propos de mettre ſur le tapis la Ceſſion des droits au Roiaume de Navarre.

Secondement, j'apprehenderois extrémement que la propoſition de laiſſer la Navarre, & d'aban-

bandonner toutes les justes prétentions que nous avons sur ce Roiaume-là, pour un Païs qui n'a pas le même Titre, qui est déja entre nos mains, & que l'on ne peut vrai-semblablement nous ôter, que de nôtre consentement, la chose ne fut pas bien reçuë en France, & que non seulement les Gotiques, mais que les vieux Gaulois, par un zele mal fondé, n'en fissent du vacarme. Il y a si long-temps que nos Rois prennent le titre de Rois de Navarre, & cela paroîtroit une nouveauté si grande de quitter un nom imprimé de si longue main dans l'Esprit des François, que je me souviens d'avoir oui dire à ce propos, à feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, lors qu'il conferoit avec moi des ordres que l'on avoit à me donner pour l'Assemblée de Munster, où je devois aller; qu'encore qu'il reconnut fort bien que la possession du Roussillon étoit beaucoup plus importante au Roi que celle de la Navarre, il n'auroit jamais osé opiner de ceder les droits de ce Roiaume-là pour nous assûrer ledit Païs.

Et enfin je craindrois extrémement que toute l'Assemblée ne fut scandalisée, & ne prit prétexte de crier contre nous, que nous ne voulons point la Paix, puis que, comme vous l'avez fort bien remarqué, la proposition conçuë aux termes qu'elle est, nous est beaucoup plus avantageuse, que le parti que nous avons déja offert, de laisser toutes choses en l'état où elles se trouvent. Car pour ce qui est du temperament auquel vous aviez pensé, pour remedier à cet inconvenient, de proposer de consen-

tir

tir ailleurs à quelque échange de Places, ou autres sortes d'accommodemens, pour la commodité reciproque des parties, il ne me semble pas qu'il soit proportionné au besoin, cela pouvant être autant à nôtre avantage qu'à celui des Espagnols. Et cependant nous demanderions deux choses, la remise effective de trois Places considerables dans la Catalogne, sans leur ceder que des droits sur la Navarre, qui, bien que justes & legitimes, ne passent aujourd'hui dans leur Esprit que pour des imaginations.

Il me semble donc, que pour ne tomber dans aucun de ces inconveniens, on pourroit touchant le premier, (c'est-à-dire pour éviter le grand détour de former une proposition réelle, d'y attendre la réponse, & de faire après des répliques, & des dupliques) jetter en passant adroitement à Contarini, ce que vous avez pensé de la Catalogne, & des droits sur la Navarre, s'y conduisant justement comme il a fait avec vous, quand il vous a parlé des Païs-Bas & du mariage. Je ne doute point qu'il ne releve la chose, & qu'il ne veüille l'approfondir, & ainsi il y aura moien d'imprimer dans l'Esprit de nos Parties sans qu'ils s'en apperçoivent ce que nous désirons, peut-être mieux que par une proposition plus reguliere, & plus formelle, sur laquelle ils philosopheroient davantage.

Touchant le second, qui est de ceder les droits sur le Roiaume de Navarre, & d'en quitter par conséquent le titre, il n'y a rien à apprehender d'en faire l'offre en simples discours, parce que nous

nous devons être assûrez de n'être point pris au mot.

Quant au troisiéme, qui est de ne demander pas plus que nous avons fait par nôtre premiere proposition, on pourroit proposer, comme j'ai dit, en passant que les Espagnols nous remettant Tarragonne, Tortose & Lerida, nous leur remettrons en échange trois Places en Flandre, de même consideration. Et outre qu'ainsi nous serions dans nos premiers termes, que toutes choses demeurassent en l'état qu'elles sont, puis qu'un chacun tiendroit & quitteroit trois Places pour trois autres, cette offre produiroit encore mieux l'effet que nous prétendons, qui est de témoigner une passion d'acquerir du côté de l'Espagne, & nulle visée d'étendre nos limites vers les Païs-Bas. On verroit durant quinze jours, en attendant la réponse de Hollande, quelle mine tiendroient nos ennemis, & si nôtre fermeté touchant la Catalogne, (dont ils ne consentiront jamais, que dans les dernieres extrémitez, à nous abandonner la possession paisible,) ne les porteroit point à songer aux expediens qu'il peut y avoir à nous en faire sortir, en nous faisant trouver nôtre compte ailleurs.

Et alors je ne vois pas que Contarini, quelque mauvaise disposition qu'il puisse avoir pour nous, ne fut très-capable & propre à conclurre les choses; puis qu'il en a lui-même si souvent jetté des propos, & qu'il verroit de pouvoir en un jour acquerir une grande gloire en son particulier, & rendre à la République le plus signalé service qui se puisse. Je crois donc, qu'on

qu'on pourroit conferer la chose à lui seul, dès qu'on sera assûré des intentions du Prince d'Orange : si ce n'est que ledit Prince eût jugé à propos que je la dûsse traiter avec Castel-Rodrigo pour en renvoier après, comme j'ai dit, la conclusion à Munster.

Il est bon aussi d'examiner, s'il ne seroit pas à propos que Monsieur le Duc de Longueville en fit grande confidence audit Contarini, lui témoignant de traiter l'affaire seul, & à l'insû de ses Collegues, afin qu'il en fut plus obligé, & plus persuadé du secret.

En un autre temps, où la République n'auroit point été travaillée des armes du Turc, il y auroit eu quelques reflexions à faire. Premierement, savoir si elle desireroit véritablement la Paix entre les deux Couronnes, & en second lieu, si elle concourreroit sincerement à procurer à celle-ci un si grand accroissement de puissance, que la jonction des Païs-Bas, mais dans la conjoncture présente où ces petites considerations politiques cedent à de plus pressantes, il est à croire qu'elle ne feint pas, quand elle fait protester par ses Ministres (comme fait continuellement cet Ambassadeur) qu'elle ne desire que l'accommodement en quelque façon qu'il se fasse, parce qu'effectivement c'est son principal interêt.

Il lui importe aussi beaucoup que l'on sorte d'affaire, plûtôt par la Paix que par une Treve, parce qu'autrement, il seroit mal aisé, que la France, qui vit depuis si long-temps en bonne amitié avec la Porte, pût rien écouter

sur

sur les propositions de la rompre, ni de s'engager en nulle dépense de considération, *mais* plûtôt de mettre de l'argent en réserve pour soûtenir la guerre; quand elle seroit obligée d'y rentrer.

Je ne vois donc nulle difficulté, puisque vous n'avez pas jugé à propos de relever encore le dernier discours que vous a fait Contarini là-dessus, en l'obligeant à éclaireir davantage l'intention de nos parties, que si vous ne pouvez l'engager à vous en reparler de nouveau, on ne puisse lui permettre d'en parler comme de lui, & que la France seroit pour y consentir à certaines conditions, pourvû que Messieurs les Etats en eussent satisfaction, & concourussent en même temps à la Paix, ce que vous ne tarderez pas d'apprendre bien-tôt par le Sieur d'Estrades.

Il faudra, Messieurs, se bien souvenir, s'il vous plaît, au cas que cette negociation prenne pied, de tâcher à faire entrer l'Empereur & Baviere pour garands de l'execution de tout ce dont on auroit convenu, surquoi je me remets à ce qui est plus particulierement porté en cette matiere par une de mes dépêches précedentes. Et cela afin que nous ne demeurions pas exposez à aucun inconvenient en la Catalogne, soit que les Espagnols, après avoir traité, vinssent par quelque accident à s'en repentir, soit que dès le commencement ils n'eussent eu autre pensée que de nous tromper, & d'avoir lieu de faire dire aux Catalans que nous aurions consenti de les abandonner. Pour cet effet, il sera necessai-

cessaire d'y apporter toutes les précautions imaginables, & d'en prendre toutes les sûretez possibles; comme celle ci-dessus, parce qu'ou elles serviront à les tenir en bride, & à leur faire executer ponctuellement ce qu'ils auront promis, ou ne le faisant pas, ils seront les premiers à en être châtiez, s'étant mis sur les bras ceux qui présentement sont dans leur parti même.

Il sera aussi bien à propos, comme il en est touché quelque chose ci-devant, de demander dans le même parti la Paix pour le Portugal, & puis la Treve pour douze ans, & d'insister extrémement, afin que la réduisant à quatre ou à trois, il paroisse que nous relâchons beaucoup pour faciliter l'accommodement. Et à la verité il y a lieu de bien faire valoir ce point. Car effectivement toutes fois & quantes que la France consentira de n'assister directement ni indirectement le Roi de Portugal, c'est à proprement parler rendre au Roi d'Espagne ce Roiaume-là, & tout ce que les Portugais prétendent aux Indes. Ce qui (non compris même la Catalogne) lui est plus important que les Païs-Bas, qui sont d'ailleurs sur le point de se perdre.

Aussi me semble-t-il qu'il ne faut pas d'abord consentir à la restitution entiere de la Catalogne & du Roussillon, mais venir par degrez; d'autant plus que Contarini n'a jusques à présent parlé que de la Catalogne, dont il sera bon de prendre avantage, & de faire du moins tout nôtre possible, pour conserver dans ladite Com-

té quelques-unes des Places qui nous sont les plus voisines, comme Colioure & Salses, ou pour le moins celle-ci, qui ne leur est pas de grande conséquence, & qui nous serviroit pour fortifier la tête du Languedoc. Ce n'est pas, que ne le pouvant obtenir, cela doive empêcher la conclusion du Traité, puisque, Dieu merci, le Roi d'Espagne ne sera jamais gueres en état de faire des efforts considerables de ce côté-là, & outre qu'il y a grande distance jusques à Paris, on pourra fortifier davantage Leucatte, & qu'en faisant de Narbonne une Place comme Perpignan, avec une forte garnison, sous un Gouverneur capable & fidelle, on peut rendre cet endroit-là plus fort qu'aucun autre du Roiaume, qui confine avec les Etats d'Espagne.

Pour conclusion, nous devons appliquer toute nôtre industrie, pour que de nos grands appareils pour la Campagne prochaine, & de la vive apprehension que les ennemis ont avec raison de nos progrès, particulierement en Flandre & en Espagne, nous tirions, sans combattre, le fruit que nous pourrions esperer en faisant la guerre, assûrant sans hazard les mêmes avantages à cette Couronne. C'est pour cela qu'il est necessaire de ne perdre que le moins de temps qu'il se pourra, pour réduire la negociation au point que nous la pouvons desirer avant que la belle saison permette aux armées d'agir.

Nous avons de nouveau avis de Stockholm & de divers autres endroits, qu'il n'y a pas lieu de douter de la foi des Suedois, & qu'absolument

ment ils ne se departiront point des traitez d'Alliance. On me mande de Venise, (& c'est une personne qui assûre avoir vû les Lettres mêmes de Contarini) que tout d'un temps il avoit écrit à la République & à ses amis particuliers, donnant pour infaillible l'accommodement des Imperiaux avec les Suedois, mais qu'en dernier lieu il mandoit positivement que ceux-là en avoient perdu l'esperance, & que toute cette negociation étoit rompuë. Mais puis que Monsieur de Saint Romain se trouve déja parti, cela ne gâtera rien, & ne peut produire qu'un bon effet; si ce n'est peut-être que tant de differentes pieces, que nous faisons jouer, donneront trop de vanité aux Suedois, & leur persuaderont trop la necessité que nous croions avoir d'eux, par les grandes apprehensions que nous témoignons de les perdre.

La France se loüe de plus en plus de Baviere qui offre de faire avec elle un Traité secret.

Je me suis extrémement rejouï d'apprendre la satisfaction que vous avez déja eue, de la derniere Lettre que je vous ai adressée de Monsieur le Duc de Baviere au Nonce, & que ce qu'elle contenoit d'important vous a été communiqué par ses Ministres. En quoi j'avoue qu'outre le motif du service du Roi, j'ai encore une espece de chatouillement de voir réussir ce que je me suis figuré il y a long-temps, que ce Prince seroit un jour le vrai Mediateur pour la France, & l'Instrument le plus efficace pour lui faire avoir ses satisfactions dans la negociation de la Paix.

Je vous envoie une nouvelle Lettre que le Nonce a reçue de Monsieur le Duc de Baviere,

& la copie de celle qu'il a écrite au Pape, sur les affaires qui se passent entre la France & Rome, qui est d'autant plus à estimer, qu'elle n'a point été recherchée, & qu'elle fait voir que ses fins vont au bien public & qu'il a grand respect pour cette Couronne, sans se soucier beaucoup de déplaire aux Espagnols.

Le Nonce m'a fait instance en grand secret de sa part, pour conclurre dès à present une étroite Alliance & union, qui ne soit sûe de personne. Il a sur tout desiré que je n'en écrivisse rien à Munster, se plaignant avec grand sentiment que toutes les propositions que me fit son Confesseur, y ont été publiques. Et aussi il ne vouloit pas que les Ministres, qu'il a en l'Assemblée, en sûssent rien. C'est pourquoi je vous prie, Messieurs, de prendre garde, s'il vous plaît, à ne leur en rien témoigner même indirectement. Je crois bien qu'il sera très-avantageux de faire un Traité particulier avec lui lors que la Paix se fera, mais de l'arrêter & conclurre dès à cette heure, c'est ce qu'il faut auparavant bien examiner, & je vous prie de m'en mander au plûtôt vôtre sentiment.

Le Cardinal ne s'éloigne pas d'une suspension d'armes en Allemagne.

Je vous avoue que je souhaitterois passionnément de voir la negociation de la Paix de l'Empire reduite à tel point que, les points principaux étant ajustez particulierement à la satisfaction des Couronnes, on pût dans la certitude de la Paix songer à faire une suspension d'Armes, pendant laquelle on acheveroit de vuider les autres points. Ma raison est que je ne vois point de solides avantages pour nous à espe-

esperer par les armes en Allemagne, soit que les succès y soient heureux ou infortunez. Nôtre Armée est emploiée contre celle d'un * Prince, lequel, à ce qui nous paroît, agit si bien & si ouvertement pour la satisfaction de cette Couronne, que je ne sai si l'interêt de sa Majesté doit permettre qu'on travaille à le ruiner, quand on le pourroit faire, & si étant sans armée, & sans credit dans l'Assemblée, les affaires de la France n'en iroient pas plus mal. D'ailleurs, le moindre évenement dans la guerre est capable de changer toute la disposition des choses qui paroît aujourd'hui fort bonne pour la Paix, & pour la faire avantageuse à cette Couronne. Si les Imperiaux étoient défaits, les Suedois en deviendroient insuportables. Si l'armée Suedoise étoit ruinée, ce seroit encore pis ; l'Empereur parleroit plus haut, & le Duc de Baviere, aiant d'autres esperances, ne nous seroit plus sans doute si favorable. Tout cela me donne de l'inquietude, & il seroit bon de songer à quelque moien de nous en mettre l'esprit en repos. Il est vrai qu'il sera mal aisé que nous puissions repasser le Rhin de tout le mois d'Avril, & d'ici là il y a du temps pour prendre nos mesures, suivant le train que prendra la negociation. Sur quoi il est à propos que vous soiez informez, que tous les avis que je reçois de Vienne, & d'autres endroits, portent que Trautmansdorff a depuis peu reçû de nouveaux ordres, de ne pas retourner sans avoir conclu la Paix dans l'Empire, que l'on veut à quelque prix que ce soit. Et en dernier lieu il

* *Le Duc de Baviere.*

eſt paſſé un certain Moine de Milan, Confident de l'Empereur, & envoié par lui au Roi d'Eſpagne, pour lui confirmer ce qu'il lui a déja fait declarer par le fils du Marquis de Grana, qu'il étoit abſolument forcé par l'état de ſes affaires, & par les inſtances des Princes de l'Empire, à faire la Paix en Allemagne; ſurquoi il le prioit de prendre ſes meſures pour ſon accommodement.

Son Entretien avec l'Ambaſſadeur de Veniſe.

L'Ambaſſadeur de Veniſe me vint hier voir. J'eus une longue conference avec lui, & je vous puis aſſûrer, que ſi vous avez autrefois été ſatisfaits des diſcours que je lui ai tenus, & à d'autres Miniſtres, vous aurez ſujet de l'être au double de celui-ci, où je n'ai laiſſé rien à lui dire, en ſorte qu'il m'a paru très-perſuadé de pluſieurs choſes qui ſont utiles à nos fins. Il m'a fait toutes les ſatisfactions poſſibles de la part de Contarini & de grandes proteſtations, qu'il ſeroit ſuperflu de vous mander pouvant aſſez vous les imaginer. Ma réponſe a eu pour but de ne lui pas ôter l'eſperance que l'on ne rétabliſſe une entiere confiance avec lui, pourvû que l'on reconnoiſſe qu'il procede en vrai Mediateur, & qu'il n'efface pas l'opinion qu'il a autrefois donnée de ſon inclination envers cette Couronne; & après m'être étendu ſur les louanges & merites de ſa perſonne connue de tout le monde, & exaggeré, que ſi j'avois moi-même eu à choiſir un Miniſtre dans Veniſe pour l'emploi qu'il a, je n'aurois jetté les yeux que ſur lui, & cela, afin de lui laiſſer toûjours une porte ouverte, & l'obliger à changer de conduite.

J'ai fait savoir audit Ambassadeur tous les sujets de plaintes & méfiances, que ledit Contarini nous avoit donnez ; cottant en détail la plûspart des choses qu'il a faites à nôtre préjudice ; soit en parlant à diverses personnes à Munster ou écrivant au dehors, ce qui nous devoit rendre les intentions de la République même suspectes, sachant avec quelle ponctualité elle veut que ses Ministres executent ses ordres. *Auquel il se plaint de Contarini.*

Je n'ai pas manqué à me servir de ce que je vous mandai dernierement que si la Paix se fait, ce sera ce que desirent leurs Majestez ; & si elle est retardée, c'est ce qui convient à cette Couronne. J'ai ajoûté que si je tenois la même place dans le Conseil d'Espagne, que j'ai l'honneur d'occuper dans celui du Roi, je ferois veritablement tous les efforts possibles, pour retirer quelque piece de ce que leur Monarchie a perdu, mais que cela ne se pouvant avant la Campagne prochaine, je croirois trahir mon Maître, si je ne lui conseillois de sacrifier même encore quelque chose de ce qu'il a, plûtôt que de n'avoir pas un accommodement, qui puisse arrêter les progrès de la France & des Alliez, qui peuvent si vrai-semblablement causer sa ruïne entiere. Que nous avons déja fait en sorte tous nos préparatifs pour la Campagne prochaine, que soit que la guerre continue, ou que la Paix se fasse, il n'en coûtera pas un sol moins au Roi, jusqu'au mois d'Octobre, les recrues du Corps de reserve & les rafraîchissemens que l'on destine pour les Armées de deça,

qui restoient à faire, aiant été resolus au dernier Conseil, & l'argent s'en distribuant déja aux Officiers.

Enfin, j'ai conclu avec cet Ambassadeur, en lui disant qu'il pouvoit donner à la République les bonnes nouvelles de l'assûrance de la Paix, puis que voiant que les grands apprêts que nous faisons, n'obligent nos ennemis à en faire aucun, ni en Flandre ni en Espagne, pour nous résister, il faut conclurre, ou qu'ils seroient dans le dernier aveuglement, & que Dieu les voudroit perdre, ou qu'aiant la satisfaction de nous avoir engagez en des dépenses effroiables & inutiles, ils se serviront à point nommé, du moien assûré que nous leur avons fourni, de nous faire tomber les armes des mains, par le consentement qu'ils donneront à faire la Paix, en laissant toutes les choses en l'état qu'elles se trouvent aujourd'hui; Sa Majesté persistant à préferer le repos de la Chrétienté aux avantages, qu'elle voit pouvoir remporter la prochaine Campagne, quoi qu'elle reconnoisse plus que jamais la foiblesse des ennemis, & les moiens qu'elle a tous prêts d'en profiter infailliblement. Enfin si l'Ambassadeur mande tout ce que je lui ai dit, je vous assûre que cela fera un très bon effet.

Differens avec le Pape.

Je vous envoye la copie de tous les avis que j'ai reçû de Rome de diverses personnes, sur la sortie de Monsieur le Cardinal Barberin, & de son frere, afin de vous divertir quelques momens, à considerer ce qui se dit, & les raisonnemens qu'un chacun fait.

Il me semble qu'il seroit bon que les choses continuans de la sorte vous prissiez occasion en quelque conference avec Contarini, de vous laisser entendre en passant, que dans la conclusion de la Paix il faudra voir quelle satisfaction le Pape donnera à la France, en divers points de justice, qu'elle prétend de sa Sainteté, & notamment sur le fait de la Maison Barberine, à qui on impute à crime de s'être soûmise à la protection de cette Couronne, afin de ne rien laisser en arriere, qui puisse un jour alterer le repos de la Chrétienté. Ce sera un aiguillon pour porter le Pape à changer de conduite, & à faire de soi-même, (pour nous obliger à lui en savoir quelque gré,) les choses qu'il feroit pour les Espagnols même, y étant contraint par eux dans la conclusion de la Paix, puis que tous les interessez ne souffriroient pas qu'elle fut retardée pour cela, & que le Pape s'exposeroit à de grands reproches, s'il y hesitoit.

J'ajoûterai ici à la fin une pensée qui me vient touchant l'intention de Messieurs les Etats dans le parti de l'échange des Païs-Bas avec la Catalogne. C'est qu'il est impossible qu'ils puissent honnêtement s'empêcher d'y donner les mains, ou il faudroit qu'ils déclarassent, non seulement qu'ils s'opposent aux avantages de leurs Alliez, mais qu'ils aiment mieux avoir pour voisin un Prince leur Ennemi irreconciliable, & qui prétend la Souveraineté sur eux, qu'un ancien ami, à qui ils doivent leur établissement & la meilleure partie de leur grandeur. Les difficultez donc qu'ils y pourroient faire ne

ſeroient au pis aller, que pour trouver plus de profit dans ce parti, & pour tâcher d'emporter, ou ce qui leur devoit appartenir par le partage, ou la plus grande portion qu'ils pourroient. Ce qu'à mon avis, ils trouveront ſuffiſamment dans le Marquiſat d'Anvers, tout le reſte n'étant pas ſi important ni ſi conſiderable pour eux que cette ſeule piece.

Pour ce qui eſt des Memoires publics, j'ai dit quelque choſe à Monſieur de Brienne à quoi je me remets. Et il a été fort à propos d'y inſerer, comme vous avez fait, un article pour moderer un peu la liberté des diſcours qui peuvent faire tort à vôtre Negociation.

Les remarques que vous avez faites ſur le pouvoir des Plenipotentiaires d'Eſpagne avec les Miniſtres de Meſſieurs les Etats, ne peuvent être ni plus ſenſées ni plus prudentes.

Si on ſe relâchoit ſur Philipsbourg, il faudroit tâcher d'avoir Briſach & les deux Alſaces.

Il reſte à vous dire un mot de ce que les Ambaſſadeurs de Baviere vous ont dit touchant Philipsbourg & des grands obſtacles que nous y rencontrerons. Il eſt aiſé de comprendre par les depêches de Baviere, que pourvû que nous relâchions ce point, il ne ſeroit pas difficile de nous faire accorder les deux Alſaces avec Briſach. Pour moi, mon avis particulier ſeroit que ſi la choſe étoit reduite à ces termes (& moiennant que nous ne donnaſſions aucun dédommagement pour les Archiducs & ne fiſſions rien de tout ce que je vous ai ci-devant mandé, pour réduire en quelque façon nôtre pré-

tention) nous pourrions consentir à remettre Philipsbourg, & il faudroit exprimer après, s'il nous seroit plus avantageux, ou de le razer, pour nous rendre plus agréables aux Princes & Etats de l'Empire, qui en voudroient faire l'instance que vous empêchâtes, ou de le remettre en l'état qu'il est, à l'Electeur de Treves, quand nous verrions la succession de sa Dignité assûrée en une personne, qui eût les mêmes sentimens, & la même affection que lui pour cette Couronne, comme il nous proteste tous les jours que cela arrivera, & qu'il ne pense à rien plus, pour mourir content, que de voir la chose bien établie.

RAISONS

Qui doivent porter Messieurs les Etats à desirer l'échange de la Catalogne, & même du Roussillon, avec la Flandre & le Comté de Bourgogne entre la France & l'Espagne.

Si l'échange se faisoit les Etats n'auroient plus de guerre à craindre. Ils établiroient solidement leur Souveraineté.

IL est sans doute qu'un semblable parti d'avoir ce que l'Espagne tient encore aux Païs-Bas, & rendre la Catalogne & le Roussillon,

lon, ne peut & ne doit être que bien reçû de Messieurs les Etats, puis que leur interêt propre s'y rencontreroit avantageusement : En ce qu'ils pourroient s'assûrer pour jamais de joüir d'un profond repos, sans être obligez aux dépenses excessives qu'ils ont accoûtumé de soûtenir, puis qu'il ne s'y parleroit plus de Treve, & que toutes les occasions de la guerre finiroient par la cession que les Espagnols auroient faite des Païs-Bas à Sa Majesté.

Si l'échange se faisoit les Etats n'auroient plus de guerre à craindre.

Que Sa Majesté en ce cas, procurant que le Roi d'Espagne cedât à Messieurs les Etats les droits & les prétentions qu'elle peut avoir sur leurs Provinces, & la France qui entreroit en sa place ratifiant cette cession, avec toutes les formes les plus solemnelles, que Messieurs les Etats sauroient desirer, ils établiroient pour toûjours une souveraineté absolue & non contestée de qui que ce soit, & s'affermiroient une grandeur & tranquilité durable, avec tous les avantages, & les commoditez que donne ordinairement la liberté d'un commerce universel, par un éloignement pour jamais de leurs anciens & seuls irreconciliables ennemis. Et ce d'autant plus, que l'assiéte de leur Païs est telle, & si bien fortifiée par l'art & par la nature, que ce sera toûjours inutilement, que quelque Puissance étrangere que ce puisse être, tentera d'y faire aucun progrès, & imprudemment qu'elle s'y embarquera. Et bien que les forces de l'Empire soient toûjours à redouter, néanmoins établissant une bonne ligue offensive & défensive entre cette Couronne & Messieurs les Etats, il est

Ils établiroient solidement leur souveraineté.

eſt certain que l'Empereur, avec toute l'Allemagne même, n'oſeroit ſonger à rien entreprendre contre eux.

D'ailleurs, cet expedient les feroit en un inſtant ſortir de l'embarras où ils ſe trouvent auſſi bien que nous, en ce que la France ne veut faire que la Paix, & la Hollande ne veut que la Tréve, & toutes les difficultez, qui arriveront ſans doute ſur l'article 9. ſeroient ſurmontées, ſans que l'on eut à ſe mettre en peine de ce que l'on fera après la Tréve expirée.

Mais une bien forte raiſon pour prouver qu'ils ne peuvent ſe défendre & doivent conſentir à ce parti, c'eſt que déja dans le Traité de 1635, où la diviſion des Païs-Bas, que l'on eſperoit de conquerir, fut faite, les Etats crurent, & avec raiſon, que leur plus grand avantage conſiſtoit à s'aſſûrer un repos qui ne fut plus ſujet à alteration, par la ſortie des Eſpagnols du Païs-Bas, & par une plus étroite union avec cette Couronne, qui s'eſt toûjours intereſſée avec tant de ſoins à leur conſervation & à leur agrandiſſement. Monſieur le Prince d'Orange y trouveroit auſſi ſes avantages particuliers, en ce qu'il acheveroit la guerre, couronnant ſes travaux par une fin glorieuſe, laiſſant Meſſieurs les Etats victorieux, plus puiſſans que jamais, & reconnus, ſans aucun obſtacle, legitimes poſſeſſeurs d'un ſi beau & ſi grand Païs.

Outre que l'execution de ce parti fourniroit les moiens de mettre promptement les choſes en état de rétablir les affaires du Roi d'Angleterre,

terre, lesquelles touchent le Prince d'Orange au point que chacun sait, non seulement pour le mariage qu'il a fait, mais pour d'autres interêts qu'il peut avoir à l'avenir.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 24. Fevrier 1646.

Il faut faire confidence aux Hollandois de l'offre des Espagnols.

MONSIEUR,

LA depêche du 10. de ce mois est arrivée ici trois jours plus tard qu'elle n'a accoûtumé d'y être portée. Ce qui fait que ne l'aiant pû considerer assez exactement pour avoir été occupez en diverses visites & conferences, nous remettrons à y répondre par l'ordinaire suivant, estimant que la Lettre que nous écrivons à la Reine suffira pour cette fois. Reste seulement à vous supplier que comme vous verrez que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats sont entrez en crainte que l'on ne traite sans eux, & ont pris jalousie de voir la negociation si avancée en peu de temps, il vous plaise de tenir la main à ce que l'on communique à leur

Am-

Ambassadeur qui est à Paris la proposition qui nous a été faite par les Espagnols, de même que nous l'avons fait savoir à ceux qui sont à Munster. Et quand la Reine aura déliberé sur sa Réponse, qu'il lui plaise commander que quelqu'un de sa part dise audit Ambassadeur qu'elle nous envoie ses ordres & ses intentions, sur l'offre faite par les Ministres d'Espagne, avec charge expresse d'en donner part aux Plenipotentiaires des Provinces-Unies qui sont à l'Assemblée, n'étant pas besoin, ce nous semble, que lui ni autre en soit plus particulierement informé afin que nous puissions les faire mieux valoir.

Il faut faire confidence aux Hollandois de l'offre des Espagnols.

Nous avons aussi à vous dire que les Mediateurs nous ont fait connoître que l'offre & la soûmission du Roi d'Espagne étant une marque de respect & de la haute estime qu'il fait de la Reine, ce n'étoit point une matiere de Gazette & de vanité, & qu'ils ne doutoient point qu'il n'en fût parlé avec retenuë & moderation, les discours trop avantageux qu'on en pouvoit tenir étans capables de détourner le fruit que l'on peut esperer d'une telle ouverture, sur laquelle nous prions Dieu qu'il inspire à la Reine & à Messieurs de son Conseil une resolution qui tourne au bien du Roiaume, au repos de la Chrétienté & à la gloire de leurs Majestez. Nous sommes, &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à la Reine.

Datée du 24. Fevrier 1646.

Les Espagnols offrent de se remettre à la Reine Mere des conditions de leur Paix avec la France. Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande, qui en conçoivent quelque ombrage.

MADAME.

NOus faisons cette depêche à vôtre Majesté pour lui donner un avis bien different de tout ce qui est contenu dans nos précedentes. Jusques ici, Madame, nous n'avons pas eu sujet de faire savoir que les divers moiens dont les Plenipotentiaires d'Espagne se sont servis pour faire des Traitez avec nos Alliez, & les obliger à nous abandonner pour retarder & pour quasi faire cesser toute sorte de negociation avec nous. Maintenant ils ont passé d'une extrémité à l'autre, nous aians fait dire par Messieurs les Mediateurs que le Roi d'Espagne touché des maux dont la Chrétienté est affligée, & voulant autant qu'il est possible prévenir ceux que l'invasion du Turc peut causer, déclare qu'il a tant de confiance en la vertu, prudence & équité de Vôtre Majesté qu'il la prie de faire ouverture des moiens par lesquels on croit que la Paix peut être rétablie entre la France & l'Espagne, offrant d'accepter les conditions

Les Espagnols offrent de se remettre à la Reine mere des conditions de leur Paix avec la France.

ditions que vôtre Majesté jugera raisonnables par l'avis de S. A. Roiale, de Monsieur le Prince, de Monsieur le Cardinal Mazarin, & de Messieurs les Ministres d'Etat. Les Sieurs Plenipotentiaires d'Espagne ont ajoûté, que le desir & l'intention du Roi leur Maître n'est pas d'engager par cette offre Vôtre Majesté à faire une nouvelle proposition de Paix de la part de la France; mais de la rendre Mediatrice contre le Roi & lui; présupposant que Vôtre Majesté en procurant l'avantage du Roi son fils aura aussi l'égard convenable à la Maison dont elle est sortie; & que moiennant cela, ils ont ordre & pouvoir de signer la resolution qui sera ainsi prise par Vôtre Majesté.

Les Mediateurs n'ont pas manqué de faire valoir cette démonstration d'honneur & d'estime, qui est renduë à Vôtre Majesté par le Roi d'Espagne. Ils l'ont même appellée une humble déférence, & nous ont fait connoître que leurs offices & leurs instances n'ont pas peu contribué à faire prendre cette resolution en Espagne, quoi qu'ils n'en eussent pas attendu un si grand effet; y aiant seulement fait plainte de la froideur & retenuë du Comte de Pegnaranda & de ses Collegues. Ils nous ont requis d'en vouloir rendre compte à Vôtre Majesté par un Courrier exprès, ce que nous n'avons pû refuser, tant pour leur faire paroître le gré qu'on leur fait d'un procedé si respectueux envers Vôtre Majesté, que pour en savoir plûtôt ses intentions.

Nous avons témoigné ausdits Sieurs Media-

teurs que nous étions bien aises de voir le chemin ouvert à la conclusion d'une bonne Paix, ne doutant point qu'une offre si civile ne fût accompagnée de sincerité. Après quelques autres complimens, nous leur avons fait entendre qu'afin qu'il y eût moins de retardement à la perfection d'une si bonne œuvre, nous étions obligez de leur dire deux choses: l'une, qu'on ne peut rien faire sans les Alliez, & que pour cet effet nous communiquerions leur proposition aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats; l'autre, que pour la consideration des mêmes Alliez le Traité ne peut être conclu qu'en ce lieu où ils sont tous assemblez. Ils répondirent que pour ce qui touche Messieurs les Etats, les Plenipotentiaires d'Espagne ne leur en avoient point parlé; qu'ils croyoient bien que leur intention n'étoit pas de traiter séparement, mais qu'ils les verroient dès le lendemain pour nous en pouvoir informer plus particulierement, comme aussi sur le second point touchant le lieu où la Paix se doit traiter, ne faisant nul doute que ce ne dût être toûjours à Munster.

Comme on se leva, nous dîmes à ces Messieurs que nous ne manquions pas d'estimer comme on doit cette offre & l'avance que fait un si grand Roi, mais que nous leur disions en confiance, si ce n'étoit point un simple compliment sujet à leur interpretation, puisque par la reserve qu'ils ont faite ils pourroient dire que Vôtre Majesté, quelque resolution qu'elle prît, n'a pas eu égard convenable à la Maison dont elle est sortie. Monsieur Contarini té-

moigna que cette question ne leur étoit pas desagreable & que cette parole contenuë en l'offre des Espagnols, *con la convenientia della casa donde è uscita*, leur avoit fait naître quelque doute dans l'esprit, qu'ils s'en éclairciroient en traitant les autres choses ci-dessus deduites & nous en rendroient raison.

Ils dirent entre autres choses que cette resolution avoit été prise à Madrid il y a long temps, & que dès le deuxiéme Janvier le Secretaire d'Etat Colma en avoit donné part au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise, qui leur en firent aussi-tôt une depêche, laquelle leur fut renduë par l'ordinaire, plusieurs jours avant que les Plenipotentiaires d'Espagne eussent reçû la leur par un exprès, d'autant qu'il ne partît que le 15. dudit même mois. Ils ajoûterent que cela les avoit mis en grande peine, croiant que Pegnaranda celoit les ordres qu'il avoit reçus, & que les Espagnols ont tellement connu que la Paix ne se peut traiter ailleurs qu'à Munster, qu'ils ont adressé cette proposition aux Mediateurs sans en avoir donné avis au Nonce, ni à l'Ambassadeur de Venise qui sont en France.

Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoi-

Le lendemain matin, sans tarder davantage, nous avons été communiquer aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats ce qui nous avoit été proposé & ce que nous avions répondu. Ils n'attendoient rien moins qu'une telle nouvelle & parurent un peu surpris de voir les choses si avancées en un moment. Toutefois les Députez de Hollande en témoignerent apparem-

vent quelque Ombrage. ment quelque satisfaction, mais nous remarquâmes que celui de Zelande en fut tout-à-fait mortifié, comme s'il eût crû déja le Traité conclu entre la France & l'Espagne. Ils se retirerent ensuite dans une autre Chambre pour consulter ensemble, & après y avoir demeuré près de demie heure, ils nous vinrent trouver, & commencerent par un grand remercîment de la bonne & prompte communication que nous leur avions donné, nous requerant soigneusement de n'avancer point nôtre Traité que conjointement avec le leur. Ils nous dirent que comme les Espagnols avoient essaié de traiter avec eux à la Haye, ceci tendoit à transporter la negociation à Paris, & que ce seroit les renvoier à la Haye. Nous les satisfîmes entierement sur ces deux points, en leur raportant, comme prévenant leur pensée, que nous avions déclaré aux Mediateurs avoir ordre de ne rien faire sans Messieurs les Etats, & que l'intention de Vôtre Majesté n'est point de tirer la negociation hors du lieu où sont les Alliez. L'aprehension qu'ils nous ont témoignée nous fit bien connoître que les précautions dont nous avons usé à la premiere Conference avec les Mediateurs, avoient été nécessaires; vû même que si Monsieur Contarini leur en parle il ne peut que leur rendre témoignage de la verité. Et sur ce que nous les avions priez de nous donner leur bon avis sur la proposition qui nous a été faite, ils s'en excuserent civilement.

L'après dînée du même jour les Mediateurs

nous

nous vinrent trouver pour nous dire, qu'aiant revû le Comte de Pegnaranda & ses Collegues, ils leur avoient déclaré n'avoir eu aucune intention de separer par cette offre le Traité de France d'avec celui des Provinces-Unies, ni les tirer hors d'ici, & leur avoient confirmé, même par serment, que l'ouverture qu'ils ont faite par l'ordre du Roi d'Espagne, n'est point un compliment, mais un moien propre pour parvenir à la Paix par une vraie & solide negociation. Qu'à la verité ce n'étoit pas un compromis qu'ils passoient pour souscrire à yeux clos à tout ce que Vôtre Majesté pourroit resoudre, & que si c'eût été leur intention ils n'auroient eu qu'à accepter l'offre que nous leur avons faite il y a longtemps de faire la Paix en laissant les choses en l'état qu'elles sont. En cet endroit, les Mediateurs insinuerent en passant qu'en cas que cette offre fût présentement acceptée, nous ne pourrions pas prétendre retenir les conquêtes qui ont été faites depuis. Mais nous les fîmes souvenir d'avoir toûjours déclaré que cela se devra entendre pour le temps auquel le Traité seroit fait. Tant y a que les Mediateurs disent avoir reconnu dans l'intention des Plenipotentiaires d'Espagne que le Roi leur Maître, en rendant ce respect à Vôtre Majesté, a cru rendre aussi sa condition meilleure, & qu'on ne se tiendroit pas précisément à la premiere proposition qui leur a été faite de nôtre part, vû même qu'à la Cour on a souvent dit que tandis qu'ils demanderoient qu'on restituât tout, on leur répondroit qu'on veut tout retenir, par où ils con-

clurent qu'aujourd'hui qu'ils sont prêts de ceder quelque chose, la France doit aussi se relâcher de son côté, & quoi que les Mediateurs assûrassent qu'ils en pouvoient produire plusieurs Lettres, nous repartîmes que celles que nous avons reçuës de la Cour ne parlent pas en ces termes, & que nous n'avons à nous regler que par les ordres de Vôtre Majesté, qui ne portent rien de semblable.

Quand nous avons consideré entre nous, Madame, tout ce qui s'est passé sur cette affaire aux deux Conferences que nous avons euës avec les Mediateurs, il nous est venu en pensée que les Ministres d'Espagne nous aiant trouvé si fermes & si constans en nôtre premiere proposition, sans que tous les soins qu'ils ont pris depuis dix-huit mois pour nous faire peur d'un Traité particulier avec les Alliez, ou pour nous faire relâcher par d'autres moiens, nous aient pû faire changer de langage, ils se sont avisez de remettre le tout au jugement de Vôtre Majesté, pour en sortir par une voie plus honorable; esperant que cette déference leur vaudra quelque chose, ou que leur réputation sera moins engagée de recevoir de la main de Vôtre Majesté les conditions qu'ils ont refusées de nous. Quoi que nous eussions donné avis aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats de ce qui s'étoit passé en cette seconde Conference avec les Mediateurs, ils demanderent à nous voir derechef, & en leur audience ils nous prierent de leur communiquer la réponse que nous pourrions recevoir de Vôtre Majesté & de ne pas passer ou-

tre,

tre, d'autant que leur negociation est arrêtée, les Espagnols n'aiant pas encore un pouvoir suffisant pour traiter avec eux.

Ce qui leur fut promis, & qu'on n'agiroit que de concert avec eux, suivant les obligations mutuelles. Ils parlerent encore du lieu où se doit faire le Traité & témoignerent avoir crainte que Vôtre Majesté aiant à donner les conditions de la Paix, toutes choses se traitassent à Paris. On leur repeta qu'ils devoient être assûrez que l'intention de Vôtre Majesté n'est point de tirer la negociation hors de Munster. Surquoi Monsieur Paw dit: Donques la Reine se tiendra dans les termes du Traité fait à la Haye en 1644, dont nous demeurâmes d'accord, puis que nous n'avons iagi en ce Traité que par les ordres de Vôtre Majesté, laquelle a fait observer si exactement les Alliances & appuier si puissamment l'interêt des Alliez, qu'on doit encore plus s'assûrer sur ce qui partira directement d'Elle que sur la conduite de ceux qui servent au dehors sous ses commandemens. Ils sortirent bien satisfaits d'auprès de nous. Néanmoins le premier étonnement que leur donna l'affaire, les précautions qu'il leur falut aporter pour leur rassûrer l'esprit, les diverses questions & demandes, avec les visites reïterées qu'ils nous ont faites, montrent que l'allarme est grande parmi eux, & que tous nos soins ne l'ont pas entierement fait cesser, puis qu'ils ont fait partir en diligence, pour se rendre à la Haye, les deux principaux d'entre eux, qui sont Messieurs Paw & Knut. Les autres nous sont venus don-

ner part de cette resolution & l'ont fondée sur diverses causes, mais nous savons de lieu très assûré que les deux principales sont, la proposition d'Espagne, & la grande jalousie qu'ils prennent de la prétention des Suedois sur la Pomeranie, qui les rendroit maîtres de tout le commerce de la mer Balthique. Il est bien vrai qu'avec cela ils ont voulu éclaircir leurs Superieurs de quelque blâme qu'on leur avoit donné d'être entrez trop vîte en matiere avec les Espagnols, avant qu'ils eussent un pouvoir en bonne forme. Et de plus ils nous ont dit que craignant les longueurs de leur Gouvernement, ils ont envoié deux de leurs Collegues presser les resolutions des Provinces, afin que, quand la réponse de Vôtre Majesté arrivera, ils puissent être en état d'avancer les affaires de leur côté.

Nous attendons, Madame, l'honneur des commandemens de Vôtre Majesté, ausquels nous ne manquerons pas d'obéïr ponctuellement, & cependant nous ne pouvons nous empêcher de témoigner la joie que nous avons de voir que la prudente & généreuse conduite de Vôtre Majesté a réduit un si puissant Roi à la rendre aujourd'hui l'arbitre des differens qu'il a avec la France, & ce, à la vûe de cette grande & célébre Assemblée sur qui toute la Chrétienté a les yeux. Nous prions Dieu, Madame, que l'intention des Ministres d'Espagne soit assez sincere pour produire une bonne Paix & en laisser une gloire immortelle à Vôtre Majesté. Nous sommes &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 24. Fevrier 1646.

On fait part de ce qui s'est passé dans le voyage de Mr. d'Avaux à Osnabrug.

MONSIEUR.

ENcore qu'il n'y ait que deux heures que le Sieur Coiffier est parti avec une Lettre que nous écrivons à la Reine, pour donner avis à sa Majesté d'une proposition qui nous a été faite de la part des Plenipotentiaires d'Espagne, nous ne laissons pas de vous faire ce mot par l'ordinaire afin de vous envoier la relation de ce qui s'est passé au voiage que Monsr. d'Avaux a fait à Osnabrug. Nous remettrons le surplus au premier ordinaire, vous supliant de croire que nous sommes,

On fait part de ce qui s'est passé dans le voyage de Mr. d'Avaux à Osnabrug.

RELATION

Entiere de ce qui s'est passé au voiage d'Osnabrug par Monsieur d'Avaux.

Envoiée en Cour le 24. Fevrier 1646.

Mr. d'Avaux juge que les Suedois desirent la continuation de la guerre. Il leur fait de vifs reproches de diverses contraventions. Il confere avec les Etats de l'Empire à Osnabrug. Ces Etats voudroient rejetter sur le Roi d'Espagne la satisfaction de la France. Ils persistent à soutenir qu'on doit traiter des interêts des Princes de l'Empire, avant que de traiter de la satisfaction des 2. Couronnes. Dont la Suede ne s'éloignoit pas d'abord. Mais la France refuse d'y donner les mains. Raisonnemens du Comte d'Oxenstiern sur la negociation de la Paix. Et sur la maniere de la continuër. L'Empereur fait esperer à la Suede la haute Pomeranie, & l'Archevëché de Bremen.

J'Arrivai ici Lundi avant midi. J'envoiai aussi-tôt faire compliment à Messieurs les Ambassadeurs de Suede & eux à moi.

Après dîner ils me vinrent visiter, Monsieur de la Barde fut présent à la Conference, comme il a été depuis aux autres. En voici la relation en forme de journal.

Du 12. Fevrier.

Il nous parut que Messieurs les Ambassadeurs de Suede n'ont point de mauvaise intention, qu'ils étoient bien aises qu'on les fut venu visiter

ter & qu'ils ont envie de se remettre bien avec nous. Monsieur Oxenstiern étoit un peu mortifié & inquiet, Monsieur Salvius content, & qui ne s'étonne pas du bruit.

Nous jugeâmes que Monsieur Salvius voulut donner une fois sur son Collegue en me demandant avec un soûris, depuis quand nous le tenions si grand Seigneur & d'humeur si altiere qu'il prétendît faire quelque chose d'autorité, avec un Prince Ambassadeur de France & deux autres Plenipotentiaires. Monsieur Oxenstiern prevint ma réponse & dit assez brusquement en se tournant vers lui, *Ni moi aussi je n'entreprens rien sur ces Messieurs, je n'en ai pas eu seulement la pensée.* „ Il est vrai, repliqua l'autre, „ mais c'est que Monsieur d'Avaux me regar„ doit en disant que les loix de la societé obli„ gent d'agir de concert & de ne rien faire „ d'autorité.

Ils ne firent point de résistance à faire marcher ensemble les interêts de l'Empire & ceux des Couronnes. Ils agréerent & approuverent toutes nos raisons, aiant seulement dit que les Etats ont aussi la distribution que nous avons faite en quatre classes, & l'ordre même que les Couronnes ont tenu en leurs propositions & repliques, étant certain que le point de la satisfaction est après tous ceux qui touchent les affaires publiques d'Allemagne. Nous répondîmes que nous sommes bien contens qu'on suive cet ordre & qu'on délibere sur tous les articles de nos propositions l'un après l'autre, ainsi qu'ils sont écrits, mais de prendre une partie

&

& laiſſer le ſurplus, c'eſt ce que nous n'eſtimions pas juſte, & qu'il ſeroit perilleux pour les deux Couronnes.

Que nous n'empêchions pas que les droits des Princes de l'Empire, l'amniſtie, les griefs & autres telles matieres ſoient conſultées en premier lieu tant à Munſter qu'à Oſnabrug, pourvû que rien ne ſe concluë avant que d'avoir entamé & examiné le reſte de la propoſition dont les articles ſont inſeparables, & ne ſont tous enſemble qu'un projet de Paix.

Nous repréſentâmes qu'il ne faut pas permettre que les relations & correlations ſe faſſent (qui ſont les termes dont on uſe dans les Diétes) c'eſt-à-dire que les Etats de l'Empire ne prennent leur derniere reſolution que ſur le tout. Les Ambaſſadeurs de Suede en demeurerent d'accord, & promirent de le déclarer nettement ici aux Députez des Princes & Etats afin de les obliger à tenir une autre méthode.

Monſieur Salvius conta ſur ce propos qu'un des Conſeillers du Duc de Mekelbourg, diſoit il y a quelque temps que les affaires de l'Empire & des Couronnes étrangeres, étoient tellement mêlées & confuſes enſemble que l'on n'en pourroit jamais ſortir que par une infidelité de l'une ou l'autre partie. C'eſt-à-dire que les Etats d'Allemagne feroient leurs affaires à part, ou que les Couronnes en feroient le tour. Il rioit en faiſant ce conte & ſembloit tacitement en demeurer d'accord.

Monſieur Oxenſtiern ne témoigna gueres d'empreſſement pour la Paix. Il repeta plu-

ſieurs

sieurs fois ce qu'il disoit ci-devant, & même il s'en servit pour une des raisons qui nous pourroient obliger à laisser les Etats de l'Empire en liberté de traiter & de conclurre leurs affaires sans parler des nôtres, d'autant, disoit-il, qu'ils ne s'accordent jamais entr'eux, & qu'ainsi la rupture du Traité sera imputée à l'interêt public & non à celui des Couronnes. Il en parla de sorte, qu'on diroit qu'il ne travaille pas tant à faire la Paix comme à justifier la continuation de la guerre, & à s'acquerir en tel cas l'assistance de quelques Princes & Villes d'Allemagne.

Mr. d'Avaux juge que les Suedois desirent la continuation de la guerre.

Nous remarquâmes quelque chose de pareil dans un autre Discours que fit Monsieur Salvius, bien qu'il ne songeât alors qu'à railler un peu Monsieur Contarini. Il contoit comme celui-ci le pressant dernierement d'avancer le Traité, repetoit de fois à autre: Si vous ne voulez pas la Paix, dites-le, & il représentoit l'action dudit Contarini, puis il ajoûta qu'il lui avoit enfin répondu: Si nous ne voulions pas la Paix, nous ne serions pas si fous de le dire; & là-dessus il rioit avec plaisir.

Ils nous firent savoir que l'un d'entr'eux avoit été le jour précedent chez le Comte de Trautmansdorff pour lui porter leur nouveau pouvoir signé de la Reine de Suede, comme il l'avoit desiré, & qu'à cette occasion il avoit tenu plusieurs discours dont ils se remettoient à nous informer le lendemain parce qu'il étoit trop tard.

Du 13. dudit Fevrier.

Nous trouvâmes grand changement. Ils contesterent sur tout ce que nous proposâmes, même de la part des Mediateurs, comme la suspension d'armes, quoi que nous n'y eussions aucunement appuié. Monsieur Oxenstiern nia beaucoup de veritez, & la Conference ne fut guere agréable de part ni d'autre. Mais il faloit un peu nous faire sentir pour arrêter le cours d'une autorité qu'ils s'étoient donnée assez hardiment depuis quelques mois.

Il leur fait de vifs reproches de diverses contraventions.

L'Histoire de tout ce qui se passa seroit trop longue. Nous fûmes six heures ensemble, & toûjours en mauvaise humeur. Nos paroles néanmoins, de Monsieur de la Barde & de moi, nos plaintes & nos instances ne leur donnerent aucune occasion de s'aigrir, comme ils ne firent pas aussi. Mais ils eurent peine de se voir convaincre de beaucoup de contraventions à l'Alliance & à nôtre dernier concert; & Monsieur Oxenstiern s'essuia le visage à plusieurs reprises.

Ils suerent encore à se demêler du reproche que nous fîmes aux Etats de l'Empire qui sont à Osnabrug, car ils connurent bien que cela retomboit sur eux, & nous n'étions pas marris d'être entendus à demi mot. C'est que nous leur demandâmes d'où vient que l'Assemblée des Etats à Munster aiant resolu d'envoier des Deputez vers les Plenipotentiaires de France, & aiant même nommé pour cet effet les Ambassadeurs de Mayence, Baviere, & Brandebourg, l'Assemblée des Etats à Osnabrug avoit empêché

cette

cette Députation. Monsieur Oxenstiern & Monsieur Salvius feignirent premierement de n'en rien savoir, & ils se regarderent l'un l'autre, comme si la chose leur eût été toute nouvelle, mais à la longue, comme nous poursuivions cette plainte, leur ressentiment les trahit. Ils voulurent justifier leurs bons amis, & dirent avoir appris qu'ils n'ont pas empêché qu'on ne deputât vers nous, mais seulement que ce ne fût pas au nom de tout l'Empire, & que ce n'est pas aussi à eux seuls de traiter d'un point si important avec les Couronnes: Mais que s'ils veulent députer vers nous en leur nom seulement & pour être éclaircis de quelque chose, ceux d'Osnabrug en sont très-contens & jugent même que cette communication des Etats avec les Plenipotentiaires des Couronnes devroit être plus frequente pour avancer le Traité de la Paix.

Nous leur remontrâmes que le sujet de la députation étoit justement aux termes qu'on approuva à Osnabrug, puis qu'il est certain qu'elle avoit été resolue par les Etats de Munster pour nous prier de les informer particulierement de l'intention du Roi sur quelques points de nôtre Replique, & non pour autre chose. Et quant à l'autorité du corps de l'Empire, ils ont bien reconnu à Munster qu'elle est partagée à présent en deux lieux, puis que pour faire cette députation ils en ont demandé l'avis & le consentement des Etats qui sont à Osnabrug. Que cette déférence les mettoit hors d'interêt, & détruisoit le prétexte de leur opposition.

Les

Les Ambaſſadeurs de Suede ne ſortirent pas bien de ce paſſage, ſur tout quand nous leur dîmes : Ce ſont vos amis que les Etats d'Oſnabrug, ils ſont tous Proteſtans, hormis deux ou trois; ils dépendent de vous. Cela s'eſt vû en toutes les choſes où vous avez pris interêt, & cependant il ne ſort de ce Conſeil-là que des deſavantages pour la France, au lieu qu'à Munſter, où ſont nos Parties & nos ennemis, nous y avons toûjours procuré vôtre contentement.

En cet accident nous les fîmes ſouvenir de l'admiſſion de Magdebourg & de la conceſſion des paſſeports aux Etats Mediats, du conſentement à la diviſion du Corps de l'Empire, & d'autres reſolutions favorables pour eux que nous avons tirées des Etats qui ſont à Munſter.

Nous ajoutâmes que ſuivant leur deſir, on feroit encore en ſorte que les griefs des Catholiques leur feront préſentez de la part deſdits Etats, car le jour précedent Monſieur Oxenſtiern nous avoit témoigné d'en être en grand ſoin.

Tout cela comparé au refus qu'on a fait à Oſnabrug de conſentir à une démonſtration d'honneur que ceux de Munſter vouloient faire à l'Ambaſſade de France, incommodoit un peu ces Meſſieurs, mais pour lors ils ne firent que diſputer & chercher des excuſes.

Ils en uſerent de la même ſorte touchant l'excluſion de Monſieur de la Barde de leurs Conferences avec les Imperiaux. La deman-

de

de qu'ils ont faite de trois Evêchez ci-devant tenus par les Catholiques : la déclaration publique de neutralité avec le Roi d'Espagne : le peu d'égard aux surseances dont nous les avons requis : la substitution d'un Ministre à un Curé Catholique d'Osnabrug qui est mort depuis quinze jours. Tous articles formellement contraires aux Traitez d'Alliance.

Il est vrai que sur les deux premiers points Monsieur Salvius en laissa la défense à son Collegue, parla peu & foiblement.

Il fit plus sur le sujet du manque d'éxecution de ce qui avoit été aussi arrêté à Munster avec Monsieur Oxenstiern : Car comme nous vînmes à dire qu'il avoit été resolu que toute la matiere du Traité de Paix étant distribuée en quatre Classes, la deliberation se feroit en même temps sur un article de la premiere, & sur un autre de la seconde. Il prit la parole & témoigna que c'étoit le bon chemin pour conserver l'union & la confiance entre les deux Couronnes alliées & les Etats de l'Empire. Monsieur Oxenstiern soûtint pourtant qu'il n'y a point de peril à laisser terminer à part les interêts desdits Etats, & il trouvoit toûjours un grand avantage pour les Couronnes à rompre le Traité sur le fait particulier des Protestans, parce, dit-il, que jamais les Etats Catholiques n'accorderont leurs demandes.

Il faut bien avouer avec lui que si l'on tendoit à la continuation de la guerre, en voila le meilleur moien & le plus specieux qu'on peut avoir & qui engageroit à nôtre partie l'affection

 &

& l'affiſtance de pluſieurs Princes d'Allemagne; mais outre que tous nos ordres vont à la Paix, cela engageroit auſſi la France dans les prétentions des Proteſtans & dans une guerre de Religion.

Nous inſiſtâmes donc à ce que les Etats traitent les deux premieres Claſſes enſemble, ou qu'au moins, après avoir opiné & arrêté ce qu'ils veulent faire ſur tous les points de la premiere, ils paſſent immédiatement à la ſeconde, & puis aux deux autres, afin qu'aiant deliberé de cette ſorte, ils donnent leur avis par un même écrit ſur toute la Replique, comme ils ont fait ci-devant ſur toute la propoſition. Monſieur de la Barde repréſenta cet exemple aux Ambaſſadeurs de Suede qui ſervit bien à nôtre deſſein, puiſque les mêmes Etats ont déja tenu cette maniere de conſulter ſur la même affaire. Cela nous donna auſſi moien de répondre à Monſieur Oxenſtiern qui remontroit la confuſion & preſque l'impoſſibilité aux Etats de faire raport à leurs Confreres de tant de diverſes matieres dont ils auroient deliberé.

Nous dîmes enſuite, & les Suedois en demeurerent d'accord, que les Etats de l'Empire ſe ſont ci-devant excuſez de déclarer leurs ſentimens aux Plenipotentiaires de l'Empereur ſur leur réponſe à nos propoſitions, juſques à ce que nous euſſions éclairci deux articles qui étoient couchez en termes généraux; l'un touchant la ſatisfaction des Couronnes; l'autre touchant la ſûreté de la Paix, afin, diſoient-ils alors, qu'ils puſſent avec plus de fondement

déli-

deliberer sur toutes les choses contentieuses sans en faire à deux fois. Maintenant qu'à leur instance on s'est expliqué sur lesdits articles, il est bien raisonnable qu'ils suivent l'ordre qu'ils ont eux-mêmes jugé le meilleur, & auquel ils ont desiré qu'on s'accommodât.

Du 14.

Les Ambassadeurs de Suede nous vinrent trouver avec un esprit de douceur & un acquiescement à la plûpart de nos instances.

Monsieur Oxenstiern fut de nôtre avis & de celui de Monsieur Salvius touchant la maniere de consulter, & que les deux premieres classes devoient être mises en sentiment ensemble ou successivement l'une après l'autre, sans attendre une entiere resolution sur la premiere. Il dit que lui & son Collegue en feroient instance aux Etats, & qu'ils desiroient qu'il ne s'y trouvât point de difficulté. Nous repartimes que s'il s'y en trouvoit, il étoit bien nécessaire qu'il leur plût de déclarer ouvertement leur intention ausdits Etats & d'en faire bruit. En un mot, qu'il faudroit agir comme ils ont agi ci-devant, lors que les Etats de l'Empire n'ont pas fait ce qu'ils vouloient. Ils en tomberent d'accord, & il fut resolu entre nous que dès le lendemain ils envoyeroient convier les Députez de Lunebourg & ceux d'Altembourg de venir chez eux. En second lieu, ils promirent de leur parler aussi de bonne sorte sur le sujet de la Députation, & nous y firent esperer contentement.

3. Ils proposerent que pour terminer à l'amiable le different touchant ce Ministre, qu'ils ont mis à la place d'un Curé, il sera fait enquête, par témoins des deux Religions en nombre égal, pour savoir si le defunt a été Catholique ou Lutherien, sous prétexte qu'une fois il fut forcé par leurs gens de guerre de prêcher dans sa paroisse qu'on pouvoit communier sous les deux espéces. Nous n'avons pas pû refuser cette voie qui a apparence de justice, & sommes bien aises qu'ils s'y soient soûmis.

4. Ils reconnurent que l'alliance oblige à surseoir la negociation quand l'un des Alliez la requiert, & déclarerent qu'ils y satisferont de leur part, sans se vouloir rendre juges de l'interêt pour lequel nous leur pourrions demander cette surseance, ils se reserverent seulement la faculté de nous en dire leur avis comme ils recevroient volontiers le nôtre en pareille occasion. Cela fut ainsi arrêté d'un commun consentement.

5. Monsieur Oxenstiern remontra qu'il fut concerté avec lui à Munster que la Suede n'aiant point de guerre avec le Roi d'Espagne, les deux Traitez de Paix se pourroient separer, mais il s'excusa sur le defaut de sa Memoire, s'il ne se souvenoit pas que cette resolution dût être cachée aux Ennemis, & il dit qu'aussi n'est-elle pas connuë pour avoir déclaré qu'ils tiennent les Espagnols pour neutres.

6. Qu'il y a remede à leur prétention sur les Evêchez Catholiques, & que les choses n'en

demeu-

demeureroient pas là. Ils nous firent connoître qu'ils s'en désisteront, mais s'excuserent de le déclarer positivement.

7. Que si nous desirions que la premiere fois qu'ils auront à traiter d'affaires avec les Plenipotentiaires de l'Empereur, ils y appellent Monsieur de la Barde, ils le feront pour nous satisfaire sur le passé, mais qu'ils ne pourront pas continuer si Monsieur de Rosenhan n'assiste aussi aux Conferences quand nous traiterons avec les Imperiaux, soit par nous-mêmes soit par les Mediateurs, qu'autrement il seroit à propos de traiter par écrit afin de rendre la chose égale. Nous nous chargeâmes d'en faire raport, vû même qu'ils dirent qu'ils n'auront pas si-tôt occasion de revoir les Imperiaux.

8. Et d'autant que nous avions aussi fait plainte qu'en demandant un passeport pour les Ambassadeurs de Portugal, ils avoient témoigné au Comte de Trautmansdorff que celà ne retarderoit pas la negociation de la Paix, & rendu par ce moien l'instance inutile, Monsieur Oxenstiern avoua qu'il avoit été arrêté qu'on ne feroit pas connoître nôtre intention aux Imperiaux, mais il dit avoir entendu seulement que cette demande n'empêcheroit pas qu'on ne traitât alors sur la replique, & que quand on voudra passer outre, il insistera audit passeport. Monsieur Salvius promit le même avec esperance de succès.

9. Que s'ils ne rejettent point la suspension proposée par les Mediateurs, ils ne peuvent aussi l'accepter sans en avoir eu l'avis du Ma-

re leurs affaires à part & qu'ils connoissent bien qu'en leur foiblesse présente ils ne peuvent rien sans les Couronnes qui tiennent un tiers de l'Allemagne. De plus, ils m'ont fait entendre que leurs differents ne sont pas si mal aisez à vuider, qu'ils prendront des voies d'accommodement, & qu'ils se defaudroient à eux-mêmes s'ils manquoient à travailler à la satisfaction des Couronnes, sans quoi ils éloigneroient la Paix, qui leur est si nécessaire, & auroient perdu le seul appui auquel ils se peuvent fier contre la Puissance qui les a si souvent opprimez. Qu'ils ne veulent pas faire un second Traité de Prague quand ils le pourroient, ni suivre un si funeste exemple.

Néanmoins nous tenons ferme, & c'est bien le plus sûr, à mon avis; car tout ce que dessus est fort considerable & presque certain tant que les Couronnes demeureront bien unies; Mais si après que nous aurons laissé contester les Protestans, l'on s'adresse aux Suedois pour sortir d'affaire avec eux, comme il y a grande apparence, nous ne serons plus assistez que foiblement & impatiemment par ceux qui auront déja leur compte. Et il est à remarquer que l'Empereur peut satisfaire les uns & les autres avec le bien d'autrui, en donnant des Evêchez aux Protestans, & la Pomeranie aux Suedois, là où nôtre satisfaction ne se peut accorder qu'à ses dépens.

Quelques Députez m'ont dit que si Monsieur Oxenstiern au retour de Munster leur eût fait entendre que l'intention des Couronnes étoit qu'ils

qu'ils déliberassent ensemble d'un article de la premiere classe & d'un de la seconde, & ainsi consecutivement, ils s'y feroient conformez sans difficulté.

Enfin ils veulent que la chose ne soit plus entiere, & aprehendent au dernier point qu'on ne les oblige à changer de methode.

Je verrai encore demain ce qui se pourra faire. J'ai proposé à Messieurs les Ambassadeurs de Suede d'ajuster le different de Monsieur de la Barde & celui des Etats. Cet expedient a plû merveilleusement à Monsieur Salvius, il s'emploie à le faire réussir; mais il vient encore de me mander par un des siens qu'il y trouve beaucoup d'obstacles.

Avant-hier matin au Conseil des Etats, l'on reprit l'affaire de Lorraine, & tous ont expliqué leur avis de l'autre jour, en sorte que si le Duc Charles, comme Prince de l'Empire à cause du Marquisat de Nomenie, peut obtenir un passeport, il est à propos de lui rendre cet office, mais que s'il s'y rencontre encore de la difficulté, cela ne merite pas d'arrêter le Traité de Paix & qu'il vaut mieux passer outre.

Hier ils mirent en deliberation si les interêts d'Espagne doivent être traitez conjointement avec ceux de l'Empire. Aûtriche a maintenu qu'oui. Il a passé au contraire & a été resolu que l'on fera office au Roi d'Espagne, à ce que les deux Traitez se fassent conjointement, & ce, pour la consideration qu'il est Prince de l'Empire à cause de la Comté de Bourgogne, mais si

ſi on ne le peut obtenir, cela ne doit nullement empêcher la Paix d'Allemagne. Ils ont auſſi déliberé ſur le 9. article de nôtre replique, par lequel nous avons demandé que, ſi à l'avenir il faut élire un Roi des Romains, il ne ſoit pas de la famille de l'Empereur qui regnera alors. Aûtriche, Baviere, Brandebourg, Wirſtbourg & un autre ont fort parlé contre cette prétention. Le reſte de l'Aſſemblée a ſuivi leur avis, mais a dit que pour contenter les Couronnes & pour le bien de l'Empire, la queſtion, s'il eſt à propos d'élire un Roi des Romains, ne pourra être vuidée que dans une Diete générale, & que ſi cette élection eſt jugée neceſſaire, ce ſera alors aux Electeurs à faire choix de la perſonne ainſi qu'ils voudront. Les Députez d'Aûtriche & autres ci-deſſus nommez ſe ſont encore efforcez de faire changer cet avis, mais en vain; la pluralité des voix l'a emporté de beaucoup.

Monſieur Lampadius Miniſtre de Lunebourg & Monſieur Scheffer jugent que le Comte de Trautmansdorff ne donnera pas lieu aux Etats d'opiner ſur les ſatisfactions, & qu'il en voudra traiter lui-même avec les Plenipotentiaires des Couronnes: & moi, je dis que ce diſcours me fait craindre que les Etats ne ſoient bien aiſes de n'entrer pas dans cette matiere, & ſe décharger de l'envie envers l'Empereur, s'ils opinent à l'avantage des Couronnes; & de la plainte des Couronnes, s'ils ſont le contraire. Je m'informerai en cette penſée s'ils continuent de réſiſter ſi ſcrupuleuſement à ce qu'on deſire qu'ils

qu'ils déliberent en même temps de leurs affaires & des nôtres.

Du 17.

Les Députez de Weimar, de Magdebourg, de Lunebourg, de Baden-Dourlach, de quelques Comtes de l'Empire, & des Villes Anseatiques, me vinrent voir séparement. Ils parlerent en la même sorte qu'avoient fait les autres, & me voulurent persuader que tous les interêts des Protestans devoient être terminez les premiers, & avant qu'on touchât à la seconde ni troisiême classe; mais comme leur resolution étoit fondée sur une crainte qu'ils tenoient très-juste, que les Couronnes étant une fois assûrées de leur satisfaction, de celle de Hesse, & de la Paix, l'on ne feroit pas grand effort pour le reste. Je pris sujet de leur représenter combien utilement la France depuis cette negociation a travaillé pour les Princes d'Allemagne, quelle envie nous en avions attirée; les clameurs, les libelles, & jusques aux menaces contre nos personnes & contre le droit des gens. S'il y avoit apparence que les Couronnes, après avoir maintenu les droits de l'Empire & par les armes & par le Traité, après avoir resisté si constamment aux Imperiaux & à tous leurs adherans, qui ne vouloient pas que les Etats eussent part à la negociation de la Paix, qui prétendoient ensuite exclurre quelques-uns ou bien en laisser toute l'autorité à la Diete de Francfort transferée ici à cette fin, & obliger au moins tous les Députez

putez de comparoître en un même lieu afin de dissiper l'Assemblée d'Osnabrug. Je leur demandois si après tant de preuves de la constante affection des Couronnes, il y avoit lieu d'apprehender qu'elles n'achevassent pas un ouvrage si glorieux & si utile que le rétablissement des loix & des affaires de l'Empire. Cette derniere consideration de nôtre utilité les a touchez, leur aiant fait comprendre qu'en vain ils craignoient que nous puissions être contents sans qu'ils le fussent aussi, parce que la principale partie de la satisfaction des Couronnes consiste au rétablissement de la liberté, dignité & puissance des Princes & Etats d'Allemagne, sans quoi l'Empereur pourroit toûjours troubler ses voisins & se faire absolu dans l'Empire. Il faut demeurer d'accord que cet interêt nous est commun avec eux & de si grande conséquence pour la France & pour la Suede, qu'on ne le sauroit jamais abandonner. Tout cela néanmoins ne servit qu'à diminuer la defiance qu'on leur avoit donnée de nôtre conduite, en ce que nous prétendions, contre leur avis & contre celui des Suedois, que les affaires de l'Empire ne doivent pas être traitées & terminées devant toutes autres. Car au fonds ils me témoignerent bien qu'il seroit juste de déliberer conjointement sur tous les articles de la Replique, pourvû qu'on ne laissât pas leurs interêts en arriere. Mais ils ne me promirent rien. Il leur restoit toûjours une opinion qu'il y avoit encore moins de peril que les Etats abandonnassent les Couronnes, sans lesquelles ils ne peuvent pas aujourd'hui grand' chose,

que

que non pas que les Couronnes negligeassent les Etats, dont elles se peuvent passer. Je leur fis voir sur ce propos que l'on n'imagine rien moins qu'une desertion de leur part, que leur sincerité nous est connuë aussi bien que leur prudence, & que toute l'Allemagne voulant la Paix & en aiant besoin, l'on est bien assûré qu'ils n'ont garde d'entendre à une Paix de Prague. Mais que sachant certainement que l'intention des Imperiaux est telle, & que le Comte de Trautmansdorff, après avoir fait des efforts inutiles pour induire les Plenipotentiaires des Couronnes à traiter premierement de leur satisfaction, ne parle plus à présent que de la Paix interne dans l'Empire & de la réünion des Membres avec le Chef. Nous estimons qu'il importe au bien de la cause commune de rompre ses mesures; parce que s'il voit le moindre jour à nous pouvoir separer, la vanité de cette esperance l'empêchera de prendre les resolutions necessaires pour parvenir à une bonne Paix.

Le Deputé de Weimar, qui est un des plus considerez de l'Assemblée, & celui de Magdebourg, me dirent en particulier que nous avions raison, & que les Plenipotentiaires des Couronnes devroient eux-mêmes traiter de la satisfaction avec ceux de l'Empereur, en même temps que les Etats déliberent sur la premiere partie de nôtre Replique. Mais outre que ce procedé feroit perdre aux Couronnes l'effet que nous attendons de vos Conseils pour appuier leurs demandes, & à nous le droit de suffrage sur cet article de nos propositions; Qui sait, leur dis-

je,

je, si les Imperiaux esperans aujourd'hui de pacifier le dedans de l'Empire, voudront entrer avec les Etrangers en negociation jusques à ce qu'ils aient vû comme le dessein leur réüssira?

Je connus alors aisément que les Etats ne toucheront pas volontiers au point de la satisfaction, sinon pour dire qu'elle est dûë aux Couronnes, & que la Paix ne se peut faire s'il n'y est pourvû. Les Plenipotentiaires de Suede, à qui je fis ce raport, en furent bien contents, & témoignerent que cet aveu de tout l'Empire (s'ils le font tel) sera suffisant pour nous faire obtenir de bonnes conditions de l'Empereur.

Je ne dois pas aussi omettre qu'en toutes les conferences que j'ai eu avec lesdits Deputez, ils m'ont fort assûré, & quelques uns m'ont donné la main pour promettre en bons Allemans, l'affection & gratitude de leurs Princes & Communautez envers le Roi. Monsieur Lampadius, entre autres, me dit une fois que ce sont leurs Majestez qui lui donnent la liberté de parler & d'agir comme il fait à la vûë du Comte de Trautmansdorff, qu'ils ont été ci-devant chassez des Dietes à la moindre ouverture qu'ils y faisoient pour l'avantage de l'Empire, & qu'aujourd'hui, par le benefice de la France & de la Suede, ils peuvent s'expliquer de leurs sentimens en gens de bien. Il ajoûta qu'ils modereroient leurs prétentions & qu'ils soûtiendroient celles des Coûronnes.

Ces Etats voudroient rejetter

Avec tout cela je me suis aperçû que lui & les autres Protestans, sans en excepter les Suedois, voudroient bien rejetter la satisfaction de la France

ce sur le Roi d'Espagne. Et comme j'ai essaié de pénétrer dans leurs pensées, j'ai apris que hors du Conseil ils ont parlé entre eux de nous donner le Duché de Milan, ou la Comté de Bourgogne, comme fiefs de l'Empire. Je n'ai pû savoir si c'est du consentement de Trautmansdorff, car pour celui des Espagnols il n'y a gueres d'apparence: Mais quoi qu'il en soit, ce discours témoigne qu'autant que l'Assemblée d'Osnabrug tient juste nôtre satisfaction, autant elle est en soin de nous l'assigner ailleurs qu'en l'Alsace.

sur le Roi d'Espagne la satisfaction de la France.

Du 18.

Les Ambassadeurs de Suede confirmerent à Monsieur de la Barde & à moi, tout ce qu'ils nous avoient dit le 14. & demeurerent enfin d'accord l'un & l'autre, sans plus y apporter de difficulté, qu'il faloit obliger les Etats de l'Empire à deliberer conjointement sur les Articles de la Paix. Ils trouverent bon de le faire savoir sur le champ à Monsieur Lampadius, aux Députez d'Altembourg & à celui de Weimar, comme aussi au Comte de Trautmansdorff, auquel ils envoierent le Secretaire Melonius & lui en donnerent l'ordre en nôtre présence. Nous fimes en sorte qu'il fut aussi chargé de presser ledit Comte pour le passeport des Ambassadeurs de Portugal, & même de lui dire que le refus pourroit être cause de quelque inconvenient. Melonius raporta au bout d'une heure que le Comte de Trautmansdorff disoit n'avoir

Ils persistent à soutenir qu'on doit traiter des interêts des Princes de l'Empire avant que de traiter de la satisfaction des deux Couronnes, dont la Suede ne s'éloignoit pas d'abord, mais la France

voir

refuse d'y donner les mains. voir point d'autorité de prescrire aux Etats de l'Empire comment & par quel ordre ils doivent déliberer entr'eux, qu'ils ne se deportent pas volontiers de leurs formes, & qu'il les faut laisser faire. Cette réponse affermit davantage Monsieur Oxenstiern à ne pas permettre qu'ils separassent leurs affaires des autres points de la Replique. Quant au Passeport, il demande temps pour en consulter avec ses Collegues à Munster & s'entretient paisiblement des expedients qu'on y pourroit prendre.

Du 19.

Comme je devois partir ce jour-là, Monsieur Oxenstiern envoia de bon matin demander heure pour me visiter en particulier. Je ne saurois dire assez le contentement qu'il me témoigna de voir que je m'en retournois satisfait de lui, & d'esperer que Messieurs mes Collegues le seroient aussi. Je vis encore tout clairement qu'il n'a eu aucun dessein de se cacher de nous quand il ne mena pas Monsieur de la Barde à la Conference, mais qu'il a estimé ne le pouvoir faire à cause de la dignité de la Couronne de Suede, & que le premier refus l'a engagé à y persister jusques au bout. Il comprit aussi bien que nos plaintes n'ont procedé d'aucune defiance. Je lui fis avoüer que cette entrevûe avec les Imperiaux étoit plûtôt un acte de Ceremonie que de negociation, & que la presence de Monsieur de la Barde ni de Monsieur Rosenhan n'est pas ce qui assûre l'union des Couronnes, mais que c'est

c'eſt ce qui l'auroit fait paroître aux yeux de tout le monde. Je lui dis de nouveau comme en confiance, qu'outre cette raiſon, il ne faloit pas qu'ils s'accoûtumaſſent à faire les choſes à leur mode, & que cela ne leur réuſſiroit pas. Il en tomba d'accord avec tant de douceur & de condeſcendance & même d'excuſe du paſſé, qu'il eût falu être de mauvaiſe humeur pour ne ſortir pas bons amis.

Raiſonnement du Comte d'Oxenſtiern ſur la negociation de la Paix, & ſur la maniere de la continuer.

Il entra de lui-même dans le diſcours des affaires & me dit que pour arriver heureuſement à la fin que les Couronnes ſe ſont propoſée, qui eſt une Paix ſûre & avantageuſe, trois choſes ſont tout-à-fait néceſſaires : la fermeté & perſeverance en leur union, la continuation de la guerre ſans aucun rallentiſſement, & l'uniformité en la negociation de la Paix.

Sur le premier point, il s'arrêta longuement à prouver que ni lui, ni ſon pere, ni leur Reine même ne pouvoient avoir d'autres ſentimens que d'obſerver toûjours fidellement une alliance qui leur eſt ſi utile. Je l'interrompis en cet endroit pour lui dire, ajoûtez, Monſieur, & ſi honorable. Conſiderez, s'il vous plaît, quelle difference il y a entre le Traité que vous faites ici avec le principal Miniſtre de l'Empereur & celui que Monſieur vôtre pere faiſoit, il y a quelques années, avec les Deputez du Duc de Saxe, parce que l'Empereur ne voulut pas traiter immediatement avec la Couronne de Suede. Ce renouvellement de l'Alliance de la France ſuivi d'une rupture ouverte contre la Maiſon d'Aûtriche, vous a produit ce bon effet, & ſera la meilleure

garantie que vous puissiez avoir pour maintenir ce qui vous sera accordé par le Traité de Paix. Il ne se contenta pas de l'avouër, mais il engagea sa parole & son honneur que la Reine & le Senat de Suede ne hesitent point sur cette maxime, ni sur la créance qu'ils ont en nôtre bonne foi. Il me dit à ce propos, qu'il méprisoit beaucoup d'avertissemens qui lui venoient de la part des ennemis, des demi-amis, & de quelques amis mêmes, que la France traite séparement, que les Suedois le verifieront trop tard & qu'au moins ils se souvinssent du soin & de l'affection de ceux qui les en avoient avertis. Il me regardoit fort en parlant, comme s'il en eût cherché quelque éclaircissement dans ma contenance. Mais une conduite si nette & si justifiée qu'est la nôtre envers tous les Alliez ne me pouvant rien reprocher, il ne vit ni n'entendit que ce qu'il desiroit & parut en être content.

Pour le second point, il fit grande instance que l'armée du Roi revint puissante en Allemagne, & bientôt, parce que la leur soûtient à présent toutes les forces de l'Empereur & de Baviere. Je lui dis en riant qu'ils étoient difficiles à servir, que quand l'armée du Roi est deça le Rhin, ils ne sont pas bien aises qu'elle s'y établisse, & que dès qu'elle n'y est plus, ils crient au secours. Il essaia de justifier la retraite de Konigsmarck, mais il eût peine à le défendre sur ce qu'il avoit témoigné craindre que nos troupes prissent leurs quartiers en Franconie. Je lui demandai pourquoi ils ont differé

de

de traiter d'une suspension d'armes de trois mois, pendant lequel temps, on seroit en état d'agir du côté du Rhin comme ils desirent, si ce n'est que le Traité de Paix s'avançât en sorte qu'on trouvât bon de continuer la suspension. Il me répondit, que ne sachant pas si leur armée pouvoit trouver de la subsistance dans les lieux qu'elle occupe, ils n'ont garde de rien faire en cette matiere sans l'avis des Généraux; & qu'ils en auroient dans peu de jours une ample information par un Officier de l'Armée qui étoit depêché vers eux. Tant y a qu'ils pressent fort le retour de Monsieur de Turenne pour occuper les armées de Baviere qui tombent sur leurs bras.

Quant au dernier moien pour avoir une bonne Paix, qui est de tenir une même conduite en la negociation, il me représenta avec soin que si la France & la Suede insistent également à faire remettre toutes choses en l'état où elles étoient en 1618. sans aucune reserve ni exception, tant pour la Boheme, que pour l'Empire, & si elles ne rejettent toute sorte de temperament qu'on pourroit offrir, nous serions mal traitez sur le point de la satisfaction. Que s'il faut rompre, ce doit être pour les interêts de l'Empire & non pas pour ceux des Couronnes. Que c'est un conseil qui vient de Monsieur le Chancelier son pere & dont le succès est infaillible. Je ne voulus pas lui remontrer que ce Conseil est beaucoup meilleur pour les Lutheriens que pour nous, car quand il dit qu'il faut insister fortement & rompre même, si besoin est, pour l'interê-

l'interêt de l'Empire, il veut dire pour l'interêt des Proteſtans au fait de la Religion. Mais je le priai d'examiner un peu ſi une telle union & un tel effort des deux Couronnes, ne tourneroit pas plus à l'avantage d'autrui qu'au leur, & s'il n'eſt point à craindre qu'après avoir obligé l'Empereur à faire tant de choſes en faveur des Etats, il n'en devint plus difficile pour nous, n'y aiant pas d'apparence qu'il ſe reſolve à perdre de tous côtez. C'eſt pour cette raiſon, dit Monſieur Oxenſtiern, que nous devons agir de la ſorte; car l'Empereur ne pouvant jamais accorder les demandes des Proteſtans touchant l'amniſtie & les griefs, il aimera bien mieux accorder celles des Couronnes. Je dis qu'il faudroit donc alors ſe relâcher ſur les interêts de l'Empire. Il repartit, ouï alors, & non plûtôt, m'avertiſſant en même temps qu'il falloit tenir cela très-ſecret. Je lui promis le ſilence, mais je l'avertis auſſi que les Deputez des Princes & Etats Proteſtans avoient déja reſolu entr'eux de s'accommoder à l'amiable & qu'ils me l'avoient déclaré. Il y fit reflexion & me donna lieu de douter qu'ils lui en euſſent tant dit à cauſe peut-être qu'il les anime au contraire. Je lui demandai s'il tenoit pour bien certain que dans l'extrémité où nous mettions l'Empereur, il aimeroit mieux contenter les Couronnes que les Etats de l'Empire, vû qu'il peut contenter ceux-ci aux dépens de l'Egliſe & de quelques particuliers. Il n'en fit nul doute, parce, dit-il, que les Etats étant contentez, la guerre ne ceſſeroit pas & les Couronnes aiant ſatisfaction

l'Em-

l'Empereur feroit affûré d'avoir la Paix. J'en demeurai d'accord, mais non fans repréfenter que la caufe des Couronnes feroit bien affoiblie & expofée à l'envie publique, fi la guerre ne continuoit que pour leurs interêts, & que nous tomberions en ce cas dans l'inconvenient qu'il veut éviter. Il revint à fon premier fentiment, qu'il eft impoffible que l'Empereur confente aux prétentions des Etats, & que nous pouvons être en repos de ce côté-là. Enfin, lui dis-je, cette maniere d'agir que vous propofez, pourroit bien produire un bon effet, mais elle en peut produire plufieurs mauvais. Car fi les Etats fe relâchent de quelque chofe, l'interêt des Couronnes fera moins favorable, étant demeuré le dernier, & l'Empereur prétendra avoir déja affez fait en leur confideration. S'ils ne fe relâchent point, ni nous pour eux, ou le Traité fe rompra, ce qui n'eft pas le but pour lequel nous travaillons, ou l'Empereur fera contraint d'accorder ce qu'ils demandent, ce qui n'eft pas vôtre intention ni la nôtre, ou il viendra à effaier de fortir d'affaires avec les Couronnes. Ce dernier cas eft le feul qui peut apporter quelque utilité, les trois autres font très-defavantageux.

Après beaucoup de conteftations fort paifibles & pleines de confiance, il me dit que nôtre inclination pour le Duc de Baviere faifoit tort au bon fuccès des affaires, & que fes Ambaffadeurs avoient dit publiquement dans le College Electoral, qu'ils favent *ex certa Scientia* que la France ne prétend pas qu'on lui ôte l'Electo-

rat. Je repliquai que si la Suede témoignoit aussi de ne vouloir pas sa ruine entiere cela l'obligeroit à travailler pour la satisfaction de ladite Couronne, que nous sommes en lieu & en temps de nous prévaloir des interêts d'autrui pour le service de nos Rois, & que le Duc de Baviere étant puissant comme il est en Allemagne & dans la Cour de l'Empereur, on en pourra tirer un bon usage dans cette negociation. Monsieur Oxenstiern l'avoüa & dit que pour temperer son avis & le mien, il seroit bon que nous laissassions esperer quelque adoucissement à ce Prince pendant qu'eux feront les mauvais, & insisteront au rétablissement de toutes les affaires seculieres & Ecclesiastiques comme elles étoient en 1618. mais que le coup seroit encore plus sûr si nous en faisions autant de nôtre part, selon l'avis de Monsieur son pere, auquel il se tient ferme contre toute suggestion étrangere. Je loüai la pensée qu'il avoit qu'on menageât le Duc de Baviere, comme un moien propre à l'avancement de la Paix avec la satisfaction des Couronnes, & je fus bien aise de voir que du consentement des Suedois, (dont nous avons été peu assûrez jusques à present) la France & ledit Duc se peuvent entreparler ici par mutuels offices.

L'Empereur fait esperer aux Suedois la haute Pomeranie & l'Archevêché de Bremen.

Une heure aprés cette Conference, j'allai prendre congé de lui en son logis, nous repetames quasi les mêmes choses, mais succintement. Ce que j'appris de plus, ou plûtôt ce que je jugeai de ses discours, fut que le Comte de Trautmansdorff s'est laissé entendre que l'Empereur pourroit accorder la haute Pomeranie avec l'Arche-

chevêché de Bremen, & que ce partage ne lui sembloit pas mauvais.

Au sortir de là, je fus visiter Monsieur Salvius & le mis sur ce propos, lui donnant sujet de croire que Monsieur Oxenstiern m'en avoit encore plus dit. Il me jura qu'ils n'ont pas encore pouvoir de se contenter de si peu de chose, mais cette façon de parler me sembloit signifier qu'ils en attendoient l'ordre.

Sur le point de ce partement je sûs que le Secretaire Melonius & celui de Trautmansdorff se voioient quelquefois chez Peikernitz homme d'intrigues qui reçoit des nouvelles de tous côtez; mais comme ce ne sont que des Gazettes elles ne meritoient pas d'occuper quelques heures deux personnes de tel emploi. Et quand la curiosité les y porteroit, il ne seroit pas besoin de s'y rencontrer en même temps. J'en avertis aussi tôt Monsieur de la Barde & m'en vins coucher à l'Engheric.

Reste à donner compte de ce que Messieurs les Ambassadeurs de Suede nous raporterent, à Monsieur de la Barde & à moi, d'une Conference que Monsieur Salvius avoit euë avec le Comte de Trautmansdorff. C'est en substance que ledit Comte condamna nôtre demande d'injustice & d'impossibilité, & que Monsieur Salvius lui aiant dit que nous la défendons par les immenses dépenses que la France a faites en cette guerre, & par le nombre de Places & Roiaumes entiers que la Maison d'Aûtriche a usurpez sur nos Rois. Il repliqua pour une seconde fois qu'il est injuste de prétendre

l'Alſace & impoſſible de la ceder. Il dit enſuite que tout le monde s'eſt élevé contre la Maiſon d'Aûtriche ſur un ſimple ſoupçon mal fondé de quelque deſſein de parvenir à la Monarchie univerſelle, mais qu'aujourd'hui que la France y marche à grands pas, & qu'outre tant de conquêtes, elle veut encore avoir tous les Païs-Bas par le moien du mariage de l'Infante d'Eſpagne, qui n'a qu'un frere de foible complexion ; il s'étonnoit que de ſi vaſtes deſſeins ne donnaſſent aucune jalouſie aux Princes de la Chrétienté. Nous fîmes aiſement connoître à ces Meſſieurs que c'eſt un artifice des ennemis qui ſement exprès de tels bruits pour exciter quelque tempête contre nous, qu'on n'a jamais oüi parler de ce mariage qu'aux Imperiaux ou aux Eſpagnols, & que nous ſommes prêts de faire la Paix avec l'Eſpagne, pourvû qu'on demeure de part & d'autre en l'état qu'on eſt à préſent.

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires,

Datée du 17. Fevrier 1646.

La France se promet de grands progrès cette Campagne. Elle ne veut pas rendre Philipsbourg à l'Electeur de Treves, mais le garder elle-même. La France n'a jamais eu les 3. Evêchez, qu'à titre de protection. Elle veut bien les tenir comme fiefs de l'Empire, sans prejudice pourtant du Parlement de Metz, qui sera conservé. Elle persiste à vouloir être Membre de l'Empire. On croit à la Cour le voyage de St. Romain en Suede inutile. On se loüe fort du Duc de Baviere.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE mauvais temps & les mauvais chemins ont tenu Monsieur le Chevalier de la Cheze bien plus long-temps sur la route qu'il n'avoit crû, & quelque diligence qu'il ait faite, il n'a su se rendre en cette Ville que le 10. du courant. La depêche, dont vous l'avez chargé, datée du 1. a été considerée, & vous avez été louez de la fermeté, avec laquelle vous avez parlé aux Mediateurs. Il est fâcheux que le Comte de Trautmansdorff ait fait tant de diligence à Osnabrug, & si peu en vôtre endroit.

 Mais

Mais il faut que les Suedois se perdent de réputation, s'ils font une infidelité, & que les Princes de l'Empire aient perdu le sens, si sous quelques promesses, qui leur pourroient être faites, ils acceptoient la Paix, que les Couronnes n'eussent été satisfaites, & qu'elles ne la leur garantissent. Ces considerations jointes aussi à ce qui nous a été mandé par vous, & par Monsieur de la Thuillerie, nous asseurent (mais non si absolument, qu'il ne nous reste quelque apprehension que les Deputez des Princes, nommément les Protestans, ne soient pour se relâcher, & que les Suedois, qui font leur capital de ceux-là, ne se relâchent de quelque chose de leurs prétentions, s'il étoit pleinement satisfait à leurs amis) qu'ils se contenteroient de l'amnistie, du rétablissement des Princes proscrits, & mis au ban de l'Empire, & de la reparation des griefs des Protestans, sans qu'il leur soit donné pour les frais de la guerre aucune satisfaction, ce qui ne sauroit entrer en la pensée de personne. Mais aiant fait des demandes excessives, ils pourroient bien se moderer, se départir des Archevêchez & Evêchez qu'ils ont demandez, & consentir que la Silesie fut donnée au Marquis de Brandebourg, pour le recompenser de la Pomeranie, de laquelle ils ne se départiront jamais. Et je craindrois même qu'ils fussent pour ne pas s'affermir à avoir cette derniere Province pour leur Allié, moiennant que quelque Diocese lui fut accordé: à quoi les Imperiaux seroient aisément disposez, aimans mieux payer leurs dettes du bien d'autrui que du leur propre.

Aiant

Aiant lû la replique des Suedois, je n'ai pas jugé qu'ils fussent gens à sortir d'affaire du soir au matin, & je crois que les Mediateurs en feront le même jugement, qui peuvent bien persister à demander les passeports pour les Deputez du Duc de Lorraine, mais difficilement répondre aux fortes raisons dont vous vous en défendez. Que les Commissaires de l'Empereur aient avancé qu'ils savent que vous avez ordre de les accorder, cela est fâcheux. Ce pourroit être un artifice, & les Mediateurs, aussi bien qu'eux, sont capables de l'avoir inventé. Mais soit qu'ils aient pénetré en nôtre dessein, ou qu'à la volée ils aient parlé, il faut restreindre à moins de personnes, qu'on n'a fait jusqu'à présent, la connoissance de ce qui se negotie à Munster, & comme vous le mandez, parler fortement à l'Ambassadeur de Venise, qui reside en cette Cour, auquel Contarini défere beaucoup. Et comme vous l'avez remarqué, je me suis aussi apperçû que celui-là en est pleinement informé & persuadé. Si les Mediateurs savoient ce qui vous a été mandé d'offrir, pour conserver à cette Couronne la seule Alsaçe, Brisach & Philipsbourg, ils seroient forcez de changer de langage & de publier que nous sommes très-moderez, mais pour aquerir cette reputation il n'y a pas lieu de le faire. C'est à vous à ménager les divers partis, & de ne relâcher au pire qu'après avoir perdu l'esperance de faire contenter vos parties des moindres. Il nous a semblé que les Mediateurs n'ont pas reçû comme ils devoient la parole que vous leur

avez

avez donnée, qu'aians été satisfaits au desinteressement des Couronnes, vous vous emploierez envers les Alliez, pour faire moderer leurs demandes. C'est pourtant beaucoup offrir, mais cela est si avantageusement avancé, que vous en recevrez le fruit en la saison. Et sans doute ils l'auront bien remarqué, & que vous traitez avec eux avec beaucoup de confiance, puis que pour leur consideration vous n'avez demandé que ce qu'on ne vous sauroit refuser. Je parle dans l'esprit des personnes desinteressées & non dans celui de ceux ausquels nôtre grandeur est suspecte ni de ceux aussi qui savent ce qui vous a été écrit.

On ne peut pas nier que les Suedois ne tiennent & n'occupent plus de Païs dans l'Empire que nous, & qu'ils ne soient dans des postes qui pressent & contraignent plus l'Empereur, que ne font ceux où nous sommes logez, mais nous ne laissons pas d'être dans les Païs héréditaires aussi bien qu'eux; si ce n'est que Trautmansdorff juge que l'Alsace n'en fait plus partie, parce que nous l'occupons. S'ils s'étoient souvenus que Brisach & Philipsbourg sont au-delà du Rhin, ils n'auroient pas dit que nous ne sommes postez qu'en deçà. On verra dans le commencement de la Campagne que nous sommes en état, non seulement d'occuper ce qui est entre le Rhin & le Danube, mais de passer cette riviere, & que Baviere aura besoin de toutes ses forces pour conserver son Païs. Et pour les Imperiaux, ils seront forcez de faire autant de diligence envers vous, qu'ils font à présent en-

La France se promet de grands progrès cette Campagne.

vers

vers les Suedois, ainsi que je vous l'ai mandé. Torstenson part pour aller trouver le Maréchal de Turenne, & si lui de son côté satisfait à ce qui a été avancé par le Sr. d'Avaugour de sa part, nous prendrons des lieux si avantageux, que tout ce qui se trouvera entre le Danube & la Mer sera sous la contribution & sujettion des Couronnes Alliées, & des Princes qui seront dans le bon parti, que plusieurs seront forcez d'embrasser, qui jusques à présent sont demeurez neutres, & le Maréchal de Turenne avec lequel les desseins de la Campagne prochaine ont été concertez, est le premier qui fait ce jugement.

Elle ne veut pas rendre Philipsbourg à l'Electeur de Treves, mais le garder elle-même.

Enfin on s'est resolu de ratifier le Traité qui a été passé entre ledit Maréchal, assisté de Monsieur d'Anctonville, que vous aviez dépêché en l'Archevêché de Treves, & cet Electeur; apportant toûjours quelque modification à l'un des articles, d'autant qu'en vertu du cóntenu en icelui (comme confirmant ce qui est passé par les premiers Traitez passez entre cette Couronne & ce Prince,) nous serions tenus à la restitution de Philipsbourg, bien que nous l'ayions par conquête, & qu'il ne nous a pas été confié par ledit Electeur, auquel il fut alors accordé, que la Paix concluë, il seroit rétabli dans Hermerstein & ledit Philipsbourg. Et on donne instruction audit Anctonville, (qui a asseuré que ce n'est pas la pensée dudit Electeur) d'accommoder & ajuster ce point avec lui. S'il faisoit difficulté de se départir de la proprieté de cette Place dans le Traité public, on se pourroit contenter d'une rever-

reversale, & pour le dédommager de la perte du revenu, on pourroit lui en assurer la valeur par provision ou autrement. Et quand il se faudroit porter à faire un juste dedommagement à l'Evêché, je ne juge pas que nous y apportassions trop de difficulté; & l'exemple de ce qui se fera pour l'Alsace appuie mon jugement. Mais je n'ose en faire l'ouverture, parce que ce seroit découvrir & audit Maréchal & audit Sieur d'Anctonville, ce que l'on ne voudroit pas que d'autres que vous sussent.

La France n'a jamais eu les 3 Evêchez qu'à titre de protection.

Nous aurions grande impatience de savoir ce qui vous sera proposé par les Mediateurs du consentement des Espagnols, n'étoit que vous préjugez que ce ne sera rien qui vous puisse satisfaire. Et toutefois ce n'est pas peu de les avoir reduits à ce point. Qui offre, juge qu'il doit, & ne se peut plaindre que l'on veüille prétendre; ainsi le plus & le moins demeure en contestation. Les Imperiaux se sont eux mêmes condamnez par l'offre des trois Evêchez. Car bien que nous soions en possession de celui de Verdun, il y a bien deux cens ans, & des deux autres depuis le voiage de Henri II. en Allemagne, ce n'étoit que sous le titre de protection, duquel on s'étoit contenté jusqu'au jour qu'on prit resolution d'aneantir le Tribunal du Maître Echevin & des Treize de la Cité de Metz, & la Justice des deux Evêques de Toul & de Verdun, & de l'autre aussi en l'étendue de son Païs, en créant une Cour de Parlement, à la Jurisdiction de laquelle tant lesdits trois Dioceses, que quelques autres Bailliages furent rendus ressortissans. Il

Il semble que ledit Trautmansdorff prétende faire valoir le desistement desdits Evêchez nous en laissant la souveraineté : mais de cela nous faisons si peu de compte qu'en acceptant la proprieté, nous nous contenterons de la souveraineté regalienne, & de les posseder avec les Privileges dont jouïssent les Evêques & la Ville de Metz, sous la feudalité de l'Empire, en conservant néanmoins le Parlement, & privant la Chambre de Spire des appellations civiles qu'on y relevoit avant l'Erection dudit Parlement ; & on donne pour exemple, que le Comté de Bourgogne, pour être fief du même Empire, le Comte ne laisse pas d'y avoir ses Juges Souverains, sous le même titre de Parlement. Et on croit, que cette disposition que nous avons à relever de l'Empire, doit faciliter nos demandes, & qu'il en arrivera du bien au général de la Chrétienté ; une puissante Couronne comme celle-ci s'engageant en la défense de l'Allemagne, souvent attaquée par l'ennemi commun : ès Dietes de laquelle ses Deputez aians droit d'intervenir, feront un grand empêchement à l'injuste prétention, que quelques Empereurs pourroient avoir de s'assujettir l'Empire, & le rendre héréditaire en leurs maisons, & de disposer des forces du même Empire pour l'oppression des Princes qui en sont les membres ou les voisins, comme l'on a vû au dommage du Public pendant ces dernieres années.

Elle veut bien les tenir comme fiefs de l'Empire, sans préjudice pourtant du Parlement de Metz qui sera conservé.

Elle persiste à vouloir être Membre de l'Empire.

Prévoiant que l'ordinaire, qui devoit partir deux jours après Monsieur de la Cheze, m'apporteroit de vos Lettres, j'avois commencé de

répon-

répondre à celle que ledit Sieur Chevalier m'avoit rendue, & ne m'étant trompé, (comme j'écrivois celle-ci, & étant déja parvenu à cet endroit,) vôtre Lettre du 3. du Courant me fut apportée. Le lendemain qui étoit le 15. j'en fis lecture à Sa Majesté, laquelle aiant remarqué que vous vous louëz de ce qu'on vous avoit envoié quelques Sauvegardes pour des personnes qui vous en avoient requis, me commanda de vous faire savoir que vous ne desirerez rien qui puisse avancer le Traité général, ou vous accrediter dans l'assemblée, qui ne vous soit à l'heure même remis. Elle eut peine d'apprendre que les Suedois continuent à vous en donner, mais elle espere qu'ils ne manqueront pas aux choses essentielles de l'Alliance, soit par la consideration de leur honneur, soit par celle de leur intérêt. Et sa Majesté demeure persuadée, bien que ce soit la regle des Princes, que la Reine de Suede n'y est pas si fortement attachée qu'à accomplir ce qu'elle a promis, & faire éclatter & renommer son administration par une conduite pleine de vertu. En cela même Elle s'est confirmée aiant vû le double de la Lettre que Monsieur de la Thuillerie a écrite à vôtre Altesse, de laquelle il m'avoit envoïé le duplicata, qu'il avoit joint à une de ses dépêches du 13 du passé. Sa Majesté se persuade que si vous l'eussiez reçuë, avant que de faire partir Monsieur de St. Romain, vous eussiez differé ce voiage, qui semble assez superflu, n'y aiant pas lieu de croire qu'il penétre le Chancelier au delà de ce qu'a fait ledit Sieur de la Thuillerie, ni

On croit à la Cour le voiage de St. Romain en Suede inutile.

ni qu'il voie plus clair dans les affaires de leur Cour, qu'a fait le même Sieur de la Thuillerie, & que pourra faire dans la suite du temps Monsieur Chanut. Pourvû que les Suedois n'entrent en opinion que nous sommes en méfiance d'eux, ou que nous les jugeons les Maîtres du Traité, par tant de recherches que nous leur faisons, ce voiage ne causera point de mal. Que s'il leur donnoit une de ces impressions, il seroit à desirer qu'il n'eût pas été commandé. Mais la suffisance de la personne & la délicatesse de ceux qui lui ont dressé son instruction, nous donne sujet de croire que nous en tirerons plûtôt du profit que du dommage.

Les discours qui vous ont été tenus par les Députez de Baviere ont été entendus avec plaisir. C'est avoir mis nos affaires en bon état, puis que vous êtes assûrez que les Electeurs Catholiques ne consentiront point que l'Empereur fasse un Traité separement avec la Suede, & que celui de Baviere non seulement juge qu'il nous échet une satisfaction, mais qu'il se veut entremettre à nous la faire obtenir, & que contre ce qu'il avoit toûjours protesté de ne faire nulle diligence pour celle de la Couronne de Suede, il ait changé. Pour trouver que les Couronnes prétendent trop, ce n'est pas les exclurre de ce qui leur est justement dû, mais leur droit établi, il s'agit de discuter le plus & le moins, & c'est ce que vous aviez tant desiré être prononcé par les Députez des Princes qui sont à Osnabrug.

Sur le sujet dudit Duc de Baviere je vous dois

On se loüe fort du Duc de Baviere.

dire que ce n'est pas seulement en la Cour de Vienne qu'il insinuë, qu'il faut porter respect à cette Couronne, & la ménager, mais à Rome il en a écrit en des termes précis, & dignes de sa prudence. Et si le Pape n'y fait consideration, il est à craindre que le châtiment, dont Dieu nous veut exercer, ne puisse être détourné. Il combat la dureté de Sa Sainteté par trois raisonnemens. Le premier, de la consideration en laquelle il doit avoir cette Couronne, qu'*il* lui fait remarquer être en pleine prosperité. Le second, les avantages que prendront les Heretiques si les Catholiques s'éloignent de lui. Et le troisiéme, celui qui en réüssira au Turc, lequel aiant entrepris une conquête sur la République de Venise, ne peut être repoussé que par la jonction des forces des Princes Chrétiens, & leur union à concourir à un tel dessein.

Il m'a été mandé de Gennes qu'*il y* étoit arrivé un Religieux Recolet dépêché en Espagne, tant par l'Empereur que par ledit Duc, pour déclarer à cette Majesté, qu'ils ne peuvent plus soûtenir la guerre, & qu'il faut tout de bon songer à la faire finir. Cela peut être avancé à dessein, afin de lui insinuer que si de son côté il ne veut faire la Paix, qu'ils sont resolus de la conclurre du leur; ce qui a encore raport à ce qui vous a été dit par les Députez du même Duc.

Le pouvoir donné par Sa Majesté Catholique au Comte de Pegnaranda pour traiter avec les Hollandois, porte des marques de son intention, & qu'elle n'a jamais été que de con-

clurre, soit une Treve ou une Paix avec eux, pour les separer d'avec leurs Alliez. Et quand ils leur disent, qu'ils sont pour les déclarer & reconnoître Souverains, c'est quand ils les veulent embarquer à entrer en une negociation particuliere; mais que leur but est bien éloigné de la fin que les autres se proposent, qui est d'aquerir de leur consentement ce titre, de l'effet duquel ils se sont mis en possession par une valeureuse défense & par une forte guerre, qu'ils ont faite à leur ennemi, à l'aide de leurs Alliez. Si Messieurs les Etats ont autant de disposition à une Treve que leur ennemi, vous la verrez bien-tôt concluë, ou du moins assûrée; & lors que vous serez en necessité de vuider cet article 9. duquel il a été si souvent parlé; plus long-temps vous en éloignerez le discours, & plus vous en pourrez prendre pour le resoudre, ce sera le mieux pour nous. En toute extremité vous savez jusques à quoi on nous peut obliger, & jusques où nous pouvons nous étendre.

Il est fâcheux que les Ennemis aient quelque connoissance du refus que la Province du Languedoc a faite d'imposer le Quartier d'hiver; mais l'on peut dire que c'est plûtôt manque d'affection que de puissance, puis que les Trésoriers de la bourse offrent de leur faire avance de quinze cens mil livres, voire de plus, & de n'en prétendre le rembourfement qu'en deux années. Nous ne savons pas encore leur derniere resolution, & si l'offre desdits Trésoriers aura été acceptée; mais nous avons cet avantage,

que toutes les autres Provinces d'Etats les condamnent & les blâment, & tout présentement celle de Provence en une assemblée des Communautez a consenti à l'Imposition des sommes levées les années dernieres, & bien que ladite Province de Languedoc fasse quelque difficulté de consentir à la levée du Quartier d'hiver, pour cela il ne faut pas conclurre, qu'elle songe à quelque nouveauté, & bien moins que les autres en deliberent. Toutes à la verité respirent à la Paix, pourvû qu'elle soit honorable à la Reine & utile au Roi; sans ces conditions elles préfereroient la durée de la guerre; que si pour être contraintes d'y contribuer de leurs moiens, elle leur est aussi odieuse, qu'on le publie, combien davantage la doit-elle être à celles qui en souffrent l'incommodité, & qui ne sont pas pour cela exemptes de contributions.

Ce que je puis vous dire, c'est que l'union est entiere du Roi à ceux de son sang, & leur respect tout parfait d'eux à Sa Majesté; que les peuples la reverent, comme ils doivent, & ceux de la Religion pretenduë reformée sont autant dans leur devoir que les autres sujets. J'aurois fini, & ce ne seroit pas trop-tôt, s'il ne me restoit à vous donner information d'un long entretien qui m'a été tenu par l'Ambassadeur de Venise, auquel aiant fait connoître que Sa Majesté auroit sujet de se plaindre de la liberté que se donnoit Monsieur Contarini de condamner ce que vous faites, & que cela causoit divers mauvais effets: ledit Ambassadeur prit grand soin de justifier son Confrere, mais ne

voulut

voulut le faire passer pour innocent sur la connoissance qu'il a de sa maniere d'agir qui est pleine de feu, qu'il oseroit pourtant assûrer qu'elle est passée, dès qu'il est sorti du lieu de la Conference, & qu'il pouvoit répondre, & de sa bonne disposition à la Paix & de sa particuliere inclination envers la France, ajoûtant qu'il ne doutoit point que dès que vous vous éclairciriez avec lui vous n'en restassiez satisfaits.

J'ai su que l'Electeur de Brandebourg a donné ordre au Baron de Dona de passer en cette Cour, & donner les titres de Majesté au Roi & à la Reine. Si son Deputé nous fait quelque ouverture qui puisse avancer nos affaires d'Allemagne, vous en serez sur l'heure informez, je suis, &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne.

Du 3. Mars 1646.

Le Voyage de St. Romain ne sera pas inutile. Messieurs Paw & Knuyt vont de Munster à la Haye. Le bruit court que les Etats ne mettront pas en Campagne cet été. Ils aprèhendent que la Cession de la Pomeranie à la Suede ne la rende Maîtresse du Commerce de la Mer Baltique. Es-

pagnols craignent la suspension d'armes dans l'Empire. Députation des Etats de l'Empire à Munster aux Ambassadeurs de France. Trautmansdorff vient d'Osnabrug à Munster. Belletia rapellé par Madame de Savoye. Les François demandent aux Mediateurs un saufconduit pour les Ambassadeurs de Portugal. Ils insistent sur la liberté du Prince Edouard. Emportement de Pegnaranda sur cette proposition. Humeur impetueuse de Contarini. Fierté des Espagnols hors de saison. Combien ils sont sensibles à l'affaire de Portugal. Raisons des Mediateurs pour obliger la France à abandonner le Roi de Portugal, & à restituer la Catalogne.

MONSIEUR.

NOus commencerons la réponse à vos Lettres du 10. & du 17. du mois passé en rendant très-humbles graces à la Reine de ce qu'il a plû à Sa Majesté nous faire savoir que toutes les choses que nous demanderions pour faire avancer le Traité, ou pour nous donner credit à l'Assemblée, nous seroient envoyées. C'est une bonté de Sa Majesté qui nous oblige d'autant plus à lui continuer nos très-humbles services, & de laquelle nous n'userons que quand le bien de ses affaires le requerra.

Le voiage de Saint Romain ne sera pas inutile.

Les Lettres de Monsieur de la Thuillerie & le voyage qu'un de nous a fait à Osnabrug, dont vous aurez vû le recit par la copie d'une relation qui fut écrite en ce temps-là, nous ont donné quelques assûrances de la fidelité des Suedois,

dois. Nous esperons pourtant que le voyage du Sieur de St. Romain ne sera pas inutile, vû même qu'il y est allé pour plusieurs raisons, ainsi que nous vous avons mandé. Il est certain que dès lors que ledit Sieur de St. Romain passa à Osnabrug, les Plenipotentiaires de Suede furent mortifiez de cet envoi plûtôt que d'en avoir tiré vanité, & quand on s'est plaint à eux de leurs procedures, on ne leur a pas fait connoître qu'on eut aucune jalousie d'eux, mais bien qu'on ne pouvoit souffrir qu'ils voulussent conduire les choses à leur mode sans avoir égard au Concert fait entre nous, & nous pouvons dire que nous avons déja tiré du profit de ce discours, & qu'il semble que lesdits Sieurs Plenipotentiaires soient pour tenir ci-après une meilleure conduite.

La Lettre que nous avons écrite à la Reine vous aura informé de ce qui s'est passé entre les Ambassadeurs de Messieurs les Etats & nous. Ils ont envoié a la Haye Messieurs Paw & Knuyt. Le prétexte de leur voiage est pour avancer la resolution touchant la forme en laquelle leur pouvoir doit être conçu, & ce qu'ils ont à desirer en celui des Espagnols. Ils nous ont dit aussi qu'ils essaieroient de faire mettre dans ledit pouvoir la clause de traiter conjointement avec leurs Alliez, mais à nôtre avis ils ont eu des motifs plus pressans pour entreprendre ce voiage. Nous estimons qu'ils ont jalousie de voir que dans les termes de la proposition faite par les Espagnols, la France peut conclurre en peu de temps avec eux. Et en effet ils nous

Messieurs Paw & Knuyt vont de Munster à la Haye.

demanderent si leur Traité étant arrêté, le nôtre ne cesseroit pas en même temps, & si la Reine ne suivroit pas dans sa réponse les astrictions & obligations contenuës en nôtre Alliance. Il n'est pas besoin de repeter ce que nous leur répondimes, puisque nous l'avons fait savoir tout au long à Sa Majesté ; mais nous avons appris de plus que parmi leurs domestiques mêmes qui sont ici il se dit tout haut que Messieurs les Etats ne mettront point en Campagne cet été. Ce que nous avons cru ne devoir pas negliger & vous en donner avis, encore que nous ne doutions pas que ceux qui sont de la part du Roi à la Haye n'en découvrent mieux la verité & vous en tiennent averti. Un autre but du même voiage nous a semblé être la crainte que lesdits Sieurs Etats peuvent avoir de l'agrandissement des Suedois par la cession de la Pomeranie qui leur donnera les meilleurs ports d'Allemagne & les rendra comme Maîtres du commerce en ces quartiers-là, ce que ces Messieurs apréhendent.

Le bruit court que Messieurs les Etats ne mettront pas en Campagne cet été.

Ils aprébendent que la cession de la Pomeranie à la Suede ne la rende Maîtresse au Commerce de la Mer Baltique.

Vous avez vû par nos précedentes que nous avons fait savoir aux Plenipotentiaires de Suede ce qui nous avoit été proposé par Messieurs les Médiateurs touchant une suspension d'armes dans l'Empire. Nous avons sû que le Comte de Trautmansdorff leur a fait la même ouverture, & on nous a donné avis que les Espagnols en sont en grande crainte, & qu'un voiage que Brun fit ces jours passez à Osnabrug, vers le Comte de Trautmansdorff étoit pour l'en dissuader, attendu que la France pourroit par

Les Espagnols craignent la suspension d'armes dans l'Empire.

ce

ce moien jetter dans le Païs-Bas ou dans la Franche Comté les forces qu'elle a en Allemagne. Encore que les Suedois, quand il en a été parlé ne l'aient pas entierement rejettée, ils eussent peut-être mieux fait d'y appuier davantage & d'y entendre avant que leur armée se retirât des Païs hereditaires. Et quant à nous, si nous pouvions auparavant tirer quelque assûrance de nôtre satisfaction, nous estimerions une suspension très-utile, tant pour les raisons qui la font craindre aux Espagnols, que pour ne prévoir que du desavantage pour nous s'il arrivoit un combat, quelque succès qu'il pût avoir.

Députation des Etats de l'Empire à Munster aux Ambassadeurs de France.

Nous avons été visitez cette sémaine par les Etats de l'Empire, qui sont à Munster & qui nous ont communiqué les griefs des Catholiques. Ce sont les points où ils prétendent qu'il a été contrevenu aux anciens Traitez faits pour pacifier les troubles de l'Allemagne au fait de la Religion. Ils ont deputé vers nous de la part des trois Colleges. Maience & Baviere y étoient pour les Electeurs; Bamberg & Culmback pour les Princes; Cologne & Ausbourg pour les Villes. Cette députation nous semble d'autant plus considerable que jusques ici les Etats de l'Empire n'avoient point voulu que la France eût aucune connoissance de leurs affaires. Ils nous ont visité immediatement après le Nonce & les Ambassadeurs de l'Empereur, & s'ils ont deputé vers les Plenipotentiaires d'Espagne, ç'a été après nous. Aussi est-il vrai que le Deputé d'Aûtriche & celui de Saltzbourg, qui

Mediateurs un saufconduit pour les Ambassadeurs de Portugal.

nous étions obligez de faire souvenir lesdits Sieurs Mediateurs que les differens de la France & de l'Espagne ne pouvant être composez sans que l'on traitât en même temps de ceux de Portugal, il étoit très nécessaire de demander un saufconduit pour les Ambassadeurs du Roi de Portugal, qui sont ici afin qu'ils puissent paroître & agir non seulement avec la sûreté que doivent avoir tous les Députez qui composent cette Assemblée, mais avec la dignité convenable à des Ministres chargez d'une affaire importante, & sans laquelle il seroit impossible de rétablir le repos de la Chrétienté par une Paix Universelle, ni de mettre tous les Princes Chrétiens en un état de resister à l'ennemi commun. Nous y ajoûtâmes quelques raisons pour montrer qu'on ne peut refuser ledit saufconduit sans contrevenir au Traité préliminaire, qui porte en termes exprès, qu'il en sera delivré à tous les Alliez & adherans de la France, entre lesquels on ne peut pas nier que le Roi de Portugal soit compris.

Ils insistent sur la liberté du Prince Edoüard.

Il fut encore parlé de la liberté du Prince Edouard, en leur remontrant que puisque les affaires prenoient un bon chemin & sembloient se porter à la douceur & à la courtoisie, il seroit necessaire de mettre ce Prince hors de prison ou du moins de le remettre entre les mains de l'Empereur, & le faire conduire en quelque Ville d'Allemagne, pour y être gardé avec moins de rigueur, jusques à la conclusion du Traité de Paix. Nous appuiâmes cette demande de diverses raisons pour faire voir l'innocence

de

de ce Prince, lequel s'étant rencontré au service de l'Empereur lors que son frere a accepté le Roiaume, n'a pû avoir aucune part à cette revolution.

Lesdits Sieurs Mediateurs nous promirent de faire office pour l'un & pour l'autre, nous témoignans néanmoins qu'ils y prevoioient de grandes difficultez. En effet nous avons su depuis qu'étans entrez sur ce discours avec les Plenipotentiaires d'Espagne, le Comte de Pegnaranda s'étoit extrémement emporté, & avoit dit avec beaucoup de chaleur qu'il tiendroit pour ennemis déclarez de son Maître tous ceux qui voudroient mêler dans cette negociation les interêts du Tyran de Portugal. On nous a rapporté que les Mediateurs étoient sortis mal satisfaits d'auprès de lui, qu'il avoit été parlé avec aigreur de part & d'autre; & que ceux-ci avoient déclaré nettement à Pegnaranda que ce n'étoit pas là la voie qu'il falloit tenir dans les affaires, & que leurs charges les obligeans de rapporter tout ce dont ils étoient chargez par les parties, comme ils ne feroient point de difficulté de demander Paris aux François si les Espagnols en faisoient instance; ils ne refuseroient par aussi de demander Madrid aux Espagnols si c'étoit une des prétentions de la France.

Emportement de Pegnaranda sur cette proposition.

Ce qui se passa en cette visite nous a fait faire trois differentes reflexions. La premiere, que Monsieur Contarini s'emporte quelquefois, aussi bien contre nos parties que contre nous, quand on contredit ses opinions, ou que con-

Humeur impetueuse de Contarini.

tre

tre son attente on voit naître quelques nouveaux obstacles à la Paix, & que les préjudices qu'il nous a faits en diverses occasions n'ont pas tant procedé de mauvaise volonté que de son humeur impetueuse, qui le rend trop prompt à donner son jugement & le fait parler & écrire souvent avec trop de liberté.

Fierté des Espagnols hors de saison.

La seconde, que les Espagnols traiteroient ici les affaires d'une étrange sorte, si les leurs étoient en meilleur état qu'elles ne sont, & qu'ils fussent en nôtre place; puisqu'au milieu de leurs malheurs & de leur foiblesse, & dans l'extrême besoin qu'ils ont de la Paix, ils ne laissent pas de parler sans comparaison plus haut que nous, & de menacer souvent de rompre l'Assemblée, comme si nous en devions avoir plus d'apprehension qu'eux.

Combien ils sont sensibles à l'affaire de Portugal.

La troisiéme, que l'interêt du Portugal les touche sensiblement, & que c'est peut-être le principal sujet de la reserve qu'ils ont ajoûtée à leurs dernieres offres pour convier la Reine par l'égard qu'ils esperent qu'elle aura à ce qui touche la Maison dont elle est sortie, à ne parler point du Portugal, pourvû que Sa Majesté ait satisfaction dans les differens qui sont directement entre la France & l'Espagne.

Raisons des Mediateurs pour obliger la France à abandonner le Roi de

Pour revenir à la conference que nous avons euë avec les Mediateurs avant qu'ils aient visité le Comte de Pegnaranda, nous sommes obligez de vous dire qu'ils n'y ont rien oublié pour nous faire desister de ce que nous demandons pour les Portugais, jusques à nous dire que les Traitez que nous avons avec eux ne nous obligent

gent point de les comprendre dans la Paix, que les Espagnols leur ont dit qu'ils les avoient vûs & qu'ils en avoient des copies. Nous avons répondu que ce n'est pas à nos parties à interpreter les Traitez que nous avons faits avec nos alliez, ni à nous prescrire ce que nous devons faire sur ce sujet. Que nous avons nos instructions qui nous informent des intentions de leurs Majestez & des veritables interêts de la France, qu'il est mal aisé que les Espagnols soient bien instruits de tout ce qui a été fait avec le Roi de Portugal. Qu'outre les Traitez publics il peut y avoir des articles secrets ou des promesses verbales qui n'engagent pas moins que ce qui est écrit. Et que quand tout cela ne seroit point, la raison d'Etat ne permet pas dans une negociation qui a pour but le repos général de la Chrétienté, d'abandonner un Prince qui a les mêmes amis & les mêmes ennemis que la France, & qui outre cela commande aujourd'hui à une nation belliqueuse; laquelle n'aiant jamais cessé de faire la guerre aux infideles, peut beaucoup en l'occasion présente à leur résister.

Portugal, & à restituer la Catalogne.

Nous ne vous devons pas celer qu'étant tombez avec lesdits Sieurs Mediateurs sur le discours de la Catalogne pour leur faire comprendre combien il importe au Roi de retenir ce Païs, tant pour satisfaire aux promesses qui ont été faites au peuple de ne les abandonner jamais, que pour conserver ce moien d'incommoder l'Espagne quand elle voudra troubler la France du côté des Païs-Bas; ils nous ont voulu

lu persuader que nous ne tenons plus que la moindre partie de cette Province, que les Espagnols y occupant les principales Places, il ne nous y reste que la Campagne & les peuples, dont l'affection est assez mal assûrée. Que pour Barcelonne, elle ne veut point reconnoître de superieur, que depuis peu il y a eu des gardes de Monsieur le Comte de Harcourt qui y ont été tuez, qu'au reste ce n'est pas un Païs que nous aions conquis par les armes & que par conséquent il ne nous doit pas être si fâcheux de le rendre pour le bien de la Paix que si nous avions souffert beaucoup de peine & de dépense pour l'acquerir, comme nous avons fait ailleurs. Nous avons répondu que cette derniere raison fait contre leur intention, puisqu'il est bien plus aisé de disposer d'un Païs conquis que d'un qui s'est soûmis volontairement sous des conditions reciproques, entre lesquelles il y a qu'on ne pourra jamais le restituer à l'Espagne. Que nous n'avons point ouï parler de cette revolte de la Ville de Barçelonne, où nous savons certainement que l'autorité du Roi est mieux établie & reconnuë que n'a jamais été celle du Roi d'Espagne. Que pour les peuples ils ne sauroient témoigner plus d'affection & de fidelité, & que nous tenions lesdits Sieurs Mediateurs trop bien instruits des forces & de l'étenduë de cette Province pour croire que le Roi d'Espagne y est le plus puissant à cause qu'il y occupe trois Places situées dans les extrémitez du Païs, puisque le Roi est Maître absolu de tout le reste qui est composé de plusieurs grandes Villes, & d'une

in-

infinité de bourgs & villages, & qu'outre cela Sa Majesté possede des Places dans l'Arragon qui lui donnent le passage de la Riviere d'Ebre & le moien de tirer contribution d'une partie de ce Roiaume.

Nous vous envoions ce qui restoit à vous faire savoir du voyage d'Osnabrug, qui sera dans un écrit separé de cette Lettre & après vous avoir suplié de nous continuer l'honneur de vos bonnes graces nous demeurerons, &c.

MEMOIRE

De Son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 23. Fevrier 1646.

La Thuillerie assure que la Reine de Suede agit sincerement. Le Voyage de St. Romain peu utile. Celui de Mr. d'Avaux à Osnabrug très-necessaire. Suedois peu enclins à la Paix. Utilité pour la France d'une suspension d'armes dans l'Empire. Baviere y est fort porté. L'armée de Turenne pourroit en ce cas-là agir aux Païs-Bas. L'Espagne pressée de faire la Paix à tout prix. Mort du Cardinal Borgia. On peut conclure avec l'Espagne sans consulter les Suedois, mais conjointement avec les Etats Généraux. Ce qu'il y a à faire si l'échange des Païs-Bas ne peut pas avoir lieu. Il faut dans tous les cas obtenir une

Treve pour la Catalogne, & une pour le Roi de Portugal. Etat des affaires d'Angleterre. Les Espagnols s'y attachent au Parlement contre le Roi. Il faudroit tâcher de gagner par argent le fils de Trautmansdorff, son Pere ne lui cachant rien. Presens pour les Ministres de Suede. Electeur de Treves offre la Neutralité à l'Espagne. Picolomini jaloux du Duc de Lorraine. Legereté de ce dernier. Discours du Resident de Parme varient selon les personnes. Affaire des Barberins.

J'Ai reçû, Messieurs, vôtre dépêche du dixiéme du courant, & j'ai un extrême déplaisir d'apprendre, que tant s'en faut que les Suedois songent à reparer le tort qu'ils ont d'exclurre Monsieur de la Barde de leurs Conferences, quoi qu'ils soient formellement obligez par un Traité public de l'y admettre; qu'au contraire ils nous donnent tous les jours de nouveaux sujets de mécontentement & de soupçonner leur fidelité. Il est vrai que je me mets l'esprit en repos là-dessus, quand je fais reflexion, en quels termes Monsieur de la Thuillerie nous parle de la sincerité des intentions de la Reine de Suede & nous assûre de l'affection qu'elle & son Conseil, tant le Connétable de la Gardie, & ses amis & adherans, que le Chancellier Oxenstiern & les siens, ont unanimement pour cette Couronne, & de la fermeté avec laquelle ils témoignent avoir resolu de conserver ensemble une étroite intelligence, sans vouloir jamais écouter aucune proposition des Ennemis

La Thuillerie assûre que la Reine de Suede agit sincerement.

qui

qui tende à les separer de nous, quelque avantage qu'ils puissent y rencontrer; ne pouvant m'imaginer que ledit Sieur de la Thuillerie, qui est si adroit & si sensé, n'ait bientôt connu au vrai, si ces protestations n'étoient que sur les levres & non pas dans le cœur. Enfin, je dissipe une bonne partie de mes ombrages, quand je considere, que la réputation des Suedois n'y est pas seulement engagée, mais qu'il est de leur bien & de leur interêt particulier de garder religieusement l'union qu'ils ont avec cette Couronne.

Vous aurez vû par ma précedente depêche ce que je vous marquai touchant le voyage de Monsieur de St. Romain à la Cour de Suede. Je demeure d'accord qu'attendu tant de differens sujets de plaintes que les Ministres de Suede nous donnent chaque jour injustement, & reconnoissant qu'ils sont capables de s'enorgueillir à tel point des recherches de nos Ennemis, que leur hauteur nous deviendroit à la fin insuportable, & voyant de plus le peril, auquel nous serions toûjours exposez que lesdits Ministres se laissans flatter à de belles propositions (que les Ennemis leur feroient sans doute continuellement pour les separer de nous) ils s'y accoûtumeroient en sorte & se les rendroient si familieres, qu'ils pourroient s'y engager insensiblement, & les persuader même aux Superieurs dont ils dependent; Tout cela bien consideré & que d'ailleurs Monsieur de la Thuillerie étoit sur le point de s'en revenir, j'estime avec vous que la presence de Monsieur de Saint

Romain à Stockolm pendant quelque temps pourra diſſiper tous les nuages qui nous troublent, & ſervira à rafermir la bonne intelligence & à faire envoier à Oſnabrug tous les ordres que nous pouvons deſirer.

Ce qui ſeulement nous doit donner un peu de peine, & à quoi il faut eſſaier de remedier le mieux qu'il ſe pourra; c'eſt que, ſelon mon ſentiment, nous ne pouvons pas recevoir tant de préjudice des differens qu'il y a entre vous autres Meſſieurs & les Miniſtres de Suede, comme de la connoiſſance qu'en auront euë nos Ennemis; rien n'étant plus capable de les encourager à renforcer leurs batteries auprès d'eux, qu'un ſemblable deconcert, lors qu'ils l'auront ſû, & quand même tous leurs ſoins ne produiroient aucun des effets qu'ils ſe promettent, cela ne laiſſera pas de nuire à la Concluſion de la Paix, puis qu'il eſt certain, qu'il ne faut point s'y attendre tant que nos parties auront le moindre raion d'eſperance de pouvoir faire un accommodement particulier avec nos Alliez.

C'eſt auſſi une des plus fortes raiſons qu'il me ſemble qu'on doit dire aux Miniſtres de Suede, parce que s'ils n'ont pas envie de nous faire une infidelité complette (ce que je ne puis me perſuader) ou de continuer la guerre, il eſt indubitable, que pour terminer les affaires promptement, rien n'eſt ſi néceſſaire que de détromper les Miniſtres des Ennemis, & Trautmansdorff le premier, de l'attente d'un accommodement particulier, à quelques conditions qu'ils

qu'ils le puissent offrir, & j'oserois bien répondre de ma vie, que si les Ministres de Suede & de Hollande faisoient cette protestation en bonne forme, (comme leur devoir & leur interêt même les y obligent) trois semaines ne se passeroient pas après cela, que l'on n'eût ajusté du moins tous les points principaux qui sont néçessaires pour faire bientôt jouïr la Chrétienté du repos dont elle a tant de besoin.

Le voiage de St. Romain peu utile.

Mais pour revenir à l'envoi du Sieur de Saint Romain, je considere encore qu'il est impossible qu'il n'aît déplû à Messieurs Oxenstiern & Salvius, comme aiant pour but d'aller décrier leur conduite, si ce n'est peut-être qu'entr'eux ils aient été de differens sentimens. Il est donc à croire, qu'ils auront tâché en même temps de chercher avec soin toutes sortes de raisons pour appuier ce qu'ils ont fait, & se faire avouër: Et en ce cas ou leur procedé sera approuvé en Suede, & nous aurons le déplaisir de le voir soûtenir avec peu de réputation pour la France, qui s'est engagée si avant au contraire; ou leurs Superieurs les blâmeront, & eux étant mortifiez de la sorte, il sera extrémement à craindre, qu'ils ne recherchent d'autres occasions de s'en vanger dans la suite du Traité, & assez mal aisé que vous autres Messieurs puissiez bien rétablir la confiance & l'union, qui est si necessaire pour le bien de la cause commune dans une negociation si importante comme est celle de la Paix générale. Néanmoins je ne vous mande tout ceci que parce que j'estime à propos de songer de bonne heure aux inconve-

niens qui peuvent arriver, afin d'avoir le temps d'y apporter toutes les précautions, & les remedes, qui peuvent les divertir, à quoi je vous prie de tenir la main.

Celui de Mr. d'Avaux à Osnabrug très-necessaire.

Le voiage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug a été resolu très-prudemment sur le prétexte de la proposition, que les Mediateurs ont faite d'une suspension d'Armes en Allemagne; car en effet il y a grand lieu de soupçonner quelque chose à nôtre desavantage de l'instance que font les Etats d'Osnabrug, que leurs griefs & les interêts de l'Empire en général soient vuidez & terminez avant que l'on parle de la satisfaction des Couronnes; d'autant plus qu'elle est secondée de Trautmansdorff, & que les Ministres de Suede, qui par tant de raisons s'y doivent emploier avec fermeté, s'ils n'y ont donné leur consentement, n'y font qu'une résistance bien foible. Mais j'espere tout de l'ancienne amitié, & crois, que Monsieur d'Avaux se servant auprès de Monsieur Salvius de sa prudence, & de son courage, connoîtra le fonds de leur ame, que toutes choses reprendront le train qui se doit, & que nous, Dieu merci, n'aurons eu d'autre mal que l'aprehension.

Suedois peu enclins à la Paix.

Je vous ferai part, à propos de ce que dessus, de ce que l'on me mande depuis peu de Pologne, qu'on y est assûré que les Suedois ne veulent point la Paix. J'ai un autre avis de Suede qui ne le dit pas si précisément, mais qu'au cas qu'ils ne voient pas jour de la faire à des conditions avantageuses pour eux, ils ont grande inclination de continuer la guerre, connois-

sant

ſant qu'ils la peuvent faire ſans hazard, & ſans dépenſe, que l'Empereur eſt extrémement foible, qu'un ſeul mauvais ſuccès le peut mettre à bout, & eſperant d'avoir encore plus que par le paſſé à leur devotion tous les Proteſtans d'Allemagne. Ce qui doit bien fortifier les ſoupçons que vous autres Meſſieurs avez déja eus là-deſſus.

Vous aurez vû par ma précedente comme nous nous ſommes rencontrez en même temps dans la penſée que nous ne devons guere eſperer d'avantage par les armes dans l'Allemagne dans la conjonĉture preſente, ſuppoſé même que les ſuccès nous ſoient favorables & à nos Alliez; & comme, avant que d'avoir reçu vôtre depêche, j'ai ſongé à l'interêt que nous pouvons avoir d'empêcher par une ſuſpenſion les accidens qui peuvent faire changer la face des affaires. Il eſt vrai que je perſiſterois à deſirer d'avoir auparavant ajuſté tous les points principaux, qui regardent la ſatisfaction des Couronnes. *Utilité pour la France d'une ſuſpenſion d'armes dans l'Empire.*

Monſieur le Duc de Baviere a fait de ſon côté la même reflexion, ainſi que vous verrez dans la derniere Lettre qu'il a écrite au Nonce, dont je vous envoie la Copie, & je ſai d'ailleurs qu'il n'y a rien au monde qu'il ſouhaite avec tant de paſſion, au cas qu'il ne puiſſe faire d'accommodement entre ci & la ſortie des armées en Campagne, que de faire ceſſer en quelque façon les hoſtilitez pour donner temps à la concluſion de la Paix, ſans que le Traité puiſſe être alteré par les évenemens de la guerre favorable à un parti ou à l'autre. *Baviere y eſt fort porté.*

Il me ſemble donc qu'il ſera très-à-propos ; que ſi nous ne voions pas lieu d'eſperer de rien conclurre pour tout le mois d'Avril, que nous penſions ſerieuſement & avec grande application à ce qui ſera expedient de reſoudre touchant une Treve en Allemagne, ou du moins convenir, s'il étoit poſſible, du conſentement des Suedois, d'une ſuſpenſion d'Armes avec Baviere, comme ils l'ont faite eux-mêmes avec le Duc de Saxe, tirant de plus une aſſûrance dudit Duc en la forme, qui les pourra le plus contenter, que ſes armes ne leur tomberont point ſur les bras ni directement, ni ſous prétexte de jonction ou de ſecours à l'Empereur; & outre que ce leur ſeroit un grand avantage de tenir inutiles & en échec tant de bonnes troupes; nous y en aurions entr'autres un notable de pouvoir, comme je vous l'ai mandé, emploier contre les Eſpagnols l'armée entiere qu'y commande Monſieur le Maréchal de Turenne, ou pour le moins la plus grande partie, qui donneroit infailliblement le coup mortel à leurs affaires, en quelque lieu qu'on la voulut faire agir, puis qu'elle ſeroit de ſurcroit aux autres armées que l'on a accoûtumé d'y entretenir, & qui ſont déja ſuffiſantes d'elles-mêmes pour y faire les progrès que l'on voit.

L'Armée de Mr. de Turenne pourroit en ce cas-là agir aux Païs-Bas.

Je vous prie, Meſſieurs, d'examiner avec ſoin ce qui ſe doit faire & de m'en mander vôtre ſentiment. Cependant je puis vous dire par avance que Sa Majeſté approuvera toutes les reſolutions que vous prendrez ſur ce ſujet. La matiere aiant été agitée dans le Conſeil, & tous una-

unanimement aiant témoigné incliner à une suspension en Allemagne, reconnoissant que dans l'état présent des affaires, elle étoit avantageuse à nos interêts, & très-utile à la bonne issue de vôtre negociation, particulierement si on pouvoit convenir au plûtôt des points principaux qui regardent la conclusion des affaires dans l'Empire.

L'Espagne pressée de faire la Paix à tout prix.

Je ne puis assez m'étonner que les Espagnols ne vous aient encore fait faire aucune proposition pour la Paix, & si les Lettres que je recevrai la semaine prochaine de vôtre part ne m'apprennent nulle nouveauté là-dessus, je conclurrai qu'il faut necessairement que l'esperance de quelque accommodement particulier avec nos Alliez, les ait retenus de le faire. Car je n'ai pas même la confirmation de tout ce que je vous mandai dernierement des nouveaux ordres donnez à Pegnaranda (qui avoit jusques là manqué de pouvoir suffisant) mais qu'on a depêché de Madrid Couriers sur Couriers, que nous voions passer tous les jours ici, à Castel-Rodrigo & à Pegnaranda, qui ont eux deux le secret & la confiance de leur Maître touchant les affaires de la Paix, pour les presser de conclurre presentement en quelque maniere que ce puisse être, parce qu'ils ne peuvent donner aucune assistance considerable à la Flandre, ni ils ne sauroient où donner de la tête pour trouver les moiens de se défendre dans l'Espagne même.

J'ai un avis d'Italie de fort bon lieu & j'ai sû que le Nonce & l'Ambassadeur de Venise

qui sont à Madrid, ont tenu en substance le même discours à une personne digne de foi, que si la France se vouloit contenter de retenir par la Paix ce qu'elle occupe dans les Païs-Bas, & le Roussillon, le Comte de Pegnaranda avoit ordre d'y entendre sans perdre un moment de temps. Et en outre (& j'en ai la confirmation par d'autres endroits) que Pegnaranda & Castel-Rodrigo étoient si vivement sollicitez d'empêcher par quelque moien que ce soit la continuation de la guerre, & que les Ministres de Madrid l'aprehendent à tel point, qu'on leur avoit envoié ordre exprès de resoudre, au delà du pouvoir qu'ils ont, tout ce qu'ils jugeroient à propos sans en donner avis en détail en Espagne ni attendre de savoir particulierement les intentions de leur Maître.

Mort du Cardinal Borgia.

J'ai sû aussi que le Cardinal Borgia qui est mort depuis un mois a dicté une Lettre dans son lit pour le Roi d'Espagne, par laquelle il témoigne, que le meilleur avis qu'il puisse lui donner, avant que de passer à l'autre vie, étoit de lui dire librement qu'il fît la Paix à toutes conditions, & qu'il essaiât sur tout de rentrer en ce qu'il avoit perdu en Espagne, donnant plûtôt à la France une recompense ailleurs qui la pût satisfaire.

On m'assûre aussi que Dom Francisco de Melos a mis depuis peu par écrit toutes les raisons qui y doivent obliger le Roi d'Espagne, & enfin que tous les grands Seigneurs & Ministres qui sont près de lui, aussi bien que ceux qui sont dans les emplois éloignez en Italie, & ailleurs

ailleurs, s'accordent dans le même sentiment.

Je vous prie, Messieurs, de faire cas de tous ces avis, parce qu'outre qu'ils viennent de bons lieux, & que l'état de nos ennemis nous le doit faire croire; véritablement il me semble, que l'on doit beaucoup considerer que plusieurs personnes de differens endroits mandent toute la même chose, sans le savoir l'une de l'autre.

Je n'ai rien, Messieurs, à ajoûter à ce que je vous ai mandé par mes précedentes touchant le parti d'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, attendant toûjours les nouvelles des dispositions qu'aura trouvées dans l'Esprit du Prince d'Orange le Sieur d'Estrades. Peut-être qu'après tant de Couriers d'Espagne qui sont arrivez, le Comte de Pegnaranda (si la raison marquée ci-dessus ne l'a encore retenu) aura donné lieu à Contarini de pouvoir avec plus de fondement vous faire de nouvelles propositions qu'il a jettées diverses fois en passant sur ce sujet, & comme la déclaration que les Suedois ont faite depuis peu si expressément de n'avoir point de different avec l'Espagne, quoi que très-desobligeante en soi, nous donne pourtant cet avantage (joint à ce qu'ils nous ont dit autrefois sur le même propos) que nous pouvons tenter librement toutes les voies de conclurre nôtre accommodement avec les Espagnols, pourvû que ce soit conjointement avec Messieurs les Etats, qui sont les principaux & plus considerables interessez avec la France en cet-

On peut conclure avec l'Espagne sans consulter les Suedois. Mais conjointe-

ment avec les Etats Géné-raux.

cette guerre-là. Il semble que nous puissions dorenavant embrasser sans scrupule toutes les occasions qui nous peuvent faire parvenir à conclurre cette Paix-là avantageusement, en quoi nous trouverions doublement nôtre compte, puisque nous n'aurions pas seulement assûré les choses du côté de l'Espagne; mais nous serions en état d'obtenir tout avec facilité dans l'Allemagne & d'y être plus considerez que nous ne sommes par les Suedois, dont Messieurs les Etats sont aussi très-mal satisfaits, & Monsieur le Prince d'Orange plus que qui que ce soit.

Les Mediateurs ont grand interêt à cet accommodement pour leur gloire. Mais Contarini principalement à cause du Turc & des assistances que la Chrétienté pourroit en ce cas donner à la République. C'est pourquoi il est à croire qu'aiant jour de le faire, il y travaillera serieusement & à bon escient.

Ce qu'il y a à faire si l'échange des Païs-Bas ne peut pas avoir lieu.

Si nos esperances de pouvoir conclurre avec l'Espagne par le moien de l'échange viennent à manquer (surquoi nous serons bien-tôt éclaircis) il faudra penser d'abord à s'appliquer de bonne sorte à l'autre parti & d'essaier de retenir nos conquêtes dans les Païs-Bas & le Roussillon avec la Place de Roses, faisant une Treve pour la Catalogne, de la durée, si on pouvoit, de celle que feront Messieurs les Etats; si ce n'est que l'on pût dès à présent convenir (ce qui seroit encore mieux) de la récompense que les Espagnols nous bailleroient ailleurs pour la Catalogne, auquel cas il suffiroit de faire une Treve de peu de mois, afin d'avoir moien d'exe-

cuter

cuter sans peril d'inconvenient dans cette Province-là, ce qui auroit été arrêté.

Et sur ce sujet il est important de se souvenir toûjours qu'à moins que les Espagnols se resolvent de laisser à la France la paisible possession de la Catalogne (à quoi sans doute ils ne consentiront pas) on ne peut conclurre aucune sorte d'accommodement qu'il ne faille necessairement une Treve pour la Catalogne, ou longue comme celle de Messieurs les Etats, si l'on ne peut convenir d'aucun expedient pour ce Païs-là, ou courte, soit que l'on fasse l'échange proposé avec les Païs-Bas, soit que nous retenions le Roussillon, & qu'on nous donne récompense ailleurs de la seule Catalogne, auquel cas nous aurons toûjours besoin d'une suspension d'Armes de quelques mois, tant pour disposer les peuples à ce dont on sera demeuré d'accord, sans que les Officiers de nos troupes qui sont dans le Païs courussent aucun risque, que pour l'execution de la chose même qui aura été arrêtée.

Il faut en tous les cas obtenir une Treve pour la Catalogne.

Pour le Portugal en quelque partie que ce soit, il faudra toûjours lui procurer une Treve la plus longue qu'il sera possible d'obtenir, nous rélâchant plus ou moins sur sa durée, selon que nos affaires propres en recevront plus ou moins d'avantage.

Et une pour le Roi de Portugal.

Touchant Messieurs les Etats, les Lettres du Sieur Brasset me mettent l'Esprit fort en repos assûrant positivement que tout ira bien. Si le parti d'Echange des Païs-Bas avec la Catalogne a lieu, il ne sera plus question de parler du 8. article

article qui nous embarrasse si fort. Cette difficulté sera aussi vuidée, soit que nous fassions tous deux la Paix, soit que nous fassions tous deux la Treve, soit que la France fasse la Paix pour les Païs-Bas & l'Italie, & seulement une Treve en Catalogne, de la durée de celle de Messieurs les Etats, après laquelle expirée, tous deux dussent rentrer en guerre conjointement. Il ne reste que le cas de la Paix générale de la France, prenant récompense ailleurs pour la Catalogne, & d'une Treve de Messieurs les Etats auquel échet le contenu de l'article 9. & en cela on ne peut que se remettre à ce que Sa Majesté vous a déja mandé, si ce n'est que l'on en puisse sortir par l'expedient, que les Députez desdits Sieurs Etats vous ont proposé de convenir d'une Treve de quarante ans, & de la diviser en deux termes. Car ainsi nôtre engagement étant publié, & tous les Princes interessez à la Paix étant également obligez à la garentie de ce que les uns & les autres auront promis, il me semble (si j'ai bien compris ce que vous mandez là-dessus dans la dépêche commune) que la France peut satisfaire lesdits Etats sans courir aucun risque.

Je ne vous dirai autre chose sur la conference que vous avez eüe avec les Députez desdits Etats, si ce n'est que je ne saurois assez loüer la force des raisons dont vous vous êtes servis, & la prudence que vous avez fait paroître dans les contestations que vous avez eües avec eux, sans les dégoûter en une matiere si délicate, & sur un point où ils témoignent mettre tant d'attachement.

Je

Je suis averti que ce Noirmond, duquel on vous a souvent écrit, a debité pour chose certaine d'avoir apris de la propre bouche du Prince d'Orange, que si les François ne se contentoient pas de conditions raisonnables, les Etats passeroient outre à leur accommodement. Il ajoûte que ledit Prince jugeoit pour une condition avantageuse à la France, si le Roi d'Espagne consentoit à une suspension d'Armes durant la minorité du Roi, en laissant toutes choses dans l'état où elles sont. Je ne puis croire, que ledit Sieur Prince ait tenu jamais un semblable discours, particulierement sachant aussi bien que personne du monde, que les brouilleries sont plus à craindre en ce Roiaume, trois ou quatre ans après que le Roi est entré en Majorité, qu'elles ne le sont durant la Minorité même. J'en écris à toutes fins à Monsieur d'Estrades pour en toucher un mot adroitement audit Sieur Prince d'Orange.

Je suis averti de bon lieu que Pegnaranda est en dessein d'emploier une notable somme d'argent à gagner, s'il est possible, par ce moien les Députez de Messieurs les Etats, & qu'il n'y a rien qu'il n'emploie à cela s'il croit pouvoir faire son coup & venir à bout de détacher Messieurs les Etats d'avec nous, ce qu'il est important que vous sachiez.

Etat des affaires du Roi d'Angleterre.

Une des raisons qui présentement est la plus puissante sur moi pour me faire souhaiter de voir promptement quelque accommodement, c'est que l'état des affaires du Roi d'Angleterre empire tous les jours par sa mauvaise conduite. Le

Les Espagnols s'y attachent au Parlement contre le Roi. Parlement de son côté se lie plus étroitement avec les Espagnols, qui s'accostent aux plus forts, sans se soucier beaucoup des intérêts de la Religion Catholique, dont ils ont accoûtumé de faire tant d'ostentation, mais ausquels il se voit le plus souvent qu'ils n'ont d'égard qu'autant que leurs intérêts particuliers y sont conformes & le requierent. C'est une étrange chose, que quand le Roi & la Reine de la Grande Bretagne ont été dans un état florissant, ils ont témoigné de l'aversion pour nôtre prosperité, & une grande inclination pour l'Espagne, & aujourd'hui qu'ils sont réduits aux extrémitez que chacun voit, la France les sert, & l'Espagne adhére publiquement à leurs ennemis. Je prie Dieu ensuite que si jamais nous venons à bout de contribuer à rétablir leurs affaires, nôtre retribution ne soit pas de leur voir aussi-tôt oublier nos services, & l'injure que les Espagnols leur font, & que nous ne soions traitez les uns & les autres comme nous l'étions avant les mouvemens présens de l'Angleterre. Il est vrai qu'à bien considerer la maniere dont parle ici la Reine & la conduite qu'elle tient, j'oserois me promettre que cela n'arrivera point. En tout cas, il nous convient extrémement de ne pas souffrir, autant qu'il sera en nous, le pouvoir absolu du Parlement, qui prétend l'établir en abolissant la Roiauté. C'est une affaire déja bien avancée, & qui n'a que trop de correspondance avec les principes des Huguenots de ce Roiaume, qui sont frappez au même coin que les Puritains, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent qu'à détruire la Monarchie.

J'ai

J'ai depuis six mois introduit une negociation pour unir les Ecossois au Roi d'Angleterre, qui est présentement le seul & le plus prompt moien de remettre un peu ses affaires. Si j'eusse été cru dès le commencement, comme je l'ai été depuis quinze jours, la chose seroit déja conclue à sa satisfaction. Je continue pourtant mes soins ; mais non pas avec l'esperance que j'avois alors, si la Reine d'Angleterre eut voulu conseiller au Roi d'Angleterre de consentir à un point qu'ils desiroient, comme il l'a fait depuis peu. Il y a long temps que je les ai avertis l'un & l'autre que l'unique moien qu'ils avoient de sortir d'affaire étoit de diviser leurs ennemis, & d'en gagner une partie pour s'en servir à forcer les autres à l'obéïssance, & que pour cette fin il valoit mieux s'adresser aux Ecossois ; parce qu'outre qu'ils déferoient beaucoup aux Conseils de la France, dont ils sont si anciens amis, ils n'avoient point l'aversion pour la Roiauté que témoigne le parti Anglois indépendant.

Je sai de bon lieu que le Nonce Chigi fait tout son possible avec les Ministres de Baviere pour tenir leur Maître attaché à la Maison d'Aûtriche, & pour lui persuader de marcher de concert avec elle dans toute la negociation de la Paix. Et si vous autres, Messieurs, essaiez de vous en informer des Ministres de ce Prince, je m'assûre que vous trouverez l'avis véritable, mais étant découvert, il est plus aisé d'empêcher que les soins particuliers qu'en prend le Nonce ne vous fassent aucun préjudice.

Les Espagnols, à ce que l'on me mande de Bruxelles, souhaitent extrémement la mort du Duc de Baviere, parce qu'ils s'imaginent qu'ils disposeroient librement de son armée, de ses Etats, & de ses biens, conjointement avec l'Empereur, sous prétexte de proteger ses Enfans.

Il faudroit tâcher de gagner par argent le fils de Trautmansdorff, son Pere ne lui cachant rien.

J'ai aussi eu de bonne part avis, que les Ministres d'Espagne à Munster ont donné quelque argent au fils de Trautmansdorff, à qui son pere confie indiferemment toutes ses affaires. La somme qu'ils lui ont fait toucher n'est pas grande, puis qu'on me marque qu'elle ne passe pas deux mille écus. Il sera bon de s'en informer, & il seroit encore mieux, si nous pouvions par quelque voie l'engager à recevoir de nous quelque plus grande somme, mais je ne voi pas lieu de l'esperer.

Présens pour les Ministres de Suede.

Les présens pour les Ministres de Suede en l'Assemblée, compris Rosenhan, seront envoiez infailliblement en deux jours, on les a achetez sur mon credit, & il me semble, qu'ils sont très-beaux & fort nobles, vous en userez, Messieurs, comme vous le jugerez à propos, parce qu'ils pourroient arriver en telle conjoncture qu'il vaudroit mieux les jetter, que de les remettre à qui ils sont destinez, pour ne pas donner lieu d'ajoûter la moquerie aux autres mauvais traitemens.

J'avois oublié de vous dire sur l'admission de Monsieur de la Barde dans les Conferences, qu'il me semble qu'on pouvoit faire quelque état de la proposition que vous marquez que les

les Ministres de Suede avoient faite de traites les uns & les autres directement avec les Imperiaux; & puis que Contarini en est déja informé, il n'y avoit, ce me semble, nul inconvenient à pousser cet expedient. Le Nonce n'eût pû raisonnablement faire difficulté de s'y trouver, puis que le Ministre de Suede n'eût point eu occasion de parler à lui & n'eût fait simplement qu'assister. Pour les seances, il n'en est pas comme avec les Espagnols, je ne voi rien qui empêchât de les régler & d'en convenir facilement.

Je vous dirai aussi, plus pour ma satisfaction que pour croire necessaire de vous en faire souvenir, que j'estimerois qu'il nous seroit très-utile que vous profitassiez de toutes les rencontres, soit par le moien des Mediateurs ou d'autres, de faire connoître aux Espagnols, que nous sommes très-bien informez du mauvais état où sont leurs affaires en Flandres, & en Espagne, exaggerant le détail de tout ce que je vous ai mandé là-dessus, & l'impossibilité où ils se trouveront bien tôt de nous y résister, parceque, comme ils savent en leur conscience, que la chose est vraie, ces discours produiront sans doute un bon effet, quand ils verront que leurs necessitez nous sont si connues, & ils ne trouveront plus si étrange les prétentions que nous avons de ne sortir d'affaire qu'à bonnes enseignes & avec l'avantage qui est convenable à l'état des uns & des autres.

Il y a quelques jours que je reçûs Lettres de Bruxelles, que les Ministres de l'Electeur de Treves, qui sont à Munster, avoient offert par *L'Electeur de Treves offre à*

Neutralité à l'Espagne. par un écrit particulier à ceux d'Espagne la neutralité de la Ville de Treves & de son Etat avec ceux du Roi d'Espagne. Il y a grande apparence, que la chose est vraie puis que Monsieur de Turenne vient de me dire presentement qu'on lui écrit, qu'elle étoit conclue. Il me sembleroit pourtant fort étrange qu'il l'eut fait sans nous en dire une seule parole, après que nous l'avons servi au delà de ce qu'il pouvoit desirer. Il y a plus de dix ou douze jours que le Sieur d'Anctonville devoit l'aller retrouver, & son départ n'a été que pour trouver quelque temperament à un point important auquel j'ai pris garde dans le premier article du Traité qu'on a fait avec lui, & que nous devons ratifier, lequel concerne indirectement Philipsbourg, en ce que nous confirmions les Traitez précedens que nous avons faits ensemble. Or il est certain qu'il doit y avoir grande difference, quand il s'obligeoit à retirer cette Place des mains de l'Empereur, ou quand nous la conquerons par nos armes sans qu'il contribue du sien quoi que ce soit.

Picolomini jaloux du Duc de Lorraine. Picolomini est toûjours malade, & on marque même, que le cerveau commence à pâtir, chacun l'attribue au déplaisir qu'il a ressenti de tant de démonstrations qui se font envers le Duc Charles, à qui il se voit que Castel Rodrigo cherche de complaire en tout, & à la mortification qu'il avoit déja des mauvais succès de la Campagne passée, jointe au peu d'esperance qu'il a de pouvoir rien faire de mieux à l'avenir.

Legereté de ce dernier. Et sur le propos du Duc Charles, il est bon

que vous autres, Messieurs, sachiez qu'après avoir fait un nouveau Traité avec les Espagnols, par lequel il s'attache entierement à leur service & plus avant qu'il n'avoit fait jusques ici, il doit commander leur armée contre la France, après avoir avancé de son argent pour des recrües non seulement de son corps, mais des autres troupes qui doivent servir sous lui pour le remboursement duquel il prend la Ville & Château de Limbourg & toutes ses appartenances en engagement.

Il y a trois ou quatre jours, qu'une personne, qui demeure ici ordinairement a reçu de ses Lettres, avec charge de me proposer, qu'il étoit prêt de traiter avec la France par mon moien, disant qu'il n'étoit pas encore si lié avec les Espagnols, qu'il ne pût bientôt s'en defaire, si on vouloit le traiter raisonnablement. Jugez par là, Messieurs, s'il vous plaît, de l'assûrance qu'on peut prendre en la foi d'un homme, qui a tant de legereté, & qui n'est jamais plus à la veille d'abandonner un parti, que quand il s'engage par un nouvel acte.

Je sai qu'il a dit à diverses personnes, qu'encore que la Paix vint à se conclurre, sans qu'il y fut compris, qu'il perdit toute esperance de s'accommoder avec cette Couronne, & qu'il fut entierement abandonné de celle d'Espagne, il ne perdoit pas pour cela courage, parce qu'en ce cas, il se promettoit de faire une puissante Armée des troupes qui seroient licentiées par tous les Princes, emploiant à cela liberalement tout l'argent qu'il a accumulé

depuis plusieurs années, avec quoi il entreprendroit de recouvrer son Etat, & de porter la guerre au milieu de celui-ci, faisant son compte d'y devoir être assisté, non seulement des mal affectionnez de la France, mais que d'autres personnes du Roiaume adhereroient sous main à son dessein, & que les Espagnols y concourroient par des secours secrets d'argent & d'hommes. Mais il sera bien trompé en tout ce calcul, s'il a crû que l'on veuille ici conclurre une Paix générale sans convenir auparavant de commun concert de ce qu'il devra devenir.

Je vous prie pourtant, Messieurs, de conferer ensemble sur ce point & de me mander vôtre avis sur ce que vous estimerez qu'on devra faire là-dessus dans un accommodement général des affaires de la Chrétienté. J'ajoûterai seulement que quant à moi, il me semble qu'un Prince de cette humeur, inconstant, brouillon & hardi, seroit plus à craindre dans une Minorité, étant rétabli, avec quelque retranchement que ce puisse être, dans la Lorraine, qui est contigue à ce Roiaume où il a tant de parens, que n'est à present le Roi d'Espagne avec toute sa puissance, étant certain que si quelques François sont mal intentionnez pour l'Etat, ils auront toûjours plus d'aversion & de remors de se jetter entierement entre les bras des Espagnols qu'ils considerent pour Ennemis naturels de la Nation, qu'ils n'auroient pas de se joindre avec un Prince, dont la Maison depuis si long-temps est regardée comme Françoise.

La

La prison d'Herfem n'a pas détrompé Rome suffisamment du peu d'esperance qu'ils devroient avoir de pouvoir semer des divisions en cette Cour. Il se voit qu'ils marchent sur le même pied de la negociation qu'ils lui avoient mise en main cet été dernier, autant qu'ils peuvent trouver de voies pour le faire. Cette semaine il est venu un Courier au Resident de Parme avec les ordres de son Maître si ambigus & si differens, selon les diverses personnes à qui on lui a donné charge de parler, qu'il est aisé à connoître que l'instruction en vient de plus loin, & de Rome même.

Le prétexte du voiage de ce Courier a été, pour donner part à leurs Majestez & au Conseil de la promotion du Cardinal Farnese, qui arriva il y a tantôt trois mois. Une des premieres personnes, à qui ce Resident parla, fut de Lionne, auquel entr'autres choses il lût une Lettre de son Maître, par laquelle il témoignoit avoir reçu une joie indicible, d'avoir appris la resolution qui avoit été prise de donner la protection des affaires de France en Cour de Rome à Monsieur le Cardinal d'Este, qui est son beau-frere, & cela d'autant plus que leurs Majestez s'étant engagées à la protection de la Maison Barberine, qui est son ennemie, cette Charge étoit incompatible en la personne du Cardinal Farnese, qui d'un côté eût dû les soûtenir, comme Protecteur de France, & de l'autre eût été obligé, comme frere du Duc de Parme, & dans les mêmes interêts, de les persecuter jusqu'à la mort, suivant le dessein que tous

deux en ont fait, dont il disoit qu'ils ne démordront jamais.

A la Reine, il s'est contenté de rendre les Lettres de son Maître & du Cardinal Farnese, & de les accompagner de quelque compliment sur cette promotion.

A Monsieur l'Abbé de la Riviere, à qui il s'est adressé avec des Lettres particulieres pour lui, sous prétexte de le présenter à son Altesse Roiale, il a insinué adroitement que cette affaire étoit un coup de partie, pour les desseins qu'il pourroit avoir pour ses intérêts.

A Monsieur, il a exaggeré extrémement de la part de son Maître, le credit, qu'il avoit à Rome, les tendresses que sa Sainteté a pour la France, & qu'il y aura moien de tirer d'elle toutes les choses qu'on voudra; pourvû qu'on s'en veuille laisser entendre, qu'il offre de bon cœur d'y contribuer ce qui dépendra de lui, & de ses soins, & enfin sa mediation pour raccommoder les affaires des Barberins avec sa Sainteté, & remettre la bonne intelligence qui doit être entre le Saint Siege & cette Couronne.

A Monsieur le Prince, il a dit que si on abandonnoit les Barberins, il y auroit moien de tirer du Pape ce qu'il a refusé jusques ici, designant particulierement le Cardinalat de mon frére, & la remission de Beaupuis, comme il avoit fait encore plus particulierement à de Lionne.

Il a vû encore Monsieur le Duc d'Anguien, & l'a entretenu sur le même sujet.

Tous ses discours si directement opposez, dont

dont chacun de son côté a donné part à la Reine dans le Conseil, prêt à le soûtenir au Resident, ont obligé Sa Majesté de resoudre que Monsieur aiant près de lui Monsieur le Comte de Brienne, feroit appeller ledit Resident, & lui diroit que leurs Majestez acceptent volontiers l'offre que Monsieur de Parme fait de racommoder l'affaire des Barberins avec le Pape, & que leur plus grande passion a toûjours été d'entretenir l'union & la bonne correspondance avec sa Sainteté. Ensuite dequoi le Resident y a été & aiant voulu dire qu'il n'avoit jamais parlé des Barberins en particulier, mais seulement de rajuster le Pape avec la France, en lui faisant donner satisfaction, pourvû qu'on les abandonnât, Son Altesse Royale lui a soûtenu le contraire, & s'est emporté contre lui avec beaucoup de raison. *Discours du Resident de Parme varient selon les personnes.*

La Reine & Son Altesse Royale écriront à Monsieur de Parme en bonne forme, & avec les plaintes que merite une pareille façon de negocier, & Sa Majesté se déclarera comme il faut en toutes ces affaires ici; afin que le Duc de Parme, qui a depêché ici à l'instance du Pape, lui puisse aussi faire connoître, que c'est en vain que l'on espere de pouvoir obliger la France, par quelque expedient que ce soit, à sacrifier les Barberins, ou à faire qu'il y ait aucune division dans la Maison Royale en ce fait particulier, ou en quelque autre que ce puisse être, qui regardera la dignité & le service du Roi.

Affaire des Barberins,

Le Cardinal Barberin arrivera ici dans deux

ou trois jours: & encore que je ne sois pas de la Secte des Importants, & qu'il soit par conséquent mal aisé que j'ose, sans leur congé, me mêler de pratiquer la générosité, dont ils croient qu'il n'appartient qu'à eux de donner des préceptes, je ne laisserai pas de l'exercer en cette rencontre, en rendant tous les services, dont je serai capable, à une personne, qui dans un long cours d'Années a mis toute son industrie à tâcher de me perdre.

Voiant que dans vôtre depêche commune vous vous rejouïssez de ce que l'accommodement des affaires de Rome étoit en bon chemin, j'en ai été surpris, ne pouvant juger avec quel fondement on vous en a envoyé la nouvelle; puis qu'il est certain que jusqu'ici il n'y a eu aucune conjoncture, dans laquelle nous aions vû le moindre jour à cela. Mais peut-être qu'à present, que le Pape pourra être détrompé d'attendre aucune bassesse de ce côté ici, & que les Princes d'Italie, qui ont tant d'interêt de voir ces deconcerts terminez, l'en presseront vivement, il se portera à la fin à ce que requiert la Raison & la Justice: ce qui importe si fort au bien de la Chrétienté.

Vous trouverez ci-jointe la Copie d'une Lettre qu'un nommé Beaufort à écrite au Sieur de Lopez, & quoi que ce ne soient que chimeres qu'il propose, néanmoins croiant que c'est avec quelque participation des personnes dont il parle, j'ai voulu vous l'envoier à toutes fins. Il nomme Monsieur le Cardinal Richi & Monsieur des Hameaux, parce qu'il

qu'il les a connus à Venise il y a deux ans. Je vous laisse à penser, si quand Mademoiselle seroit mariée à un Prince de la Maison d'Aûtriche aux Païs-Bas, elle y seroit maîtresse, & si nôtre puissance en seroit accrûë, & celle d'Espagne diminuée.

Je vous envoye aussi quelques nouvelles de Rome pour vous divertir plûtôt que pour autre chose.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne audits Sieurs Plenipotentiaires,

Datée du 24. Fevrier 1646.

Suedois ont tort de consentir que les affaires des Etats de l'Empire soient reglées les premieres. Utilité d'une courte suspension d'armes dans l'Empire. Hollandois ont tort de trop presser la France sur le 9. Article du Traité qu'ils ont avec elle. On leur garantira leur Treve avec l'Espagne, fut-elle de 40. ans. Et on en fera une pareille avec l'Espagne si elle veut. Affaire des Barberins. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre dépêche du 20. du courant, reçuë le 21. ensuivant, a été lûe à Sa Majesté, & vous verrez par la réponse avec combien

bien de soin elle a été examinée. Sur le sujet du voiage que Monsieur d'Avaux est allé faire à Osnabrug, il n'y a rien à redire : aiant été entrepris par de grandes considerations. Pour celui de Monsieur de Saint Romain en Suede, bien qu'on ne manque pas de prétexte, on ne laisse pas de le condamner, ainsi que je me suis déja expliqué avec vous. La raison est, qu'apparemment il est à craindre qu'il n'ait aucun bon succès : d'autant que si l'on donne ordre aux Plenipotentiaires de Suede de vivre mieux avec nous qu'ils n'ont fait, cela leur tiendra lieu d'offense, & les pourra engager à vous être contraires. Et si leurs sentimens par une autre rencontre d'affaires se trouvoient appuiez, nôtre mécontentement sera connu aux Ministres, & à leur Reine, & ceux qui sont en Allemagne verront que nos instances ne sont pas beaucoup considerées de leurs Superieurs : ce qui pourra encore faire un mauvais effet.

La conduite des parties est choquante & fait bien remarquer qu'elles ne se resoudront pas à se joindre à nous qu'elles n'aient été esconduites des Alliez. Quand ils recherchent les Princes de l'Empire, ils font ce que l'on a toûjours jugé qu'ils entreprendroient & ceux-là ne sont pas blâmables de poursuivre & de desirer que les differends qu'ils ont avec l'Empereur soient accommodez avant tous autres intérêts : Mais que les Suedois y acquiescent cela est absolument surprenant ; & il faut qu'ils aient les intentions que vous remarquez, si déja ils ne sont assûrez de leur satisfaction. Plusieurs panchent à croi-

Suedois ont tort de consentir que les affaires des Etats

à croire qu'ils ne veulent pas la Paix, & que pour plusieurs respects ils veulent préferer la continuation de la guerre. C'est l'avis de Monsieur de la Thuillerie, ainsi que je vous l'ai mandé, & pour moi j'avoüe que j'y souscris.

de l'Empire soient reglées les premieres.

Les Mediateurs ont eu tort de vous tant presser de les écouter comme s'ils étoient assûrez que les Espagnols fussent en resolution de consentir qu'ils fissent des ouvertures, ou ils ont grand sujet de leur reprocher leur infidelité, s'ils ont changé, & c'est le seul moien qu'ils ont de justifier leur conduite. Le second d'entr'eux écrit à Venise que vous ne demandez pas des choses deraisonnables, & que vous avez défendu les intérêts de la Religion. J'ai fait copier l'extrait qui m'a été envoié de sa dépêche, que vous trouverez joint à celle-ci, duquel vous comprendrez mieux quel a été son sentiment, que des paroles que j'y pourrois ajoûter. C'est beaucoup d'avoir le témoignage d'un homme de son poids, si avantageux qu'il paroît en son écrit.

Utilité d'une courte suspension d'armes dans l'Empire.

Comme l'évenement d'une bataille en Boheme, de quelque côté que le sort tombât, nous seroit préjudiciable, nous ne contredirons pas l'ouverture d'une suspension d'armes sous cette condition, qu'elle ne fut pas de longue durée. Si c'est avec la participation des Imperiaux que l'ouverture vous a été faite, & que les Suedois y consentent, vous donnerez par ce commencement de grandes esperances au public que vous lui moiennerez son repos. Il est fâcheux que la prosperité de nos Alliez nous choque &

nous

nous blesse comme leur déroute, & que nous ne devions pas souhaiter l'entiere ruine du Duc de Baviere, parce qu'un jour nous en pourrons tirer de grands services, bien que ce soit lui seul qui s'oppose à nos prosperitez, & qui nous réduise presque tous les ans à compromettre nôtre fortune & soûmettre au douteux évenement d'un combat l'établissement que nous avons en Allemagne.

Hollandois ont tort de trop presser la France sur le 9. Article du Traité qu'ils ont avec elle.

Plus l'on considere la fermeté des Députez de Messieurs les Etats à vous presser de leur donner resolution sur le 9. article du Traité fait à la Haye, plus l'on condamne leur injuste prétention: & la prudence avec laquelle vous avez essaié d'éviter la necessité d'entrer & de décider cette matiere a été beaucoup louée: mais comme vous l'aviez prevû, le remede n'a pas été pour long temps. Si vous ne fussiez pas entrez en discours après vous être levez, vous n'auriez pas été forcez de vous laisser entendre, ni vous n'eussiez pas tiré leur derniere resolution. La nôtre ne sauroit changer, mais Messieurs les Etats se portant à l'accepter, & à se contenter de ce qu'on peut honnêtement & justement faire, vous avez la liberté entiere de leur promettre & accorder ce que vous jugerez être necessaire pour se garantir de l'oppression qu'on leur voudroit faire.

La Treve qui leur a été proposée a ses inconveniens, & la relation à la passée leur doit faire connoître qu'on leur veut relâcher la Souveraineté. Ce que vous leur avez fait entendre, pour nous excuser d'épouser ces sentimens ne

peut

peut être combattu, & ils donneroient de grands avantages à nos ennemis & juste sujet de nous refuser les choses sans lesquelles nous ne saurions consentir à la Paix. Nous ne ferons pas difficulté de leur garantir une Treve, fut-elle de quarante ans, moiennant qu'elle expirée nous ne soions plus en obligation d'aucune chose à leur égard, & si les Espagnols se portoient à la consentir pour vingt ans, & à entrer en une obligation de la continuer pour pareil terme, nous n'aurions pas sujet de nous plaindre qu'ils nous assujetissent à les leur garantir. Mais il est à craindre que les Espagnols ne s'y voudront pas soûmettre, & qu'ils leur diront que ce seroit faire une Paix sous un autre titre, & se priver de divers avantages, que par la Paix ils auroient droit d'entreprendre.

On leur garantira leur Treve avec l'Espagne, fut-elle de 40. ans.

Vous avez remarqué comme en deux lieux vous avez remporté deux avantages. Nous esperons que dans une troisiéme Conférence vous leur ferez consentir à ce que nous desirons, & nous sommes trompez si les depêches du Resident Brasset ne nous donnent quelque lumiere sur ce fait. Il pourra arriver que l'ouverture faite par les Espagnols aux Hollandois d'une Treve vous donnera de la peine, qu'ils seront pour s'y porter, & étant hors d'intérêt qu'ils vous presseront au delà de ce qu'ils devront, sans considerer qu'ils ne peuvent joüir de ce bien que nous n'aions ajusté nos affaires, puisque les Traitez & Alliances nous necessitent à ne traiter que conjointement.

Vous n'avez pas oublié de le leur faire remar-

quer, & il sera très-à propos que vous continuïez, afin de forcer les ennemis de faire autant d'avances de vôtre côté qu'ils font du leur, si la Paix, ainsi que nous croions, leur est absolument necessaire. Dans le Conseil il a été agité ce qu'on devroit dire si les Espagnols venoient à offrir une Treve à la France aux conditions, & pour autant de temps que celle qu'ils prétendent conclurre avec les Etats, & il a passé, que faite conjointement, & aux conditions susdites elle ne doit pas être rejettée. Peut-être vous sera-t-elle offerte par leur entremise, je ne dis pas que vous acceptiez, je n'en ai nul ordre: mais je puis bien vous dire, que le Courrier que vous nous depêcherez pour nous en apporter la nouvelle seroit bien venu, & que nous n'emploierions pas beaucoup de temps à nous resoudre sur la question. Il a passé pour établi que les Suedois ne sauroient trouver à redire que nous nous ajustions avec les Espagnols, & que nôtre liaison n'a d'égard qu'aux seules affaires d'Allemagne. Ils ont si fort affecté de s'en déclarer, même en leur derniere réponse, que nous avons droit de nous plaindre d'eux, & qu'ils ont perdu celui qu'ils en auroient pû avoir, de sorte que nous avons embrassé ce parti. Le sujet de nôtre plainte n'est pas sur la chose, ils ont raison, mais de l'avoir ainsi déclaré sans necessité, & qu'il eût été bon, pour faire voir nôtre union, de se laisser entendre qu'ils étoient en tous nos intérêts, mais ils ont suivi un autre conseil qui nous donne plus de liberté que nous n'eussions eu.

Et on en fera une pareille avec l'Espagne, si elle veut.

Nous

Nous venons d'apprendre qu'au moment que le Pape eût été averti du depart des Barberins, il en donna part au Duc de Parme, lequel sous prétexte de faire savoir à sa Majesté, que son Frere avoit été fait Cardinal, a depêché un Courier. Vous remarquerez qu'il fut déclaré dès le mois de Decembre, & que ce n'est qu'en Fevrier, & encore bien avancé, qu'il s'avise de ce compliment. Les discours de Villeré, son Resident, ont été bien divers. A la Reine & à moi, il s'est contenté de parler des offres de service du Duc & du Cardinal son Frere, & qu'il auroit passion que la France & le Saint Siege fussent en parfaite intelligence, & qu'il y avoit tant de disposition au Pape de concourir à une étroite correspondance, qu'il pouvoit assûrer qu'il le témoigneroit aux occasions. Il lui fut répondu de Sa Majesté qu'il y avoit long-temps qu'on l'entretenoit de semblables esperances; qu'elle n'y pouvoit pas être surprise, & qu'il faloit des effets & non des paroles. *Affaire des Barberins.*

A Monsieur de Lionne, qu'il avoit charge expresse d'entretenir, il tint un langage si conforme à celui que le Cardinal Sforze avoit tenu à Gueffier, qu'il sembloit qu'ils eussent concerté ensemble, & pourvû qu'on abandonnât les Barberins, il offroit de la part du Pape toutes les satisfactions & graces que Sa Majesté pourroit desirer. Parlant à son Altesse Roiale, il offroit d'être le Mediateur des differends entre le Pape & cette Couronne, de les assoupir au bien & contentement commun, & que dans le Traité les Barberins y seroient compris.

A Monsieur le Prince de Condé, il ne parla que de choses générales, jusques à ce que Son Altesse lui faisant reproche de ce qu'il avoit avance, parlant à Monsieur de Lionne, il reconnut avoir eu ordre de le faire. Un chacun de ces Altesses aiant fait recit à Sa Majesté de ce qu'elles avoient recueilli des intentions dudit Duc, selon les propos qui leur avoient été tenus par son Ministre, la contrarieté donna lieu de soupçonner diverses choses, & il fut prudemment proposé par Monsieur le Cardinal Mazarin, qu'il falloit ou profiter de l'ouverture ou en reconnoître la fourbe, & lever aux malveillans le prétexte de reprocher à la France, qu'aiant été recherchée elle n'avoit pas voulu écouter les propositions que l'on avoit eu dessein de lui faire & que le moien le plus solide, pour parvenir à l'une de ces fins, étoit que quelques-uns du Conseil parlassent audit de Villeré, & lui fissent entendre le soin que Son Altesse Royale avoit pris de donner information exacte de ce qui s'étoit passé entr'eux, & lors aiant été jugé qu'il n'y avoit personne qui le pût faire si efficacement que Son Altesse Royale, elle eût agréable de s'y ranger. Pour la soulager, & lui lever la contrainte de demeurer en nécessité de negocier avec ledit de Villeré, il me fut commandé de me trouver auprès d'elle lors qu'elle parleroit audit de Villeré, auquel je puis vous dire, que Son Altesse Royale a merveilleusement fait entendre l'obligation que le Duc avoit à Sa Majesté de la confiance qu'elle prenoit en lui, & que Sa Majesté se sentiroit aussi de son

côté

côté obligée audit Sieur Duc, si par son entremise il avoit assoupi les dégoûts qui se passent entre cette Couronne & le Saint Siege. Que pour parvenir à cette fin on lui laissoit l'entiere conduite de l'affaire, sans autre restriction que de ne pas engager mal à propos cette Couronne, ni promettre pour elle ce qu'elle ne pourroit pas effectuer; & que sur le fondement établi, de faire cesser toutes les mesintelligences, de procurer toutes les satisfactions dûës, & assûrer le repos des Barberins, on entreroit en traité.

Villeré applaudissant à ce qui lui étoit dit s'est retiré; Mais parce que Son Altesse Royale s'est donnée à entendre, qu'il sauroit de moi plus particulierement ce qu'on pourroit desirer & attendre de l'entremise du Duc de Parme, nous avons été contraints d'entrer en matiere, & lui aiant rapporté ce qui lui avoit été dit, il m'a paru interdit, & avancer des termes équivoques qu'il disoit avoir tenus, desquels il ne pouvoit pas passer pour engagé à moienner la satisfaction des Barberins, mais seulement celle de cette Couronne, sans qu'ils y fussent compris. Sur quoi m'étant écrié, & que pour avoir déclaré que la voie d'y parvenir fut en sa disposition, cela ne s'étendoit pas à diminuer la substance des choses promises, il a été contraint de raprocher Monsieur, & entrer en nouvelle conference, la fin de laquelle a été de couvrir de honte ledit Resident, Son Altesse Royale lui aiant soûtenu, & ensuite prouvé par diverses choses, dont il a convenu, qu'il s'étoit en-

 gagé

gagé en ce point. De plusieurs propositions, j'en ai retenu deux :

L'une, la difficulté qui se pourroit rencontrer en l'execution de ce point, que Son Altesse Royale fondoit sur le refus que le Pape avoit fait de consentir à laisser les Barberins en repos, bien qu'il en eût été recherché par Sa Majesté, & qu'il avoit su qu'elle les avoit pris à son service & sous sa protection.

L'autre, la gloire que ledit Duc s'acquerroit, donnant ses ressentimens, & la haine qu'il avoit contre cette Maison aux considerations publiques, & à l'affection qu'il avoit pour cet Etat. Ces mêmes choses aiant été posées & affirmées par Monsieur, & reconnues par l'autre lui avoir été dites, il n'a trouvé d'échapatoire que de dire qu'il auroit donc transgressé ses ordres, dont il n'a pas voulu demeurer d'accord, & a offert de faire voir ses instructions. Son Altesse n'a pas jugé à propos de continuer davantage à l'entretenir, & l'a congedié. Elle a bien sû remarquer combien peu on se doit assûrer sur la foi d'un Grec, & qu'il falloit que celui-là eût quelque dessein d'imposer un jour, qu'il avoit fait des offres, & qu'elles avoient été negligées. Si ce discours vous charge, vous en devez être accusez. Les remercîmens que vous me faites des avis que je vous donne des choses qui se passent, m'ont engagé à vous faire le recit de celle-ci.

Affaires d'Angleterre.

J'y ajoûterai que les Parlementaires d'Angleterre ont saisi un Courier que Sa Majesté avoit depêché au Secretaire Monstreuil, & les Lettres

dont

dont il étoit chargé. Le tout avoit été envoyé par le Gouverneur de Rochester au Comte de Northumberland, chez lequel ledit Monstrueil s'étant trouvé, & ladite depêche aiant été par lui reconnue, il s'en seroit saisi, & l'auroit ouverte en la chambre dudit Comte, lequel, après avoir souffert les reproches qui lui ont été faits par Monsieur de Sabran & ledit Monstrueil, les a laissez sortir de chez lui, & emporter ladite depêche. J'ai ordre de faire entendre au nommé Oger, François de Nation & que ledit Parlement a envoyé de deça, combien ce procedé offense. Il nous a été mandé qu'un Vaisseau chargé d'armes, que la Reine d'Angleterre envoyoit au Roi son mari, a abordé au Port qui lui avoit été ordonné, lequel aiant été rencontré depuis qu'il étoit à la mer par le parti Ennemi, ils ont recueilli lesdites armes, & en ont pris des Lettres, desquelles ils tireront de grands avantages. Cette Reine fait pitié, qui n'a d'assistance que de Sa Majesté. Et la République de Venise éprouve aussi combien on affectionne leur conservation. Je suis.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

En date du 10. Mars 1646.

Soupçons contre les Suedois continuënt. Ombrage des Hollandois contre la France. Ils pourroient bien traiter sans elle. Les ennemis ne feront pas la Paix s'ils peuvent avoir une Treve. Ambassadeurs de Baviere proposent une suspension d'Armes dans l'Empire. Etats de l'Empire trouvent les prétentions de la France exorbitantes. Excepté Baviere & Brandebourg.

MONSIEUR,

ENcore que les Lettres de Monsieur de la Thuillerie parlent avec certitude de la sincerité de la Couronne de Suede à observer l'Alliance, & que le voiage que l'un de nous a fait à Osnabrug, duquel nous avons rendu un compte bien particulier, nous en donne quelque assûrance, nous ne laissons pas néanmoins d'être toûjours en garde de ce côté-là. Nous voions que depuis que le Comte de Trautmansdorff est de retour en cette ville, il ne traite non plus avec nous que s'il n'y étoit pas. Et nous savons d'ailleurs de bon lieu qu'il a dit qu'il étoit comme d'accord avec les Suedois & qu'ils attendoient quelque ordre qui devoit bien-tôt arriver de Suede. Nous remarquons qu'ils ne nous en ont pas parlé nettement, s'étant contentez de nous faire connoître qu'on leur pourroit accorder la haute Pomeranie avec l'Archevêché de Bre-

Soupçons contre les Suedois continuent.

Breme. On a découvert que les Sécretaires des deux Ambassades se sont vûs souvent en la Maison d'un nommé Pechernitz. Il est constant de plus que quand on est entré en propos de nôtre satisfaction avec les Plenipotentiaires de Suede, ils l'ont appuiée foiblement, & l'on nous veut faire croire que condamnant nos demandes ils ont fait connoître à Trautmansdorff que quand ils seront contents, ils trouveront bien moien de nous faire entendre raison; que nous étions les vrais ennemis de la Maison d'Aûtriche, mais que pour eux ils étoient à demi-Allemans. Il pourroit bien être que ledit Trautmansdorff seme de tels bruits à dessein de jetter de la division entre nous, mais quoi qu'il en soit, plusieurs conjectures nous font persister à croire ou qu'ils sont comme assûrez de ce qu'ils doivent retenir de leurs conquêtes, ou qu'ils n'ont pas une vraie intention à la Paix, & pensent plûtôt à se fortifier du parti Protestant pour continuer la guerre, qu'à travailler pour nôtre satisfaction commune, vû même que par la consideration des Protestans nôtre établissement en Allemagne ne leur est peut-être pas agréable. Nous essaierons dans ce doute de nous conduire avec toute la circonspection possible, d'éviter la division comme un piége auquel nos parties prétendent nous faire tomber, & de procurer les avantages de la France autant que nous le pourrons.

Ombrage des Hollandois contre la France.

Il est certain que si les Suedois & les Hollandois parloient comme ils doivent aux ennemis, & ne fortifient point des bonnes voies, nous aurions dans fort peu de temps une Paix telle que

nous la pouvons souhaiter. Mais vous aurez sû de la Haye ce qui se passe depuis la proposition faite par les Espagnols & les fausses allarmes que l'on s'y donne, nonobstant la franchise & la netteté avec laquelle nous nous sommes conduits ici envers leurs Ambassadeurs. La crainte qu'ils ont d'un Traité particulier entre la France & l'Espagne nous peut donner du temps pour n'entrer pas si-tôt avec eux dans l'éclaircissement de ce pretendu 9. article; mais elle nous prépare de l'exercice d'ailleurs. Si l'intention de Messieurs les Etats est sincere & qu'ils n'aient en effet qu'apprehension d'être abandonnez, le temps les desabusera bien-tôt, en sorte qu'ils auront regret d'en avoir eu la pensée, quelque artifice qu'emploient les Espagnols pour la leur donner. Mais s'ils ont envie de se servir de ce prétexte pour executer la proposition que la Province de Hollande avoit faite avec tant de chaleur, avant même que d'avoir sû ce qui a été avancé par les Espagnols, & que les autres Provinces suivent l'inclination qu'elle a de traiter sans la France, il nous sera bien mal aisé de nous garentir de cette infidelité. Nous estimons pourtant que les plus sages de l'Etat ne feront jamais de cet avis; sur quoi nous ne vous pouvons rien écrire de certain jusques à ce qu'après la réponse de la Reine à l'offre des Espagnols, on voie quel train prendra la negociation.

Ils pourroient bien traiter sans elle.

Les Ennemis ne feront pas la Paix s'ils peu-

Nous voions bien que cette offre aura été trouvée plus avantageuse que celle d'une Treve, & nous souhaitons que la déliberation qui a été tenuë sur ce sujet dans le Conseil demeure dans un

un grand secret, d'autant que si les ennemis viennent à découvrir qu'il y ait tant soit peu de disposition à se contenter d'une Treve, il sera inutile que nous parlions ici de Paix, & même alors ils prétendroient dans la Treve des conditions aussi avantageuses pour eux, que nous les pourrions esperer aujourd'hui dans la Paix avec un peu de patience & de fermeté.

vent avoir une Treve.

Les Ambassadeurs de Baviere, après nous avoir remercié des bons offices qu'ils avoient sû que nous avions rendu à leur Maître, nous ont fait diverses propositions. La premiere est, qu'ils croient être temps desormais de nous expliquer en sa faveur, & de témoigner ici à nos Alliez & à nos parties que le Roi entend que l'Electorat demeure en sa Maison, & qu'il soit satisfait de ce que lui doit l'Empereur. En second lieu, qu'il a grande peine de voir qu'on se prépare puissamment en France pour lui faire la guerre ce printemps, & d'apprendre qu'on en parle ainsi à la Cour, pendant qu'il n'ômet aucun soin ni à Vienne ni à Munster pour procurer la satisfaction de la France. La derniere proposition a été de faire une suspension d'armes générale dans l'Empire pour éviter le changement que les divers succès de la Campagne pourroient apporter à la negociation de la Paix.

Ambassadeurs de Baviere proposent une suspension d'armes dans l'Empire.

On a répondu sur le premier point que nous avons déja fait connoître à nos Alliez, aux Mediateurs & même aux Deputez du Prince Palatin, qui est la partie interessée, que leurs Majestez jugent que la Paix ne se peut conclurre sans convenir de quelque temperament en

cette affaire, & que nous étions prêts de passer encore plus avant quand ils agiroient de la même sorte dans les interêts de la France: que c'étoit néanmoins avoir déja beaucoup fait pour le Sieur Duc, en même temps que nos Alliez & les Protestans demandoient instamment que toutes choses soient remises en l'état qu'elles étoient en 1618.

Sur le second, on a dit que les préparatifs qui se font en France pour la Campagne prochaine, comme il s'en fait en Baviere, ne peuvent être mal interpretez de part ni d'autre, tant que la guerre durera: mais que le moien de les rendre inutiles c'est de hâter la conclusion de la Paix.

Sur le dernier, que ni les Plenipotentiaires de Suede ni nous ne ferions pas éloignez d'entendre à une suspension d'armes dans l'Empire quand on verra plus d'apparence, qu'il n'y a encore, à la conclusion du Traité. Nous dîmes même que s'il se trouvoit trop de longueur ou de difficulté pour en convenir avec tous les interessez, on la pourroit faire entre la France & ledit Duc, comme il a desiré ci devant; sur quoi les conditions par nous proposées ne lui aiant pas semblé recevables, nous attendrons maintenant de savoir de lui par quel autre moien il juge qu'on puisse venir à un tel Traité, du consentement de la Couronne de Suede, & en sorte qu'elle n'en puisse recevoir aucun préjudice.

Ils témoignerent être bien satisfaits de cette derniere réponse & qu'ils en rendroient compte diligemment au Duc de Baviere. Mais pour

ce

ce qui touche la déclaration qu'ils nous avoient demandée de sa part, ils y insisterent derechef comme une juste reconnoissance des continuels offices que nous recevons de leur Maître, qui le rendent odieux à tout son parti. Nous leur donnâmes parole d'appuier ouvertement ses interêts quand l'affaire du Palatinat seroit mise sur le tapis, présupposans qu'il agira en sorte que le Comte de Trautmansdorff ne protestera plus, comme il fait publiquement, que jamais l'Alsace ne nous demeurera, & que nous verrons l'effet de la bonne volonté & puissance du Duc de Baviere. Enfin nous leur déclarâmes nettement que le rétablissement de la Paix en Allemagne, la conservation de la dignité Electorale dans la Maison de Baviere, & l'acquisition de l'Alsace pour la France sont choses inséparables & qui ne se peuvent obtenir l'une sans l'autre.

Une des choses à quoi le Comte de Trautmansdorff s'est appliqué depuis qu'il est ici, a été de faire approuver par les Etats de l'Empire l'offre qu'il nous a faite touchant la satisfaction de la France comme suffisante & que même il n'étoit pas tant dû. Il n'a pas eu grande peine à leur insinuer cette pensée & à les obliger d'en parler ainsi dans leur Conseil lors qu'ils ont deliberé sur cet article, parce qu'ils sont tous affectionnez & attachez à l'Empereur. Nous avons essaié néanmoins de leur donner de meilleurs sentimens, & avons été tous trois çà & là chez les Députez des Electeurs, & envoié en même temps chez ceux des Princes pour leur représenter les raisons de nôtre prétention &

dé-

détruire celles dont les Imperiaux se servent. Nous avons agi selon les personnes à qui nous avons parlé & selon les divers interêts de leurs Maîtres, afin que quand ils viendront à resoudre l'affaire ils puissent opiner sur nôtre satisfaction le plus avantageusement que chacun l'osera faire, étant bien certain que les uns y sont tout à fait contraires par leurs interêts & par leur propre inclination, que la plus grande part dépend de l'Empereur, & qu'il y en a tel ici qui a douze ou quinze procurations, en sorte que les Imperiaux auront toûjours la pluralité des voix.

Etats de l'Empire à Munster trouvent les prétentions de la France exorbitantes.

Excepté Baviere & Brandebourg.

Nous exceptons de ce nombre Baviere & Brandebourg, quoi qu'ils n'aient pas encore parlé si affirmativement qu'il seroit à desirer. Mais les Ambassadeurs de Baviere nous ont soûtenu que leur avis a été que pour le bien de la Paix il falloit donner satisfaction à la France. Et quand nous leur avons demandé pourquoi ils n'ont pas dit positivement l'Alsace, ils ont répondu qu'il n'a été encore proposé dans leur Assemblée que la question s'il étoit dû quelque chose à la France, & que lors qu'on viendra à deliberer en quoi consiste cette satisfaction, ils opineront en sorte que nous en aurons sujet de contentement.

Ceux de Brandebourg nous ont dit qu'ils ont parlé assez favorablement pour nous & qu'ils sont disposez de faire davantage, pourvû que cela ne fasse point de conséquence pour la Pomeranie.

Ceux de Treves nous ont voulu faire connoître qu'ils n'ont pas été contraires, mais nous

esti-

eſtimons que ſi le Sieur d'Antonville n'eſt point parti, on pourroit par lui & par quelque autre faire parler à l'Electeur, afin qu'on ſache ce qu'on peut eſperer de lui en cette rencontre ; d'autant que ſes Députez ont dit que leur avis eſt tout conforme aux ordres qu'il leur a donnez. Nous leur avons repréſenté que l'interêt de Philipsbourg ne les doit pas faire marcher avec retenuë ; puis que l'on ne prétend que la garde & la protection de la Place, en laiſſant ſa proprieté & le revenu à l'Electeur, lequel nous avoit fait eſperer ci-devant quatre ou cinq voix outre la ſienne, & néanmoins nous n'en voions pas l'effet.

Dans le College des Princes il y a eu deux ou trois Députez des Proteſtans qui ont parlé aſſez bien. Nous n'oublions aucun moien pour les tenir en cette bonne diſpoſition & y ramener les autres ; mais nous croions que dans l'Aſſemblée des Etats qui ſont à Munſter (composée comme il eſt dit ci-deſſus des partiſans d'Aûtriche,) c'eſt gagner beaucoup quand ils ne parlent pas ouvertement contre nous. Il eſt vrai auſſi que l'Empereur a grand interêt de leur faire faire des déclarations favorables puis qu'il ne pourroit pas s'empêcher d'executer les reſolutions qui ſeroient priſes contre lui, & que celles qui nous ſont contraires ne nous obligent qu'autant qu'il plaira aux deux Couronnes, joint que nous en eſperons de meilleures & de plus favorables de l'Aſſemblée d'Oſnabrug.

Nous avons vû Monſieur Contarini ſeul, & après quelques plaintes des choſes paſſées, nous

nous lui fîmes connoître ce que nous avons à souhaiter de lui pour vivre après avec plus de confiance. Cela réussit comme nous le pouvions desirer, & ledit Sieur Contarini témoignant d'être satisfait nous donna quelques avis qui nous peuvent servir. Nous esperons que la suite de ses actions répondra à la bonne esperance que nous en avons conçuë.

Le soin que vous prenez de nous donner part des nouvelles nous oblige beaucoup. Nous avons vû avec grande joie, qu'en vain on s'efforce de jetter de la dissension dans la France. On ne pouvoit tenir un meilleur chemin pour découvrir le dessein du Duc de Parme & l'artifice dont son Ministre s'est servi, que celui qui a été tenu, & nous ne doutons point que ceux qui ont recours à de semblables pratiques ne se rebutent enfin quand ils verront que le respect qu'on porte à la Reine a fait que chacun a rendu compte exactement à Sa Majesté de ce qu'on pensoit leur avoit dit en particulier.

Nous avons grand déplaisir d'aprendre que les affaires du Roi d'Angleterre sont en si mauvais état pour les divers interêts que la France peut avoir en sa conservation. Mais il seroit à souhaiter qu'il nous pût au moins donner le temps de faire la Paix, avant que l'un des deux partis soit ruiné, ou que nous soions obligez de nous déclarer contre le plus puissant. En achevant cette depêche nous venons de recevoir nouvelle de Monsieur de la Barde, qu'il a été resolu au College des Princes à Osnabrug que l'on délibérera au premier jour sur la satisfac-

tion

tion des Couronnes & ensuite sur les autres points sans faire relation ni correlation jusques à la fin, qui est une chose que nous avons long temps disputée, & en quoi les Plenipotentiaires de Suede n'appuioient pas nos instances avec assez de fermeté. Nous connoissons par-là qu'il est utile de ne pas dissimuler avec eux. Ce que nous trouvons à redire en leur conduite est qu'ils se portent mieux à la raison quand ils voient qu'on n'est pas resolu d'adherer à tout ce qu'ils veulent.

Nous vous supplions de nous conserver l'honneur de vos bonnes graces, & de faire état que nous sommes, &c.

RÉPONSE

Au Memoire de Son Eminence.

Du 23. Fevrier 1646.

Le Comte de Trautmansdorff de retour à Munster ne traite point avec les François. Les Plenipotentiaires Suedois ne sont pas piquez du voiage de St. Romain. Suspension d'armes avec Baviere doit être consentie par les Suedois. Peu d'aparence de reüssir dans l'échange des Païs-Bas. Mesures à prendre contre le Duc de Lorraine.

NOus avons aussi remarqué dans les Lettres de Monsieur de la Thuillerie qu'il parle fort certainement de la sincerité de

de la Couronne de Suede à observer l'Alliance; & il nous l'a confirmé encore depuis peu par une autre dépêche. Mais outre les entrevûes qu'on a découvertes des Secretaires de l'Ambassade de l'Empereur & de Suede chez Pechernitz, nous voions que depuis le retour du Comte de Trautmansdorff en cette Ville, il ne traite non plus avec nous que s'il n'y étoit pas. Ses discours nous ont donné sujet de croire, quand nous l'avons vû, que pour ne s'avancer pas sans les Espagnols il attend avec eux la Réponse de la Reine. Mais on dit aussi qu'il attend quelque resolution du côté de la Suede & Monsieur Contarini même s'en est laissé entendre avec nous.

Le Comte de Trautmansdorff de retour à Munster ne traite point avec les François.

Nous sommes entierement de l'avis de Son Eminence que si les Suedois & les Hollandois parloient comme ils doivent aux ennemis & ne sortoient point des bonnes voies, nous aurions la Paix dans trois sémaines à leur avantage & au nôtre. Nous supplions Son Eminence de croire que nous n'oublions rien pour les y obliger & que de crainte de l'importuner nous ne lui mandons pas toutes les diligences que nous y apportons.

Les Plenipotentiaires Suedois ne sont pas piquez du voiage de St. Romain.

Nous esperons quelque bon effet du voiage du Sieur de Saint Romain & essaierons d'obvier aux inconveniens qui sont prudemment remarquez par Son Eminence, lui pouvant dire cependant que nous n'avons pas manqué de faire savoir à Monsieur Oxenstiern que nous l'avons consideré dans cet envoi & donné charge audit Sieur de Saint Romain de s'adresser par-

ticulie-

ticulierement à Monsieur son Pere, en sorte qu'il en témoigna de l'agrément à celui de nous qui est allé le dernier à Osnabrug; & Monsieur Salvius passa outre, expliquant ce voiage à un dessein que nous avions de connoître mieux l'état présent de la Cour de Suede, & les sentimens de ceux qui sont dans les affaires; tellement qu'ils ne regardent plus cette resolution que nous avons prise comme une chose qui les fâche.

Nous avons rendu compte de tout ce qui s'est passé en la derniere negociation d'Osnabrug quand l'un de nous y a été & n'y pouvons rien ajoûter, sinon que Monsieur Salvius assûra avec serment qu'ils n'ont point encore eu ordre ou pouvoir de se contenter d'une des deux Pomeranies, avec Weismar ou Breme. Ce qui se rapporte à ce qui est dit ci-dessus que Trautmansdorff attend quelque resolution de ce côté-là.

Tandis que les armées de l'Empereur & de Suede ont été en presence dans la Boheme; nous aurions cru à propos de convenir d'une suspension d'armes de quelques mois, pour éviter qu'une bataille n'apportât un grand changement dans les affaires. Mais à présent qu'elles sont separées, nous estimons selon le prudent avis de Son Eminence qu'il est necessaire de voir la negociation un peu plus avancée, specialement en ce qui touche la satisfaction de la France. A la verité la suspension générale est sujette à moins d'inconveniens que celle qu'on pourroit faire en particulier avec le Duc de Bavie-

Suspension d'Armes avec Baviere doit être consentie par les Suedois.

re; mais au défaut de la générale, il est très-à propos de songer à l'autre, avant que l'armée du Roi passe le Rhin, & il n'y aura rien à craindre pourvû que cela se fasse du consentement des Suedois comme nous voions que c'est l'intention de Son Eminence. Mais comme ce Prince n'a encore fait que des propositions vagues & qu'il est assez accoûtumé à negocier sans conclurre, nous croions que si les ordres que Son Eminence a donnez de fortifier l'armée d'Allemagne sont bien & heureusement executez, cela fera parler plus nettement le Duc de Baviere & obligera le Comte de Trautmansdorff de s'adresser enfin à nous aussi bien qu'aux Suedois, puisqu'on nous a souvent dit qu'on les consideroit plus que nous à cause qu'ils sont dans le cœur de l'Empire, & que nous sommes au delà du Rhin.

Son Eminence a fort bien jugé que les Espagnols ne tarderoient pas à nous faire quelque proposition. Nous voions par-là que les avis qu'elle en a reçûs viennent de très-bon lieu, & la depêche portée par le Sieur Coiffier fait voir qu'ils n'ont pas été sans fondement.

Nous recevons avec grand sentiment d'obligation ceux qu'il plaît à Son Eminence nous donner des intentions du Roi d'Espagne, & des conseils qu'on lui donne pour la Paix, nous esperons d'en voir l'effet lors que la réponse de la Reine aura ouvert la negociation.

Tous les partis proposez dans le Memoire sont

sont si avantageux pour le Roi & les conditions de chacun d'iceux sont exprimées si distinctement, que nous n'avons qu'à y souscrire, & à nous en servir comme d'une instruction très-exacte selon les occasions qui s'en presenteront. Nous dirons seulement que comme l'échange des Païs-Bas seroit préférable à tous les autres, nous n'avons rien vû jusques ici qui nous donne sujet de l'esperer.

Peu d'aparence de réussir dans l'échange des Païs-Bas.

Nous avons grand déplaisir d'apprendre que les affaires du Roi d'Angleterre sont en si mauvais état, pour les divers intérêts que la France peut avoir en sa conservation, mais il seroit à souhaiter qu'il pût donner le temps de faire la Paix, avant que l'un des deux partis soit ruiné ou que nous soions obligez de nous déclarer contre le plus puissant.

Nous nous informerons soigneusement de ce qui concerne la conduite du Nonce Chigi avec les Ambassadeurs de Baviere. Ce n'est pas sans cause que les Espagnols desirent la mort de ce Prince qui ne tient pas compte d'eux, pourvû qu'il ait le sien. Mais il y a dequoi s'étonner de savoir que l'Empereur même le considere comme un ennemi, s'il faut croire ce que Noirmond en a dit des Espagnols, à un des Députez de Messieurs les Etats.

Nous ne manquerons pas de faire connoître aux Espagnols que nous savons le mauvais état de leurs affaires & en dirons les particularitez à Messieurs les Mediateurs, nous l'avons déja fait ci-devant, à present peut-être serons-nous obligez de le faire avec plus de civilité

à cause de l'offre qu'ils ont faite à la Reine.

L'avis qu'on a donné à son Eminence d'une Neutralité entre les Espagnols & l'Electeur de Treves vient de bon lieu. Les Deputez dudit Electeur ne nous ont dit aucune condition nouvelle accordée, outre ce qui est porté par les anciens Traitez; que les Espagnols en faisoient au commencement quelque difficulté à cause que l'Electeur a retenu des troupes Françoises à son service; mais qu'enfin ils ont convenu que ladite Neutralité seroit observée de part & d'autre.

Mesures à prendre contre le Duc de Lorraine.

Nous avons consideré ce que son Eminence nous mande touchant le Duc Charles, & croions que pour prévenir le mal qu'il pourroit faire après la Paix, il faudra faire effort dans le Traité pour faire obliger l'Empereur & le Roi d'Espagne à ne l'assister directement ni indirectement.

Il est vrai qu'en cet état il ne laissera pas d'être capable de brouiller par le moien des troupes qu'il a sur pied & des nouvelles levées qu'il y pourroit aisément ajoûter. Mais comme il n'aura plus de retraite ni d'appui, celà ne seroit pas beaucoup à craindre, & en tout cas on pourra remedier à cet inconvenient & donner par même moien quelque contentement aux Imperiaux & Espagnols qui parleront sans doute pour lui, en consentant qu'après avoir desarmé il envoie ses Deputez à la Cour pour y étre oüis. Il nous sembleroit bien avantageux d'en sortir par là, puisque la negociation, qui auroit été remise à la Cour, dureroit autant

qu'il

qu'il plairoit à leurs Majeftez, & qu'à toute extrémité on pourroit offrir audit Duc quelque recompenfe dans le Roiaume, à quoi la Comteffe de Cantecroix auroit interêt de le porter pour y faire fucceder fes enfans, qui ne pourroient jamais fucceder à la Lorraine, quand même ledit Duc y pourroit aujourd'hui rentrer. C'eft ce que nous en pouvons dire par avance en attendant que le Traité & la difpofition des affaires nous donne d'autres ouvertures.

Le Duc de Parme ne reconnoît gueres les obligations qu'il a à la France, de fe rendre inftrument de la paffion de ceux qui veulent y jetter de la divifion. On ne pouvoit pas tenir un meilleur chemin pour découvrir fon deffein & les artifices dont fon Miniftre s'eft fervi, que celui qui a été tenu. Et nous ne doutons point que ceux qui ont recours à de femblables pratiques, ne fe rebuttent enfin quand ils verront que le refpect qu'on porte à la Reine a fait que chacun a rendu exactement compte à fa Majefté de ce qu'on penfoit leur avoir dit en particulier.

Son Eminence ne pouvoit faire une action plus digne de fon courage & de fa générofité ni plus convenable à la place qu'elle tient dans les affaires, que de contribuer comme elle fait à la puiffante protection qu'on donne à Meffieurs les Barberins. En quoi elle fait paroître que le fouvenir des mauvais traitemens qu'elle en a reçus autrefois cede aux foins qu'elle a de l'intérêt public de la France.

Quant aux chimeres de Beaufort, nous

croions bien que S. E. les a jugées plus dignes de risée & de mépris que d'y faire aucune reflexion.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 3. Mars 1646.

Le Comte d'Oxenstiern Pere du Plenipotentiaire tiendra la Suede dans le bon chemin. Il faut servir le Duc de Baviere. Le Pape partial pour l'Espagne. Quelques uns proposent de convoquer un Concile pour l'affaire des Barberins. La Paix de l'Empire une fois faite le Roi de France agira contre le Turc. Les Venitiens demandent assistance au Pape contre eux. On envoie 40 mille Ecus à Madame la Landgrave. Il ne faut faire au Deputé de Mantoüe que les mêmes civilitez qu'il recevra du Nonce. Prétentions du Comte d'Egmont sur Gueldre & Zutphen.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

S'Il vous souvient de quelle grandeur est vôtre Lettre du dix-sept du passé, & de combien d'affaires d'importance elle traite, & que vous vous imaginiez qu'en voici la réponse, sans attendre une autre plus ample depêche, en cela

cela vous vous ferez mécomptez. Car il ne faut point écrire quand il n'y a rien à faire, mais seulement loüer la diligence de ceux qui ont donné une exacte information des choses, & en cette occasion vous avez si bien réussi, qu'on peut dire que vous vous êtes surmontez vous-mêmes.

Vous aurez eu les mêmes avis que nous avons reçus de Suede, & Monsieur de la Thuillerie ne se sera pas oublié de vous les envoier, desquels il faut conclurre qu'il n'y a point à craindre que cette Majesté se divise des interêts publics ni de ceux de cette Couronne, & que la prudence se trouve appuiée des Conseils d'un grand & experimenté Ministre, auquel il n'est pas inconnu quel seroit l'avantage des Ennemis, s'ils nous pouvoient diviser. Dechûs de l'esperer, il faut croire qu'ils marcheront de bon pied, & qu'ils essaieront d'avancer le Traité général de la Paix, qui leur est si absolument necessaire.

Le Comte d'Oxenstiern Pere du Plenipotentiaire tiendra la Suede dans le bon chemin.

Ce n'est pas la procedure du Comte de Trautmansdorff qui oblige sa Majesté à se resoudre de quitter ce qu'elle possede par divers tîtres très-legitimes, mais son zele au bien public. Et ce qui vous a été ci-devant écrit par Monsieur le Cardinal sur le sujet de Philipsbourg, justifie bien ce que je dis, ou ratifie ce qu'il a pensé, & dont il ne vous a point écrit sans la participation de sa Majesté, laquelle pour de certains respects avoit jugé, qu'il falloit non seulement avoir du secret quand la chose seroit resolue, mais aussi en faire un bien particulier, quand

 elle

elle feroit feulement imaginée. Vous ne relâcherez pas une piece de cette conféquence, & qui en emporte bien d'autres après foi, fans en avoir l'avantage qu'on s'en promet, favoir la Paix & la poffeffion des autres chofes, fans lefquelles nous acheterions la Paix, & vainqueurs nous traiterions comme fi nous avions été vaincus.

Il faut fervir le Duc de Baviere. Nous croions que vous ferez fecondez des offices de Monfieur de Baviere. Il avoit peine de cette demande, mais il a trouvé toutes les autres raifonnables. Si c'eft fon interêt, autant que celui de l'Empire, qui le faffe parler de la forte, le jugement en doit être libre à un chacun, il nous fuffit qu'il appuie nos demandes, & nous ne devons pas lui refufer de prendre part en fes avantages comme nous le lui avons fait efperer. En quelle rencontre, & en quel moment nôtre volonté en fon endroit doit éclater, c'eft ce qui eft remis à vos prudences.

Sa Majefté s'eft trouvée offenfée du faux avis donné à Bonichaufen qu'elle eût penfé de reformer fon Regiment, quand il auroit conduit fes hommes fur le Rhin. Elle efpere qu'il conferver& maintiendra très-bien les corps, & qu'il lui fera facile de faire des recrues. Si vous jugez lui devoir faire favoir ce que je vous en écris, vous le pourrez & ne perdrez jamais l'occafion de le preffer de mettre enfemble fes troupes, & de s'avancer vers nôtre armée, laquelle il faudra de bonne heure mettre aux champs, foit pour prendre divers avantages, ou pour empêcher

pêcher les Ennemis de se prévaloir de ce qu'elle demeureroit trop long-temps en ses quartiers d'hiver.

Ce que vous nous avez écrit qu'il seroit de faire pour obliger le Pape de rentrer en soi-même, & pour sa propre fortune de s'unir à la France, a été écouté avec plaisir. Les exemples que vous avez alleguez le devroient toucher, & lui faire apprehender la trop grande puissance de la Maison d'Aûtriche. Mais la dépendance qu'il a pour l'Espagne empêche qu'il ne voie ce peril du précipice, & combien il ravale la dignité qu'il possede, quand il se rend partial de l'une des Couronnes. Sa grandeur au contraire éclate quand il est Pere commun, & le respect qui lui est rendu des deux le rend arbitre de l'Europe.

Le Pape partial pour l'Espagne.

Par la grace de Dieu les Barberins ont pourvû à leur sûreté, & ils ne peuvent plus apprehender de recevoir un traitement pareil à celui qui se poursuit contre eux à Rome, & qui offense bien des gens, qui voudroient que nous prissions des Conseils extrêmes; mais nous aimons mieux voir faillir les autres, que rien faire qui leur pût servir d'excuse, ou de prétexte. Ceux-là n'ont pas de moindres pensées que l'indiction d'un Concile. S'il pouvoit produire le même effet, que celui tenu à Clermont, au temps que saint Bernard vivoit, & auquel il prêcha la Croisade, il y auroit dequoi benir Dieu; mais les Princes Chrétiens sont trop divisez entr'eux, & trop éloignez de songer à la conquête de l'Orient, puis qu'ils souffrent

Quelques uns proposent de convoquer un Concile pour l'affaire des Barberins.

que le Turc les attaque. Pour s'oppoſer à cette puiſſance, ſi ſa Majeſté voioit l'Empereur unir ſes forces, & qu'il fut pour porter la guerre dans la Hongrie, & que par cette diverſion la République de Veniſe fut ſoulagée, elle pourroit bien prendre un parti qui en cauſeroit bien un autre de pareille condition, donnant une Armée complette au Roi de Pologne, de laquelle celle qu'il leveroit ſe trouvant fortifiée, il pourroit porter les ſiennes bien avant; à l'entretien de laquelle ou d'une bonne partie, ſa Majeſté contribueroit volontiers. On ſait la diſpoſition de ce Roi, & celle de la République à lui aider pour paier une Armée, & on concourroit d'aider à la cauſe de Dieu.

La Paix de l'Empire une fois faite le Roi de France agira contre le Turc.

Si Monſieur Contarini pouvoit diſpoſer les Imperiaux à ſe reſoudre à ce qui eſt juſte, ce ſeroit la République qui ſentiroit la premiere les avantages de la Paix, & les peuples de France & d'Eſpagne ſoulagez des frais de la guerre, porteroient facilement ceux qu'il leur faudroit impoſer, pour contribuer à la cauſe commune.

Les Venitiens demandent aſſiſtance au Pape contre eux.

Les Lettres que nous avons eues de Conſtantinople nous font beaucoup apprehender, & celles qui nous ont été écrites de Veniſe nous font auſſi connoître qu'ils n'oublient rien à faire pour leur défenſe, & qu'ils ont fait paſſer à Rome un Ambaſſadeur extraordinaire pour faire reproche au Pape de ce qu'il abandonne le public, avec intention de lui faire voir, que la conduite qu'il tient envers cette Couronne, les prive de divers ſecours. Quelques-uns ſe flattent qu'il y a lieu d'accommodement, mais je doute de la diſpoſition.

Si

Si ma memoire ne me trompe, je vous mandai, il y a huit jours, qu'on étoit en volonté d'aider Madame la Landgrave. Aujourd'hui on s'en est declaré, & dès demain j'expedierai une ordonnançe de quarante mille Rixdalles. Le faisant savoir à Monsieur de Beauregard, je parlerai en sorte qu'il y aura lieu d'esperer quelque chose de plus, pourvû que cette Altesse se dispose à nous aider de quelques quartiers, & que son Armée agisse de concert avec Monsieur le Maréchal de Turenne, que l'on fera partir dans le 15. de ce mois.

On envoie 40000 Ecus à Madame la Landgrave.

Hier tout tard le Secretaire de Monsieur de Vautorte me donna une partie de l'ouvrage de son Maître, que je vous aurois envoyé, sans qu'il m'a assûré que j'aurois l'autre dans le commencement de la semaine. S'il me tient parole, par le prochain Courier je vous envoyerai le tout, & en tout cas le peu qu'il m'a remis. En passant les yeux sur sa Carte & sur son écrit il m'a semblé, qu'il avoit bien pris vôtre intention.

Du Deputé de Mantouë, on vous laisse à juger ce qui est juste, & on consent que vous lui déferiez tout ce qui lui sera accordé & par le Nonce & par le Comte de Nassau. De prétendre que la France fera plus que ceux-là, il n'auroit pas de raison. C'est ce qui a été commandé de vous faire savoir.

Il ne faut faire au Deputé de Mantouë que les mêmes civilitez qu'il recevra du Nonce.

Il m'étoit oublié de vous mander que nous avons eu en cette Ville le Comte d'Egmont, lequel nous demande des Lettres pour vôtre Altesse & pour Messieurs vos Collegues, tendantes

Prétentions du Comte

d'Egmont sur Gueldre & Zutphen.

tes à vous recommander ses prétentions & ses droits sur le Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & pour vous exhorter à les proposer, & à les appuier. Son prétexte n'est pas sans fondement, mais la matiere est très-délicate. Consideré comme ennemi du Roi d'Espagne qui lui reproche l'injuste detention d'un grand Duché & d'un Comté, cela est plausible; mais consideré comme Membre d'un Etat allié, il échet d'entrer en d'autres considerations. Il est remis à vos prudences de faire ce que vous jugerez expedient pour le bien de cette Couronne, sans avoir autrement égard aux Lettres qui vous seront présentées, & je vous oserois dire qu'il seroit necessaire de prévenir les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats, avant que de s'engager en aucune chose. Quand j'ai fait cette objection audit Comte, & à un Gentilhomme François qui est à son service, ils ont eu de la peine à me répondre, & m'ont voulu persuader, qu'ils auroient des expediens à proposer, dont Messieurs les Etats ne disconviendroient pas. J'avouë mon ignorance, je n'ai sû les pénétrer; non que pour Gueldre (comme n'étant pas absolument possedée par eux, & dont la Capitale est entre les mains de leur Ennemi) il ne me soit passé par l'esprit qu'il se contenteroit de demander la restitution de Ruremonde & de Venlo, qui en fait partie: Mais pour le Comté de Zutphen, il est absolument de leur République, & est l'une des sept Provinces de leur union, de même que le Duché qui

tient

tient le premier rang parmi les Provinces. De croire que le Roi d'Espagne donne les mains à la restitution de ce qu'il en possede, je ne saurois me l'imaginer. Il défendra sa possession d'un contract d'achat, & d'autres raisons qui se lisent dans la transaction passée entre l'Empereur Charles & le Duc de Gueldre. Mais la question est seulement si cela se doit proposer. J'ose dire que je tremblerois si elle étoit en mes mains aussi bien qu'aux vôtres: & sans que vôtre grande experience m'assûre que vous nous tirerez de cet embarras, je serois pour conseiller qu'on fit tant de difficultez au Comte d'Egmont, que degoûté il se retirât de France, & s'en retournât en Angleterre, où il a longuement fait sa demeure. Il y aura pourtant quelque chose à ménager pour lui, qui sera la restitution des biens qui lui ont été saisis, & au Traité de Vervins pareille chose fut stipulée pour le Prince d'Espinoi. J'ai jugé qu'il étoit à propos de vous prévenir, avant que vous reçussiez la Lettre qui est demandée.

Vôtre Courier chargé de vôtre Lettre du vingt-quatre du passé n'est arrivé en cette ville que sur les quatre ou cinq heures du soir. La conséquence de la depêche requiert bien un jour pour en deliberer, & faire resoudre sur le contenu en icelle. Je presserai le retour & que vous soiez éclaircis des dernieres intentions de la Reine, qui n'est point surprise des offres qui vous ont été faites. L'état où elle voit que sont les choses, & le peu de moien qu'ont les Ennemis de lui résister, lui ont toûjours fait croire

croire qu'ils seroient contraints de s'accommoder, s'ils ne gagnoient & separoient les Alliez de nous. Je suis &c.

MEMOIRE

De Son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 3. Mars 1646.

La Thuillerie très-content de la Suede. Les Nations du Nord sont hautaines. Baviere continuë à servir la France. Il faut lui rendre le reciproque. On permet aux Plenipotentiaires de se relâcher sur Philipsbourg. 3. Millions déboursez pour des levées & des Recruës. Triple utilité d'une suspension en Allemagne. Pegnaranda & Castel-Rodrigo ont plein pouvoir de conclurre telle Paix qu'ils jugeront à propos. Progrès qu'on pourroit faire contre le Turc après la Paix. Il faut avoir une cession de l'Alsace. Confidence pour Baviere. On a grand soin des interêts de Madame la Landgrave. D'Antonville dépêché à l'Electeur de Treves qui est bon François, & qui souhaite que son successeur le soit aussi. On lui fait présent d'une Vaisselle de vermeil doré de la valeur de 60 mil livres. Les Espagnols tâchent de gagner les Hollandois en leur offrant de les assister aux Indes contre les Portugais. Affaire

faire de l'Echange. On espere que le Prince d'Orange l'apuiera. Le Marquis Loüis Matthei veut aller de Brusselles en Espagne, & le Sieur Friquet à Munster dans la veüe de s'intriguer pour la Paix. Il faut détromper Pegnaranda de l'esperance qu'il a de détacher les Hollandois. On propose de gagner le Duc de Lorraine.

JE veux esperer que le retour du Sieur de Saint Romain de Suede ne vous apportera, Messieurs, qu'une ample confirmation de ce que Monsieur de la Thuillerie me mande par les dernieres Lettres que j'en ai reçûes, & dont j'ai une satisfaction indicible. Et à la verité il ne se peut rien ajouter à la bonne opinion qu'il a de la sincerité des intentions de la Reine de Suede, du Chancelier Oxenstiern, & de toute cette Cour-là, pour la fidelle observation des Traitez d'Alliance, qu'ils ont avec cette Couronne. Que bien loin de songer jamais à y manquer, il les voit très-resolus de ne donner pas aux ennemis le moindre sujet de croire que cette union fût ébranlable. Que le Chancelier Oxenstiern l'avoit entretenu au long de tous les discours que son fils lui avoit mandé avoir eus avec Trautmansdorff à Osnabrug, & conclut qu'après les Protestations qui lui ont été faites il faudroit qu'ils fussent pires que Diables, s'ils y manquoient. Il a aussi reconnu qu'ils n'ont pas moins de jalousie de nôtre fidelité, que nous avons de soupçon de la leur. Mais il croit leur avoir mis l'esprit en repos là-dessus, & qu'ils sont maintenant

nant très-persuadez de tout ce que nous pouvons desirer sur ce sujet.

La Thuillerie très-content de la Suede.

Il me marque qu'outre les civilitez & honneurs qu'on lui a faits, dont il a occasion d'être très-content, il n'a rien desiré qu'il n'ait aussi-tôt obtenu. Que la Reine de Suede aiant sû qu'il cherchoit des vaisseaux pour le Roi, lui fit savoir qu'elle vouloit se charger elle-même d'en faire vendre, & qu'elle a accordé de fort bonne grace les quartiers qu'on lui a demandez pour la levée de nos troupes Allemandes vers le Duché de Holstein. De façon que tout cela joint à l'application avec laquelle vous avez, Messieurs, l'œil à ce qui se passe dans l'Assemblée, nous doit faire promettre que toutes les batteries de nos ennemis, pour procurer cette division, seront toûjours inutiles; parce qu'en effet les Ministres de Suede ne se porteront jamais à ce qui nous blesse essentiellement. Et nous avons aussi lieu de croire que la conduite qu'ils ont tenuë depuis peu, ne procede d'autre principe, que de l'humeur hautaine naturelle à Messieurs du Nord, & de la maniere d'agir des Nations Septentrionnales, qui ont tant d'apprehension d'être peu considerées, qu'elles veulent toûjours à tors ou à travers, prendre le dessus. Mais il est bon de ne les pas accoûtumer à nous voir souffrir leurs injustes caprices; d'autant plus que nous nous appercevons que la source n'est point gâtée; & n'y contribue rien. Il faut seulement dans les ressentimens que l'on est obligé d'en témoigner, conserver toûjours l'esprit d'Union & n'avoir pour principal but

Les Nations du Nord sont hautaines.

en

en effet, que de les remettre dans le bon chemin, & dans la connoissance de la raison.

Je me suis aussi beaucoup réjouï de la fermeté avec laquelle je vois que le Duc de Baviere témoigne desirer que la France ait satisfaction en Allemagne, & qu'il n'oublie rien de côté ni d'autre de tout ce qu'il croit pouvoir être utile à la faire promptement accorder. Je recherche aussi avec soin de ma part tout ce qui peut servir à l'échauffer, & à l'engager de plus en plus en cette affaire, & à lui persuader que rien ne peut contribuer davantage au bien de sa Maison, & à l'affermissement de la grandeur de ses enfans après sa mort, que de bien établir pour tous les accidens qui peuvent arriver, une solide amitié, & assûrance de la protection de cette Couronne. Je suis certain que vous autres, Messieurs, en usez de même avec ses Ambassadeurs, & que vous ne perdrez nulle occasion de leur confirmer cette verité, parlant & faisant à son avantage tout ce qui se peut, sans nous gâter avec nos Alliez.

Baviere continuë à servir la France.

Vous verrez par la Copie de la Lettre ci-jointe comme Monsieur de Baviere presse toûjours fort pour nous faire déclarer dès à cette heure en sa faveur en la cause Palatine. Il sera bon de faire voir à ses Ambassadeurs que ce que l'on n'a pas fait jusques ici ç'a été pour avoir lieu de le mieux servir lors que la negociation s'avancera au point d'ajuster dans peu de jours les affaires d'Allemagne, & qu'il sera question par conséquent de vuider celle du Palatinat. Mais en cela je suis bien du sentiment que vous

Il faut lui rendre le reciproque.

témoignez avoir, qu'il sera difficile de leur refuser plus long-temps les offices reciproques qu'ils attendent de vous, de crainte que leur Maître ne se rebutte, & ne se refroidisse. Et je vous puis dire de la part de la Reine que tout ce que vous jugerez à propos de faire là-dessus sera approuvé par Sa Majesté. En effet il me semble que la derniere Lettre de ce Prince nous doit confirmer qu'il ne se peut pas mieux marcher qu'il fait, & que nous devons attendre bientôt l'accomplissement de nos souhaits par l'efficace avec laquelle il contribuë ce qui dépend de lui, en public & en particulier, pour nous les faire obtenir. J'apprends même d'un autre endroit, & de bon lieu, qu'encore depuis peu il a représenté tout ce qui est necessaire pour cela à l'Empereur, & aux Princes & Etats de l'Empire, avec toute la liberté qui se peut; & pour les Espagnols, qu'il a tout-à-fait levé *le masque* contr'eux, & qu'il ne les considere que comme des gens qui le ruïneroient infailliblement s'ils en avoient autant de pouvoir que de desir.

On permet aux Plenipotentiaires de se relâcher sur Philipsbourg.

Je suis bien aise d'avoir prévenu vos sentimens en ce qui est de relâcher sur Philipsbourg, en cas qu'il ne se puisse faire mieux. La Reine m'a commandé de vous écrire qu'elle vous en donne le pouvoir pour vous en servir quand vous le jugerez à propos. J'en ai fait prendre aujourd'hui la resolution à Sa Majesté en la présence seulement de Monsieur le Duc d'Orleans & de Monsieur le Prince. Et quand il en a été parlé sur vôtre depêche on n'a rien resolu là-

dessus

dessus, mais plûtôt on a témoigné qu'il falloit persister à tenir bon en toutes nos demandes, & ainsi la chose demeurant très secrete, vous aurez plus de moien d'en tirer de l'avantage. Et après ce que j'ai dit à Monsieur le Prince là-dessus je me veux promettre qu'il n'en parlera point. Cette facilité que nous apportons étant jointe aux soins que prend d'ailleurs Monsieur le Duc de Baviere, il y a lieu d'esperer de voir bientôt la Paix dans l'Empire, dont infailliblement s'ensuivra aussi l'accommodement avec les Espagnols, puis que les divers avis que je reçois tous les jours, me donnent encore de nouveaux sujets de vous confirmer tout ce que je vous ai mandé par mes dernieres, & que je croi superflu de répeter, touchant la nécessité absolue qu'ils ont de faire la Paix, & la resolution qu'ils ont prise de la conclurre à quelque prix que ce soit. Je me contente seulement de vous adresser la copie d'un article d'une Lettre que le Nonce d'ici a reçu de son Collegue qui est en Espagne.

Il est très-important, Messieurs, de ne perdre pas un moment de temps, & voir à quoi peut aboutir la negociation avant la Campagne, afin que nous puissions mieux prendre toutes nos mesures. Cependant on n'omet rien de tout ce qu'il faut pour une guerre plus vigoureuse que jamais, & depuis quatre jours on a encore déboursé plus de trois millions de livres pour de nouvelles levées, & pour les recrues de toutes les Armées qui doivent agir. Mais tout cet argent ne sera pas moins bien emploié

Trois millions deboursez pour des levées, & des recrues.

ſi la Paix ſe fait que ſi la guerre ſe continue avec les Eſpagnols. Vous pouvez ſur ma parole negotier, comme étant très certains de toutes les choſes que je vous ai mandées de l'état de leurs affaires, & de la diſpoſition où ils ſont.

Triple utilité d'une ſuſpenſion en Allemagne.

Pour ce qui regarde l'Allemagne, il me ſemble, pour les raiſons que j'ai déja mandées, que ſi l'on pouvoit convenir préalablement des points principaux, une ſuſpenſion d'armes ne ſeroit que fort à propos, ainſi que vous autres, Meſſieurs, m'avez en même temps témoigné de croire. Car outre qu'on ſeroit en repos par ce moien qu'il ne pourroit arriver d'accident en Allemagne qui changeât la face des affaires, & l'inclination qu'un chacun dit avoir pour la Paix, nous en tirerions en nôtre particulier trois avantages notables, l'un de pouvoir preſſer plus vivement les Eſpagnols, au cas qu'ils perſiſtaſſent à s'opiniâtrer de ne pas nous ſatisfaire. Le ſecond, de pouvoir contribuer quelque choſe de plus que nous ne faiſons au rétabliſſement des affaires du Roi d'Angleterre. Et le dernier, d'empêcher ſous main, & ſans faire aucune déclaration, les progrès du Turc, lequel paroît reſolu, ſelon les avis qu'on en a, de faire auſſi agir ſes Armées du côté de terre contre la Chrétienté.

J'eſtimerois qu'en cas que les Mediateurs vouluſſent vous donner à entendre qu'ils trouvent des difficultez dans l'Eſprit de Pegnaranda de nous contenter, qu'ils ne jugent pas ſurmontables, & que ce ſeroit une trop grande longueur

&

& retardement à la conclusion d'un accommodement, d'avoir à depêcher en Espagne pour en faire venir de nouveaux ordres, vous pourriez leur faire connoître que cette excuse n'est qu'un pur prétexte pour éloigner la Paix, à laquelle ils ne se peuvent pas bien resoudre, quelque besoin qu'ils en aient: parce que vous savez fort bien que ledit Pegnaranda a pleine autorité de conclurre toutes choses, conjointement avec Castel-Rodrigo, sans même être obligez d'en informer auparavant le Roi d'Espagne à quelques conditions qu'ils consentent, pour sortir d'affaires, & que cela ne doit pas être fort secret, puis que ledit Roi l'a dit lui-même au Nonce, qui reside dans sa Cour, & aux autres Ministres des Princes, qui sollicitent ou prennent intérêt à la Paix.

Pegnaranda & Castel-Rodrigo ont pouvoir de conclure telle Paix qu'ils jugeront à propos.

J'ai lû avec très-grand plaisir le recit que vous me faites de la Conference que vous avez eüe avec les Mediateurs sur toutes les affaires généralement, tant de l'Empire que d'Espagne, & remarqué le motif que Trautmansdorff leur a suggeré de l'invasion de la Chrétienté par les Armes Ottomanes, pour nous persuader que nous devrions abandonner une bonne partie de nos prétentions. A la verité il ne se peut mieux retorquer l'argument, que vous avez fait, & les raisons que vous avez repliquées, sont si solides & si convaincantes, qu'il est impossible, si elles sont représentées à nos ennemis, qu'elles ne fassent grand effet dans leur esprit & ne les obligent, sans autre delai, à prendre quelque bonne resolution; reconnoissant que pourvû qu'ils

se disposent à consentir aux justes satisfactions que nous prétendons, il dépend d'eux de mettre en peu de jours les choses en l'état, que le Grand Seigneur perdra bien tôt les esperances qu'il peut avoir conçues, de profiter des divisions des Princes Chrétiens, & de faire des progrès à leurs dépens.

Cependant sur cette affaire du Turc qui peut effectivement donner de la peine à l'Empereur, & qui touche déja sensiblement la République de Venise au point que tout le monde voit, je vous mets en consideration, Messieurs, si pour interesser davantage les Mediateurs à nôtre satisfaction dans l'Allemagne, & les rendre plus hardis à nous la procurer, & mieux disposer les Princes & Etats de l'Empire à la faciliter, on pourroit leur faire esperer que cette Paix de l'Empire se venant à conclurre, nous consentirions que l'on formât une Armée d'une partie des troupes, qui sont aujourd'hui sous le Commandement de Monsieur le Maréchal de Turenne, & d'autres que nous y pourrions faire joindre pour l'emploier contre le Turc sous le Roi de Pologne, que nous savons qui s'engageroit volontiers en cette guerre, accordant secretement quelque somme d'argent pour leur subsistance, & faisant sous main que les Chefs & Officiers y prissent parti. Ainsi sans qu'il nous en pût arriver du mal, parce que nous ne ferions aucune déclaration, on pourroit par le moien du Roi de Pologne d'un côté, & de l'Empereur & de Baviere de l'autre, & peut-être même des Suedois (qui pour faciliter

leur

leur satisfaction, se porteroient à faire quelque chose de semblable de leur part) donner bientôt de quoi penser à l'Ennemi commun, & tourner contre lui conjointement toutes les armées, ou du moins la plus grande partie de celles qui déchirent aujourd'hui l'Allemagne. Et si dans le même temps, ou peu après on faisoit l'accommodement avec l'Espagne, comme il n'en faut pas douter, le Roi d'Espagne joignant ses forces de mer à celles de la République de Venise, & des autres Princes d'Italie, la Chrétienté se trouveroit bientôt en état, non seulement de s'opposer aux progrès du Turc, mais de remporter de grands avantages sur lui, pouvant emploier un si grand nombre de troupes si aguerries, & l'attaquer par tant d'endroits.

Progrès qu'on pourroit faire contre le Turc aprés la Paix.

Enfin pour ce qui regarde la France en ce fait particulier, c'est à vous autres, Messieurs, à aviser ensemble ce qui sera plus expedient, vous pouvant assûrer que Sa Majesté qui s'en repose entierement sur vous, aprouvera ce que vous resoudrez, & fera executer ponctuellement ce à quoi vous l'avez engagée.

Je vous avois ci-devant mandé, que si pour faciliter les choses vous vous resolvez à lâcher Philipsbourg (ensuite d'un pouvoir que Sa Majesté vous en a donné) il ne faudroit pas parler des autres temperamens, que l'on avoit songé pour moderer nôtre demande. Maintenant Sa Majesté, aprés en avoir conferé avec Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince, m'a commandé de vous écrire qu'elle vous don-

ne la même autorité de les accorder aussi, en cas que vous le jugiez à propos, afin d'avancer la conclusion de la Paix: Sa Majesté sachant bien que vous irez par degrez, & que vous ménagerez ses intérêts plus que si c'étoient les vôtres propres. Et vous remarquez fort bien là-dessus que la France donnant un dédommagement pour l'Alsace aux Archiducs, aura cet avantage de tirer une cession en bonne forme de tous les droits qu'ils ont en ce Païs-là. Mais il me semble, que même sans ce dédommagement il faudra faire instance de ladite cession, & exiger de l'Empereur, qu'il soit obligé de la tirer desdits Archiducs, & de nous la fournir à la signature du Traité, afin d'ôter pour l'avenir toute matiere à de nouveaux remuëmens en Allemagne.

Il faut avoir une Cession de l'Alsace.

Je ne crois pas devoir encore faire connoître à Monsieur le Duc de Baviere, par la voie du Nonce précisément, la facilité que nous apportons à la Paix, & à quel point nous sommes resolus de retrancher nos prétentions, mais seulement de lui faire savoir en général, que nous apporterons de tels adoucissemens à nos demandes en Allemagne, que demeurant en substance les mêmes à nôtre égard, elles seront tout autres à l'égard des Princes interessez, & des Princes & Etats de l'Empire, & qu'il sera obligé d'avoüer que nous nous relâchons au delà de ce que lui-même, (qui a tant d'intérêt à voir terminer toutes les affaires) n'eût osé nous conseiller. Je croirois aussi que vous autres, Messieurs, pourriez tenir les mêmes discours à celui

des

des Plenipotentiaires de Baviere, en qui il a le plus de confiance, & même lui dire en grand secret le détail de ce à quoi nous nous relâcherons, avec les mêmes précautions que vous proposez en vôtre dépêche commune, pour vous en ouvrir aux Mediateurs. Mais il semble qu'en ce cas il faudroit attendre que vous le pussiez faire avec certitude, ou grande probabilité d'obtenir en même temps le compte du Roi, & de pouvoir par ce moien conclurre promptement le Traité. *Confidence pour Baviere.*

Je vous prie aussi de bien examiner quand & comment il faudra le dire aux Mediateurs, pour tenir la chose plus secrete, la vendre plus cher, & en tirer ensuite plus d'avantage, & s'il ne seroit pas à propos que Monsieur le Duc de Longueville, seul, ou quelqu'un de vous autres, Messieurs, de la part pourtant de tous, le dit à l'un des Mediateurs, qui pourroit être Contarini, avec les protestations & reserves contenues dans vôtre derniere depêche.

Il ne se passe point d'ordinaire qu'on ne charge le Sieur Brasset de parler & presser vivement, afin que les affaires de Madame la Landgrave continuent dans l'Oost-Frise, au même état qu'elles se trouvent à present. Et comme j'en écris avec grande chaleur à Monsieur le Prince d'Orange, & que le Sieur d'Estrades a ordre d'appuier & d'en solliciter continuellement l'effet, je m'assûre que cette Princesse aura la satisfaction qu'elle peut desirer: d'autant plus qu'il n'est pas question seulement de son interêt, mais du bien de la cause commune. *On a grand soin des interêts de Me. la Landgrave.*

On avoit déja ſongé à engager ladite Dame à quelque choſe de particulier, touchant la façon d'agir de ſes troupes cette Campagne de concert avec Monſieur le Maréchal de Turenne. On fera partir bientôt avec tous les traitemens favorables qu'il ſe pourra, & avec toutes ces reſolutions, le Gentilhomme qu'elle avoit depêché ici, ſi ce n'eſt qu'elle lui commandât d'y demeurer, ſur la nouvelle qu'elle aura maintenant reçûë de la mort du pauvre Polhelm, qui faiſoit ſes affaires en cette Cour, lequel a été regretté de tous les bons François, pour le zele qu'il faiſoit paroître en toutes rencontres à la gloire de cette Couronne.

On a crû important de faire retourner au plûtôt ſur le Rhin Monſieur le Maréchal de Turenne, ſa preſence de ce côté-là ne pouvant être que très-avantageuſe au ſervice du Roi, pour beaucoup de reſpects. Il ſe diſpoſe à partir ſans faute un jour de la ſemaine prochaine.

D'Antonville depêché à l'Electeur de Treves qui eſt bon François, & qui ſouhaite que ſon ſucceſſeur le ſoit auſſi.

On a fait partir le Sieur d'Antonville pour Treves, avec pouvoir de donner à Monſieur l'Electeur toutes les ſatisfactions généralement qu'il a deſirées dici, hors ce qu'il demandoit touchant Philipsbourg. On a chargé ledit d'Antonville de ménager en ſorte les choſes, que comme ce Prince reçoit toutes les marques poſſibles de la bienveillance de leurs Majeſtez, elles reçoivent auſſi de plus en plus des effets ſolides de ſon affection & de ſon attachement à cette Couronne.

On lui fait preſent d'une

On fait hâter le travail d'un beau buffet de Vaiſſelle vermeil doré, de la valeur de cinquante

quante à soixante mil livres qu'on lui envoyera au premier jour. La principale affaire que nous avons avec lui, c'est qu'il fasse en sorte que l'Electorat tombe après sa mort à quelque personne qui ne soit pas moins partiale qu'il est pour la France.

Vaisselle de vermeil doré de la valeur de soixante mille livres.

On a instruit de tout ce qui se pouvoit là-dessus ledit d'Antonville & je vous prie encore, Messieurs, de lui envoier vos bons avis, & d'agir sur les lieux avec les Deputez dudit Electeur, en la maniere que vous jugerez la plus propre, pour parvenir à nôtre fin. Elle doit, ce semble, nous être d'autant plus facile que ce Prince n'a point de discours plus frequent à la bouche, que celui de la passion qu'il a, que son successeur ne soit pas moins François que lui, & que s'il en étoit assûré il seroit content.

Il n'est pas tombé en la pensée de qui que ce soit de reformer les troupes de Bonichausen; il ne faut que tâcher qu'elles soient bien complettes, sur tout l'Infanterie; car pour la Cavalerie on n'en a jamais douté. On avoit seulement songé qu'en cas que les levées qui se font du côté de Hambourg réussissent si bien que le Sieur de Meules le mande, & se puissent joindre aussi fortes qu'on les fait esperer, à Monsieur le Maréchal de Turenne (pour l'Armée duquel on a outre cela donné le fonds necessaire pour trois mil hommes de recrues aux vieux corps,) on pourroit faire venir en France ledit Bonichausen avec ses troupes servir dans l'armée de Monsieur le Duc d'Anguien, ou

en quelque autre endroit. Mais il ne faudra, s'il vous plaît, Messieurs, en dire mot, n'y aiant encore rien de resolu. Je vous conjure aussi sur ce propos de presser toûjours, autant qu'il dépendra de vous, toutes les levées. On n'omet rien de possible de ce côté ici. On a fait partir, comme vous savez, le Sieur de Traci, & on a envoyé de l'argent sur le Rhin, & à Cassel, afin que rien ne manque à l'execution de ce qui a été arrêté, & pour empêcher que les troupes étant une fois levées, ne deperissent faute de subsistance.

Les Espagnols tâchent de gagner les Hollandois en leur offrant de les assister aux Indes contre les Portugais.

Je n'ai pas occasion de vous rien dire, cette fois-ci, touchant les Ministres de Messieurs les Etats, & les negociations que les Espagnols ont introduites avec eux; si ce n'est qu'il ne faut pas douter que parmi les motifs, dont ceux-ci se serviront, pour essaier de gagner les autres, ils ne se prevalent de la division qui est entre le Portugal & la Hollande dans les Indes Occidentales, offrans leur assistance à Messieurs les Etats contre des Ennemis plus recens, & par conséquent plus haïs. Enfin nous devons sans cesse avoir present à l'esprit, que nos parties n'épargneront ni offres d'argent, ni artifices, ni malices, & qu'ils sacrifieront même gaiement la Religion, & tout autre interêt, pourvû qu'ils croient que cela puisse être utile à separer quelqu'un de nos Alliez d'avec nous.

Je continue à vous envoier un extrait de divers avis, que je reçois toutes les semaines de Rome, & de plusieurs endroits, & que je confronte puis après ensemble. Cela contentera

vôtre

vôtre curiosité, & même vous pourriez vous prévaloir de quelqu'un pour parler, selon les occasions, au Nonce, ou à Contarini, ausquels il sera mal aisé de vous en faire accroire quand vous serez avertis ponctuellement de tout ce qui se passe.

Il ne sera que bon, ce me semble, que le Nonce apprehende par vos discours, que le Pape changeant, comme il fait contre cette Couronne, se trouvera à la fin réduit, ou à empêcher que la Paix ne se conclue, & souffrir lui seul le blâme du retardement, ou d'être comme forcé par tous les Princes ensemble de donner les satisfactions à la France qu'elle pretend de lui avec justice, sa Majesté étant bien resolue de terminer toutes les affaires à fonds, & de ne laisser point de queuë qui puisse alterer de nouveau le repos de la Chrétienté. Cependant il ne se peut rien ajoûter aux sages reflexions que vous faites dans la depêche commune touchant les affaires de Rome, non plus qu'à la prudence de la réponse que vous avez donnée au Secretaire de l'Ambassadeur de Mantoue, que son Maître avoit dépêché par avance à l'Assemblée, pour découvrir de quelle façon il y seroit traité: c'est à quoi nous croions ici qu'il se faut tenir.

Affaire de l'échange.

Pour ce qui est du parti de l'échange, j'avoue avec vous qu'il y a quelque chose à dire, pour la raison que vous marquez, qui semble devoir empêcher Messieurs les Etats de s'y porter. Mais après tout, c'est une chose qu'ils n'avoient pas moins prévue en l'an 1635, & ils ne laisserent pas de consentir à l'établissement d'une pleine

Paix pour leur Etat, & de confiner presque de tous côtez avec cette Couronne. Et outre qu'ils ont pris depuis ce temps-là plusieurs Places, qui ont de beaucoup augmenté leur puissance, vous savez à quoi on se porteroit encore de ce côté-ici, pour les interesser plus avant à l'execution de ce parti.

On espere que le Prince d'Orange l'appuiera.

Quant à Monsieur le Prince d'Orange, son avantage particulier & celui de sa Maison s'y rencontrant au point que vous aurez vû par ce que je vous en ai mandé, en ce que ses Enfans, à qui il doit maintenant songer plus qu'à lui, ne seroient pas moins considerables dans la Paix même, que lui & ses prédecesseurs l'ont été dans le plus fort de la guerre; il est à croire qu'il le souhaitera peut-être autant que nous-mêmes. Mais c'est dequoi nous serons bien-tôt éclaircis.

Quant à ce que vous mandez de ne proposer la chose en Hollande, que lors qu'elle seroit consentie avec les Espagnols, je m'assûre que vous aurez depuis approuvé les raisons, qui m'ont fait penser à nous en ouvrir à Monsieur le Prince d'Orange, comme l'on a fait, qui est seulement en lui demandant conseil, sans témoigner aucune inclination à l'affaire. Je crois cependant que vous avez bien fait de n'en dire mot aux Deputez des Etats. La raison qui m'avoit obligé de vous le mettre en consideration, étoit la crainte que nos Ennemis le leur découvrissent d'abord, dès la premiere connoissance qu'ils en auroient. En effet nous avons d'autant plus à y prendre garde de près, que j'ai

sû

sû que le même parti, que Contarini vous a proposé touchant cet échange, comme venant d'eux, il l'a proposé depuis aux Espagnols en la même maniere, comme venant de nous, dont il est bon, pour plusieurs respects, que vous soiez informez, afin que nos Parties ne nous en fassent pas une nouvelle piece près les Deputez des Etats, à quoi sans doute ils ne manqueront pas, ne travaillans à rien avec plus d'application qu'à les revolter contre nous.

Je ne vous dirai rien de la conduite de Trautmansdorff dans les interêts de Baviere, ausquels vous aviez tous les jours des avis qu'il n'étoit gueres favorable. Ce doit être un argument bien fort pour nous faire croire que ledit Duc marche de bon pied pour les satisfactions de cette Couronne. Vous verrez ce que lui-même mande du procedé dudit Trautmansdorff. Cependant il a été très-à-propos & il sera bon de continuer d'avertir ses Deputez de ce qu'on apprendra de la conduite dudit Trautmansdorff au préjudice de leur Maître, pour les tenir alerte, & obliger ledit Duc à agir pour nous jusqu'au bout, comme il a commencé.

Le Marquis Louïs Matthei veut aller de Bruxelles en Espagne, & le Sieur Friquet à

Monsieur le Nonce m'a fait voir une Lettre qu'il a reçue de Bruxelles du Marquis Louïs Matthei, qui fait instance d'avoir un saufconduit pour venir ici, & même pour aller en Espagne, s'il est necessaire, disant qu'il a de grandes choses à proposer pour conclurre la Paix en un instant. Je considere en cela que c'est une personne de condition qui ne peut venir sans éclat, quand même les Espagnols y procede-

roient

Munster dans la vûe de s'intriguer pour la Paix. roient de bonne foi; qu'il a été ici près de deux mois, où tout le monde a vû que je l'ai fort caressé; qu'il est parent de Picolomini, & ne pourroit après retourner à Bruxelles, sans donner de grands soupçons à nos Alliez de l'avancement de quelque negociation secrette à leur préjudice. J'ai donc fait répondre au Nonce (qui n'avoit pû encore me voir, pour les occupations extraordinaires qui m'étoient survenues à la fin de la semaine) que dès qu'il m'auroit parlé il dépêcheroit plûtôt un Courier exprès, s'il y avoit quelque chose qui le meritât. Cependant nous gagnons temps, pour avoir des nouvelles de Monsieur d'Estrades des sentimens du Prince d'Orange en l'affaire que vous savez, sur lesquelles je reglerai la réponse que l'on devra faire audit Matthei, & ce qui nous doit donner plus de soupçon de la mauvaise foi de nos Ennemis, c'est que j'ai sû qu'au même temps qu'ils ont fait écrire ledit Matthei, ils ont fait passer par la Haie un certain Friquet, qui va à Munster, chargé de nouvelles propositions pour Monsieur le Prince d'Orange, avec lequel, & avec Madame, il a autrefois negotié. Il sera bon de tâcher, quand ledit Friquet arrivera près de vous, de pénétrer, s'il se peut, ce qu'il aura tiré de sa negociation, quoi que j'aie sujet de croire que Monsieur le Prince d'Orange en usera comme il a fait jusqu'ici, & aura fait savoir au Sieur d'Estrades tout ce qui lui aura été proposé, & les réponses qu'il aura faites.

Mais je voi bien que nous ne devons pas esperer

Il faut détromper Pegnaranda de l'esperance qu'il a de détacher les Hollandois.

perer l'execution des ordres precis que Castel-Rodrigo & Pegnaranda ont d'Espagne de conclurre la Paix à quelque prix que ce soit, tant qu'il leur restera esperance d'en pouvoir faire une particuliere avec les Etats. C'est pourquoi il n'y a rien, à mon avis, de si important que de procurer que ces Ministres-là en soient au plûtôt bien detrompez. Et comme nous savons que la resolution de Messieurs les Etats est de garder l'Alliance, & de conserver l'union avec toute ponctualité, il faudroit tâcher de faire que leurs Députez fissent ce que Contarini a proposé, & déclarassent fortement à Pegnaranda, que quelque chose qu'il propose, & quelque flatterie qu'il leur fasse, il ne doit jamais esperer que lesdits Etats entendent à rien, que ce ne soit conjointement avec la France, & en ce cas j'oserois répondre que vous autres, Messieurs, ferez la Paix aux conditions à peu près que vous voudrez & en un instant.

J'ajoûterai à tout ceci que les Ministres d'Espagne ne sont pas mal adroits à se conduire comme ils font, nonobstant tous les ordres qu'ils ont du Roi d'Espagne de terminer promptement les affaires; parce que comme il reste deux mois d'ici à la Campagne, ils essaient de profiter de ce temps, pour voir s'ils pourront mettre de la division entre nous & nos Alliez, étant assûrez en tout cas que quand ils voudront consentir à une bonne partie de nos prétentions, il est entre leurs mains de faire la Paix en un jour puis qu'ils en ont même le pouvoir,

 sans

ſans envoier en Eſpagne, & ainſi d'éviter par ce moien les maux qu'ils craignent la prochaine Campagne, ſatisfaiſans aux ordres précis qu'ils ont de leur Maître de ne l'y laiſſer pas expoſer. Mais je tâcherai autant qu'il ſe pourra qu'ils ſe trompent au calcul qu'ils font de l'ouverture de la Campagne, puis que l'on a encore de nouveau depêché au Comte d'Harcourt, pour le preſſer de profiter de la foibleſſe des ennemis, de la douceur du Climat, & des forces qu'il a, & d'entreprendre quelque choſe, ſans attendre davantage, & de tous côtez nous mettons les choſes en état, pour faire agir les Armées dès que le temps ſera un peu adouci.

Je finirai ce Memoire en vous donnant part des nouvelles recherches que continue de me faire le Duc de Lorraine, pour s'accommoder avec la France par mon moien. Je les ai rejettées bien loin, lui faiſant connoître qu'il étoit mal aiſé que nous puiſſions nous fier à ſes promeſſes, venant tout fraîchement de s'engager par un nouveau Traité avec nos ennemis, plus avant qu'il n'a jamais fait. Cependant au cas que la guerre continue cette Campagne, il eſt certain que s'il y avoit moien de détacher ce Prince d'avec les Eſpagnols, il faudroit neceſſairement qu'ils capitulaſſent pour la Flandre, puis que les principales forces ſur leſquelles ils fondent leur eſperance, ſont les troupes dudit Duc qui ſe trouveroient alors contre eux, & ainſi ils en recevroient un double deſavantage.

On propoſe de gagner le Duc de Lorraine.

Je

Je vous prie, Messieurs, de me mander vos sentimens sur ce que vous jugez qu'on devroit faire en cela ; quoi qu'à le bien prendre, il me semble que nous devons regler nôtre conduite sur le pied des Negociations de Munster, & du train qu'elles prendront.

Fin du premier Tome.

TABLE DES PIECES,

Contenues dans ce I. Volume.

LETTRE de Messieurs les Plenipotentiaires à Monsieur le Comte de Brienne, datée du 6. Janvier 1646.

On recommande les interêts de Madame la Landgrave, qu'on ménage les Villes de Strasbourg & de Colmar, & qu'on paie plus regulierement le Resident de France à Cassel. Pag. 1

REPONSE de Messieurs les Plenipotentiaires au Memoire du Roi du 23. Decembre 1645.

Volmar n'agit pas de concert avec les Ministres de Baviere, ni même Trautmansdorff. Grands préparatifs de la France pour la Campagne de l'an 1646. Menagemens pour le Duc de Baviere & pour ses Ministres. 4

LETTRE desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne, datée du 14. Janvier 1646.

Les Suedois refusent d'admettre le Sieur de la Barde à leurs Conferences à Osnabrug. Ils prétendent pour leur satisfaction Bremen, Verden, Halberstadt; Osnabrug & Minden. Les François se reservent de pouvoir traiter avec l'Espagne séparément. Les Plenipotentiaires d'Espagne donnent le titre d'Excellence aux Ambassadeurs de Hollande & les visitent. 8

LETTRE de Monsieur de Brienne à Messieurs

sieurs les Plenipotentiaires de France, du 6. Janvier 1646.

On louë la conduite de Monsieur de Servien à Osnabrug. Les Suedois souhaitent que la guerre continuë: Avances pour diverses levées. Peu de confiance au Prince de Transylvanie. On blâme la Duchesse de Savoye. La France ne s'oppose que pour la forme à la secularisation des biens d'Eglise dans l'Empire. On menace le Duc de Toscane. Mort du Maréchal de Chastillon. 14

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, daté du 6. Janvier 1646.

Si la France fait la Paix, & les Etats Généraux seulement une Treve, elle refuse de rentrer en guerre conjointement avec eux après leur Treve expirée. Mais elle les assistera contre l'Espagne d'hommes & d'argent. Prétentions exorbitantes de la France en Allemagne. Il faut y tenir ferme: Et à la derniere extrémité accorder un dédommagement en argent. Il faut flater Trautmansdorff. Prétention mal fondée du Duc de Savoye d'avoir rang dans l'Assemblée des Princes de l'Empire. L'Ambassadeur de France en Savoye rappellé, & pourquoi. Plaintes contre le Marquis de Pianezze. 27

MEMOIRE de Monsieur le Cardinal Mazarin à Messieurs les Plenipotentiaires, du 6. Janvier 1646.

Avis communiquez par le Nonce Bagni. Eloge du Duc de Longueville & des deux autres Plenipotentiaires. 39

LETTRE des Plenipotentiaires au Comte de Brienne, du 20. Janvier 1646.
 Il

Il ne faut pas augmenter les subsides qu'on donne à la Suede. Les Imperiaux donnent aussi le titre d'Excellence aux Ambassadeurs des Etats Généraux. Les Suedois persistent à refuser d'admettre le Sieur de la Barde à leurs Conferences. 43

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Roi, du 6. Janvier 1646.

Il faut ménager la Hollande quand on n'est pas content des Suedois. On tient ferme sur l'Alsace. Trautmansdorff recherche les Suedois & les Protestans de l'Empire. Il retourne à Osnabrug. Prétentions outrées des Suedois touchant le Sieur Rosenhan. 46

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 12. Janvier 1646.

L'Empereur veut la Paix à tout prix. On l'aliene du Duc de Baviere. Le Roi d'Espagne ne peut pas assister l'Empereur. L'Espagne moins animée contre la Suede que contre la France. Elle fait de grandes offres aux Etats Généraux pour un accommodement particulier. Caractere d'Isola & de Volmar. Les Plenipotentiaires d'Espagne n'ont pas des pouvoirs suffisans. Il faut ménager les Députez des Etats Généraux. 50

DISCOURS sur les qualitez des Plenipotentiaires de Messieurs les Etats, envoyé à Munster par le Cardinal Mazarin, le 13. Janvier 1646.

Caractere desdits Députez. Monsieur de Meinderswick devoué au Prince d'Orange, & porté pour la Paix. Monsieur Mathenez porté pour la

la Paix. Monsieur Paw ennemi du Prince d'Orange n'aime pas la France. Messieurs Knuyt, Ripperda, & Niderhorst, Créatures du Prince d'Orange. Monsieur Kland homme doux & bien intentionné. Monsieur Donia porté pour l'Espagne. 55

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 13. Janvier 1646.
Les Suedois n'ont pas dessein de faire un accommodement separé avec l'Espagne. Il est pourtant bon que leur negociation secrete soit rompuë. La Suede veut avoir la Pomeranie, & être Membre de l'Empire. L'Espagne a besoin de la Paix. Proposition du Mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne en cedant les Païs-Bas à la France en échange de la Catalogne. Eloge du Sieur Brasset. Présens pour Messieurs Oxenstiern, Salvius & Rosenhan. 58

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 13. Janvier 1646.
La France presse ses levées en Allemagne. Suedois plus redoutables à l'Empereur que la France. Le Duc de Baviere s'entend avec la France. Saufconduits demandez pour les Ministres de Portugal. On menage la Ville de Colmar. Affaire des Barberins à Rome. 64

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 27. Janvier 1646.
La France pourra lever dans l'Empire jusqu'à 6000. Fantassins. Plus 8. Compagnies de Cavalerie. Deux Conferences des François avec les Mediateurs. Ils ne veulent aucunement se relâcher. Plaintes du procedé des Suedois tou-

chant les biens d'Eglise & le Sieur de la Barde. Opiniâtreté de Monsieur Oxenstiern. 69

—— Au même, du 1. Fevrier 1646.

Les François refusent passeport au Duc de Lorraine. Leur Conference avec les Mediateurs. Ils insistent sur leurs prétentions, & feignent de n'être pas allarmez du procedé des Suedois. 76

ADDITION de Monsieur de Servien à la depêche du 1. Fevrier 1646.

Contarini proteste n'être point partial. Cependant il l'est fort contre la France, surquoi les Plenipotentiaires François lui veulent faire de fortes représentations. Le Nonce leur paroît aussi partial. 85

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 3. Fevr. 1646.

Les Suedois jaloux des prosperitez de la France. Envoi du Sieur de Saint Romain en Suede pour aider Monsieur de la Thuillerie. Les Plenipotentiaires de France se loüent de ceux de Baviere. Espagnols negocient directement avec les Hollandois. 89

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 20. Janv. 1646.

On a songé à satisfaire Strasbourg & Colmar sur leurs plaintes. Comme aussi aux interêts de Madame la Landgrave. Affaire des Barberins. Plaintes contre les Venitiens. On assiste d'argent la Reine d'Angleterre. Differend entre la Suede & la Pologne. Madame de Mantoüe se plaint de ce qu'on a mis trois Regimens dans le Montferrat. Elle veut reclamer contre le Traité de Quierasque. Oxenstiern veut animer les

Pro-

Protestans d'Allemagne contre la France ; & condamne les prétentions de cette Couronne comme exorbitantes. 95

MEMOIRE du Cardinal Mazarin touchant un parti pour la Paix avec l'Espagne, du 20. Janv. 1646.

Le grand but doit être d'obtenir les Païs-Bas en échange contre la Catalogne. Avantages qui en reviendroient à la France. 1. *Paris seroit au centre du Roiaume.* 2. *Rien de plus utile & de plus glorieux qu'une telle Paix, sur tout en gardant outre cela l'Alsace & le Luxembourg.* 3. *Les factieux n'auroient plus ni appui ni retraite.* 4. *Cela tiendroit les Anglois en bride & rendroit les Hollandois plus traitables ; outre que la France seroit à portée de se prevaloir de leurs divisions intestines.* 5. *La Maison d'Aûtriche ne pourroit plus nuire à la France.* 6. *L'Espagne n'auroit plus de communication avec l'Allemagne.* 7. *Il faut ceder la Catalogne parce qu'il seroit facile aux Espagnols de la reprendre,* 8. *Aucuns Ennemis n'oseroient plus attaquer la France.* 9. *L'Espagne ne peut donner des affaires à la France que du côté des Païs-Bas.* 10. *La France gagneroit aisément l'Amour des peuples de Flandres.* 11. *Les revenus de la France seroient fort augmentez.* 12. *La France auroit le Port considerable de Dunkerque. Il faut tâcher adroitement que les Espagnols eux-mêmes proposent cet échange. Trautmansdorff pourroit être un bon instrument pour les y porter. Si c'étoit par Mariage la France pourroit aspirer à la succession des Espagnes, quelque re-*
 non-

nonciation qu'on fit faire à l'Infante. 102

RAISONS qui semblent devoir persuader aux Espagnols le parti dont est question, du 20. Janv. 1646.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange susdit. Car 1. la Catalogne & le Roussillon sont le meilleur Boulevart de l'Espagne. 2. La Catalogne est aussi étenduë que les Païs-Bas, & est contigue au Corps de l'Espagne. 3. L'Espagne ne peut défendre les Païs-Bas sans d'extrêmes dépenses. 4. La Catalogne donne les moiens d'entrer au cœur de l'Espagne. 5. Les Catalans sont affectionnez à la France. 6. La Catalogne entre les mains des François rend difficile au Roi d'Espagne la communication avec ses Etats d'Italie. 7. La France aiant la Catalogne peut porter la guerre en tel endroit de l'Espagne qu'il lui plaît. 8. Les Espagnols ont souvent songé à séparer les Païs-Bas de leur Monarchie. 116

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 20. Janv. 1646.

Il seroit fâcheux que les Catalans s'aperçussent qu'on songe à l'échange susdit. On leur proposera d'envoier des Deputez à Paris. Grands préparatifs de la France pour la Campagne. Il ne faut pas retarder la Paix générale pour l'interêt du Portugal. 121

REPONSE des Plenipotentiaires aux Memoires du Cardinal, du 20. Janvier 1646.

L'échange susdit très-difficile. Il choque les Anglois, les Hollandois, les Portugais, & les Ca-

talans. L'Espagne perdroit par là toute consideration au dehors. Les Plenipotentiaires de Baviere à Munster s'expliquent favorablement à ceux de France, & s'entendent avec eux. La meilleure maniere de parvenir à l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas, c'est de témoigner de vouloir garder la Catalogne en renonçant aux droits sur la Navarre. Il faut avant toute autre affaire regler celle de l'Alsace. On propose une methode pour éblouir & duper les Catalans. 128

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 27. Janv. 1646.

Grande présomption des Suedois. Ils veulent trancher en Maîtres. Leurs prétentions exorbitantes. L'Archevêque de Bremen se plaint des Suedois. Affaire des Barberins. Voiage de Monsieur en Languedoc. 138

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 27. Janv. 1646.

Plaintes contre les Suedois. Il faut dissimuler leur procedé; mais pourtant en écrire à Monsieur de la Thuillerie, afin qu'il s'informe si la Reine Christine l'approuve. L'essentiel est qu'ils ne fassent pas un Traité particulier. On propose que les François traitent directement avec les Imperiaux. On recommande l'échange de la Catalogne contre les Païs-Bas. Le Duc de Baviere continuë à s'entendre avec la France. 142

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Cardinal, du 27. Janv. 1646.

Raisons des plaintes faites aux Suedois à l'occasion de l'affaire de Monsieur de la Barde. Les ennemis

mis se seroient prévalus de ce déconcert. Le Nonce ne veut pas assister aux Conferences où des Protestans seront admis. Les Etats de l'Empire insistent qu'on commence par traiter de leurs interêts. Les Mediateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empire. Monsieur d'Avaux ira à Osnabrug. 150

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 10. Fevrier 1646.

On continuë à se plaindre des Plenipotentiaires de Suede. Ils consentent qu'on commence par traiter des interêts des Etats de l'Empire. On se plaint aussi des Mediateurs. Ils proposent une suspension d'armes en Allemagne. Les Espagnols tâchent de donner de l'ombrage aux Hollandois de la puissance de la France. Les François s'efforcent de dissuader les Hollandois d'un Traité de Treve avec l'Espagne. Ils font voir que si la Hollande ne fait qu'une Treve avec l'Espagne la France sera pourtant bien fondée à faire une Paix. 157

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 3. Fevrier 1646.

Retraite des Barberins de Rome. Procedé du Pape à leur égard. Ils arrivent en France. Ils y sont favorablement reçus, ce qui aigrit de plus en plus le Pape contre eux. Les Espagnols tâchent d'en profiter. Plaintes contre le Pape. On agite en France si on envoiera un Ambassadeur à Rome ou non. On consulte là-dessus les Plenipotentiaires. 169

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 3. Fevrier 1646.

On

On ne doit point se brouiller avec les Suedois pour l'affaire de Monsieur de la Barde. Cerisantes part de France pour Stockholm. On propose de reconnoître l'Empire pour les 3. Evêchez aussi bien que pour l'Alsace, pourvû que la France ait rang & suffrage dans les Dietes, & devienne Membre de l'Empire. Prétentions de la France en Allemagne plus moderées que celles de la Suede. La France doit se relâcher en Allemagne si elle peut obtenir par là des conditions d'autant meilleures des Espagnols. On pourroit donner une somme d'argent à l'Empereur : Et aux Archiducs un revenu égal à celui qu'ils tirent de l'Alsace. Mais il ne faut pas mettre Pignerol en ligne de compte. On pourroit offrir Anvers à Messieurs les Etats pour les rendre favorables à l'échange des Païs-Bas contre la Catalogne. Baviere est la Dupe de Trautmansdorff. Il faut faire bien sonner l'offre de rendre Treves & Maience. Affaire des Barberins. 178

LETTRE du Sieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 3. Fevrier 1646.

Il ne faut pas ceder aux Suedois des Etats Catholiques. Il est plus juste que la France ait Philipsbourg, que la Suede Vismar. Affaire de Monsieur de la Barde. Entretien avec l'Ambassadeur de Venise touchant Philipsbourg & la Lorraine. On pourroit donner à l'Archiduc une pension de 50. mille écus pour dedommagement de l'Alsace. Il faut tenir secrete l'intention de la France, de consentir à la Dignité Electorale de Baviere, car les Suedois en prendroient de l'ombrage. 190

LET-

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 17. Fevrier 1646.

Monsieur d'Avaux à Osnabrug. Les Etats de l'Empire contraires à la cession de Philipsbourg. Ce sera affermir les droits de la France sur l'Alsace que de donner un dedommagement à l'Archiduc. Raisons d'assister Madame la Landgrave. Levées du Sieur Bonichausen. Mediateurs proposent une suspension d'armes pendant l'année 1646. afin qu'on puisse d'autant mieux résister au Turc. Réponse des François. Ils se plaignent que les Espagnols cherchent à faire un Traité avec les Hollandois. Affaire des Barberins. On propose, pour se vanger du Pape, de défendre de porter de l'argent en Cour de Rome. Ambassadeur de Mantoüe prétend les mêmes honneurs que celui de Savoie. 203

RÉPONSE au Memoire du Cardinal Mazarin, du 3. Fevrier 1646.

Affaire de Monsieur de la Barde. Les Suedois prennent tout ce qu'on leur cede comme leur étant dû, & en deviennent plus fiers. Affaire des 3. Evêchez. Les Suedois aiant été seuls appellez par les Protestans d'Allemagne regardent les François comme étrangers dans l'Empire. Lesdits Protestans ne souhaitent pas que le Roi de France soit Membre de l'Empire. On pourroit faire offrir la pension à l'Archiduc, & à l'Empereur une somme d'argent par le canal du Duc de Baviere. Les Etats Généraux seront contraires à l'échange des Païs-Bas & pourquoi. Ils n'en doivent rien savoir que quand on en sera d'accord avec les Espagnols. Le Prince d'Oran-

ge affectionné à la France, mais non pas jusqu'au point que de favoriser cet échange. Trautmansdorff contraire aux interêts du Duc de Baviere. Affaire des Barberins. 224

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 10. Fevrier 1646.

On a enfin envoié d'Espagne à Pegnaranda un pouvoir illimité de faire la Paix. Miserable état de l'Espagne. Elle desire une suspension d'armes du côté de la Catalogne. Castel-Rodrigo veut persuader au Prince d'Orange que la France songe à faire, par un mariage, son accommodement particulier avec l'Espagne. La France envoie d'Estrades à la Haye pour desabuser le Prince. On pourroit lui offrir le Marquisat d'Anvers pour le rendre favorable à l'échange. Les Espagnols croient que la France veut faire la Campagne avant que d'entrer tout de bon en Traité. Préparatifs de la France. Elle pourra conclure sans y comprendre le Roi de Portugal. Mais il ne faut s'en ouvrir qu'à l'extrémité, & pour obtenir quelque chose de plus. Il faut se moquer des menaces de la separation de l'Assemblée. On demandera volontiers l'Infante en mariage pour le Roi, si on peut avoir les Païs-Bas par ce moien. La Thuillerie a fait rapport de la sincerité de la Reine de Suede. Chanut lui succedera en Suede. Le Sieur de Traci envoié en Allemagne pour les levées. 233

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 10. Fevrier 1646.

Affaire des Barberins. Passeports pour le Duc de Lorraine. La France ne proposera pas la Treve. Il

Il paroit que la Suede tiendra bon dans l'Alliance avec la France. Darmstadt demande la protection de la France dans les differens avec Cassel. 246

REPLIQUE du Cardinal Mazarin au Memoire des Plenipotentiaires du 20. Janvier 1646. envoiée à Munster le 6. Fevrier de la même année.

Les Espagnols doivent consentir à l'échange, quoi que la France y gagne, à cause du mauvais état de leurs affaires. La France consentira au mariage dans la vûe dudit échange. Les divisions intestines empêcheront les Anglois de s'y opposer. Cet échange seroit indifferent aux Portugais, desquels au bout du compte on ne doit pas fort s'embarrasser. Il faudra ménager cette affaire bien délicatement envers les Catalans. Les Etats y consentiroient en donnant Anvers au Prince d'Orange, pourvû que cette Ville relevât d'eux, & que ce Prince apuiât l'échange. Ce que d'Estrades lui en doit dire. Le Cardinal ne croit pas à propos de mettre sur le tapis la cession des droits au Roiaume de Navarre. La France se louë de plus en plus de Baviere, qui offre de faire avec elle un Traité secret. Le Cardinal ne s'éloigne pas d'une suspension d'armes en Allemagne. Son entretien avec l'Ambassadeur de Venise, auquel il se plaint de Contarini. Differens avec le Pape. Si on se relâchoit sur Philipsbourg, il faudroit tâcher d'avoir Brisack & les 2 Alsaces. 253

RAISONS qui doivent porter Messieurs les Etats à desirer l'échange de la Catalogne, & même

même du Roussillon, avec la Flandre & le Comté de Bourgogne, entre la France & l'Espagne.

Si l'échange se faisoit les Etats n'auroient plus de guerre à craindre. Ils établiroient solidement leur Souveraineté. 283

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Fevrier 1646.

Il faut faire confidence aux Hollandois de l'offre des Espagnols. 286

LETTRE des Plenipotentiaires à la Reine, du 24. Fevrier 1646.

Les Espagnols offrent de se remettre à la Reine Mere des conditions de leur Paix avec la France. Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande, qui en conçoivent quelque ombrage. 288

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Fevrier 1646.

On fait part de ce qui s'est passé dans le voiage de Monsieur d'Avaux à Osnabrug. 297

RELATION entiere de ce qui s'est passé au voiage d'Osnabrug par Monsieur d'Avaux, envoiée en Cour le 24. Fevrier 1646.

Monsieur d'Avaux juge que les Suedois desirent la continuation de la Guerre. Il leur fait de vifs reproches de diverses contraventions. Il confere avec les Etats de l'Empire à Osnabrug. Ces Etats voudroient rejetter sur le Roi d'Espagne la satisfaction de la France. Ils persistent à soutenir qu'on doit traiter des interêts des Princes de l'Empire, avant que de traiter de la satisfac-

tion des 2. Couronnes; dont la Suede ne s'éloignoit pas d'abord. Mais la France refuse d'y donner les mains. Raisonnemens du Comte d'Oxenstiern sur la Negociation de la Paix. Et sur la maniere de la continuer. L'Empereur fait esperer à la Suede la haute Pomeranie, & l'Archevêché de Bremen. ibid.

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 17. Fevrier 1646.

La France se promet de grans progrès cette Campagne. Elle ne veut pas rendre Philipsbourg à l'Electeur de Treves, mais le garder elle-même. La France n'a jamais eu les 3. Evêchez qu'à titre de protection. Elle veut bien les tenir comme fiefs de l'Empire, sans préjudice pourtant du Parlement de Metz qui sera conservé. Elle persiste à vouloir être Membre de l'Empire. On croit à la Cour le voiage de St. Romain en Suede inutile. On se louë fort du Duc de Baviere. 329

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 3. Mars 1646.

Le Voiage de St. Romain ne sera pas inutile. Messieurs Paw & Knuyt vont de Munster à la Haye. Le bruit court que les Etats ne mettront pas en Campagne cet Eté. Ils aprehendent que la cession de la Pomeranie à la Suede ne la rende Maîtresse du Commerce de la Mer Baltique. Espagnols craignent la suspension d'armes dans l'Empire. Députation des Etats de l'Empire à Munster aux Ambassadeurs de France. Trautmansdorff vient d'Osnabrug à Munster. Belletia rappellé par Madame de Savoye. Les François

çois demandent aux Mediateurs un Sauf-conduit pour les Ambassadeurs de Portugal. Ils insistent sur la liberté du Prince Edoüard. Emportement de Pegnaranda sur cette proposition. Humeur impetueuse de Contarini. Fierté des Espagnols hors de saison. Combien ils sont sensibles à l'affaire de Portugal. Raisons des Mediateurs pour obliger la France à abandonner le Roi de Portugal, & à restituer la Catalogne. 341

MEMOIRE du Cardinal aux Plenipotentiaires, du 23. Fevrier 1646.

La Thuillerie assure que la Reine de Suede agit sincerement. Le Voiage de St. Romain peu utile. Celui de Monsieur d'Avaux à Osnabrug très-necessaire. Suedois peu enclins à la Paix. Utilité pour la France d'une suspension d'armes dans l'Empire. Baviere y est fort porté. L'Armée de Turenne pourroit en ce cas-là agir aux Païs-Bas. L'Espagne pressée de faire la Paix à tout prix. Mort du Cardinal Borgia. On peut conclure avec l'Espagne sans consulter les Suedois, mais conjointement avec les Etats Généraux. Ce qu'il y a à faire si l'échange des Païs-Bas ne peut pas avoir lieu. Il faut dans tous les cas obtenir une Treve pour la Catalogne, & une pour le Roi de Portugal. Etat des affaires d'Anglèterre. Les Espagnols s'y attachent au Parlement contre le Roi. Il faudroit tâcher de gagner par argent le Fils de Trautmansdorff, son Pere ne lui cachant rien. Presens pour les Ministres de Suede. Electeur de Treves offre la Neutralité à l'Espagne. Picolomini jaloux du Duc de Lorraine. Legereté de ce dernier. Discours du Resident

ſident de Parme varient ſelon les perſonnes. Affaire des Barberins. 353

LETTRE de Monſieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 24. Fevrier 1646.

Suedois ont tort de conſentir que les affaires des Etats de l'Empire ſoient reglées les premieres. Utilité d'une courte ſuſpenſion d'armes dans l'Empire. Hollandois ont tort de trop preſſer la France ſur le 9. Article du Traité qu'ils ont avec elle. On leur garantira leur Treve avec l'Eſpagne, fut-elle de 40. ans. Et on en fera une pareille avec l'Eſpagne ſi elle veut. Affaire des Barberins. Affaire d'Angleterre. 379

LETTRE des Plenipotentiaires à Monſieur de Brienne, du 10. Mars 1646.

Soupçons contre les Suedois continuent. Ombrage des Hollandois contre la France. Ils pourroient bien traiter ſans elle. Les Ennemis ne feront pas la Paix s'ils peuvent avoir une Treve. Ambaſſadeurs de Baviere propoſent une ſuſpenſion d'Armes dans l'Empire. Etats de l'Empire trouvent les prétentions de la France exorbitantes. Excepté Baviere & Brandebourg. 390

REPONSE au Memoire du Cardinal Mazarin, du 23. Fevrier 1646.

Le Comte de Trautmansdorff de retour à Munſter ne traite point avec les François. Les Plenipotentiaires Suedois ne ſont pas piquez du Voiage de St. Romain. Suſpenſion d'armes avec Baviere doit être conſentie par les Suedois. Peu d'aparence de réüſſir dans l'échange des Païs-Bas. Meſures à prendre contre le Duc de Lorraine. 399

LET-

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 3. Mars 1646.

Le Comte d'Oxenstiern Pere du Plenipotentiaire tiendra la Suede dans le bon chemin. Il faut servir le Duc de Baviere. Le Pape partial pour l'Espagne. Quelques-uns proposent de convoquer un Concile pour l'affaire des Barberins. La Paix de l'Empire une fois faite le Roi de France agira contre le Turc. Les Venitiens demandent assistance au Pape contr'eux. On envoie 40000. écus à Madame la Landgrave. Il ne faut faire au Deputé de Mantouë que les mêmes civilitez qu'il recevra du Nonce. Prétentions du Comte d'Egmont sur Gueldre & Zutphen. 406

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 3. Mars 1646.

La Thuillerie très-content de la Suede. Les Nations du Nord sont hautaines. Baviere continue à servir la France. Il faut lui rendre le reciproque. On permet aux Plenipotentiaires de se relâcher sur Philipsbourg. 3. Millions deboursez pour des levées & des recruës. Triple utilité d'une suspension en Allemagne. Pegnaranda & Castel-Rodrigo ont plein pouvoir de conclure telle Paix qu'ils jugeront à propos. Progrès qu'on pourroit faire contre le Turc après la Paix. Il faut avoir une cession de l'Alsace. Confidence pour Baviere. On a grand soin des interêts de Madame la Landgrave. D'Antonville depêché à l'Electeur de Treves qui est bon François, & qui souhaite que son successeur le soit aussi. On lui fait present d'une Vaisselle de vermeil doré de la valeur de 60000. Livres. Les

Espagnols tâchent de gagner les Hollandois en leur offrant de les assister aux Indes contre les Portugais. Affaire de l'Echange. On espere que le Prince d'Orange l'apuïera. Le Marquis Louïs Matthei veut aller de Bruxelles en Espagne, & le Sieur Friquet à Munster dans la vûë de s'intriguer pour la Paix. Il faut detromper Pegnaranda de l'esperance qu'il a de détacher les Hollandois. On propose de gagner le Duc de Lorraine. 414

Fin de la Table du Premier Tome.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 06594 2131

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD